



rapport d'activité **2009**

 **EIFFAGE**



01

La gare de Liège-Guillemins.

Repères

- 3 Message du Président
- 4 Temps forts 2009
- 12 Chiffres clés
- 14 Bourse et actionariat

Activités

- 16 Concessions et PPP
- 22 APRR
- 26 Construction
- 30 Travaux Publics
- 34 Énergie
- 38 Métal



16

Le Grand Stade Lille Métropole.



42

Rapport financier

En 2009, le rapport de développement durable du groupe Eiffage fait l'objet d'un document séparé, qui fait partie intégrante du présent document de référence.



13 233 M€
Chiffre d'affaires

9 880 M€
Carnet de commandes

70 666
Salariés au 31-12-2009
hors intérimaires

85 %
des salariés en France
actionnaires du Groupe

L'harmonie des talents

Leader européen de la construction et du BTP, Eiffage exerce ses activités à travers cinq métiers : concessions et partenariats public-privé (PPP), construction, travaux publics, énergie et métal. Ces compétences complémentaires permettent au Groupe d'être présent sur des chantiers de très grande envergure, comme le viaduc de Millau, ouvrage de légende réalisé puis exploité en totalité par Eiffage, ou le Grand Stade Lille Métropole dont le permis de construire a été délivré le 17 décembre 2009. Des chantiers comme ceux de l'A65 Pau-Langon, du centre hospitalier sud-francilien (CHSF) ou du siège de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) illustrent eux aussi la portée de l'action du Groupe. Afin de mener à bien ses missions, Eiffage s'appuie sur l'expérience de plus de 70 000 collaborateurs, dont 85 % en France sont actionnaires du Groupe. Eiffage réalise un chiffre d'affaires de plus de 13 milliards d'euros, dont 15 % à l'international dans une quinzaine de pays principalement situés en Europe. Si la notoriété du Groupe provient de ses réalisations de référence, son engagement pour l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité est mis en œuvre sur l'ensemble de ses chantiers d'infrastructures. Aménager et construire tout en valorisant la qualité de vie de chacun est bien la marque d'Eiffage.



 **EIFFAGE**

Message

du Président

Un pont par-dessus la crise (an II)

Cinq ans après son inauguration le 14 décembre 2004, le viaduc de Millau a vu passer 23 millions de véhicules.

Le 14 décembre 2005, le Gouvernement désignait Eiffage et Macquarie pour acquérir le contrôle d'APRR.

Sacyr nous était alors totalement inconnu...

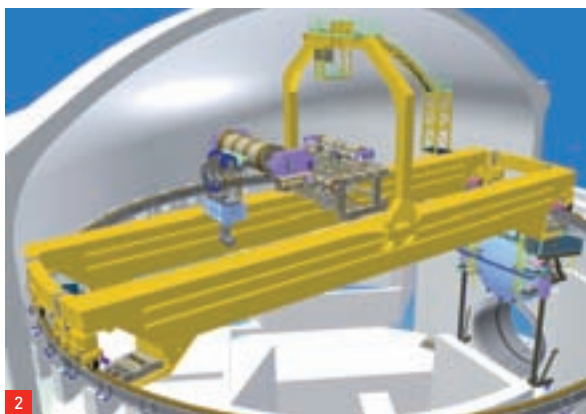
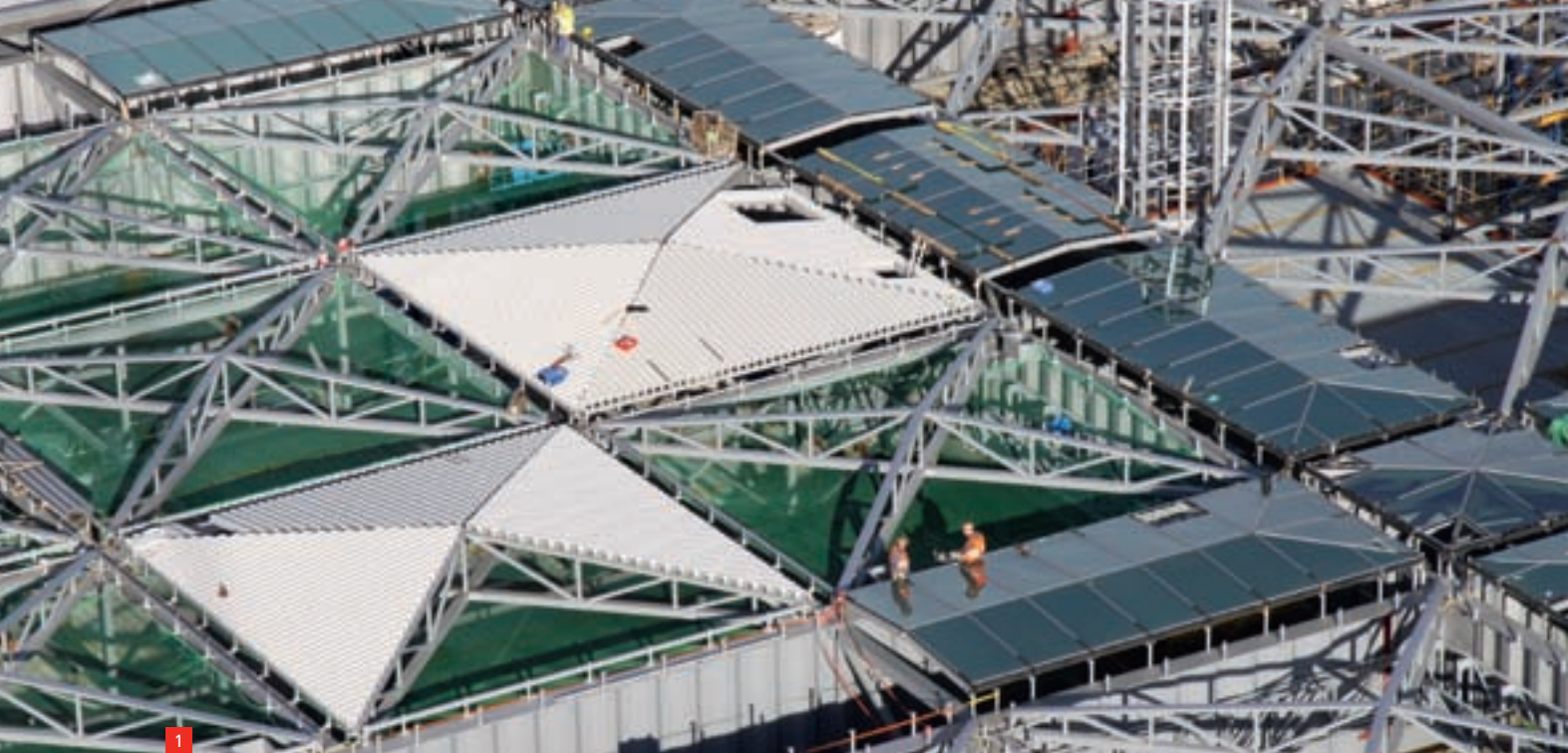
Fin 2009, les immobilisations en concessions pèsent 14 milliards d'euros, contre 0,6 milliard d'euros fin 2005, financés sans faire appel à nos actionnaires.

Sont en exploitation quatre établissements pénitentiaires, une caserne de gendarmerie et un hôpital construits en PPP et livrés dans les délais, tout comme la LGV Perpignan-Figueras dont le raccordement au sud est différé.

En 2009, la pression concurrentielle, le maintien d'un effort important en matière de recrutement, formation et prévention, et l'étude de **tous** les grands projets du plan de relance ont pesé sur les résultats.

Le trafic poids lourds et le carnet de commandes ont atteint un plus bas en octobre 2009 : si la tendance (modeste) au redressement se confirme, la crise aura pu être surmontée sans plans sociaux et des perspectives nouvelles s'ouvriront.

Jean-François Roverato
Président-Directeur général



TEMPS FORTS 2009

JANVIER

1 Signature de la couverture du nouvel aéroport de Berlin

Eiffel Deutschland participe à la réalisation du futur aéroport de Berlin. Le délai de réalisation très court impose de fabriquer simultanément les 10 000 tonnes de couverture dans 8 établissements industriels. 150 personnes sont mobilisées pour réussir le plus gros chantier actuel d'Eiffel en Europe.

2 Chine : deux ponts polaires pour la centrale de Taishan

Les études préalables à la fabrication par Eiffel de deux ponts polaires pour la centrale nucléaire EPR de Taishan, près de Macao, ont été lancées. Le délai de réalisation des ouvrages, particulièrement court, doit s'accommoder de difficultés supplémentaires telles la prise en compte d'effets sismiques importants. Le partenariat ancien entre Eiffel et Areva permettra de relever ces nouveaux défis.

FÉVRIER

3 Les premières livraisons du Quartier de Seine à Asnières

Le Quartier de Seine a ouvert ses portes, et les onze premiers bâtiments de la ZAC d'Asnières livrés progressivement par Eiffage Immobilier. Ce qui n'était qu'une friche industrielle de 8 ha est maintenant un vrai quartier comprenant logements, bureaux, école et commerces de proximité. 450 personnes étaient mobilisées sur le chantier au plus fort de l'opération, et 13 grues levées.



4

4 La LGV Perpignan-Figueras à l'heure

La ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras a été livrée dans les temps au concessionnaire TP Ferro, 5 ans après le « top départ » donné par les gouvernements espagnol et français dans le cadre d'un contrat de concession pour 50 ans. Les 44,4 km de voie ferrée qui franchissent la frontière franco-espagnole dans le tunnel de Perthus long de 8,3 km, peuvent accueillir aussi bien des TGV roulant à 350 km/h que des convois de fret circulant à 120 km/h, une mixité qui constitue une première pour une telle infrastructure. Concessionnaire et groupement constructeur sont constitués à parts égales de la société espagnole ACS et d'Eiffage dont toutes les branches ont été associées au chantier.



5

MARS

5 Luciole®, produit modulaire lumineux exclusif d'Eiffage

Dans le cadre du soutien apporté par Eiffage à l'association Lille3000 et aux actions culturelles d'Europe XXL, Forclum et Eiffage Travaux Publics ont intégré deux prototypes Luciole® dans le revêtement de la terrasse de la gare Saint-Sauveur à Lille, permettant le repérage de l'entrée de deux bâtiments. Produit totalement novateur, Luciole®, qui associe enrobés et diodes électroluminescentes, représente l'aboutissement de trois ans de recherche.



6

6 Wittfeld participe au programme de régénération de voies lancé par RFF

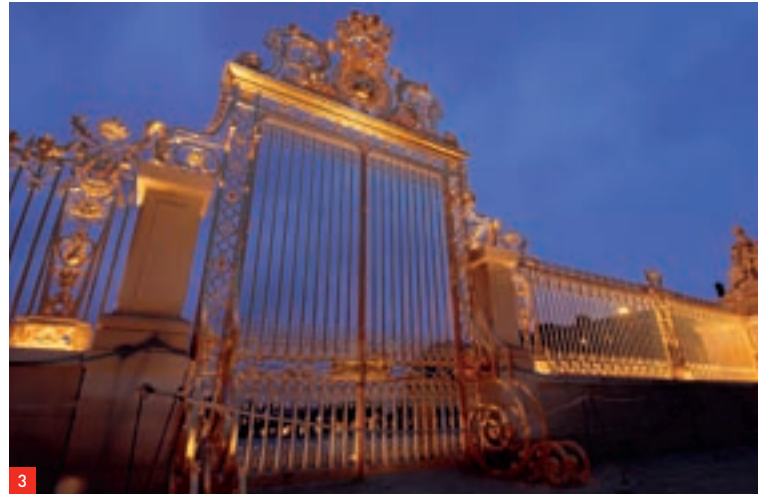
La filiale allemande d'Eiffage Travaux Publics est intervenue en Midi-Pyrénées aux côtés d'Heitkamp Rail – rachetée en fin d'année par le Groupe – pour la régénération de 160 km de voies ferrées. L'une des difficultés de ces travaux concernait le travail en tunnel, 16 ouvrages, dont certains en pente, étant recensés sur le tracé. Un défi de taille, aujourd'hui relevé, qui servira de référence à l'heure où RFF va procéder à nombre d'appels d'offres du même type sur l'ensemble de son réseau secondaire.



1



2



3

TEMPS FORTS 2009

AVRIL

1 Inauguration de la 4^e ligne de tramway à Lyon

La ligne T4 du tramway lyonnais relie depuis le 20 avril le quartier Jet d'Eau, dans le 8^e arrondissement, au plateau des Minguettes à Vénissieux. Les équipes d'Eiffage Travaux Publics ont réalisé des travaux d'aménagement sur les 5 km de la ligne, ainsi que les 8 stations, et sont restées mobilisées pour mener à bien le réaménagement de la place Mendès-France, objet d'une attention architecturale particulière. Eiffage Travaux Publics intervient aussi sur les tramways d'Angers, de Montpellier, et des Maréchaux à Paris.

2 Philippines : le gouvernement commande 418 ponts Unibridge®

Le concept Unibridge®, système de ponts modulaires à montage rapide, remporte un grand succès dans les pays émergents. L'assemblage de ces ponts commercialisés par Eiffel et Matière au travers d'une société commune, Unibridge® Trading, ne requiert aucune soudure et pas plus d'une douzaine d'heures de travail d'une équipe de 6 personnes.

MAI

3 Forclum primée au salon LumiVille

Forclum a reçu le prix «Photo Lumière» pour son travail de mise en valeur des grilles du château de Versailles. Pour rendre parfaitement la couleur or des grilles durant la nuit, des barreaux de LED (diodes électroluminescentes) ont été encastrés tout le long des 80 m du muret de soutien. Les deux guérites et les blocs sculptés «Paix» et «Abondance» les surplombant ont également été mis en valeur.



4



5



6



7

JUIN

4 Premières livraisons de la Ville d'Été à Arcachon

Sur 3 hectares autour de l'hôtel de ville, le quartier renaît avec un marché couvert, de nouveaux commerces, 300 logements neufs, des salles de cinéma et un parking souterrain. L'architecture d'ensemble est fidèle au style arcachonnais avec toits pentus et charpentes apparentes, bow-windows et frontons ouvragés. Ce vaste programme est signé Eiffage Immobilier.

5 Ouverture à la circulation de la route des Tamarins

La route des Tamarins, sur l'île de la Réunion, a été ouverte à la circulation après 4 années de chantier. Longue de près de 34 km, cette nouvelle voie garantit aujourd'hui une liaison rapide entre Saint-Paul et l'Étang-Salé, tout en assurant le développement des « Hauts », ces territoires situés à mi-pente entre le littoral et la partie la plus élevée de l'île. Eiffage a été très largement associé à la réalisation des travaux *via* Eiffage Travaux Publics et Eiffel qui ont assuré plus de la moitié de la construction de l'artère, depuis les terrassements jusqu'aux chaussées, en passant par les ouvrages d'art.

6 Ouverture du centre de détention de Nancy-Maxéville

Le centre de détention de Nancy-Maxéville, réalisé par Eiffage en partenariat public-privé (PPP), a été ouvert en juin. Le groupement conception-réalisation rassemblait Eiffage Construction, Eiffage Travaux Publics, Forclum et le cabinet d'architectes Valode & Pistre. Eiffage Construction Services en assurera la maintenance pendant 27 ans.

7 Certification ISO 14001 pour APRR

APRR devient la première société concessionnaire d'autoroutes à obtenir la certification environnementale ISO 14001 pour ses trois directions régionales d'exploitation.



1



2



3

TEMPS FORTS 2009

JUILLET

1 Sénégal : une concession pour l'autoroute Dakar-Diamniadio

Le contrat de concession de l'autoroute Dakar-Diamniadio, d'une durée de 30 ans, a été signé par la société Eiffage de la nouvelle autoroute concédée (Senac). Cette infrastructure facilitera l'accès à Dakar, très congestionné, et permettra de rejoindre le nouvel aéroport international en cours de réalisation. Ce projet illustre la pérennité d'Eiffage au Sénégal, où le Groupe est implanté depuis 84 ans.

2 Avancée des travaux de l'A432 Les Echets-La Boisse

L'A432, destinée à faciliter les relations entre le nord et l'est de l'agglomération lyonnaise, est en cours de construction par APRR, et notamment le viaduc de la Côtère, projet phare de la future autoroute. Il s'agit du premier ouvrage

à répondre à la nouvelle réglementation des eurocodes, ensemble de règles techniques visant l'harmonisation européenne. Long de 1210 m, avec un dénivelé de 50 m, son architecture fine et son jumelage avec la LGV Paris-Méditerranée évitent une nouvelle coupure du paysage. La mise en service est prévue en 2011. Eiffel est en charge du lot métal.

■ Clemessy primée en matière de sécurité

Cargill Montoir, usine de production d'huile de colza pour les biocarburants, a récompensé Secauto Donges, filiale de Clemessy spécialisée dans l'analyse industrielle, pour sa performance dans le domaine de la sécurité lors des travaux d'arrêt annuel 2009. Secauto réalise sur ce site des prestations de maintenance sur les analyseurs industriels et a effectué des travaux de révision de l'instrumentation.

AOÛT

3 Contrat de PPP pour le réseau routier du Kreis de Lippe en Allemagne

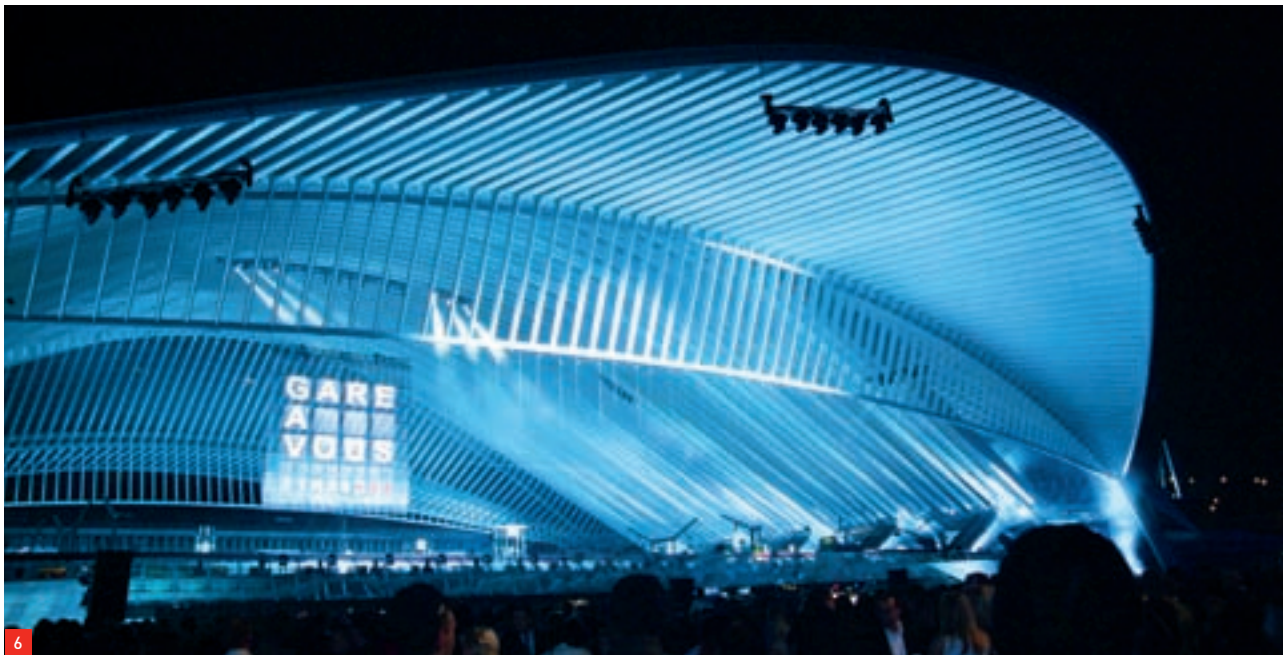
Le Groupement constitué d'Eiffage et de trois de ses filiales opérationnelles allemandes a signé un contrat de PPP portant sur le gros entretien et la réfection du réseau routier du Kreis de Lippe, en Rhénanie du Nord-Westphalie. Ce PPP d'une durée de 24 ans concerne un réseau de 435 km de routes départementales, 115 km de pistes cyclables et 96 ouvrages d'art, dans l'équivalent d'un département français.



4



5



6

SEPTEMBRE

4 Démarrage du chantier de la DGGN

Eiffage a signé avec le ministère de la Défense un PPP pour la conception, la réalisation et la maintenance du futur siège de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux, pour une durée de 35 ans. Le nouveau siège, conçu par Arte Charpentier Architectes, d'une surface de 47000 m², qui sera construit par Eiffage Construction, regroupera les différents services aujourd'hui répartis sur 12 sites en Île-de-France. Au programme : des bureaux, un restaurant collectif, un hôtel, une crèche, un complexe sportif, un stand de tir et un parking.

5 A65 : une nouvelle génération d'infrastructures autoroutières

Eiffage a signé sur le chantier de l'autoroute A65 Pau-Langon la déclaration «Compte à rebours 2010 pour la biodiversité», conduite par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN). Consciente de la nécessité de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, Eiffage est, à ce jour, la seule entreprise de BTP en Europe à avoir été agréée par l'UICN au titre du «Compte à rebours 2010». Le Groupe s'engage concrètement en faveur de la biodiversité sur ses chantiers, ainsi sur l'A65, où 1372 ha de zones compensatoires sont créés.

6 Inauguration de la gare de Liège-Guillemins

Duchêne, filiale d'Eiffage Construction en Belgique, a participé activement aux travaux de modernisation des infrastructures ferroviaires et de construction du gros œuvre du bâtiment des voyageurs et du parking. C'est également Duchêne qui a exécuté l'électrification des lignes de chemin de fer, tandis qu'Yvan Paque, autre filiale d'Eiffage Benelux, réalisait la signalisation. Inaugurée en présence du prince Philippe de Belgique, cette gare, imaginée par Santiago Calatrava, doit recevoir plus de 30 000 voyageurs par jour. Grande et lumineuse, surmontée d'une immense coupole, elle est surnommée la «gare cathédrale».



1



2



3

TEMPS FORTS 2009

OCTOBRE

1 Inauguration du Volta, nouveau siège HQE® de Forclum

200 collaborateurs de Forclum ont investi leur nouveau siège, le Volta, conçu pour BDV Associés par Eiffage Immobilier IDF et construit en synergie avec les différentes branches du Groupe. Classé HQE® et également « basse consommation », il répond aux exigences énergétiques les plus pointues.

2 Avancement des travaux du CHSF

Établissement de référence pour une population de 600 000 habitants, le centre hospitalier sud-francilien (CHSF), construit en PPP hospitalier sur les communes d'Évry et de Corbeil-Essonnes, regroupera l'offre de soins de plusieurs hôpitaux actuels. Le CHSF offrira 110 000 m² répartis entre cinq pôles médicaux. Premier établissement

de santé certifié HQE®, il a, à ce titre, été récompensé par les Victoires de la modernisation de l'État.

■ Eiffage et Carillion s'associent pour les projets nucléaires britanniques

Eiffage a signé un accord de partenariat avec le groupe britannique de construction et de services Carillion portant sur une réponse conjointe aux futurs appels d'offres lancés pour de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni. Pour Eiffage et Carillion, cet accord vient sceller une collaboration ancienne, les deux groupes ayant déjà eu l'occasion de travailler ensemble, sur le chantier du tunnel sous la Manche et pour le métro de Copenhague.

NOVEMBRE

3 Inauguration d'Hélianthe, siège HQE® d'Eiffage Centre-Est

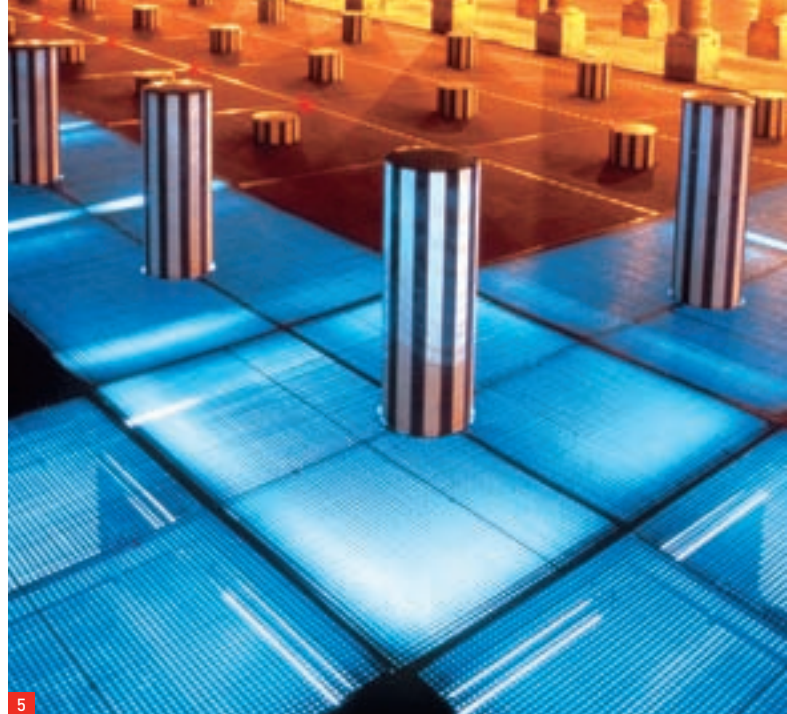
Hélianthe, le nouveau siège des directions régionales d'Eiffage en Rhône-Alpes Auvergne, a été inauguré à Lyon Confluence, quartier d'affaires et de loisirs, en présence de Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon et président du Grand Lyon. L'immeuble, conçu par l'architecte Albert Constantin/AIA-Atelier de la Rize et réalisé par l'ensemble des branches du Groupe, est emblématique de la prise en compte par Eiffage des enjeux de développement durable. Sa stratégie de performance énergétique – ressources renouvelables et technologies d'économies d'énergie – a été largement distinguée : certification HQE® Tertiaire et Trophée Constructéo 2008.

4 Très haut débit dans les Hauts-de-Seine

Le feu vert a été donné pour le démarrage des travaux. Pionnier en matière de FTTH (fibre optique chez l'habitant), ce réseau



4



5



6

DÉCEMBRE

permettra à terme à 827 000 foyers de souscrire à des abonnements à très haut débit (plus de 10 fois le débit actuel). Forclum est en charge de la totalité de sa construction pour Nanterre et Gennevilliers. Ce projet vient compléter les 7 délégations de service public (DSP) et PPP de réseaux de communication à haut débit auxquelles Eiffage prend actuellement part.

■ Première pierre du nouvel hôpital d'Orléans

Forclum est mandataire du groupement déclaré adjudicataire du lot électricité du nouvel hôpital d'Orléans, dont Crystal réalisera les travaux de climatisation, ventilation et chauffage, plomberie et fluides médicaux. Ce futur établissement – le plus grand de France – ouvrira ses portes en 2015.

■ 5 Fin des travaux pour les colonnes de Buren

La restauration des « Deux Plateaux », plus connus sous le nom de « colonnes de Buren », vient de s'achever. La Fondation Eiffage a pris part à la restauration de l'œuvre du Palais-Royal par un mécénat professionnel, dans le cadre duquel Eiffage a directement engagé les compétences des équipes de Forclum, chargées de revoir l'éclairage des colonnes qui ont retrouvé toute leur beauté nocturne.

■ 6 Permis de construire pour le Grand Stade Lille Métropole

Le permis de construire pour le Grand Stade Lille Métropole a été signé le 17 décembre par les maires de Villeneuve-d'Ascq et Lezennes. Sous l'égide d'Eiffage Travaux Publics, les travaux démarrent donc pour cet ouvrage unique en son genre, combinant pelouse rétractable, couverture mobile

et boîte à spectacles, pouvant accueillir plus de 50 000 spectateurs.

■ Création d'Eiffage Rail

Eiffage a racheté la société allemande Heitkamp Rail GmbH, spécialisée dans la construction de voies ferrées. Ce rachat suit la création, en France, d'Eiffage Rail et la reprise, il y a quelques années, de Wittfeld, également experte dans la pose de voies et le génie civil d'infrastructures ferroviaires. Eiffage Travaux Publics étend son offre, répondant ainsi aux nombreux projets de lignes à grande vitesse, de régénération de voies et de tramways.

■ 5^e anniversaire pour le viaduc de Millau

Le viaduc de Millau a fêté ses 5 ans le 14 décembre 2009, peu de temps avant de voir passer son 23 000 000^e véhicule, au début de 2010.

CHIFFRES CLÉS



Chiffre d'affaires consolidé

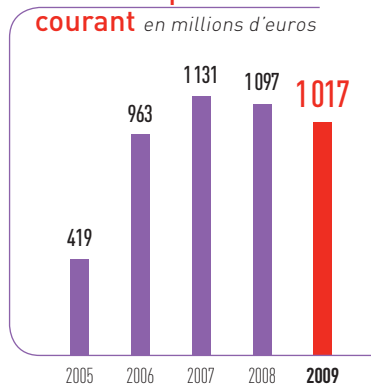
par nature d'activité (h.t.)

En millions d'euros	2008	2009	Variation
Construction	4 118	3 704	- 10,1%
<i>dont immobilier</i>	631	531	
Travaux Publics	3 932	3 731	- 5,1%
Énergie	2 591	3 194	+ 23,3%*
Métal	717	706	- 1,5%
Total Travaux	11 358	11 335	- 0,2%
Concessions (hors Ifric 12)	1 868	1 898	+ 1,6%
TOTAL GROUPE (hors Ifric 12)	13 226	13 233	+ 0,1%
<i>dont :</i>			
France	10 733	11 159	+ 4,0%
Europe	2 357	1 959	- 16,9%
Monde	136	115	- 15,4%
Chiffre d'affaires «Construction» des Concessions (Ifric 12)	380	365	n.s.

* - 7,7% à périmètre constant ; le chiffre d'affaires Énergie de 2009 inclut celui des sociétés Clemessy et Crystal à compter du 01/01/2009.

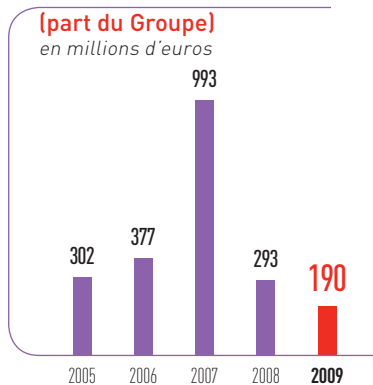
Résultat opérationnel courant

en millions d'euros



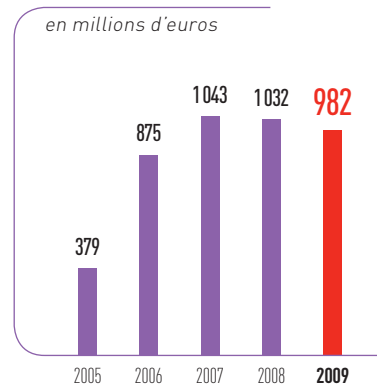
Résultat net consolidé

(part du Groupe)
en millions d'euros



Autofinancement

en millions d'euros

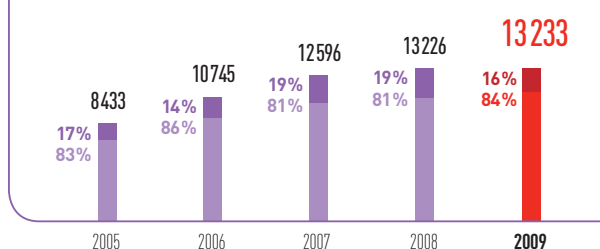




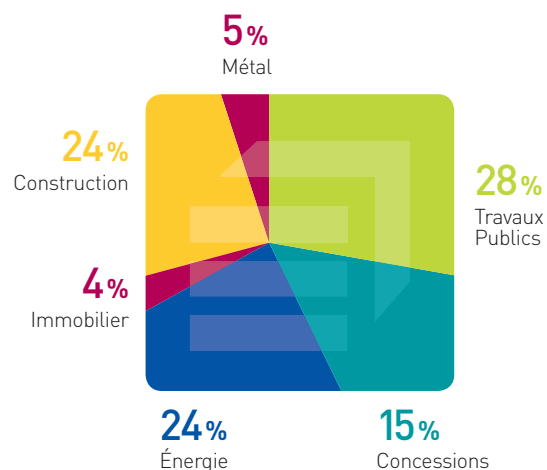
Évolution du chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros ; hors Ifric 12

■ Étranger ■ France

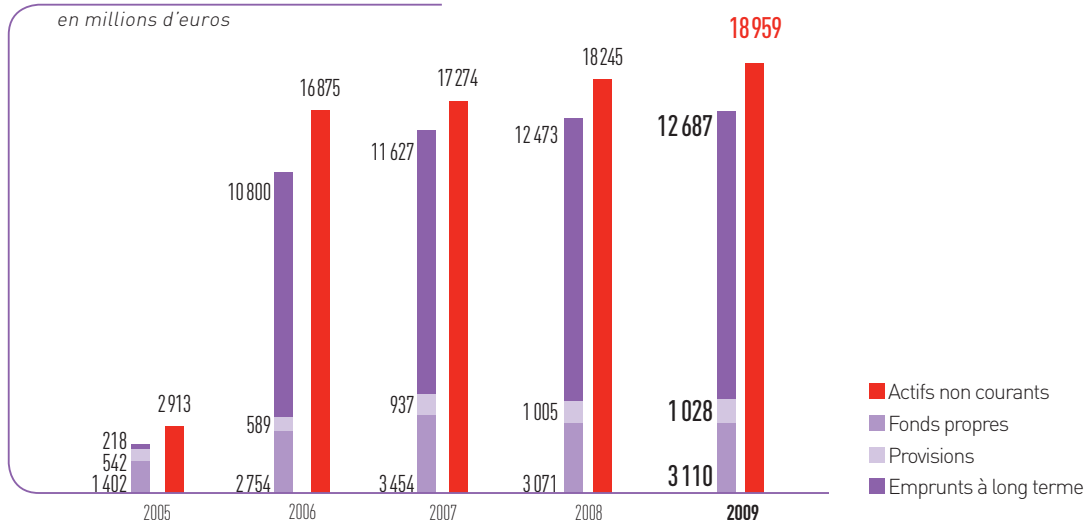


Répartition par activité du chiffre d'affaires 2009 en %



Évolution des capitaux permanents et immobilisations du Groupe

en millions d'euros



NB : Eiffage a décidé d'appliquer, par anticipation, dans ses comptes consolidés 2009 l'interprétation Ifric 12 des normes comptables relatives aux Concessions ; lorsqu'elles sont impactées, les données comptables présentées dans ces tableaux ont été retraitées en conséquence pour les exercices 2007 et 2008.



L'action Eiffage

Place de cotation

Euronext Paris ; Compartiment A

Code ISIN

FR 0000 130452

Valeur nominale

4 euros

Éligible

au PEA et au SRD

Indices

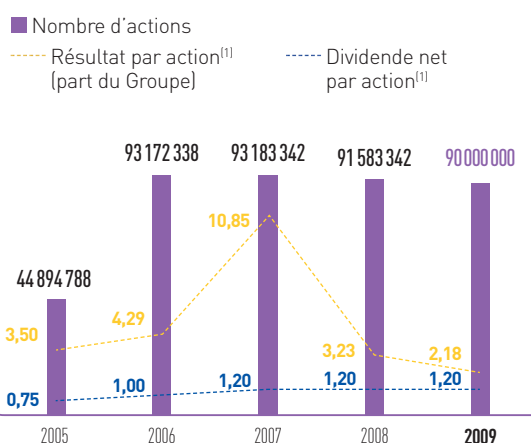
SBF 120 ; CAC MID100 ; Euronext FAS IAS

Codes

Bloomberg : FGR FP – Reuters : FOUG. PA

Résultat net et dividende par action

(en euros)



⁽¹⁾ Chiffres ajustés en fonction des actions gratuites et de la division du nominal de l'action, résultats par action 2005, 2006 et 2007 non retraités Ifric 12.

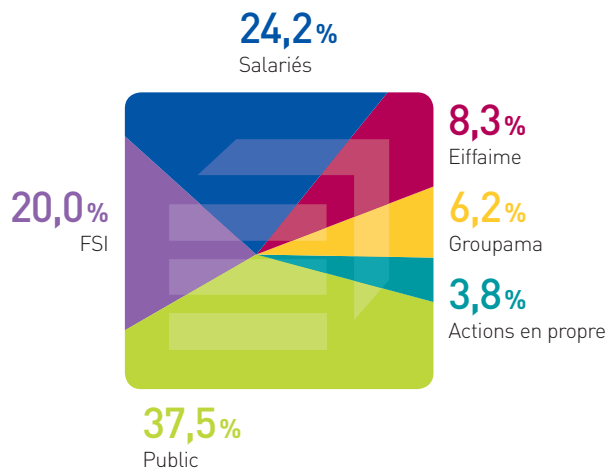
Performance du titre Eiffage depuis 2005

(rebasé SBF 120 et ICB Construction & Materials)

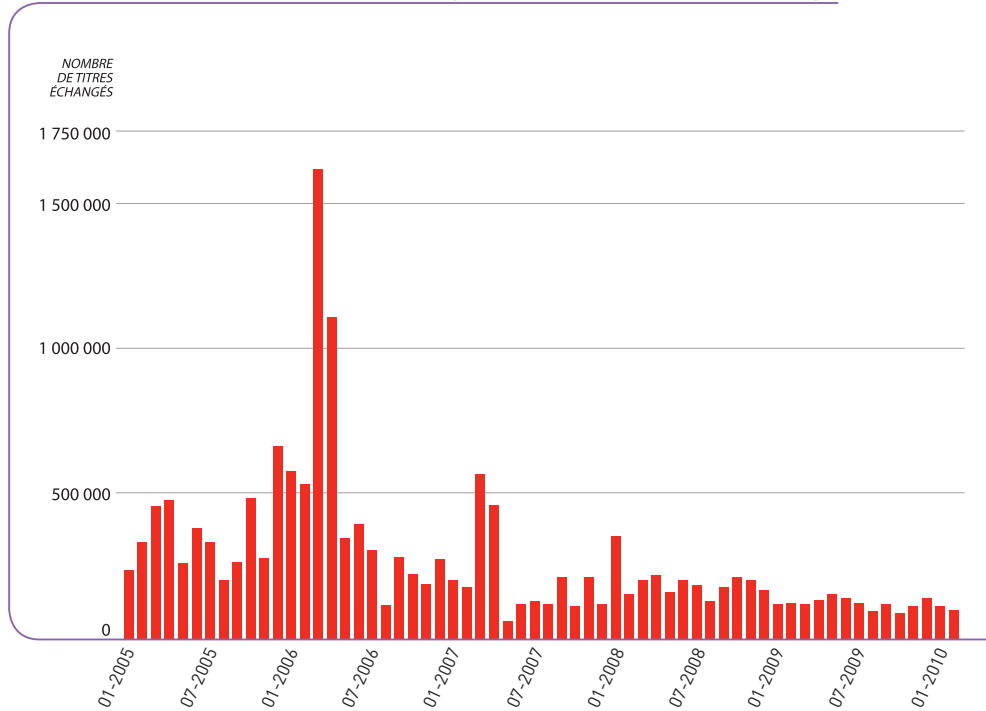




Actionnariat au 31 décembre 2009



Moyenne mensuelle des échanges quotidiens du titre Eiffage





fédérer
les expo

A photograph of two construction workers at night. They are wearing high-visibility yellow and blue safety suits, white hard hats, and headlamps. They are leaning over a metal structure, possibly a guardrail or part of a bridge, and appear to be working on it. The background shows a road at night with a truck and streetlights. The overall scene is illuminated by the workers' headlamps and the ambient night lights.

ertises



Avec trois nouveaux projets de PPP (Partenariats public-privé) et concessions conclus en 2009, Eiffage a conforté sa position de leader sur ce marché en plein essor.

Au-delà de la conception et de la construction des projets, les équipes d'Eiffage structurent le financement de ces opérations et assurent la gestion technique, la maintenance et l'exploitation commerciale des ouvrages réalisés, générant un flux de revenus récurrents pour le Groupe. Initié avec la concession de Cofiroute il y a quarante ans, le portefeuille s'est considérablement élargi et diversifié depuis 2004 et l'essor des partenariats public-privé, à des projets d'ouvrages fonctionnels, de réseaux d'information et d'équipements urbains, pour atteindre à ce jour un ensemble de 25 projets en cours de réalisation ou d'exploitation, et une valeur totale d'actifs de 14,2 milliards d'euros.

L'organisation mise en place permet de fédérer, autour d'équipes dédiées, les compétences des différentes branches opérationnelles et le réseau des implantations locales du groupe Eiffage, atouts majeurs dans la concrétisation de ces projets.

Au Portugal, Norscut, titulaire de la concession de l'autoroute A24, a connu une année 2009 contrastée. Après une forte chute de trafic au premier trimestre, un redressement s'est opéré progressivement pour atteindre une croissance annuelle de 4,4%. Le raccordement avec le réseau autoroutier espagnol prévu au premier semestre 2010 devrait conforter cette montée en puissance.

Dans le sud-ouest de la France, Eiffage poursuit la construction de 150 km d'autoroute entre Langon et Pau. Plus de 80% des terrassements et des ouvrages d'art sont d'ores et déjà réalisés. L'A65, autoroute de Gascogne, incarne un nouveau standard

d'infrastructures linéaires plus respectueuses de l'environnement, conformément au Grenelle de l'environnement.

La section internationale concédée à TP Ferro devrait voir circuler ses premiers trains fin 2010 jusqu'à Figueras, dans le cadre de l'accord conclu en décembre 2009 prévoyant la compensation des conséquences du retard de la liaison avec Barcelone, prévue maintenant en 2012.

Le tunnel Prado Carénage à Marseille confirme son rôle essentiel au sein du réseau routier de l'agglomération marseillaise avec une nouvelle croissance de son trafic, malgré les difficultés économiques et les travaux qui ont perturbé l'accès nord. La concession du tunnel Prado Sud, qui prolonge l'ouvrage existant vers le rond-point du Prado, connaît des débuts ralentis du fait des préoccupations des riverains.

Sport, santé, défense et sécurité : des projets de superstructures dans des secteurs multiples

Dans le domaine des projets de bâtiments, l'année 2009 a été marquée par l'inauguration officielle, le 19 janvier, en présence du Premier ministre François Fillon et du garde des Sceaux Rachida Dati, de l'établissement pénitentiaire de Roanne qui a accueilli ses premiers détenus le 28 janvier. Après Roanne et Lyon en 2008, la prise de possession des établissements pénitentiaires de Nancy, le 19 février, et de Béziers, le 22 juillet, avec respectivement deux et quatre mois d'avance sur les délais contractuels, marque le début d'une période d'exploitation de 28 ans, sur les quatre sites d'une capacité totale de 2800 places. Au 31 décembre, environ 2 100 détenus occupaient les cellules des quatre établissements.

- 1 Le chantier du **centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville** [74].
- 2 Le lancement des travaux de la **seconde phase de l'autoroute Dakar-Diamniadio**, le 12 février 2010.
- 3 Le futur siège de la direction générale de la **Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux** (92).
- 4 Le **Grand Stade Lille Métropole** (59).



À l'issue d'une phase de travaux préparatoires et après l'obtention des autorisations administratives, les travaux de terrassement et de gros œuvre ont débuté sur le chantier du siège de la direction générale de la Gendarmerie nationale, à Issy-les-Moulineaux, le 17 août. La réalisation de ces 47 000 m² de bureaux et services annexes, répondant aux exigences de la charte environnementale de la commune (ISSEO), bénéficie du label HQE®. La mise à disposition de l'ouvrage, prévue à l'automne 2011, constituera le point de départ d'une période d'exploitation de 32 ans.

Par ailleurs, la livraison de l'ensemble immobilier de 223 logements du casernement de gendarmerie de Châteauroux a eu lieu le 19 janvier 2010, pour près de 30 ans d'exploitation.

Dans le prolongement de ces exemples aboutis de partenariats public-privé, toutes les compétences du Groupe sont mobilisées dans le cadre du projet de restructuration du site de Balard, portant sur plus de 360 000 m² de locaux administratifs, de bureaux et de développements immobiliers



PARTICIPATIONS :

- 51 % COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU
- 36 % NORSCUT
- 33 % TUNNEL PRADO CARENAGE
- 50 % TP FERRO
- 65 % A'LIENOR
- 41,5 % TUNNEL PRADO SUD
- 100 % SENAC (Autoroute Dakar-Diamniadio au Sénégal)
- 100 % EIFFAGE LIPPE (Entretien routier pour Kreis Lippe en Allemagne)
- 100 % CONNECTIC 78 (Haut Débit Yvelines)
- 100 % YVELINES CONNECTIC (Haut Débit Yvelines – Second réseau)
- 81 % CONNECTIC 39 (Haut Débit Jura)
- 81 % ALLIANCE CONNECTIC (Haut Débit Belfort-Delle-Héricourt-Montbéliard)
- 81 % ARMOR CONNECTIC (Haut Débit Côtes-d'Armor)
- 81 % CAPAIX CONNECTIC (Haut Débit Pays d'Aix-en-Provence)
- 50 % AD'TIM (Haut Débit Drôme-Ardèche)
- 15 % SEQUALUM (Haut Débit Hauts-de-Seine)
- 19 % MEMONET (Haut Débit Meurthe-et-Moselle)
- 100 % OPTIMEP 4 (Établissements pénitentiaires)
- 100 % HEVEIL (Centre hospitalier sud francilien)
- 100 % H'ENNEZ (Centre hospitalier de Rennes)
- 100 % HANVOL (Centre hospitalier d'Annemasse-Bonneville)
- 100 % SOPRANO (Marché du Plessis-Robinson)
- 100 % CENTOR 36 (Gendarmerie de Châteauroux)
- 100 % ELISA (Grand Stade Lille Métropole)
- 100 % EIFFIGEN (Siège de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux)



connexes, afin d'accueillir le siège du ministère de la Défense.

Dans le domaine de la santé, les opérations préalables à la prise de possession du bâtiment médico-technique du CHU de Rennes ont débuté au mois de novembre 2009, en intégrant les modifications demandées par la direction de l'hôpital, pour une mise à disposition intervenue le 28 février 2010.

Après les travaux de terrassement du centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville débutés fin 2008, les équipes d'Eiffage poursuivent, à un rythme soutenu, les travaux de gros œuvre du centre hospitalier de 445 lits qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontariste de développement durable et de haute performance énergétique.

Enfin, plus de 1 500 personnes sont à pied d'œuvre quotidiennement pour réaliser les travaux, notamment de second œuvre et de lots techniques, sur le site du centre hospitalier sud-francilien situé sur les communes d'Évry et de Corbeil-Essonnes dont la mise à disposition est prévue en janvier 2011.

Dans la foulée de la signature du contrat de partenariat entre Lille Métropole Communauté Urbaine et Elisa (filiale à 100% d'Eiffage) pour la réalisation, le financement et l'exploitation du futur Grand Stade Lille Métropole le 15 octobre 2008, les demandes d'autorisations administratives permettant la réalisation de l'ouvrage ont été déposées. Le permis de construire du Grand Stade a ainsi été délivré le 17 décembre 2009 par les maires de Villeneuve-d'Ascq et de Lezennes,

au terme d'une année consacrée à la concertation et à plusieurs enquêtes publiques englobant également l'ensemble des accessibilités à la charge de l'État, du département et de la communauté urbaine. En parallèle, différents arrêtés préfectoraux et municipaux ont permis de démarrer à l'automne 2009 les travaux préparatoires consistant à combler les carrières existantes sur une partie du site et à dépolluer les sols. L'objectif est une mise en service du stade à l'orée de la saison sportive 2012/2013.

Projets d'infrastructures de transport et de télécommunications : à l'international également

Dans le secteur des infrastructures de transport et de télécommunications, l'année écoulée a été marquée par une activité intense sur différents chantiers, dont notamment l'autoroute A65, ainsi que par trois importants succès en matière de PPP et concessions, dont deux à l'étranger.

Le 21 août 2009, Eiffage a signé avec l'arrondissement de Lippe (Kreis Lippe), situé en Rhénanie du Nord – Westphalie, un contrat de partenariat d'une durée de 25 ans pour la maintenance et l'entretien de 435 km de routes départementales, 115 km de pistes cyclables et 96 ouvrages d'art. Après une première phase essentiellement consacrée à la rénovation du réseau existant, actuellement en cours, Eiffage se consacrera principalement à l'entretien du réseau ainsi réhabilité.

D'autre part, Eiffage a conclu avec l'État

sénégalais le 2 juillet 2009 le contrat de concession d'une durée de 30 ans de l'autoroute Dakar-Diamniadio. Cette infrastructure, longue de 25 km, permettra d'irriguer la région de Dakar depuis le futur aéroport international en cours de réalisation. Après une phase initiale consacrée aux études, la première pierre de l'ouvrage a été posée par le président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, le 12 février 2010, en présence de Jean-François Roverato. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2013, avec des mises en service intermédiaires progressives.

Enfin, Eiffage a signé le 3 décembre 2009 un nouveau contrat de délégation de service public de réseau de fibres optiques avec le département des Yvelines, complétant le réseau déjà concédé au Groupe depuis 2004. Ce nouveau projet s'ajoute au déploiement en cours des réseaux de communication à très haut débit des départements des Hauts-de-Seine, du Jura, des Côtes-d'Armor, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Meurthe-et-Moselle (le seul en contrat de partenariat), de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard et de l'agglomération du pays d'Aix (en Provence). L'ensemble de ces infrastructures représente au total 4 700 km de réseau et plus de 800 000 prises FTTH (Fiber To The Home).

Vers une accélération des projets

Suite à l'annonce par le gouvernement français, en décembre 2008, du plan de relance de l'économie et des mesures d'accompagnement subséquentes, de nombreux projets d'infrastructures de transport, en concession et PPP, ont été accélérés. Ainsi, Eiffage a remis

- 1 L'avancement des travaux du **centre hospitalier sud-francilien** (91).
- 2 La « remise des clés » de l'**établissement pénitentiaire de Béziers** le 22 juillet 2009.
- 3 L'**autoroute A65** : 17,5 millions de m³ de terrassement, 1 400 000 tonnes d'enrobés.



le 15 décembre 2009 l'offre finale pour le projet de concession de la LGV Sud-Europe Atlantique (Tours-Bordeaux) et le lendemain son offre initiale pour le contrat de partenariat de la LGV Bretagne-Pays de la Loire (Le Mans-Rennes). De nombreux projets sont en cours d'étude, parmi lesquels le contournement LGV de Nîmes-Montpellier ou les autoroutes A63 et A150, auxquels s'ajoutent dans le courant de l'année 2010 d'autres projets significatifs tels que le canal Seine-Nord Europe, la rocade nord de Grenoble ou le boulevard urbain L2 à Marseille.

Fort de sa position sur le marché des concessions et PPP, Eiffage entend jouer un rôle majeur sur ces différents projets et conforter ainsi sa position sur ce marché en développement.

Des équipes compétentes et mobilisées

Sur l'ensemble de ces projets, les équipes d'exploitation et de maintenance d'Eiffage se déploient progressivement, mobilisant autant que de besoin les compétences et ressources des branches opérationnelles du Groupe, en vue

d'une activité continue sur de longues durées, excédant fréquemment 30 ans.

S'appuyant sur ces diverses expériences, après une année complète d'exploitation des premiers projets, et bénéficiant de leur réseau d'implantations régionales, les équipes d'Eiffage se mobilisent en vue des nombreux projets qui seront initiés en 2010, en particulier dans les domaines universitaire, judiciaire et des équipements et aménagements urbains et du cadre de vie.

VIADUC DE MILLAU

Le viaduc de Millau a fêté ses 5 ans d'exploitation et son succès ne se dément pas avec 23 millions de clients qui l'ont emprunté depuis sa mise en service.

La fréquentation a progressé modestement en 2009, de 0,8%, dans un contexte de crise économique qui a fortement affecté le trafic des poids lourds comme ce fut le cas dans l'ensemble des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Le trafic estival des automobilistes a été plutôt dynamique, un nouveau record journalier ayant même été enregistré le 1^{er} août 2009 avec 62 279 véhicules.



assurer

fluidi



te / et sécurité

1 860 M€
Chiffre d'affaires

867 M€
Résultat opérationnel courant

20 milliards
de kilomètres parcourus



Le contexte de crise économique et financière a eu des conséquences limitées

sur le trafic global qui progresse de 0,3%, grâce au rebond du trafic des véhicules légers à partir de l'été. Cette augmentation modeste masque en fait une baisse de plus de 12% pour les poids lourds. Les quatre objectifs majeurs de la stratégie d'APRR – amélioration de la sécurité, développement du réseau, renforcement de l'offre de services et amélioration de la performance économique – ont pu être poursuivis. En 2009, le Groupe est entré dans une nouvelle phase de modernisation des péages avec l'expérimentation très prometteuse du télépéage sans arrêt.

Sécurité et sens du service

La sécurité reste au cœur des préoccupations d'APRR et AREA: l'année 2009 a confirmé la baisse de l'accidentalité sur le réseau, avec une diminution du nombre d'accidents corporels de près de 17%. Le nombre de tués est stable, après une année 2008 marquée par une très forte réduction (- 49% par rapport à 2007). Des améliorations significatives du réseau ont été réalisées en 2009 avec l'élargissement à 2 x 3 voies de l'A31 entre Beaune et Langres après seulement 3 ans de travaux, et celui à 2 x 3 voies d'une section de 18 km de l'A36 entre Belfort et Montbéliard.

Outre ces investissements réalisés pour traiter les zones critiques, de nombreuses actions concrètes sont mises en œuvre pour agir en temps réel sur les événements: des campagnes de sensibilisation (partage de l'autoroute pour les chassés-croisés estivaux, hypovigilance, conduite hivernale) et une opération visant à sensibiliser les automobilistes à la présence éventuelle de piétons sur l'autoroute (13% des accidents concernent des piétons).

Fondement de la vision du métier et de son développement, de la relation avec chaque client et des engagements vis-à-vis de l'État concédant, c'est le sens du service qui structure toute l'activité. Il s'illustre par des actions qui enrichissent l'offre pour apporter une réponse à des besoins sans cesse renouvelés:

- extension des places de parking poids lourds sur les aires;
- constitution d'un réseau de parkings sécurisés poids lourds (trois sont déjà en service);
- valorisation et animation des aires de services en période de vacances;
- intensification de l'information clients avec notamment la refonte du site aprr.fr et la généralisation de l'affichage du temps de parcours prévu pour les véhicules légers sur le réseau AREA;
- réalisation de travaux d'entretien la nuit pour minimiser la gêne.

La modernisation du péage

Le télépéage qui représente sur l'année 2009 près de 43% des transactions (contre 40% en 2008) connaît une forte croissance grâce à la poursuite

du développement des formules d'abonnement pour les véhicules légers. Le Groupe a poursuivi une politique active de commercialisation des badges de télépéage permettant aux ventes de progresser jusqu'à constituer un portefeuille de 735 000 badges géré par les équipes. Le télépéage sans arrêt installé sur trois gares du réseau contribue au confort du conducteur. Ce mode de télépéage s'inscrit de plus parfaitement dans la logique du Grenelle de l'environnement en réduisant les émissions de CO₂.

En parallèle, 100 gares sur les 140 que compte le réseau sont télé-exploitées partiellement ou totalement à fin 2009.

Développer le réseau

L'année 2009, première année d'exploitation par AREA du tronçon Anancy-Genève de l'A41 concédé à Adelaç, a été marquée par le démarrage des travaux de trois opérations d'envergure:

- le contournement sud de Mâcon (A406);
- la desserte de Montluçon depuis l'A71 (A714);

- 1 Sur l'A39**, la première gare de péage en France équipée d'un auvent photovoltaïque.
- 2 Les fourgons de patrouille et de viabilité APRR et AREA**: un nouvel habillage pour augmenter l'impact et la visibilité.
- 3 Les PC de circulation du Groupe ont été à l'honneur en 2009**: ils ont ouvert leurs portes pour présenter aux clients toute l'organisation invisible de l'autoroute.
- 4 Une journée événement** pour les dix ans de l'autoroute de l'Arbre (A77: Dordives - Cosne-sur-Loire).



■ la section Les Échets-La Boisse d'A432 pour désengorger le nord-est de Lyon.

Ces opérations ont été soumises à une procédure approfondie de protection de la faune et de la flore. Sur l'A406 le rôle des genêts, une espèce protégée, fait l'objet de toutes les attentions.

L'engagement a été pris de mettre en service ces trois nouvelles liaisons, qui représentent un linéaire total de 30km, entre fin 2010 et mi-2011.

Améliorer la rentabilité

Le trafic tous véhicules d'APRR et AREA progresse légèrement (0,3%), dans un contexte général de crise économique et financière. Pénalisé par la baisse sensible du trafic poids lourds, le chiffre d'affaires a néanmoins progressé de 1,4%. Tout est mis en œuvre pour concrétiser les gains de productivité engendrés par la modernisation des péages, l'adaptation des équipes aux nouvelles organisations, faisant ainsi baisser ses coûts d'exploitation par kilomètre parcouru pondéré. L'EBITDA* et la marge d'EBITDA ont poursuivi leur progression (cette dernière atteint 68,0% contre 67,8% en 2008).

*EBITDA: résultat opérationnel avant amortissements et provisions

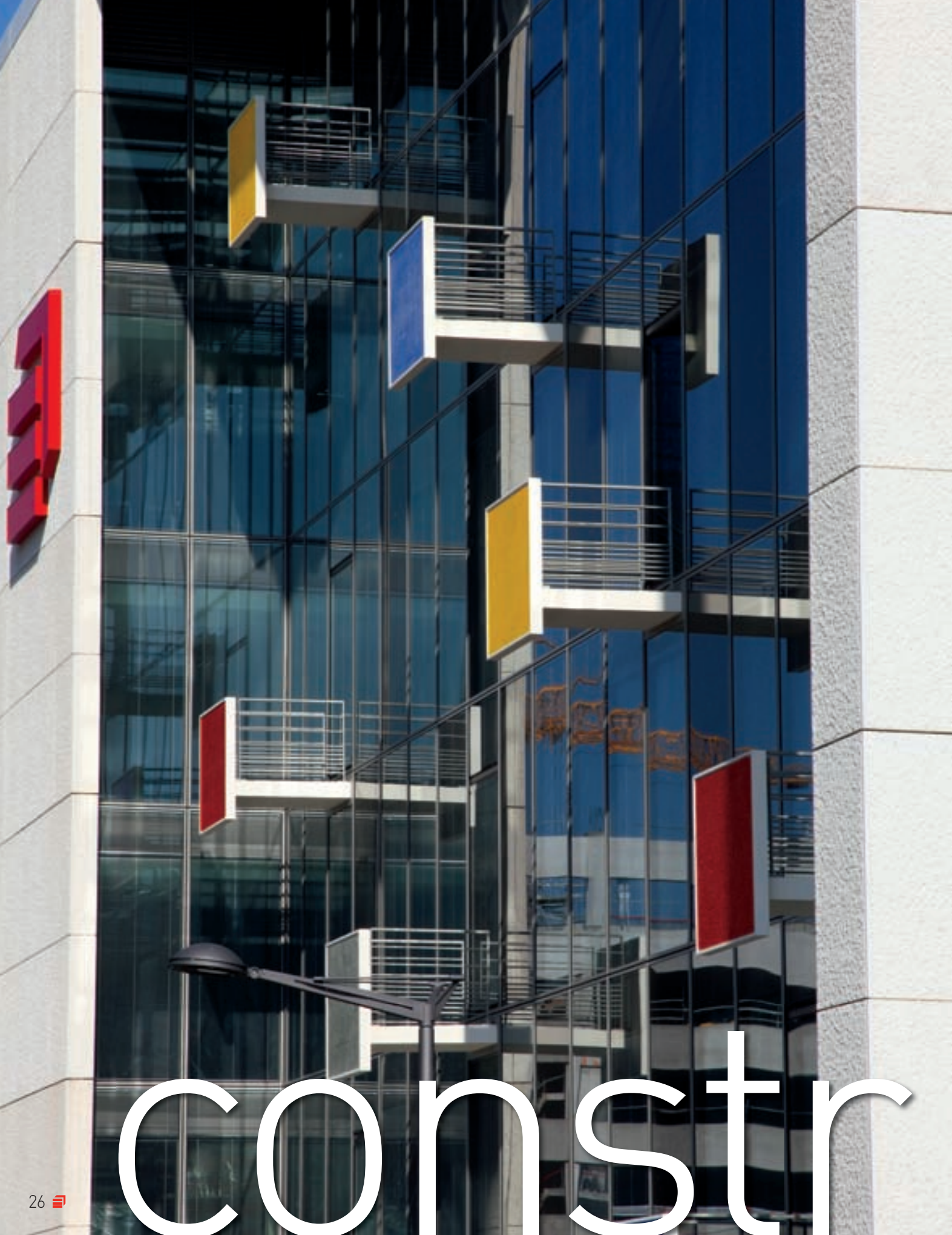


UN DIFFUSEUR PARFAITEMENT INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

Mis en service mi-septembre, le nouveau diffuseur de la RD120 à Arlay, sur l'A39 (Dijon - Bourg-en-Bresse), a été conçu et réalisé dans un souci d'insertion particulièrement discrète dans le massif forestier et afin de respecter son environnement. Il est au service du développement économique et touristique du secteur de Bletterans. Pour la première fois en France, le péage est surmonté d'un auvent photovoltaïque. Cette couverture, d'une surface de 190 m², permet de produire une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la gare. De nouvelle génération, elle propose tous les moyens de paiement via des bornes automatiques.

UNE DÉMARCHÉ VERTE RÉCOMPENSÉE

Les trois directions régionales d'exploitation d'APRR ont été certifiées ISO 14001 en juin 2009 pour leur engagement en matière d'environnement. Comme l'exige la norme, APRR a réalisé une analyse environnementale pour identifier et hiérarchiser les aspects de ses activités pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement. Un système de management environnemental, associé à de bonnes pratiques, a été mis en place pour réduire ou prévenir les impacts significatifs relevés par cette analyse: des mesures anti-gaspillage de l'eau douce, une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, la formation à l'éco-conduite constituent autant de bonnes pratiques engagées. AREA de son côté vise cette certification en 2010.



constr



autrement
wire

3 704 M€
Chiffre d'affaires

+3,9 %
Résultat opérationnel courant

4 020 M€
Carnet de commandes



Acteur majeur du BTP en Europe, Eiffage Construction conjugue les métiers d'aménageur urbain, de promoteur immobilier, de constructeur et de mainteneur multiservices. Proposer une offre globale et multiproduits, faire fructifier les résultats de la politique de recherche et développement, faire preuve d'une écoute approfondie des clients, tels sont les enjeux stratégiques d'Eiffage Construction, portée par l'ambition de construire autrement.

Autrement plus réactif

Partout en France, mais aussi au Benelux, en Pologne, en République tchèque et au Portugal, Eiffage Construction accompagne les donneurs d'ordres depuis la conception des bâtiments jusqu'à leur exploitation. Entreprise générale par excellence, Eiffage Construction dispose de bureaux d'études intégrés, d'un département recherche et développement et de services spécialisés pour chacun de ses marchés : équipements publics, logements privés ou sociaux, résidences services, bureaux, commerces, hôtellerie, établissements de santé. Son maillage territorial lui permet d'entretenir des liens étroits avec les collectivités et d'anticiper les besoins des donneurs d'ordres. Autonomes, ses onze directions régionales disposent de leurs propres outils de conception et de production, mais aussi de maintenance et *facility management*, par le biais d'établissements locaux spécialisés. Les structures européennes bénéficient également d'une forte implantation

territoriale et d'une activité diversifiée leur permettant de se positionner sur tout type de demande.

Ensemble et avec l'appui logistique du Groupe, les différentes entités d'Eiffage Construction conjuguent leurs expertises pour donner vie aux projets les plus audacieux. Construire autrement, c'est accompagner les clients et partenaires, et leur apporter des solutions adaptées, innovantes et respectueuses de l'environnement.

Autrement plus sûr

Les actions engagées depuis plusieurs années en matière de prévention, formation et communication de bonnes pratiques portent leurs fruits. En 2009, la fréquence des accidents sur les chantiers d'Eiffage Construction a diminué de plus de 10% et leur taux de gravité est inférieur à 1. Pour rendre l'exercice de ses métiers encore plus sûr, un vaste programme de sensibilisation intitulé Domino a été mis en place en 2009 et se poursuivra en 2010. Tous les collaborateurs,

des compagnons aux directeurs, seront formés d'ici à la fin de l'année. Construire autrement, c'est garantir la sécurité de tous grâce à l'action de chacun.

Autrement plus durable

Constructeur-promoteur et aménageur urbain, Eiffage Construction se distingue par son approche globale lui permettant de concevoir et de construire des opérations complexes, qu'il s'agisse de restructuration de centres urbains, de création de nouveaux quartiers ou d'équipements de grande envergure. Construire pour le futur, c'est contribuer à la conception de la ville « Haute Qualité de Vie® » menée par Eiffage dans le cadre du projet Phosphore, c'est édifier des immeubles BBC comme le Volta, premier immeuble de bureaux privé certifié en France. Construire autrement, c'est placer l'intelligence énergétique au cœur de chaque projet.

1 Quartier Saint-Éloi à Wissous (91).

Maître d'ouvrage : Eiffage Immobilier IDF
 Aménageur : Eiffage Aménagement
 Architecte urbaniste : Xavier Bohl
 Maîtres d'œuvre : Synthèse d'architecture -
 ARS - Di Fiore - International d'architecture

2 Gare de Liège-Guillemins (Belgique).

Maître d'ouvrage : SNCB
 Maître d'œuvre : Santiago Calatrava

3 Centre pénitentiaire à Béziers (34).

Maître d'ouvrage : Optimep 4
 Maître d'œuvre : Valode & Pistre Architectes



3

**Autrement plus innovant**

Nouvelles méthodes industrielles grâce à son usine-laboratoire de Fresnay-sur-Sarthe produisant des modules préfabriqués à haute valeur ajoutée, invention de la calculette ACV permettant de mesurer l'impact environnemental et carbone des produits utilisés, mise en place d'IRD2 Techniques Nouvelles, création de la PAC R2 permettant de construire des logements BBC fonctionnant à l'énergie électrique : l'objectif majeur des équipes d'Eiffage Construction consiste à élaborer des produits en parfaite adéquation avec les attentes de leurs clients tant en termes de performance énergétique que de budget. Construire autrement, c'est prendre de l'avance sur l'avenir.

UNE NOUVELLE EXPERTISE

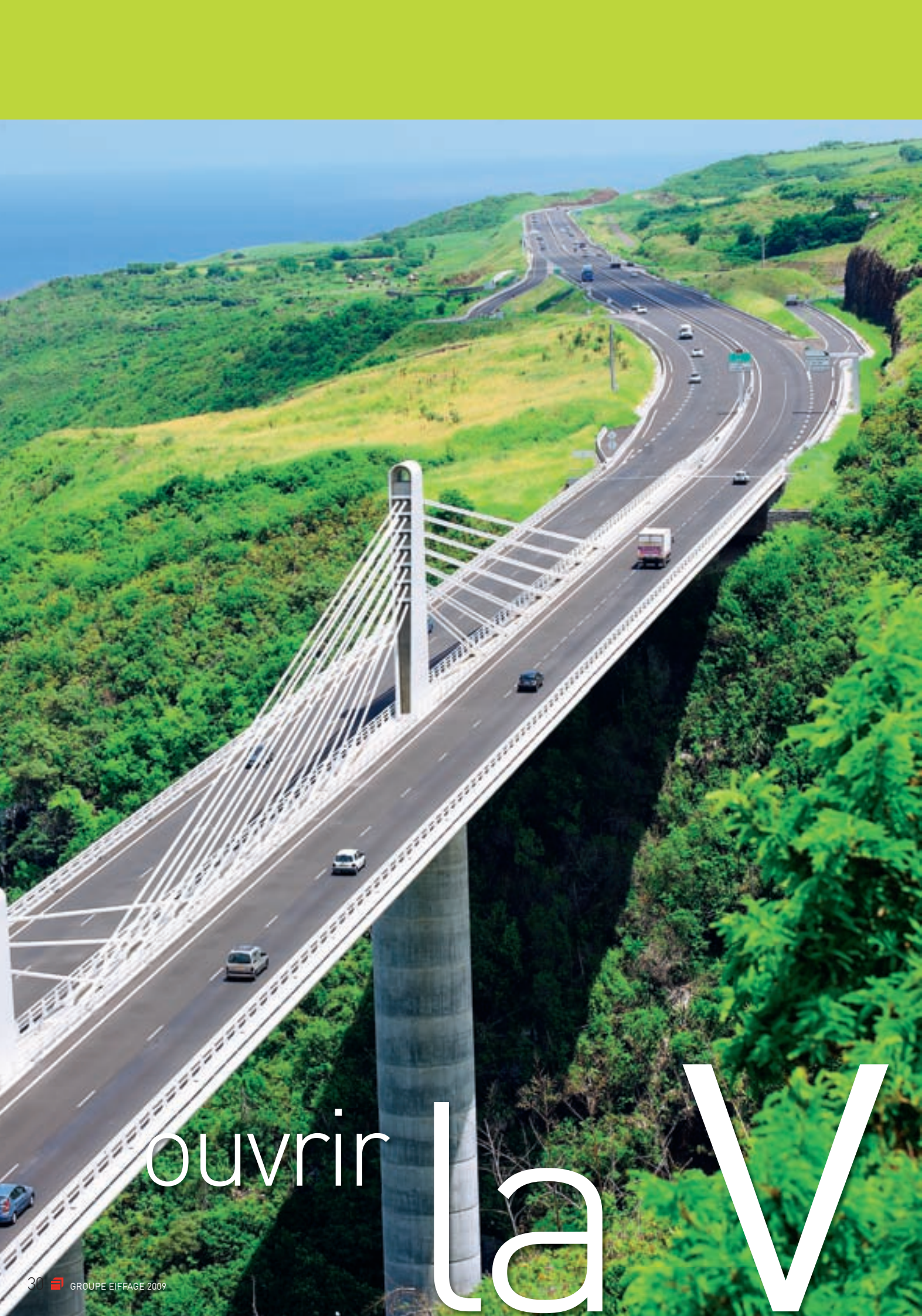
La mise en exploitation des établissements pénitentiaires de Lyon-Corbas, Roanne, Nancy et Béziers confirme l'expertise d'Eiffage Construction pour la gestion de grands ensembles de bâtiments en PPP.

Créée en 2009, Eiffage Construction PPP Services a pour mission l'entretien et la maintenance de ces établissements pour plusieurs décennies. Pour ce faire, un logiciel informatique spécifique de gestion a été mis au point. Prochaine étape, la mise en exploitation des grands PPP hospitaliers en cours de construction : cité sanitaire de Saint-Nazaire, centre hospitalier sud-francilien et centre hospitalier d'Annemasse-Bonneville.

L'ANNÉE DE L'IMMOBILIER

Avec 2 576 logements réservés et 6 500 logements sous maîtrise foncière, Eiffage Construction, à travers ses filiales Eiffage Immobilier et Eiffage Aménagement, a bien réagi à la crise grâce à son offre immobilière diversifiée et aux dispositifs fiscaux liés au plan de relance.

De nouveaux projets d'aménagements urbains sont en cours comme à Nogent-sur-Marne et Joinville-le-Pont, des résidences de tourisme en Bretagne et dans les Alpes, ainsi que des centres commerciaux d'envergure à Clermont-Ferrand et à Lisbonne. Fin 2009 a débuté le chantier du futur siège social d'Eiffage Construction : belle vitrine architecturale due à Jean-Paul Viguier, architecte, cet immeuble constitue une nouvelle avancée technologique par sa performance énergétique, qui sera conforme à la future RT 2012.



ouvrir la V



oie

3 731 M€
Chiffre d'affaires

+3,2 %
Résultat opérationnel courant

3 050 M€
Carnet de commandes



Branche Route et Génie civil du Groupe, Eiffage Travaux Publics est présente sur l'ensemble du territoire national, dans la péninsule Ibérique et en Allemagne où elle compte plusieurs filiales, ainsi qu'au Sénégal à travers une entité créée en 1926.

L'entreprise, qui couvre l'intégralité du champ d'action des travaux publics, est de surcroît un producteur industriel important car elle fournit l'ensemble de ses chantiers et de nombreux clients externes en liants, enrobés et granulats.

Une année contrastée

Après neuf mois de baisse, le chiffre d'affaires réalisé au dernier trimestre 2009 semble amorcer une embellie, en hausse de près de 8% sur la même période l'an passé. L'exercice se solde ainsi par une activité en faible retrait global de 1,4% en France.

Entré en pleine production, le chantier de l'A65 - Pau-Longon s'est révélé particulièrement efficace contre la crise, offrant à nombre d'entités un volume de travaux conséquent.

En matière de grands projets, l'année a également vu la livraison de la ligne à grande vitesse Perpignan à Figueras, l'ouverture des quelque 34 kilomètres de la route des Tamarins à la Réunion et la fin des chantiers de la LGV Rhin-Rhône.

Dans le Nord, l'obtention le 17 décembre du permis de construire du Grand Stade Lille Métropole a donné le coup d'envoi d'un chantier de deux ans et demi, tandis qu'à la Réunion et à la Martinique, les opérations de conception-construction des centrales EDF obtenues conjointement avec Man et Clemessy se poursuivront

jusqu'en 2011. Enfin, sur l'A89, le creusement du tunnel de Violay a démarré au début de l'été.

Les sept directions régionales ont participé à l'aménagement de leurs territoires respectifs, en dépit de conditions météorologiques difficiles en début d'année et des effets tardifs du plan de relance et notamment du dispositif de fonds de compensation de la TVA.

Des interventions dans tous les domaines des travaux publics

Outre les opérations de construction ou rénovation de chaussées routières et autoroutières qui constituent, avec les chantiers de VRD, le socle de l'activité régionale, des projets de transport en commun - création de lignes de tramway à Lyon, Paris, Angers, Montpellier, automatisation ou prolongement de lignes de métro à Paris... - sont venus renforcer les références de l'entreprise.

Eiffage Travaux Publics a par ailleurs pris part en Île-de-France au programme de sécurisation des tunnels

lancé par la région. Des travaux ont été menés dans les principaux ports - Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Nantes-Saint-Nazaire, Fos-sur-Mer... - et aéroports - Orly, Roissy... -.

Enfin, dans le domaine du traitement des eaux, le très grand chantier de mise aux normes européennes de la station Seine Aval dans les Yvelines s'est poursuivi, à l'instar de ceux en cours à Albi, Bordeaux ou Chambéry, tandis que d'autres étaient livrés au Touquet, à Saint-Étienne et dans le Lunévillois où une filiale s'est spécialisée dans les équipements par filtres à roseaux.

La production industrielle a été touchée par le fort ralentissement enregistré dans les activités de bâtiment.

Néanmoins, plusieurs sites se sont dotés de nouvelles installations en 2009, en particulier le poste Touraine Enrobés en Indre-et-Loire et la carrière de Corbigny, dans la Nièvre. Un nouveau site d'extraction a par ailleurs ouvert à Macouria en Guyane qui devrait produire quelque 250 000 tonnes de granulats par an durant les vingt prochaines années.

- 1 Mise en service en avril**, la ligne T4 du tramway de Lyon relie désormais le VIII^e arrondissement à Vénissieux.
- 2 L'engouement des Européens pour les pistes cyclables** ne se dément pas, comme en témoignent des projets menés des Vosges à l'Andalousie – ici à Séville –, en passant par l'Isère, l'Hérault ou les Pyrénées-Orientales.
- 3 Au plus fort de son activité**, le chantier de l'A65 a mobilisé jusqu'à 2 000 personnes et 650 engins.
- 4 Inauguré en octobre**, le jardin Abbé-Pierre des Grands Moulins est l'un des derniers chantiers réalisés par le Groupe autour de la nouvelle université parisienne.



3

Une grande attention portée à la formation et la prévention

Axes forts et pérennes de la politique de ressources humaines de l'entreprise, la formation et la prévention ont bénéficié d'investissements importants.

Une nouvelle école Eiffage Travaux Publics a ouvert ses portes dans l'Ouest, en partenariat avec le CFA de Ploërmel. La branche compte désormais cinq établissements à travers le pays qui ont déjà formé des centaines de personnes depuis leur création fin 2006.

Les actions de prévention continuent de porter leurs fruits : un tiers des établissements a atteint l'objectif «zéro accident» en 2009.

Enfin, le plan Handicap lancé fin 2008 a permis de faire chuter à 8 le nombre d'établissements ne comptant pas de travailleurs handicapés dans leurs effectifs.



4

UNE OFFRE ÉTENDUE DANS LA CONSTRUCTION FERROVIAIRE

Rachetée fin 2009, la société de droit allemand Heitkamp Rail GmbH, qui devient Eiffage Rail GmbH en 2010, vient conforter la branche dans la construction ferroviaire, peu après la création, dans l'Hexagone, d'Eiffage Rail et la reprise, voilà quelques années outre-Rhin, de Wittfeld, toutes deux expertes dans la pose de voies et le génie civil des infrastructures ferroviaires.

En 2009, deux succès de taille sont à noter dans ce domaine : la livraison à la date prévue de la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras, d'une part, et d'autre part la régénération, intégrée au Plan Rail Midi-Pyrénées lancé par RFF, de 160 kilomètres de voies ferrées.

ESPAGNE, ALLEMAGNE, SÉNÉGAL : DES IMPLANTATIONS PÉRENNES RENFORCÉES PAR LA SYNERGIE DU GROUPE

Les contrats de partenariat public-privé (PPP) remportés cette année par Eiffage en Allemagne et au Sénégal viennent y renforcer les activités de la branche.

Le premier, conclu avec le Kreis de Lippe (Rhénanie du Nord-Westphalie), porte sur la réfection totale des chaussées et le gros entretien d'un réseau routier de plusieurs centaines de kilomètres pendant 24 ans et 4 mois. Le second, signé avec l'État sénégalais, concerne, outre le financement et l'exploitation pendant 30 ans de l'autoroute Dakar-Diarnadio, la conception-construction de la majeure partie de son tracé.

Parallèlement, des chantiers de démolition, dépollution, terrassements, ouvrages d'art, routes, assainissement... illustrent l'activité quotidienne de l'entreprise dans ces trois pays.

A photograph of a rocket launch. The rocket is ascending vertically, leaving a large, bright plume of fire and white smoke. The sky is a mix of blue and white clouds. In the foreground, there are launch pad service structures, including a tall tower on the right and another on the left. The text 'imaginer' is overlaid in white, lowercase letters with a slight shadow effect.

imaginer

l'ener



g. ie

3 194 M€
Chiffre d'affaires

+2,0 %
Résultat opérationnel courant

2 115 M€
Carnet de commandes



Eiffage Énergie propose à ses clients une offre globale de services multitechniques, adaptables à la taille et à la nature de leurs projets. S'appuyant sur des expertises reconnues en génie électrique, génie climatique et génie mécanique, ses équipes innovent, avec l'ambition sans cesse renouvelée de créer une activité toujours plus respectueuse de l'homme et de l'environnement.

L'année 2009 restera marquée pour Eiffage par le renforcement significatif de ses activités à fort potentiel de développement, dédiées à la gestion de réseaux et de systèmes d'énergie et de communication, ainsi que des services à l'industrie.

Eiffage Énergie, composée de Clemessy, Crystal et Forclum, positionne désormais le Groupe comme un acteur incontournable sur ce marché. De la conception à l'exploitation, en passant par la réalisation ou l'intégration de réseaux et de systèmes d'énergie et d'information, les équipes spécialisées apportent leurs savoir-faire auprès des collectivités territoriales, de l'industrie et du tertiaire, en véritable partenaires concernés.

Accompagner des projets de ville

Le paysage urbain suit l'évolution des modes de vie, révélant une recherche de confort et de qualité de vie accrue, et tenant compte d'exigences renforcées en matière de protection de l'environnement et des personnes. Au cœur de ces grandes mutations, Eiffage Énergie accompagne

les projets de ville des collectivités ou les grands programmes nationaux qui intègrent le développement des transports propres, des solutions d'éclairage public et d'installations lumineuses esthétiques, innovantes et économes, ou le déploiement de réseaux et de systèmes de communication toujours plus performants.

Moins visible, mais tout aussi indispensable, Eiffage Énergie est un des leaders européens pour la réalisation, l'entretien et la rénovation de réseaux de distribution d'énergie électrique à très haute tension – lignes ferroviaires à grande vitesse, lignes et postes de transformation – avec une forte activité déployée à l'export. La maîtrise des réseaux longue distance se traduit également par l'installation d'infrastructures de télécommunication et de réseaux haut débit.

Un large éventail de services et d'expertises...

À la fois spécialiste et ensembleur dans le secteur industriel, Eiffage Énergie propose un éventail

de prestations et de services s'appuyant sur des compétences intégrées en ingénierie, management de projets et expertises technologiques.

... dédiés aux process industriels

La capitalisation des retours d'expérience, la rigueur opérationnelle et la parfaite connaissance du secteur industriel et des contraintes de production des clients, permettent la mise en œuvre de solutions complexes ou d'équipements dédiés à de très nombreux process.

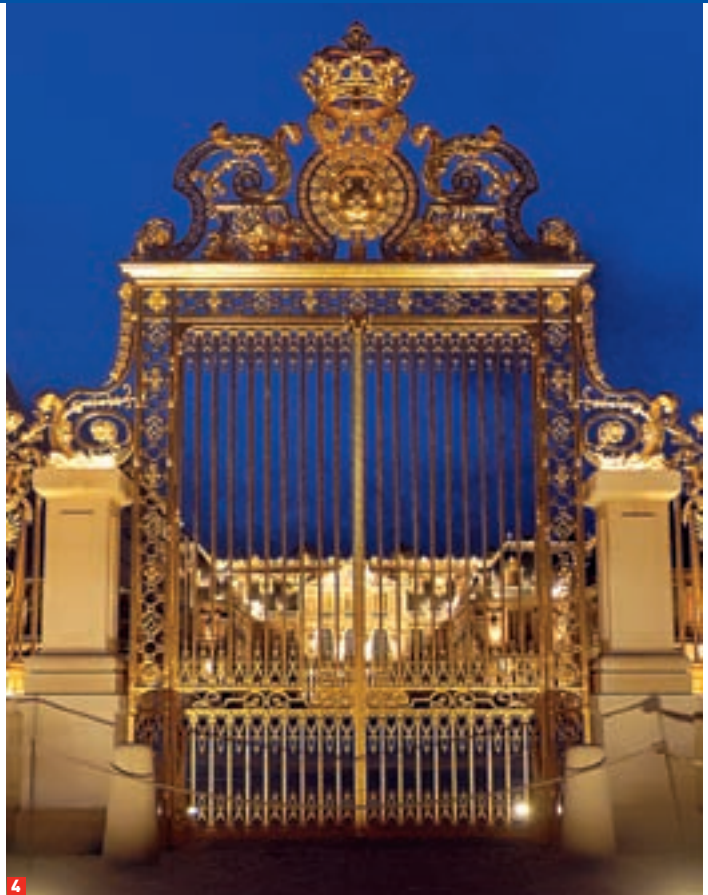
Chacune des interventions, des plus simples aux plus sensibles, intègre les exigences de fiabilité, de flexibilité et de pérennité des clients : qu'il s'agisse de solutions de diagnostic, de surveillance, d'essais, ou encore de la conception d'installations ou d'équipements de production.

Un vaste réseau de filiales est implanté à proximité des sites des donneurs d'ordres. Ce sont autant de centres d'expertises qualifiés et agréés mis à leur disposition, pour les travaux neufs, l'exploitation et la maintenance de leurs équipements.

- 1 Le **Volta**, conçu et réalisé par Eiffage, propose l'excellence en matière d'efficacité énergétique. Le bâtiment a reçu le label BBC-Effinergie.
- 2 Postes, lignes à haute tension et éclairage extérieur pour le **parc logistique PSI** d'Eurocopter en Espagne.
- 3 L'EPR de Flamanville, installations électriques de surveillance de la **centrale nouvelle génération**.
- 4 Le Groupe a été primé par ses pairs en 2009 pour l'**illumination du château de Versailles** dont les grilles ont été rénovées.



3



4

Optimisation énergétique et développement des énergies renouvelables

Pleinement conscient de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et anticipant les aspects réglementaires et économiques, Eiffage Énergie recherche l'excellence simultanée à la construction et à la maîtrise de l'énergie.

Le concept de Solidarité énergétique vise, dès la conception d'un bâtiment neuf, à appréhender les apports d'énergie nécessaires aux bâtiments voisins en attente de rénovation, qui peuvent bénéficier des énergies produites et immédiatement disponibles à proximité.

En effet, si 42% des émissions de gaz à effet de serre proviennent du parc de bâtiments existants, seulement 1% a pour origine des constructions neuves peu émettrices de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, en travaux neufs ou en rénovation, Eiffage Énergie imagine des systèmes de production, de gestion d'énergies et de traitement de l'air toujours plus performants, au service de l'efficacité énergétique permanente recherchée.

CONCEPTION D'UN BANC D'ESSAIS DE CONTRAINTES COMBINÉES

Ce banc est dédié à l'amélioration de la fiabilité de l'électronique de puissance embarquée, notamment dans le domaine ferroviaire et aéronautique. Il permet de conduire des essais de qualification dans un environnement sévère multi-contraintes (électriques, thermiques, humidité, pression).

Installé sur le site d'Alstom à Tarbes, ce banc s'inscrit dans le cadre du programme de Composants électroniques de puissance à intégration avancée (CEPIA), labellisé par le pôle Aerospace Valley.

DÉVELOPPEMENT DE LA COGÉNÉRATION

La production électrique dégage une grande quantité de chaleur récupérable. Le principe de la cogénération propose d'utiliser ce cycle de génération électrique comme source thermique pour répondre à un besoin de chauffage ou de process industriel. La limitation des émissions de CO₂ permet de classer cette technologie comme énergie renouvelable. Dans le cadre des contrats de rachat d'électricité, EDF incite les producteurs d'énergie indépendants à améliorer le rendement de leurs installations en investissant dans leurs équipements. Ainsi, un marché important de rénovation de centrales de cogénération, souvent assorti de contrats de maintenance, s'ouvre actuellement. Dans ce contexte, la société Energeia a confié à Eiffage Énergie les travaux de rénovation de sa centrale de Publier (74) qui alimente une papeterie en vapeur et en eau chaude.



, concevoir
lexcep



tionnel

706 M€
Chiffre d'affaires

+2,7 %
Résultat opérationnel courant

695 M€
Carnet de commandes



Leader historique de la construction métallique, Eiffel est un concepteur et un ensemblier reconnu pour son aptitude à exécuter des ouvrages exceptionnels pour les clients les plus exigeants de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics.

Eiffel réalise des projets en France et à l'international à travers une large palette de métiers : ouvrages d'art, façades et enveloppes structurelles, structures lourdes de bâtiments et usines, mécanique, chaudronnerie, tuyauterie, maintenance et travaux industriels. En 2009, Eiffel a augmenté de façon significative son empreinte dans le domaine industriel en reprenant plusieurs sociétés : Eiffel Industrie regroupe désormais l'ensemble des sociétés de maintenance industrielle de la branche.

2009, une année d'ouverture et de synergie

Dans le domaine des **ouvrages d'art**, les chantiers en particulier pour APPR se sont multipliés : ce sont, par exemple, le viaduc de la Saône, le viaduc de la Côtère et le viaduc du Torranchin dans la région lyonnaise ; ou encore le pont du canal de l'Ourcq, le pont d'Aubervilliers et celui de Choisy-le-Roi en région parisienne ; et sans oublier, bien sûr, la poursuite du viaduc de la Savoureuse sur la ligne LGV Rhin-Rhône.

Dans le champ de l'**énergie**, l'année 2009 a été favorable aux métiers de spécialités. Le savoir-faire de Munch, qui a fêté ses cent ans cette année, et la confiance de donneurs d'ordre comme EDF, Areva et Alstom, confortent la place de premier plan d'Eiffel en matière de grosse chaudronnerie. Leader pour la fabrication, le montage et la rénovation des échangeurs tubulaires des condenseurs des centrales nucléaires, Munch a poursuivi

la fabrication d'équipements pour l'EPR de Flamanville et le retubage des centrales de Chinon et de Fessenheim. Eiffel est également présente dans la construction de stations de compression de gaz, et propose aux acteurs du marché gazier, en coopération avec les autres branches d'Eiffage, une offre complète dotée d'une direction de projets structurée.

Pour la partie **mécanique**, le montage du pont polaire et du tampon matériel de la centrale nucléaire d'Olkiluoto en Finlande a démarré cet été, et les chariots pour les deux ponts polaires de Taishan en Chine, sont en cours de fabrication à l'usine de Lauterbourg. Enfin, la porte d'écluse Louis-Joubert de 1200 tonnes, aux dimensions exceptionnelles, destinée au port autonome de Saint-Nazaire partira par voie fluviale, sur le Rhin, en mai 2010.

L'«enveloppe»

Le savoir-faire de l'entreprise s'illustre dans le domaine de la façade,

structurelle ou non. Eiffel apporte une réponse technique et organisationnelle, par un clos couvert en métal, aluminium, bois et verre, qui pourra être énergétique et répondre ainsi aux exigences du Grenelle de l'environnement. Les chantiers en cours sont nombreux et diversifiés : façade du satellite S4 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, aéroport de Berlin, façades d'immeubles comme Le Volta, siège de Forclum à Saint-Denis, et Hélianthe, siège des directions régionales d'Eiffage Centre-Est, études préliminaires de la Fondation Louis Vuitton.

La maintenance et les travaux industriels

Reconnue pour son expertise dans des environnements hautement sécurisés, Eiffel Industrie est un acteur majeur de la maintenance et des travaux industriels, notamment dans le domaine des arrêts

- 1 **La Maison Climatique** à Bremerhaven en Allemagne.
- 2 **Un soudeur** à l'usine de Lauterbourg, métier qui demande précision du geste et patience.
- 3 **Le viaduc de la Savoureuse** sur la ligne LGV Est.



2



3

programmés de centrales. Eiffel Industrie s'est également développée dans la réparation de bateaux grâce au rachat de la société Saint-Nazaire Marine.

Dans le domaine de la robinetterie, 2009 a été marquée par un record d'activités historique chez Barep, dû aux multiples arrêts programmés de raffineries en France, mais aussi à l'international.

Eiffel Travaux Industriels, entreprise de services multimétiers à l'industrie, est présente essentiellement dans les industries pharmaceutique, automobile et agroalimentaire.

Deux nouvelles sociétés, ETCM et GE2RI sont venues renforcer l'activité tuyauterie et travaux industriels.

L'ensemble de ces sociétés ont su développer des activités de niche telles que la plasturgie ou le nettoyage haute pression.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La forte croissance d'Eiffel – intégration de quinze sociétés en deux ans – s'est accompagnée de la structuration des services support et de la création d'une Direction du développement durable en octobre 2009.

La politique d'achats responsables et l'évaluation interactive des fournisseurs sont opérationnelles et complètent un guide de la sous-traitance interne favorisant les synergies entre métiers.

La coopération Groupe s'est renforcée, notamment entre les équipes qui ont participé au projet Phosphore.

Le partenariat avec la société Matière permet d'accompagner le développement de pays émergents, en remplaçant d'anciens ponts par des ponts modulaires « Unibrige® » à montage rapide, aux Philippines par exemple.

UN PRIX EUROPÉEN POUR EIFFEL DEUTSCHLAND STAHLTECHNOLOGIE

EDS a remporté, en septembre 2009, un prix décerné par « The European Steel Design Awards » pour la Maison Climatique à Bremerhaven. Cet ouvrage unique, dédié au voyage à travers les climats du monde, adopte la forme d'un radeau posé au bord de la mer du Nord.



44	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
54	Éléments financiers
58	Comptes consolidés
101	Comptes annuels
108	Résultats des cinq derniers exercices
109	Résultat global et par action
110	Filiales et participations
114	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne
125	Résolutions
130	Gouvernement d'entreprise
138	Renseignements à caractère général
146	Table de concordance

(Le rapport de gestion à l'Assemblée doit s'entendre de l'ensemble des documents figurant dans le document de référence).

La crise a des effets plus modérés et progressifs que celle d'il y a 16 ans : le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est resté stable à 13,23 milliards d'euros, soit une baisse de 5,8 % à périmètre constant ; le carnet de commandes est revenu à 9,9 milliards d'euros, soit une diminution de 5 % (6 % hors acquisitions de l'exercice).

Plans sociaux et chômage technique ont pu être évités en France grâce aux grands déplacements et à la réduction du nombre d'intérimaires de 6 000 à 5 000 en équivalent temps plein.

Activité et commandes ont légèrement progressé depuis septembre, en glissement sur 12 mois, comme d'ailleurs le trafic poids lourds sur les autoroutes, laissant ainsi espérer que le point bas ait alors pu être atteint.

Depuis 12 ans, les concessions ont été LA priorité d'Eiffage : cette stratégie a été validée en 2009. Malgré l'effondrement du trafic poids lourds, la marge des concessions a poursuivi sa progression à un rythme certes ralenti, pendant que la marge opérationnelle courante des travaux, qui avait atteint 5 % en 2006, est revenue à 4,1 % en 2008 et 3,1 % en 2009.

Hors la marge des travaux qui baisse, l'année 2009 a été marquée par la stabilité : du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'actionariat et même du cours de Bourse.

Du fait du ralentissement de la croissance externe (de 538 millions d'euros à 75 millions d'euros), les investissements reviennent de 1,779 milliard d'euros à 1,424 milliard d'euros.

La dette nette globale s'établit à 12,5 milliards d'euros (contre 11,8 milliards d'euros) dont 13 milliards d'euros imputables aux concessions (parmi lesquels 12,6 milliards d'euros sont sans recours sur le Groupe), et 487 millions d'euros de trésorerie nette des travaux et de la holding (à comparer à 950 millions d'euros). À noter que le besoin de fonds de roulement lié à l'activité s'est dégradé de 60 millions d'euros (alors qu'il avait progressé de 244 millions d'euros en 2008) du fait de la mise en œuvre de la loi LME qui réduit considérablement les délais de paiement des fournisseurs et dont l'impact est estimé à 215 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe.



Contrairement aux métiers de travaux qui bénéficient d'une certaine inertie, APRR et AREA réagissent aux aléas conjoncturels et climatiques : dès avril 2009, le trafic automobile se redressait alors que le trafic des camions continuait à décliner.

Sur l'ensemble de l'exercice, le trafic des automobiles augmente de 2,9 % alors que celui des poids lourds baisse de 12,6 %. Globalement, la hausse du trafic est de 0,3 % et celle des recettes de 1,4 % : l'année précédente, le trafic avait chuté de 1,2 % et le chiffre d'affaires crû de 1,7 %.

Le résultat financier s'améliore de 71 millions d'euros à - 321 millions d'euros, permettant ainsi une progression du résultat net de 312 à 349 millions d'euros, la marge d'Ebitda ayant elle-même évolué de 67,8 à 68,0 %.

Le taux de transactions automatiques continue son ascension à 73 %, contre 68 %, grâce au développement du télépéage (737 000 badges Liber-t commercialisés et actifs à fin 2009).

Le nombre de morts par accidents de trafic reste stable à 31 (contre 61 en 2007), alors que celui des accidents corporels diminue encore de 17 %.

Ont été achevés les programmes d'élargissement à trois voies de l'A31 entre Beaune et Langres et, partiellement, de l'A36 entre Belfort et Montbéliard.

La construction des nouveaux tronçons au sud de Mâcon (A406), à l'est de Lyon (A432) et vers Montluçon (A714) se poursuit.

Un contrat de Plan couvrant les années 2009-2013 a été conclu avec l'État, conduisant à une hausse moyenne des péages de 0,5 % au 1^{er} février 2010. Il organise la poursuite des adaptations du réseau aux évolutions du trafic et, en même temps, la réduction des émissions de CO₂ par la mise en place du télépéage sans arrêt aux principales barrières, et l'amélioration du traitement des eaux, des protections phoniques, et de la sauvegarde des espèces.

Une croissance modeste du trafic automobile, de l'ordre de 1 %, et un début de redressement, pouvant atteindre 4 % du trafic poids lourds, sont espérés en 2010.

La fréquentation de l'A41 Nord, entre Annecy et Genève, lors de la première année d'ouverture au public est dans le bas de la fourchette des hypothèses de départ, ce qui est satisfaisant eu égard à la conjoncture : Adelaç a fidélisé 18 000 utilisateurs quotidiens, malgré la crise qui touche particulièrement le Genevois.



Le succès du viaduc de Millau ne se dément pas, puisque 23 millions de clients l'ont emprunté en guère plus de cinq ans ; bon nombre d'entre eux visitent les centres d'information des Cazaloux et de Brocœurjous (300 000 pour chacun en 2009).

La Société marseillaise du tunnel Prado Carénage (SMTPC) a vu son chiffre d'affaires (34 millions d'euros) et son résultat (10 millions d'euros) croître malgré une conjoncture difficile. La mise en œuvre effective du contrat de concession du tunnel Prado Sud se heurte à l'opposition de certains riverains.

Au Portugal, Norscut, concessionnaire de l'autoroute A24, a connu une année 2009 contrastée. Après une forte chute de trafic au premier semestre, un redressement s'est opéré graduellement portant la croissance annuelle à 4,4 %. Le raccordement au réseau autoroutier espagnol, prévu au 1^{er} semestre 2010, devrait conforter cette montée en puissance.

Après la livraison, le 17 février 2009, de la LGV Perpignan- Figueras, la société concessionnaire TP Ferro dont Eiffage détient 50 %, a obtenu de l'État espagnol une indemnisation jusqu'au raccordement de la ligne avec Barcelone.

La société concessionnaire de l'autoroute A65, A'Liéonor dont Eiffage est actionnaire à 65 %, a conclu un accord avec l'État en vue de l'indemnisation des mesures complémentaires induites sur le chantier par le Grenelle de l'environnement, et vise une mise en service fin 2010 - début 2011 en fonction des conditions climatiques.

Une tranche complémentaire du réseau de fibre optique à très haut débit des Yvelines a été attribuée à Eiffage Connectic. D'autres délégations de service public se déploient en province, dans des conditions qui ne sont pas toujours idylliques, notamment pour le SMAU (Syndicat mixte de l'agglomération urbaine de Belfort-Montbéliard).

Les quatre établissements pénitentiaires livrés dans les délais à Roanne, Corbas, Nancy et Béziers, sont maintenant exploités normalement, après que des dysfonctionnements de serrures aient été réglés.

La gendarmerie de Châteauroux a été livrée à la satisfaction de l'utilisateur et la construction du siège de la Direction générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux est en cours.

Le PPP du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Rennes est livré et la construction de ceux d'Annemasse-Bonneville et de Saint-Nazaire (avec Icade) progresse normalement.

La construction du Centre hospitalier sud-francilien (CHSF) se poursuit dans les temps impartis, malgré les perturbations générées par des changements de programmes et de directeurs (cinq).

À Lille, les travaux préparatoires à la construction du Grand Stade, en PPP, avancent et le permis de construire a été obtenu le 17 décembre 2009. Sauf imprévu, le chantier sera spectaculaire en 2011 et livré en 2012.

En 2009, ont été obtenus la concession de l'autoroute Dakar – Diamniadio dont le lancement a été célébré par le Président Abdoulaye Wade le 12 février 2010, et le PPP pour la rénovation et la maintenance des routes de Kreis Lippe en Rhénanie du Nord-Westphalie.

Eiffage étudie des PPP en Belgique et tous les grands projets en concession ou en PPP en France, notamment tout dernièrement SEA, LGV Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, et BPL, LGV Bretagne Pays-de-Loire entre Le Mans et Rennes.

En vue de participer pleinement à ces grands projets, Eiffage a non seulement maintenu l'emploi en France, mais également recruté et formé, entre autres, à la prévention des accidents du travail qui sont en recul constant dans le Groupe.

Les progrès en matière sociétale et sociale sont détaillés dans le rapport Développement Durable qui fait partie du présent rapport de gestion.



Le chiffre d'affaires du pôle Énergie d'Eiffage, composé en 2009 de Forclum, Clemessy et Crystal, mais allégé des activités de maintenance industrielle apportées en 2008 à Eiffel, s'est élevé à 3,194 milliards d'euros, soit + 23,3 % à structure réelle et - 7,7 % à périmètre constant. La marge opérationnelle courante revient de 3,7 % à 2 % du fait de la persistance de la crise en Espagne où l'activité est divisée par deux, et d'un effondrement des consultations et ordres en provenance de l'industrie et des promoteurs. Bien qu'en recul de 11 %, le carnet de commandes reste à un niveau élevé de près de 8 mois d'activité, grâce au dynamisme des clients publics, notamment EDF.

Le chiffre d'affaires de Forclum atteint 2,432 milliards d'euros, en baisse de 6,1 % et 7,7 % à périmètre constant, et le résultat opérationnel courant à 50 millions d'euros, soit une marge de 2,1 % à comparer à 3,7 % un an plus tôt.

La participation de Forclum aux grandes opérations en partenariat public-privé (PPP) ou en conception-construction, aux côtés de l'ensemble des métiers du Groupe, a permis de consolider l'activité 2009 et de renforcer le carnet de commandes.

En France, de multiples réalisations témoignent des expertises reconnues de Forclum qui, dans le domaine des infrastructures à destination des collectivités territoriales et de l'État, a conçu, réalisé et livré en 2009 de nombreux travaux d'envergure :

■ la plus emblématique des interventions restera la remise en état urgente des réseaux électriques suite à la tempête Klaus en Gironde, effectuée grâce à la mobilisation de plus de 200 salariés venus de toute la France ;

■ le groupement Cobra-Forclum a livré à la date prévue les travaux d'alimentation de la LGV Perpignan-Figueras, ainsi que la signalisation et les équipements de sécurité du tunnel du Perthus ;

■ en Rhône-Alpes, RFF (Réseau ferré de France) a entrepris une vaste modernisation de la ligne Chambéry-Grenoble-Valence. Dans le cadre du doublement de la voie unique, Forclum s'est vu confier la modernisation des équipements de signalisation ferroviaire et la création de trois postes d'aiguillage informatisés ;

■ pour RTE (Réseau de transport d'électricité), les conducteurs de lignes haute tension de Tamareau-Tavel ont été remplacés par des conducteurs innovants à pouvoir de transit nettement plus élevé que les anciens ;

■ l'extension de l'aéroport de Toulouse a nécessité des travaux de génie climatique, d'alimentation et de régulation de la centrale d'énergie, en sus de l'installation des courants forts et faibles pour le génie électrique.

En Europe, sont à signaler :

■ en Allemagne : les travaux de climatisation, de ventilation et d'installation électrique de centres commerciaux dans le nord du pays, le remplacement des équipements de chauffage en site occupé pour l'un des principaux bailleurs de la région de Hambourg ;

■ en Belgique : les lots électricité – contrôle – commande d'Uvélia, unité de valorisation énergétique des déchets d'Herstal, l'électricité des centres commerciaux de Courtrai et Anspach à Bruxelles, et la climatisation des immeubles de bureaux Volta et Fonsny à Bruxelles ;

■ en Espagne : des lignes à haute tension et l'alimentation de lignes ferroviaires à grande vitesse, pour les opérateurs Red Eletrica de Espana et Iberdrola Distribucion Eletrica et, pour Eurocopter, des lignes et postes à haute tension, ainsi que l'éclairage extérieur d'un vaste site logistique ;

■ en Italie : les installations électriques de l'hôpital Sant'Anna de Côme pour une livraison en mars 2010 et celles d'une centaine de magasins pour une galerie commerciale à Muggia, près de Trieste, achevées pour Coopsette ;

■ au Portugal : les équipements électriques du centre commercial Barreiro Retail Planet (30 000 m²) à Lisbonne.

À l'export, l'événement le plus significatif de l'année 2009 a été, pour le compte de Sonabel, la livraison de l'interconnexion entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui subissait de nombreux délestages. Depuis, 86 nouveaux mégawatts alimentent le centre régional de Ouagadougou. L'entreprise a nécessité la création de 388 kilomètres de lignes et la construction de 700 pylônes. Ce programme était assorti tout le long de la ligne d'un volet d'électrification rurale important.

Dans le secteur industriel, les investissements ont été fortement réduits, tout particulièrement dans l'automobile et la sidérurgie. Forclum y a cependant conservé ses positions grâce à sa capacité à intervenir en milieu sensible et à traiter des situations complexes sans perturber les outils de production de ses clients :

■ pour Dalkia, en synergie avec Eiffage Construction et Crystal, a été réalisé l'ensemble des équipements électriques de la plus grande centrale de biomasse française, 600 000 tonnes/an, située à Factice dans les Landes ;

■ pour Sea Tank France, propriétaire du 2^e site de transit de vrac liquide de la région rouennaise et ses cuves de stockage de matières premières destinées à la fabrication du biocarburant, Forclum a conçu et exécuté les automatismes et les outils de supervision, installé les moteurs, les transformateurs, le poste haute et basse tension, la distribution électrique et l'instrumentation ;

■ pour Dresser-Rand, a été créée et mise en œuvre une plate-forme d'essais de compresseurs de grande puissance destinés à la liquéfaction du gaz naturel. L'installation permet de tester les trains de compression destinés aux pays producteurs de pétrole et de gaz ;

■ pour Digicel, en Martinique, Forclum a procédé à la construction d'un cœur de réseau Télécom ;

■ pour Eosol Energies Nouvelles, une ferme photovoltaïque au sol a été implantée sur la commune de Barp en Gironde. Elle fera office de laboratoire et de vitrine de démonstration grandeur nature afin de tester les innovations dans ce domaine ;

■ pour Aérowatt, producteur d'électricité provenant d'énergies renouvelables, Forclum réalise à Orange la plus grande toiture photovoltaïque d'Europe, intégrée à un bâtiment commercial de la ZAC Porte Sud et composée de plus de 12 000 panneaux ;

■ pour Energeia, à Publier en Haute-Savoie, deux centrales de cogénération ont fait l'objet d'une rénovation partielle pour augmenter leur rendement énergétique et bénéficier du renouvellement du contrat de rachat par EDF de l'énergie produite.

Dans le secteur tertiaire, les nouveaux enjeux liés à l'efficacité et l'optimisation énergétique confortent Forclum comme intervenant de référence, à l'exemple :

■ du bâtiment médico-technique du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Rennes, dédié au stockage et à la gestion des médicaments, ainsi qu'à la stérilisation, les travaux étant effectués dans un environnement hospitalier actif ;

■ de la Cité sanitaire de Saint-Nazaire, chantier qui devrait durer trois ans dont les premiers voiles ont été coulés en septembre 2009, où 200 collaborateurs réaliseront les lots techniques dans le sillage du gros œuvre. Deux cellules d'études, en génie électrique et génie mécanique, ont été constituées pour ce projet ;

■ du Centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville, de 50 000 m² et d'une capacité de 446 lits, qui sera livré en 2011 et où Forclum intervient depuis avril 2009 ;

■ du Centre hospitalier sud-francilien (CHSF) dont les travaux ont été récompensés par les Victoires de la modernisation de l'État, compte tenu de l'obtention de la certification NF HQE® bâtiments tertiaires. Outre les lots techniques, Forclum est en charge de la production d'énergie en tri-génération ;

■ du siège de la Direction générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux dont l'axe environnemental porte principalement sur la conception bioclimatique, la gestion de l'énergie, le chantier vert ;

■ des immeubles de bureaux, «Le Volta», nouveau siège de Forclum à Saint-Denis, et «Hélianthe» à Lyon-Confluence qui regroupe les sièges des branches de la région Rhône-Alpes d'Eiffage, deux programmes développés par Eiffage Immobilier, et les premiers réalisés en HQE® basse consommation énergétique aux côtés d'Eiffage Construction ;

■ des établissements pénitentiaires de Roanne, Corbas, Nancy et Béziers qui sont maintenant en exploitation dans le cadre d'un PPP, où Forclum a assuré l'ensemble des courants forts et faibles, les systèmes de sécurité, ainsi que le génie climatique et participe à l'exploitation et la maintenance techniques ;

■ des travaux de mise aux normes anti-déflagration d'une quarantaine de centrales de traitement d'air, les équipements de chauffage et de ventilation, les systèmes de désenfumage des locaux aveugles sur le Campus de l'Institut National des Sciences Appliquées, en Normandie ;

■ de l'alimentation électrique ultra-sécurisée en double redondance d'une salle informatique de 1 000 m² pour IBM à Castres, appelant un savoir-faire d'une très haute technicité ;

■ de toute la gestion énergétique du lycée Eric Tabarly à Olonne-sur-Mer, établissement réalisé par Eiffage Construction, certifié HQE® ;

■ du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brest avec le remplacement de six postes haute tension, la rénovation de toute la distribution électrique des blocs opératoires qui s'est déroulée sous contraintes, la continuité des activités médicales et chirurgicales n'autorisant que des coupures partielles très brèves avec secours multiples : intervention des plus sensibles.

Quelques nouvelles commandes témoignent de la diversité des expertises de Forclum :

■ la signalisation lumineuse et tricolore de la ligne T6 du tramway dans les Hauts-de-Seine, la signalisation ferroviaire de la future ligne 3, couplée à la reprise des systèmes de la ligne 1, du tramway de Montpellier, et la rénovation du réseau dédié à la billetterie du métro de Lille ;

■ la reprise de la signalisation et du pilotage automatique de 32 stations du métro parisien pour la RATP ;

■ le nouvel hôpital d'Orléans et autres projets touchant le domaine de la santé sur l'ensemble de l'hexagone : Tours, Toulouse, Pau, Verneuil-sur-Avre ;

■ la restructuration et la réhabilitation de la cité scolaire d'Amiens sud ;

■ la mise en sûreté du Palais de Justice de Paris ;

■ en photovoltaïque, des fermes dans les Landes et des centrales en Midi-Pyrénées ;

■ le développement des réseaux à haut débit ;

■ la poursuite des travaux d'infrastructures pour RTE, lignes et postes haute tension.

En matière de croissance externe, Forclum a racheté, en France, IRT à Bègles et Travaux Électriques Charles Barbaroux à Apt et, en Europe, le groupe Schwarz et Grantz à Hambourg en Allemagne.

Clemessy a réalisé un chiffre d'affaires de 570,7 millions d'euros, en recul de 8,3 %, avec un résultat opérationnel courant de 12 millions d'euros.

L'axe marché «Automobile» a enregistré un repli de 44,3 % en volume. Il représente 7,2 % de la production contre 11,9 % en 2008. L'entreprise est néanmoins confiante dans la capacité de ses activités d'expertise et de process et souhaite les renforcer en vue de retrouver à terme rapproché les niveaux de vente de 2008. Ainsi, dans le secteur des véhicules électriques, Clemessy a réalisé des bancs de tests et de contrôle en 2009 et en poursuivra le développement en 2010.

L'axe marché «Énergie Civile» a connu une activité très soutenue à + 39,1 % et le carnet de commandes reste important à plus de 29 mois d'activité. Ce marché représente 16,5 % de la production totale. Les grands projets restent porteurs malgré une réduction momentanée tant en France qu'à l'étranger, ce qui doit permettre de maintenir les ventes dans la durée.

En Algérie, deux centrales turbines à gaz ont été livrées fin 2009 en un temps record, ce qui renforce la position de Clemessy comme sous-traitant privilégié de General Electric et conforte ses ambitions sur les projets futurs.

Au Laos, la centrale hydraulique de Nam Theun, dont le marché a été signé en mai 2005, est en voie d'achèvement et les dernières réceptions sont prévues en février 2010. Cette centrale délivrera 1 070 mégawatts via six turbines. 90 % de la production alimentent directement la Thaïlande, pays voisin.

La production hydraulique demeure une cible aussi bien en France qu'à l'international, en synergie avec EDF notamment, sans délaissier pour autant les autres énergies renouvelables que sont le photovoltaïque et l'éolien.

L'axe marché « Énergie Nucléaire » a enregistré une bonne croissance à + 19,0 %. Il représente 8,8 % de la production annuelle. Le carnet de commandes est stable. Les contrats de travaux de mise à niveau étant à réaliser sur plusieurs années, l'activité a un caractère partiellement récurrent. En 2009, Clemessy a obtenu le marché des IES (Installations électriques spécialisées) de l'EPR de Flamanville et a également développé sa présence sur les marchés de détection d'hydrogène et de maîtrise de l'environnement des normes.

L'axe marché « Chimie – Pétrochimie – Gaz » a maintenu le volume de sa production en 2009. Il représente 8,6 % de la production annuelle de Clemessy. Principalement axé sur l'analyse, ce métier est exercé au travers de marchés pluriannuels qui donnent une bonne visibilité sur l'activité à venir. En 2009, une commande de 4,8 millions d'euros a été obtenue de GDF Saint-Clair-sur-Epte.

L'axe marché « Aéronautique – Spatial » a vu sa production croître de 15 % en 2009. Il représente 10,5 % de la production annuelle de Clemessy. Bien que le carnet de commandes reste stable, des investissements sont engagés en vue de développer sa part de marché dans les moyens d'essais et de tests. Les deux commandes phares de l'exercice 2009, ont été la ligne d'assemblage du moteur CFM 56 pour la SNECMA à Villaroche et la rénovation de l'ensemble de préparation des charges utiles S3B pour le CNES à Lourdes.

Clemessy est également présent dans les secteurs de la pharmacie, de la sidérurgie, des grandes surfaces commerciales, de l'agroalimentaire, de la manutention des pondéreux, des cimenteries, et dans les administrations publiques en général.

2010 démarre avec un carnet de commandes représentant près de dix mois d'activité. Le montant des devis vivants en portefeuille pèse 20,5 mois de production, ce qui laisse présager, compte tenu de l'acquis du carnet de commandes, un volume de production au moins égal à celui de 2009.

Crystal a réalisé un chiffre d'affaires de 190,7 millions d'euros, conformément aux objectifs, contre 206,1 millions d'euros en 2008, en recul de 7,5 %. Le résultat opérationnel 2009 a fait mieux que résister puisqu'il progresse à 3 millions d'euros, soit une marge de 1,5 % pour 1,1 % en 2008.

Au cours de l'année 2009, Crystal a remis 725,2 millions d'euros de propositions, contre 484,5 millions d'euros en 2008. Cette forte hausse s'explique par la volonté de concourir sur des marchés plus importants que par le passé, notamment dans le domaine hospitalier. Ainsi, le projet de l'hôpital d'Orléans a été traité pour 68 millions d'euros, permettant au carnet de commandes de s'établir à 13 mois de production, en augmentation de 20,6 % par rapport à fin 2008.

L'exercice a été conforme aux objectifs ; néanmoins, Crystal Méditerranée a connu des décalages de démarrage d'opérations qui ont pesé sur son volume d'activité et donc sur ses marges ; le bon déroulement des chantiers des hôpitaux Pasteur à Nice et de celui d'Alès conditionnera le retour à l'équilibre de cette entité.

Crystal Est a rencontré des contraintes d'exécution sur le chantier de l'hôpital de Saint-Dizier, non prévues à l'origine et surmontées lors de la réalisation.

Le niveau des commandes en carnet permet d'escompter une stabilité en 2010.



Le chiffre d'affaires d'Eiffage Travaux Publics baisse de 5,1 % (4,7 % à périmètre constant) à 3,731 milliards d'euros, la marge revenant à 3,2 % contre 4,3 % en 2008 (et 3,8 % en 2007).

Marquée par la fin d'un certain nombre de grands projets routiers et ferroviaires, l'année 2009 restera celle de l'autoroute A65 Pau-Langon qui a constitué pour la branche Travaux publics un véritable « pont par-dessus la crise ». Toutes les compétences ont été requises sur ce tracé à 2 x 2 voies de 150 kilomètres où, d'ores et déjà, 90 % des 17,5 millions de m³ de terrassement sont terminés et 141 des 162 ouvrages d'art très avancés. Démarrés dans le courant du dernier trimestre, les revêtements de chaussées, qui nécessitent la production et l'application de 2 millions de tonnes d'enrobés, se poursuivront en 2010 pour une mise en service prévue en fin d'année.

En matière d'infrastructures routières, l'entreprise s'est également illustrée en livrant à la Réunion ce qui aura été le plus important chantier routier français du moment : la route des Tamarins. Mise en service le 23 juin, cette nouvelle voie de près de 34 kilomètres a mobilisé, quatre années durant, les personnels chargés d'y réaliser près de la moitié des travaux de terrassements et chaussées, deux ouvrages d'art exceptionnels – le viaduc de la ravine Trois Bassins et le viaduc de Bernica, assorti de sa tranchée couverte – et deux lots d'ouvrages d'art non courants.

Conclu le 2 juillet et entré en vigueur le 1^{er} décembre, le contrat portant sur le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une autoroute de 24,6 kilomètres entre Dakar et Diamniadio, verra la majeure partie de son tracé construit conjointement par Eiffage Sénégal et Eiffage TP entre le début de 2010 et l'été 2013.

En Allemagne, la signature le 21 août par Eiffage Lippe GmbH, société constituée par Eiffage et trois filiales allemandes d'Eiffage Travaux Publics – Heinrich Walter Bau, Wittfeld et Lanwehr –, d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) avec le Kreis de Lippe (Rhénanie du Nord-Westphalie) a engagé les entités de l'entreprise dans la réfection totale des chaussées et le gros entretien d'un réseau routier de plusieurs centaines de kilomètres (435 km de départementales, 115 km de pistes cyclables et une centaine d'ouvrages d'art) pour 24 ans et 4 mois.

Côté travaux souterrains autoroutiers, outre la mise en service, en juin, du premier tronçon du bouclage de l'A86 entre Rueil-Malmaison et Vaucresson, les travaux se sont poursuivis sur le deuxième (Vaucresson – Pont Colbert). Le chantier du tunnel de Violay de l'A89 a été engagé. Implanté sur les départements de la Loire et du Rhône, cet ouvrage, creusé à l'explosif, doit être livré en mars 2012.

Dans le domaine ferroviaire, la livraison, le 17 février 2009 au concessionnaire, TP Ferro, de la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras et de son tunnel bitube de plus de 8 kilomètres sous les Pyrénées, restera l'un des événements marquants de l'exercice.

Après cinq ans d'un chantier qui a réuni toutes les compétences du Groupe, la mise en service de cette nouvelle ligne à grande vitesse est désormais tributaire de l'avancement des travaux en Espagne, pour rallier à terme Barcelone.

En Franche-Comté, à l'exception du viaduc de la Savoureuse dont les travaux, menés avec Eiffel, se sont achevés début 2010, les chantiers de terrassements et d'ouvrages d'art de la LGV Rhin-Rhône ont été livrés. Parallèlement, le marché de régénération de 160 kilomètres de voies ferrées, intégré au Plan Rail Midi-Pyrénées lancé par RFF et confié à Heitkamp Rail (rachetée par Eiffage Travaux Publics en toute fin d'année), associée ici à la filiale allemande Wittfeld, s'est terminé début 2010. À signaler outre-Rhin : la participation de cette dernière à une importante opération de rénovation conduite à la gare de Hambourg qui prévoyait, notamment, 30 000 m³ de remblais, 25 000 tonnes de couche de protection de plate-forme de voie, 20 000 tonnes de ballast et 7 500 mètres de rail.

Dans le secteur de l'énergie, les travaux se sont poursuivis à Blénod-lès-Pont-à-Mousson pour l'édification d'une centrale thermique pour EDF, tandis qu'outre-mer, à la Réunion et en Martinique, démarraient les chantiers de deux des trois centrales à moteur Diesel obtenues via un contrat signé l'an dernier avec l'énergéticien Man, aux côtés de Clemessy. Les travaux de la troisième installation, située en Guadeloupe, devraient commencer courant 2010. Pour le plus long terme, a été signé à l'automne un accord de partenariat avec Eiffel et le deuxième groupe de construction et de services britannique, Carillion, en vue de participer au prochain programme de renouvellement du parc nucléaire du Royaume-Uni.

Dans un autre registre, le très grand chantier de mise aux normes européennes de la station d'épuration Seine Aval dans les Yvelines, traité en conception-construction pour le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), verra la mise en œuvre d'une quantité considérable de BSI®, béton fibré à ultra-hautes performances développé par l'entreprise, pour la couverture d'un de ses bâtiments.

Enfin, le stade de Lille constituera l'un des fleurons de l'activité du Groupe dans l'hexagone.

Fondement même de l'organisation décentralisée d'Eiffage Travaux Publics, ses sept directions régionales et ses filiales européennes ont partout contribué à l'aménagement des territoires sur lesquels elles sont intervenues.

En dépit d'un marché industriel atone et d'une commande publique frileuse, des chantiers sont à signaler dans tous les champs d'activité de l'entreprise.

En matière d'infrastructures de transport, sur le réseau autoroutier, de nombreuses opérations ont été enregistrées, tant en travaux neufs qu'en réhabilitation ou entretien. Ainsi, sur l'A750 dans l'Hérault, 20 000 tonnes d'enrobés, dont 15 000 tonnes recyclées à 40 % via le poste HPR mis en service l'an dernier, ont été appliquées. Des chantiers de réfection et d'élargissement de chaussées se sont poursuivis sur l'A5 et l'A31 ; d'autres ont été livrés sur l'A41 en Savoie et Haute-Savoie, sur l'A6 et l'A43 dans le Rhône et sur l'A40 dans l'Ain, tandis qu'une importante opération de remise en état des chaussées en béton est en cours, sur l'A25 entre Lille et Dunkerque. Démarrée en 2009, la création du nœud A42/A432 perdurera en 2010.

Le réseau départemental n'est pas en reste. Des chantiers ont été réalisés pour les départements de l'Ain, de l'Aube, de la Haute-Garonne, de la Haute-Savoie, des Pyrénées-Atlantiques et du Tarn.

Des déviations conjuguant terrassements, ouvrages d'art et chaussées sont à signaler à l'instar de celle d'Agen Beaugard, une 2 x 2 voies de 7 kilomètres, sur laquelle un tronçon sera recouvert d'enrobés basse température (EBT®) d'ici fin 2011. Plusieurs milliers de tonnes de ces enrobés « développement durable » ont été appliquées partout en France en 2009, notamment à Béziers et Toulouse, alors que le département Procédés spéciaux était également sollicité pour des opérations de reconditionnement via l'atelier de retraitement de chaussées, baptisé Arc® 700, dans le Pas-de-Calais à Azincourt où le liant Sidmix®, issu de laitiers sidérurgiques, a été utilisé.

Des parkings ont été terminés à La Rochelle, Villeneuve-la-Garenne et Chambéry, ainsi que dans un centre commercial à Ivry-sur-Seine où, malgré une très faible hauteur sous plafond, un procédé de mise en œuvre mécanique a pu être employé.

Par ailleurs, l'engouement des Européens pour les pistes cyclables ne se dément pas comme en témoignent des projets menés des Vosges à l'Andalousie, en passant par l'Isère, l'Hérault ou les Pyrénées-Orientales.

Inscrite dans un vaste programme régional, la sécurisation de deux tunnels franciliens a démarré sur la voie Georges-Pompidou à Paris, d'une part, et sur l'A4 à Champigny-sur-Marne, d'autre part. La deuxième intervention se faisant concurremment avec Clemessy.

Différents projets de transports en commun ont concouru à l'activité de l'exercice. La ligne T4 du tramway de Lyon a été livrée au printemps, alors que des travaux démarraient à Angers, Paris et Montpellier. Dans le métro parisien, l'automatisation de la ligne 1 sera terminée dans le courant de l'été 2010 et le prolongement de la ligne 12, en 2011. Un chantier du même type est en cours à Bonn en Allemagne. Un transport en commun en site propre a été livré à Massy ; un autre lancé entre Lyon Part Dieu et Rillieux-la-Pape.

Les aéroports d'Orly, de Roissy, de Guadeloupe Pôle Caraïbes, ainsi que l'aérodrome du Breuil à Blois et la base aérienne Morón à Cadix ont bénéficié du savoir-faire des équipes d'application d'enrobés et de béton pour la réfection de pistes.

Enfin, nombre de chantiers en sites portuaires sont à mentionner, parmi lesquels Fos 2XL et ses 1 200 mètres de quais d'appontement pour porte-containers, Pelican 2 au Havre, comprenant l'aménagement d'un terre-plein de 15 hectares, un terminal multivrac avec extension de quais à Dunkerque, un aménagement pour voies ferrées pour le port de Nantes – Saint-Nazaire et jusqu'au Sénégal où le port de Dakar a, lui aussi, été le théâtre d'interventions conduites par l'entreprise. À Saint-Louis-du-Sénégal, la réhabilitation du pont Faidherbe – ouvrage construit en 1897 et classé au patrimoine mondial de l'Unesco – réalisée en groupement avec Eiffel, entre autres, s'échelonne jusqu'au début de l'année 2011.

Toujours nombreux, des chantiers de VRD ont été recensés tant pour l'aménagement de centres-villes en Picardie, Basse-Normandie et Ile-de-France, que pour des plates-formes ou zones industrielles en régions Paca et Rhône-Alpes et dans la province espagnole d'Albacete, ainsi qu'en marge de programmes immobiliers, scolaires ou hospitaliers, parfois aux côtés d'Eiffage Construction et d'Eiffage Immobilier comme pour le Centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville et les logements Lou-Brès à La Ciotat.

Des opérations d'assainissement sont à noter dans l'ouest de la France, la région parisienne, aux Antilles et en Espagne. Plus atypiques, un chantier de feeder d'eau potable de 35 kilomètres au Luxembourg, ainsi qu'un pipeline de 12 kilomètres pour l'industrie chimique dans les Bouches-du-Rhône.

Dans le domaine du traitement des eaux, doivent également être mentionnés la livraison de la station d'épuration du Porchon à Saint-Étienne, la poursuite des travaux de celle d'Albi, en collaboration avec Eiffage Construction et Forclum, le démarrage de l'extension de l'installation Louis-Fargue à Bordeaux et de celle de Chambéry.

À signaler, en Allemagne, des opérations de démolition-terrassements pour un centre d'affaires à Dortmund et une galerie marchande à Oldenburg, de dépollution pour BP à Gelsenkirchen et, en Espagne, deux chantiers de confortement de sols à Castilla-la-Mancha et Segovia.

Plusieurs sites industriels se sont dotés de nouvelles installations en 2009, en particulier le poste Touraine Enrobés en Indre-et-Loire et la carrière de Corbigny, dans la Nièvre. Pour permettre une meilleure desserte de ce dernier site, Eiffage Travaux Publics s'est associée à Lafarge et RFF tout début 2010 en créant la Compagnie Ferroviaire Régionale. Cette société a pour objet l'exploitation d'un service de transport sur la ligne de chemin de fer à faible trafic réservée aux marchandises reliant Corbigny à Cergy-La-Tour.

Par ailleurs, un nouveau site d'extraction a été ouvert à l'automne à Macouria en Guyane qui devrait produire quelque 250 000 tonnes de granulats par an durant les vingt prochaines années.

Seule acquisition de l'année en France, la société Grisol TP, basée à Die dans la Drôme, a rejoint le périmètre d'Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes/Auvergne.

En Allemagne, la reprise d'Heitkamp Rail, prochainement rebaptisée Eiffage Rail GmbH, a été officialisée fin décembre, concomitamment, en France, à la transformation de la société spécialisée STPV Voies Ferrées en Eiffage Rail SAS. L'ensemble vise à constituer un nouveau pôle d'activité européen au sein d'Eiffage Travaux Publics. Quant au rachat de l'entreprise allemande de travaux routiers Faber, il sera effectif dans les premiers mois de 2010.



Le chiffre d'affaires d'Eiffage Construction s'est réduit à 3,704 milliards d'euros, en baisse de 10,1 % (dont 9,4 à périmètre et change constants) et le résultat opérationnel courant à 145 millions d'euros (contre 186), soit une marge de 4,0 % à comparer à 4,5 % en 2008.

2009 aura été pour Eiffage Construction l'année de la relance de l'activité logement avec une part de chiffre d'affaires de plus de 850 millions d'euros, soit l'équivalent de 10 000 logements. On peut citer quelques exemples :

- neuf : 116 logements « Saint-Roch » à Roquevaire (Bouches-du-Rhône), 18 logements de standing « Regina Bay » à Cap d'Ail (Alpes-Maritimes), 70 logements « Jean-Jaurès » à Reims vendus en bloc au Foyer Rémois et 76 logements « Coliséo » à Wissous pour la Foncière Logement ;
- réhabilitation en site occupé : 379 logements à Longwy (Meurthe-et-Moselle) pour Batigère et 130 à Rillieux-la-Pape (Rhône) pour Dynacité.

Eiffage Construction s'est fixé des objectifs ambitieux : construire moins cher et optimiser l'économie d'énergie des bâtiments. Le concept H2C0 (Habitat à coût et consommation optimisés) est le fruit de cette politique. Une première opération de 55 logements, en conception-construction a été engagée dans ce cadre pour Vannes Golfe Habitat et une dizaine d'autres sont en cours de négociation sur l'ensemble du territoire.

Sont particulièrement à signaler, les livraisons des sièges de Forclum (Le Volta) à Saint-Denis et d'Eiffage Centre-Est (Hélianthe à Lyon-Confluence) réalisés pour Eiffage Immobilier, vitrines des savoir-faire du Groupe notamment dans les domaines d'économie d'énergie.

Les ouvrages construits en Europe sont très variés :

- en Belgique, la gare des Guillemins à Liège, l'usine de traitement de déchets à Herstal et le centre commercial Anspach à Bruxelles ;
- au Portugal, le centre commercial de Barreiro ;
- en Pologne, la maison des éléphants pour le zoo de Poznan nommé « Chantier de l'année 2009 » du pays, le parc technologique de Cracovie, la Wola Tower et la mairie du quartier Bielany à Varsovie ;
- en République tchèque : le centre hospitalier universitaire d'Ostrava, un centre sportif à Havírov, une usine pour Hyundai à Nošovice et le début de la rénovation de la ligne de chemin de fer Šwiercze – Ciechanów ;
- en Slovaquie, les logements « Jeheho Alej » à Bratislava.

Le dépôt de brevet de la pompe à chaleur R² et le lancement industriel de la fabrication des modules à haute valeur ajoutée à l'usine de Fresnay-sur-Sarthe illustrent l'effort d'innovation d'Eiffage Construction.

Parmi les programmes en partenariat public-privé (PPP), les centres pénitentiaires déjà cités de Roanne, Corbas, Nancy et Béziers sont en exploitation, tout comme les gendarmeries de Mézidon et Evrecy dans le Calvados et la caserne de Châteauroux dans l'Indre. Sont en construction les hôpitaux de Rennes, Annemasse-Bonneville, Saint-Nazaire et le Centre hospitalier sud-francilien de Corbeil-Evry.

Eiffage Immobilier développe avec succès des Zac à Asnières et Wissous en Ile-de-France, des résidences-services à Lille, Clermont-Ferrand, Nantes et au Cap-Fréhel.

Ont été livrés ou sont en cours de réalisation :

- divers collèges, lycées et équipements culturels dans l'hexagone, parmi lesquels les lycées Kyoto à Poitiers, premier lycée de France à zéro énergie fossile, Tabarly à Olonne-sur-Mer dont la construction répond aux exigences HQE®, Jean-Baptiste Corot à Savigny-sur-Orge, la bibliothèque multimédias d'Épinal, ainsi que le théâtre de la Gaité Lyrique à Paris ;
- des bâtiments hospitaliers à Avignon, Dijon, Lyon, Arcachon et Pont-Saint-Maxence (Picardie) ;
- des hôtels à Toulouse (Mariott), Mérignac (Etap), Cannes (extension Majestic), Mulhouse (B&B) et Lyon (Sud Part Dieu pour Européquipement) ;
- des programmes de bureaux, en construction à Villejuif pour Icade, à Ronchin pour Adeo, à Niort pour la Macif, à Toulouse pour le Conseil Général de Midi-Pyrénées, après la livraison courant 2009 des immeubles Opéra Capucines à Paris, Cap Constellation à Blagnac et Le Lawn à Strasbourg ;
- la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu à Marseille ;
- l'annexe du Musée du Louvre à Lens ;
- le pôle opérationnel d'exploitation de l'EPR à Flamanville.

Près de 2 600 logements ont été commercialisés dans l'année, niveau à comparer à 3 200 en 2007 et 1 500 en 2008. Eiffage Immobilier s'attend à un tassement des ventes et des résultats en 2010 qui se sont élevés à 43 millions d'euros en 2009, contre 54 millions en 2008.

Le redressement progressif du carnet de commandes depuis l'automne 2009 laisse espérer une stabilité de l'activité en 2010.



Le chiffre d'affaires d'Eiffage, à 706 millions d'euros, est en baisse de 1,5 % [-3,3 % à périmètre constant] et le résultat opérationnel courant s'établit à 18,8 millions d'euros (en hausse de 30 %).

Cinq sociétés l'ont rejointe au cours du dernier trimestre dans le domaine de la maintenance industrielle, de la réparation navale et dans la spécialité des travaux de tuyauterie, totalisant une activité en année pleine de 60 millions d'euros pour un effectif de 430 personnes.

Le regroupement de Camom, Samia, Somis et Métareg Atlantique a donné naissance en novembre à un leader de la maintenance industrielle, Eiffage Industrie.

De la même manière, Forclumecca - CAC Degremont - SED et Métareg Aquitaine deviennent au 1^{er} janvier 2010 des établissements d'Eiffage Construction Métallique.

Dans le domaine du nucléaire, Eiffage est présente sur les trois sites EPR actuellement en construction (Olkiluoto en Finlande, Flamanville en France et Taishan en Chine).

Sur le site de Finlande, l'installation pour le compte d'Areva du pont polaire et du tampon d'accès matériel se poursuivra au premier trimestre 2010. Sur Flamanville, la fabrication pour EDF et Alstom de plusieurs ouvrages est en cours : ponts roulants, grosse chaudronnerie complexe du poste d'eau et du condenseur, tampon matériel, consoles du pont polaire. Sur Taishan, début de la fabrication pour l'autorité nucléaire chinoise, dont EDF est actionnaire à hauteur de 30 %, de deux ponts polaires et tampons matériels.

En ce qui concerne la mise à niveau du parc existant en France, de nombreuses opérations de rénovation d'équipements ont été traitées sur Fessenheim, Chinon, Gravelines, Nogent, Bugey, Cattenom, avec des interventions lors des arrêts de tranche (générateurs de vapeur, condenseurs, réchauffeurs...). La fabrication de dix emballages TN24BH pour Areva a démarré.

Sur la base sous-marine de l'Isle Longue à Brest, le deuxième pont très sécurisé, destiné à manutentionner le missile M51 pour les sous-marins nucléaires de nouvelle génération, a été livré pour le compte d'EADS Astrium. Les travaux de renforcement de la charpente des ateliers-bassins sont terminés.

La rénovation de l'ascenseur à bateaux de Mons en Belgique, ouvrage inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, s'est achevée en milieu d'année pour une mise en service au printemps 2010.

L'activité d'Ouvrages d'Art a été extrêmement soutenue avec la quasi-terminaison sur la LGV Rhin-Rhône des neuf ouvrages d'art représentant 25 000 tonnes d'acier. Le plus emblématique, le viaduc de La Savoureuse, d'une longueur de 800 mètres avec onze piles métalliques très travaillées, est en cours de finition, le cinquième et

dernier lancement ayant eu lieu en juillet 2009. Le viaduc de la Grande Ravine sur l'Île de la Réunion a été livré en juin. Très forte activité également sur l'A65 avec cinq ouvrages terminés durant l'exercice. Et aussi, trois pour APRR, parmi lesquels le viaduc de la Côtière à l'entrée de Lyon et le viaduc sur la Saône au nord de Mâcon dont le dernier lancement a été réussi le 21 janvier 2010. De même, activité soutenue en Ile-de-France à Massy et dans le quartier de la gare d'Austerlitz. Au total, sur les différents chantiers en cours, ce ne sont pas moins de trente-cinq opérations de lancement de ponts qui auront été effectuées en 2010.

La concrétisation du contrat de la porte d'écluse de Saint-Nazaire a été obtenue dans le cadre d'une variante. Aux dimensions exceptionnelles (longueur : 50 mètres, hauteur : 17 mètres, épaisseur de la porte : 9 mètres, poids : 1 200 tonnes), elle est en cours d'exécution et devrait être acheminée à destination par voie d'eau en juin 2010.

La reconstruction du Pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal a démarré, en France, avec le début de la fabrication des sept travées dont une tournante et, au Sénégal, avec celle des barges qui permettront en 24 heures la substitution d'une ancienne travée. La première opération est prévue en mars.

Unibridge Trading, société constituée avec le Groupe Matière, propose des ponts modulaires à montage rapide, essentiellement pour les pays émergents. Ont été finalisés, deux contrats aux Philippines pour la fourniture de 418 ponts et 70 passerelles Ro-Ro, et aussi des contrats plus modestes de fourniture de ponts pour Haïti, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Irak. L'usine de Fos-sur-Mer a monté une chaîne pour la fabrication de caissons. La production, démarrée en avril, a sorti 250 caissons en 2009 et devrait pousser à 700 en 2010 (équivalents à 110 ponts). De nombreux projets nouveaux devraient émerger en 2010, avec en particulier un contrat important pour le Gabon.

Goyer a procédé à la livraison de 13 chantiers de façades de prestige comme Les Grands Moulins de Paris, Bezons River Ouest, Le Spallis, Eurêka Zac des Guillaeries, Eqwater, Massy Alstom, Le Volta et Hélianthe.

En 2009, l'activité, qui en deux ans a baissé de 40 %, a été sensiblement plus faible qu'en 2008 et elle devrait encore se contracter en 2010.

Goyer, tout en traitant quelques contrats de bureaux (Tour CB21 - Tour Mercure et Courcellor II) s'est orientée vers les bâtiments tertiaires (hôpitaux en particulier) réalisés par le Groupe. En Pologne, dans le cadre de la participation de 48 % chez Defor, l'entreprise a adapté ses structures au fort ralentissement du marché.

Dans ce métier, de nombreux projets devraient être finalisés en 2010, mais ils n'apporteront de l'activité qu'au dernier semestre 2011 ou en 2012.

Dans le domaine des façades structurelles, la structure et l'enveloppe du Mausolée Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire sont terminées en fabrication et Eiffage apportera son assistance au montage. Après en avoir réalisé les études et démarré la fabrication, le grand chantier de la façade du Terminal S4 de Roissy Charles-de-Gaulle a commencé, ainsi que celui de la couverture du pôle de loisirs et de commerces pour Unibail à Lyon. Parmi les nouveaux contrats, la Galerie d'Artem à Nancy regroupera les écoles des Mines, d'Architecture et de Commerce.

Les équipes Ingénierie ont travaillé depuis le printemps sur les façades de la « Fondation d'Entreprise Louis Vuitton pour la Création », important projet à Paris dans l'enceinte du Jardin d'acclimatation.

Dans le domaine de l'Énergie, la station de compression de gaz à Sauveterre de Guyenne a été livrée à Total Gaz en juin 2009.

Les travaux du Stade de Lille ont démarré au niveau de l'ingénierie et de la fabrication (en particulier des méga poutres).

En Espagne, la fabrication de mâts d'éoliennes a été réduite de moitié, du fait de la crise qui sévit.

En Allemagne, l'activité a été extrêmement soutenue avec en particulier le chantier de construction du nouvel aéroport de Berlin, mais aussi l'élargissement du pont Kennedy à Bonn, la couverture du zoo de Leipzig, et plusieurs ouvrages d'art ou hydrauliques.

Elle devrait être sensiblement plus faible en 2010, mais avec un meilleur équilibre entre les différents métiers.

Le domaine de la maintenance et des travaux industriels a été affecté par la crise des secteurs de l'automobile, de l'industrie du papier, de la construction navale et de la sidérurgie. Le regroupement de certaines sociétés et la synergie développée ont permis de pallier la réduction des investissements des clients. Les interventions dans le raffinage et la pétrochimie sont restées soutenues avec, en particulier, trois grands arrêts réalisés dans des raffineries Total (Donges, Feyzin et Sonara au Cameroun). À noter également dans le domaine de l'énergie, un important contrat réalisé sur le Terminal Gaz de Fos Cavaou.

Sur la centaine de contrats de maintenance en cours, la plupart de ceux qui étaient en renouvellement l'ont été avec succès et une dizaine d'autres ont été gagnés. Un effort particulier a été mené pour développer les niches : turbomachines, turbines gaz, tuyauterie, nucléaire et hydraulique, robinetterie, plasturgie qui sont des compléments importants aux contrats de maintenance.

Avec un carnet de commandes de 695 millions d'euros (en hausse de 4,5 % par rapport à 2008), la situation est très contrastée selon les métiers, avec une visibilité forte dans les métiers traditionnels d'Eiffage, faible en Espagne et chez Goyer, incertaine dans l'industrie.



Eiffage a décidé d'appliquer, à partir de l'exercice 2009, l'interprétation IFRIC 12, spécifique aux immobilisations en concessions. Les comptes de 2008 présentés dans les annexes ont été retraités aux fins de comparaison.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 25 février 2010, le seul événement significatif a été la conclusion des contrats de Plan d'APRR et d'AREA couvrant la période 2009-2013.

Le maintien d'un environnement économique difficile dans les pays où le Groupe est actif tout au long de l'année, son aggravation en péninsule Ibérique et en République tchèque, même si des signes d'amélioration ont été enregistrés en France au deuxième semestre, ont occasionné une troisième année de baisse du résultat opérationnel courant des activités travaux du Groupe à 350 millions d'euros, après 10 années de croissance. La marge opérationnelle des branches travaux s'est repliée à 3,1 %, après 4,1 % en 2008, 4,6 % en 2007 et 5 % en 2006.

La marge globale se maintient à 7,7 % contre 8,3 % en 2008 grâce à une nouvelle amélioration de la contribution des Concessions qui confirment leur rôle de stabilisateur dans un contexte économique qui reste difficile.

Ainsi, la baisse du résultat opérationnel courant s'est limitée à 7 %, à 1 017 millions d'euros, malgré l'accroissement de l'effort consacré par le Groupe aux études de projets de PPP et de Concessions et le maintien d'un outil de production dimensionné pour les grands projets attendus pour les prochains exercices. Le résultat net consolidé prend en compte des charges non courantes reprises dans le poste « autres résultats opérationnels », pour un montant de 109 millions d'euros (contre 32 millions d'euros en 2008). Ces charges sont, pour près de la moitié, constituées par la prime exceptionnelle d'intéressement versée aux collaborateurs du Groupe en vue de maintenir leur pouvoir d'achat.

Le résultat net part du Groupe atteint 190 millions d'euros après une charge d'impôt de 145 millions d'euros (175 millions en 2008) contre 293 millions d'euros en 2008 (retraité selon l'IFRIC 12).

Ces résultats comprennent des montants importants au titre des répartitions faites en faveur des salariés et qui sont résumés dans le tableau suivant :

Millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Intéressement	79,3	114,9*
Participation	55,4	51,7
Abondement	49,7	57,2
TOTAL	184,4	223,8

* Y compris prime exceptionnelle 52,5 millions d'euros.

L'excédent net de trésorerie, hors endettements nets du Groupe Eiffage/APRR, des structures de contrôle du viaduc de Millau (VP1 et VP2), d'ALiénor (société concessionnaire de l'autoroute A65) et d'Optimep 4 qui porte les contrats de PPP des quatre prisons, qui sont sans recours sur Eiffage, est de 137 millions d'euros contre 629 millions d'euros fin 2008 compte tenu du haut niveau d'investissement dans les projets en PPP et Concessions (1 150 millions d'euros) et la poursuite à un niveau plus modéré d'une croissance externe ciblée sur des métiers de spécialités (75 millions d'euros, principalement avec Heitkamp).

L'impact, pour sa première année d'application, de la loi LME sur la trésorerie du Groupe a été important (215 millions d'euros), le raccourcissement des délais de règlement des fournisseurs et sous-traitants ne pouvant être compensé par la réduction du compte clients dont la part publique, de l'ordre de 50 % chez Eiffage, n'est pas soumise à la loi.

Outre ses disponibilités et 542 millions d'euros de crédit long terme non encore tirés et affectés aux Concessions et PPP en cours de travaux, Eiffage dispose de financements confirmés non utilisés de plus de 700 millions d'euros jusqu'en 2012 et d'autres lignes qui lui permettront de financer sa part de fonds propres et de prêts d'actionnaires de nouveaux projets dans ces domaines.

La dette sans recours des Concessions logée chez Eiffage/APRR, VP1/VP2/CEVM, A'Liénor et Optimep 4 était de 12 631 millions d'euros à la fin de 2009. Il s'agit d'un endettement long à taux fixes ou indexés sur l'inflation dont l'amortissement s'étale jusqu'en 2051 pour le viaduc de Millau et 2018 pour APRR. Les covenants relatifs à ces dettes sont largement respectés tant à fin 2009 qu'à terme, selon les prévisions régulièrement mises à jour.

La réouverture progressive des marchés financiers après les difficultés exceptionnelles rencontrées, plus de 18 mois durant, a permis à APRR d'utiliser, en juin 2009, pour la première fois, son programme d'émission de 6 milliards d'euros mis en place en 2007. Cette première émission de 500 millions d'euros à échéance janvier 2015 a été placée à des conditions encore élevées (coupon de 7,5%) qui se sont détendues depuis, permettant à APRR d'abonder cette souche fin janvier 2010, pour 200 millions d'euros supplémentaires à un coût de 4,24%, manifestant ainsi l'appétit du marché pour la signature APRR, malgré une notation BBB- placée sous surveillance négative par Standard & Poor's.

Les actionnaires d'Eiffage ont décidé en juin 2009 de renforcer la structure financière du Groupe Eiffage/APRR en augmentant le capital d'Eiffage pour financer les intérêts de sa dette à l'échéance du 30 juin 2009, plutôt que de faire distribuer un solde de dividende par APRR. Eiffage a les moyens financiers de poursuivre cet effort aux fins de conforter la notation d'APRR et de faciliter, d'ici février 2013, le refinancement de la dette d'Eiffage.

APRR dispose, de son côté, jusqu'à cette échéance, d'une ligne de liquidité de 1,8 milliard d'euros, disponible fin 2009 à hauteur d'un milliard d'euros qu'il envisage de conforter par des émissions de billets de trésorerie dans le courant de 2010. Elle lui assure une liquidité supérieure à deux ans qu'APRR pourra maintenir par de nouvelles émissions sur le marché visant à refinancer et à accroître la maturité de sa dette.

Suite à la réduction de capital réalisée en février 2009 et au transfert, par la Caisse des dépôts, de sa participation dans Eiffage au Fonds Stratégique d'Investissement en juillet 2009, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante au 31 décembre 2009 :

	Participation en capital	Droits de vote*
FSI	20,0%	20,8%
Groupama	6,2%	6,5%
Salariés du Groupe	24,1%	25,2%
- Détention collective **	23,4%	24,4%
- Actionnariat direct	0,7%	0,8%
Eiffage	8,3%	8,6%

* Les droits de vote ont été calculés en déduisant des droits de vote théoriques ceux de l'autocontrôle.

** Sicavas Eiffage 2000, FCPE 2011, FCPE Secur+.

Après la forte baisse de 2008 (44,5%), en ligne avec le marché, l'action Eiffage a connu en 2009 une progression modérée de 5,6% (39,45 euros contre 37,37 euros) inférieure à celle du marché (+ 22,32% pour le CAC 40 et + 23,73% pour le SBF 120). Comme l'ensemble de la Bourse, elle a connu une forte volatilité dans de très faibles volumes représentant 35,3% du capital contre 55,3% en 2007, qui était déjà une année de faible activité sur le titre après l'épisode Sacyr.

Eiffage a acquis, dans le cadre des autorisations des Assemblées Générales du 25 juin 2008 et du 22 avril 2009, 2 716 655 de ses propres actions, en a transféré 163 780 à des collaborateurs à l'occasion de l'exercice d'options d'achat ou d'acquisition d'actions attribuées gratuitement en 2007 et en a annulé 1 583 342, précédemment acquises, le 26 février 2009. 59 264 actions ont été

remises en paiement d'une opération de croissance externe et 80 000 actions affectées à un contrat de liquidité souscrit le 10 décembre 2009. Aucune réallocation n'est intervenue dans l'année.

		% du capital
Nombre d'actions achetées en 2009	2 716 655 actions	3,0%
Nombre d'actions transférées en 2009	223 044 actions	0,2%
Nombre d'actions cédées en 2009	37 485 actions	-
Nombre d'actions annulées en 2009	1 583 342 actions	1,8%
Cours moyen des achats	37,287 euros	
Cours moyen des ventes	36,728 euros	
Montant des frais de négociation (HT)	102 203 euros	
Nombre d'actions inscrites au 31.12.2009	3 417 257 actions	3,8%
Valeur au cours d'achat des actions détenues	181 014 400 euros	
Valeur nominale des actions détenues	13 669 028 euros	



La société mère du Groupe, Eiffage SA, a dégagé un bénéfice net en 2009 de 240 millions d'euros contre 388 millions en 2008 et 1 295 millions en 2007.

Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la santé financière du Groupe et de ses perspectives, de maintenir le dividende à 1,20 euro. Ce dividende s'appliquerait aux 90 000 000 actions existantes. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Revenus éligibles à la réfaction	Revenus non éligibles à la réfaction
2006	93 172 338	93 172 338,00 €	-
2007	93 183 342	111 820 010,40 €	-
2008	90 000 000	108 000 000,00 €	-

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs est annexée au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu 6 réunions en 2009. Celles-ci ont été préparées par les travaux des trois Comités (Comité des Comptes, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique). Depuis le 22 avril 2009, le Comité des Comptes est composé de quatre Administrateurs dont un indépendant, M. Bruno Flichy qui en assure la présidence, M. Jean-Louis Charles,

M. Jean Claude Kerboeuf et M. Alain Quinet. Le Comité Stratégique est composé de Mme Anne Duthilleul, MM. Bruno Flichy, Jean-François Roverato et Dominique Marcel, ce dernier en assurant la présidence. Le Comité des Nominations et des Rémunérations, présidé par M. Serge Michel, comprend également Mme Béatrice Brénéol et M. Demetrio Ullastres.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2009, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'AMF, le Conseil doit vous informer des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées ; ces informations ainsi que celles relatives aux rémunérations des mandataires sociaux figurent aux pages 135 et 136 du document de référence qui est partie intégrante du rapport de gestion à l'Assemblée.

Aucun des mandataires sociaux n'a bénéficié d'option d'achat ou de souscription d'actions. Ils ne bénéficient pas non plus de prime d'arrivée, de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs sont fournies dans l'annexe aux comptes de la société Eiffage, page 106 du document de référence.



Les mandats de MM. Jean-Claude Kerboeuf et Jean-François Roverato viennent à échéance avec la présente Assemblée. Le Conseil d'Administration d'Eiffage soumet à votre vote le renouvellement de ces mandats.

Dans le domaine financier, il vous est proposé de renouveler les délégations données au Conseil en vue d'acquiescer en Bourse jusqu'à 10 % du capital social, et, le cas échéant, d'annuler les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions en réduisant le capital social.

Il vous est par ailleurs proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription afin de permettre à la Société de faire appel à ses actionnaires avec souplesse et rapidité si elle estimait qu'il était dans son intérêt de le faire.

Le montant des augmentations ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros de nominal.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que du capital, leur montant nominal ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Conformément aux dispositions autorisées par la loi, il vous est proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres en cas d'augmentation de capital afin de faire face à des demandes excédentaires en cas de succès de ladite augmentation de capital.

Il vous est également proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Ceci permettra à la Société de réaliser rapidement des acquisitions rémunérées en actions. La suppression du droit préférentiel de souscription est naturellement nécessaire s'agissant d'apports en nature pour lesquels les actions émises sont réservées à l'apporteur.

Ces autorisations seront données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et déterminer les modalités d'émission, notamment, date, prix, parité, taux d'intérêts, montant et forme des valeurs.

Il vous est rappelé qu'aux termes de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale mixte doit, lors de toute décision d'augmentation de capital, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

En conséquence, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une telle augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros. Naturellement, la mise en œuvre d'une telle augmentation de capital suppose la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés bénéficiaires de l'émission.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options d'achat d'actions pour un million d'actions Eiffage.

Comme pour les plans en cours qui concernent au total 840 collaborateurs, ces options viseraient à intéresser aux performances du Groupe les responsables opérationnels et particulièrement les plus jeunes. Elles ne prévoiraient aucune décote et le Conseil veillera, avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations, comme il l'a fait lors du dernier plan d'attribution en 2009, à respecter les principes de conditionnalité à la performance, de proportion à la rémunération totale de chaque bénéficiaire et de périodicité qui figurent dans les recommandations AFEP-MEDEF.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose en conséquence d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE EIFFAGE

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires par branche			
Construction	3 801	4 118	3 704
Travaux Publics	4 114	3 932	3 731
Énergie	2 362	2 591	3 194
Métal	485	717	706
Concessions (hors IFRIC 12)	1 834	1 868	1 898
TOTAL	12 596	13 226	13 233
Chiffre d'affaires par zone géographique			
France	10 192	10 733	11 159
Europe	2 229	2 357	1 959
Reste du monde	175	136	115
TOTAL	12 596	13 226	13 233

Le chiffre d'affaires cité dans le présent document de référence et dans les commentaires et publications sur l'activité du Groupe correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées ;
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

Il ne comprend pas le chiffre d'affaires « Construction » des activités de Concessions de services publics résultant de l'interprétation IFRIC 12.

EFFECTIFS DU GROUPE

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle

	2007	2008	2009
Cadres	7 710	7 954	9 353
Etam	17 435	18 219	21 157
Ouvriers	38 195	38 816	40 448
TOTAL	63 340	64 989	70 958

Effectifs moyens par branche

	2007	2008	2009
Construction	15 682	16 382	15 761
Travaux Publics	20 765	21 538	21 332
Énergie	18 865	18 962	25 239
Métal	3 915	4 088	4 698
Concessions	4 113	4 019	3 928
TOTAL	63 340	64 989	70 958

Effectifs moyens par zone géographique

	2007	2008	2009
France	51 192	52 956	59 300
Europe	11 265	11 391	10 901
Reste du Monde	883	642	757
TOTAL	63 340	64 989	70 958

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR BRANCHE

(2007 et 2008 retraités IFRIC 12)

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	2009
Construction	211	186	145
Travaux Publics	156	168	121
Énergie	126	97	65
Métal	-2	14	19
Concessions	665	688	706
Holding	-25	-56	-39
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 131	1 097	1 017

RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS PAR BRANCHE

Actifs non courants et participation dans les entreprises associées (2007 et 2008 retraités IFRIC 12)

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	2009
Construction	670	678	664
Travaux Publics	790	982	999
Énergie	377	698	708
Métal	137	151	160
Concessions	15 039	15 188	15 719
Holding	57	100	149
TOTAL GROUPE	17 070	17 797	18 399

INVESTISSEMENTS DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2007	2008	2009
Immobilisations incorporelles	12	6	23
Immobilisations corporelles	220	255	176
Concessions / Partenariats Public-Privé	690	980	1 150
Croissance externe	308	538	75
TOTAL	1 230	1 779	1 424

INVESTISSEMENTS CORPORELS

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe. Ayant atteint des niveaux élevés en 2007 et 2008, particulièrement dans les Travaux Publics, ils se sont contractés de 30 % en 2009.

CONCESSIONS

Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions puis dans les opérations de Partenariats Public-Privé (PPP) a porté ses fruits avec les attributions successives d'un contrat de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au Portugal, la concession du viaduc de Millau en France, la concession de la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras entre la France et l'Espagne, la concession de l'autoroute A65 entre Pau et Langon, la concession du Tunnel Prado Sud à Marseille et les contrats en PPP d'un lot de 4 prisons, du Centre hospitalier sud-francilien, de centres hospitaliers à Rennes, Annemasse et St-Nazaire, du siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, de plusieurs gendarmeries et du Grand Stade de Lille. En 2009, le Groupe a remporté un contrat de PPP routier en Allemagne et la concession d'une autoroute au Sénégal. Les investissements nécessaires pour la construction et la mise en service de ces infrastructures mobilisent des moyens importants.

Le 20 février 2006, Eiffage a pris le contrôle d'APRR, et cette acquisition a été suivie d'une procédure de garantie de cours : à l'issue de ces opérations, Eiffage – consortium créé entre Eiffage et des fonds d'investissement du groupe Macquarie – détenait 81,48 % du capital d'APRR, pour un investissement net total de 4,6 milliards d'euros.

En 2007, les investissements dans le secteur des Concessions et des PPP ont été réalisés par APRR pour l'entretien et l'extension de son réseau et par Eiffage pour développer ses opérations en cours de construction (235 millions d'euros).

En 2008, les investissements d'APRR se sont élevés à 452 millions d'euros auxquels il faut ajouter 110 millions d'investissements en fonds propres dans la société Adelac qui exploite l'autoroute A41 entrée en service en décembre ; les autres investissements du Groupe sont relatifs au développement de la concession d'ALiénor (A65 Pau-Langon), et aux programmes de PPP de prisons et d'hôpitaux essentiellement.

En 2009, les investissements d'APRR se sont élevés à 432 millions d'euros ; 391 millions ont été investis par ALiénor (A65) et 275 millions dans divers programmes de PPP, hospitaliers pour l'essentiel.

CROISSANCE EXTERNE (hors concessions)

En 2007, les investissements de croissance externe ont plus que doublé, traduisant la volonté du Groupe de développer la part de son activité réalisée en Europe hors de France ; cette croissance s'est concrétisée dans toutes les branches.

En 2008, Eiffage a acquis les sociétés Clemessy et Crystal qui sont venues renforcer, avec Forclum, le pôle Énergie.

En 2009, Eiffage a volontairement réduit le rythme de sa croissance externe pour concentrer ses investissements dans les Concessions. L'acquisition la plus notable est celle de la société Heitkamp, spécialisée dans la pose de voies ferrées.

FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE MARCHÉ

Hors la dette sans recours des sociétés concessionnaires consolidées, Eiffage est en situation de trésorerie nette positive. La dette nette sans recours relative aux activités de Concessions (12 631 millions d'euros au 31 décembre 2009) est portée par APRR et son holding de contrôle Eiffage dont 82 % à taux fixe ou couvert, par le holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation, par la société A'Liéonor concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon entièrement à taux fixe et par la société Optimep 4 titulaire d'un contrat de PPP pour un lot de 4 prisons. Les éléments d'appréciation de l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt sont détaillés dans l'annexe aux Comptes Consolidés, pages 82 et 83, notes 20 et 21.

Par ailleurs, 98 % de son chiffre d'affaires étant réalisé sur les marchés de la zone euro, le Groupe est très peu exposé au risque de change.

Eiffage n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie étant placés en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Au début de l'année 2004, Eiffage a signé une ouverture de crédit sur 5 ans de 500 millions d'euros avec un syndicat bancaire ; ce crédit a été porté début 2005 à 555,5 millions d'euros pour une durée qui a été prolongée début 2007 jusqu'en février 2012. A la fin de l'année 2005, Eiffage a négocié une convention de crédit destinée entre autres à financer son apport en fonds propres dans la société Eiffage (cf. ci-dessus) ; ce crédit a été intégralement remboursé par anticipation début 2007 pour sa partie utilisée et le solde, 152,6 millions d'euros, est disponible jusqu'en novembre 2012.

Ces deux lignes de crédit, toutes deux d'une durée initiale de 5 ans et non utilisées, concourent à la liquidité du Groupe qui dispose par ailleurs d'une situation de trésorerie positive (hors activités de Concessions et de PPP) de 798 millions d'euros au 31 décembre 2009, en raison notamment de la cession en 2007 de la participation que détenait Eiffage dans la société Cofiroute et de l'ouverture du capital de la CEVM suivie de son refinancement par un endettement sans recours d'une durée de 44 ans. Eiffage dispose également d'un programme de titrisation de créances non utilisé d'une capacité maximum de 400 millions d'euros.

De son côté, APRR dispose depuis 2007 d'un programme d'émissions d'obligations (EMTN) d'un montant maximum de 6 milliards d'euros ainsi que de lignes de liquidité d'une durée de 7 ans mises

en place en 2006 et 2007 et dont 1 milliard d'euros était disponible au 31.12.2009. La mise en place d'un programme de billets de trésorerie est à l'étude pour 2010. L'ensemble de ces concours doit permettre à APRR de couvrir ses besoins d'investissement et de refinancement de sa dette existante. En 2009, APRR a procédé à une émission obligataire inaugurale de 500 millions d'euros dans le cadre de son programme d'EMTN ; cette souche a été abondée avec succès de 200 millions d'euros en février 2010.

Les covenants auxquels ces dettes sont éventuellement soumises et leur respect au 31.12.2009 sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21 page 84.

RISQUES JURIDIQUES

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

De par la nature de ses activités, le Groupe est peu exposé aux risques industriels ; sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent les activités des différentes branches : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de matériaux dans le secteur routier, protection de l'habitat et de la biodiversité, etc. Les actions menées pour gérer ces risques sont développées dans le rapport annuel sur le développement durable (pages 64 à 84).

Le coût et le montant des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur sont présentés dans ce même rapport, page 126.

ASSURANCES

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importants font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie consécutive (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment) ; ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance du Groupe veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites

■ Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre ; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003. Ce programme de garantie bénéficie à APRR et ses filiales depuis leur intégration dans le Groupe.

■ La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.

■ Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, en ce compris APPR et ses filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multi-risques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R.C., vol, incendie).

■ Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile ; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2009 à 54 millions d'euros contre 47 millions en 2008 et 47 millions en 2007.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Eiffage a renouvelé en 2007 un programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme ; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 68 – Passifs financiers.

En 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC), Eiffage a été amené à nantir au profit des prêteurs 505 920 actions représentant 8,7 % du capital de la SMTPC.

En 2006, Eiffarie – holding de contrôle d'APRR – a nanti la totalité des actions APRR qu'elle détenait (soit 92 101 132 actions représentant 81,48 % du capital d'APRR) au profit des banques qui ont financé leur acquisition. Ce financement a une durée de 7 ans.

En 2007, dans le cadre du refinancement de la CEVM et de son holding de contrôle VP2, la totalité des actions de CEVM ont été nanties au profit des prêteurs et de leurs assureurs. Ce financement a une durée de 44 ans.

D'une manière générale, les financements de projet dans le domaine des Concessions ou des Partenariats Public-Privé nécessitent le nantissement au profit des prêteurs et de leurs garants des titres des sociétés créées à cet effet, qui sont titulaires de tels contrats.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 40 de l'annexe aux comptes consolidés (page 96).

BREVETS, LICENCES, APPROVISIONNEMENTS

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

INFORMATION SUR LES TENDANCES

Eiffage aborde l'année 2010 dans de bonnes conditions. Sa situation financière est robuste, l'autorisant à poursuivre sa stratégie de développement dans les Concessions. Celle-ci justifie plus que jamais sa pertinence dans un contexte économique difficile où APRR apporte des revenus stables et des résultats régulièrement croissants grâce aux gains de productivité réalisés et attendus. La participation du Groupe aux grandes consultations pour de nouveaux PPP et Concessions en France et en Europe devrait déboucher sur de nouveaux et importants chantiers qui s'ajouteront, à échéance d'un à deux ans, à un carnet de commandes toujours élevé en 2009, à 9,88 milliards d'euros, permettant de prévoir un chiffre d'affaires consolidé stable à 13,3 milliards d'euros pour 2010.

Ainsi, Eiffage peut anticiper, à l'issue de la période de morosité économique traversée, un nouveau cycle de croissance dans tous ses métiers.

CARNET DE COMMANDES AU 1^{ER} JANVIER 2010

Millions d'euros	Au 01-01-2009	Au 01-01-2010	Variation
Construction	4 320	4 020	- 6,9 %
Travaux Publics	3 035	3 050	+ 0,5 %
Énergie	2 380	2 115	- 11,1 %
Métal	665	695	+ 4,5 %
TOTAL	10 400	9 880	- 5,0 %

PRÉVISION DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2010

Millions d'euros	2009	2010 prévisions	Variation
Construction	3 704	3 660	- 1,2 %
dont immobilier	531	400	
Travaux Publics	3 731	3 930	+ 5,3 %
Énergie	3 194	3 030	- 5,1 %
Métal	706	730	+ 3,4 %
Concessions	1 898	1 950	+ 2,7 %
TOTAL	13 233	13 300	+ 0,5 %
Dont :			
- France	11 159	11 100	- 0,5 %
- Europe	1 959	2 100	+ 7,2 %
- Reste du monde	115	100	- 13,0 %

Les informations financières trimestrielles de la fin des 1^{er} et 3^e trimestres seront diffusées respectivement les 7 mai et 5 novembre 2010 ; le rapport financier semestriel et les comptes semestriels seront diffusés et publiés le 31 août 2010.

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe, autre que celui mentionné dans le rapport de gestion page 51, n'est intervenu entre la clôture du dernier exercice et la date de dépôt du présent document.

FINANCIER Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2009

ACTIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008*	1 ^{er} janvier 2008*
Actif non courant				
Immobilisations corporelles	7	1 352	1 350	1 144
Immeubles de placement	7	7	11	11
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7-8	13 089	12 837	12 804
Goodwill	7-9	2 830	2 793	2 425
Autres immobilisations incorporelles	7	84	63	57
Participations dans les entreprises associées	7-10	127	138	88
Actifs financiers opérationnels non courants	7	679	404	163
Autres actifs financiers	7	231	201	378
Impôts différés	16	560	448	204
Total actif non courant		18 959	18 245	17 274
Actif courant				
Stocks	11	414	444	503
Clients et autres débiteurs	12	3 598	4 049	3 933
Impôts courants	16	20	73	11
Actifs financiers opérationnels courants		5	4	-
Autres actifs	15	1 205	1 291	1 318
Actifs détenus en vue de la vente		-	-	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-20	1 051	1 786	1 930
TOTAL DE L'ACTIF		25 252	25 892	25 039

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008*	1 ^{er} janvier 2008*
Capitaux propres				
Capital	22	360	366	373
Réserves consolidées		2 172	2 071	1 313
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 124	- 98	115
Résultat de l'exercice		190	293	993
Capitaux propres part du Groupe		2 598	2 632	2 794
Intérêts minoritaires		512	439	660
Total des capitaux propres		3 110	3 071	3 454
Passif non courant				
Emprunts	20	12 687	12 473	11 627
Impôts différés	16	1 678	1 748	1 774
Provisions non courantes	23	470	470	425
Autres passifs non courants		33	39	43
Passif courant				
Fournisseurs et autres créanciers	25	2 763	3 140	3 041
Emprunts et dettes financières diverses	20	263	269	272
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	20	595	805	763
Dettes d'impôt sur le résultat	16	73	53	89
Provisions courantes	23	558	535	512
Autres passifs	26	3 022	3 289	3 037
Passifs détenus en vue de la vente		-	-	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		25 252	25 892	25 039

* Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.3 des principes comptables.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008*
Produit des activités opérationnelles		13 639	13 673
Autres produits de l'activité		6	4
Achats consommés		- 2 799	- 2 896
Charges de personnel		- 3 397	- 3 113
Charges externes		- 5 215	- 5 381
Impôts et taxes		- 360	- 353
Dotations aux amortissements		- 790	- 761
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		- 62	- 33
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		- 33	- 75
Autres produits et charges d'exploitation	32	28	32
Résultat opérationnel courant		1 017	1 097
Autres produits et charges opérationnels	33	- 110	- 33
Résultat opérationnel		907	1 064
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		39	105
Coût de l'endettement financier brut		- 511	- 583
Coût de l'endettement financier net		- 472	- 478
Autres produits et charges financiers	35	- 17	- 71
Quote-part du résultat des entreprises associées		- 4	7
Impôt sur le résultat	16	- 145	- 175
RÉSULTAT NET		269	347
• part du Groupe		190	293
• intérêts minoritaires		79	54
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	37	2,18	3,23
Résultat dilué par action (part du Groupe)	37	2,11	3,19

(* Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.3 des principes comptables.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2009

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008*
Résultat net	269	347
Écarts de conversion	3	- 17
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 99	- 462
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	- 7	- 16
Impôts	34	159
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 69	- 336
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	200	11
• part du Groupe	160	79
• Intérêts minoritaires	40	- 68

(* Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.3 des principes comptables.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS au 31 décembre 2009

	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts mino-ritaires	Total des capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>								
Capitaux propres au 01/01/2008*	373	278	2 028	29	86	2 794	660	3 454
Opérations sur capital	-7	-	-60	-	-	-67	11	-56
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-68	-	-	-68	-	-68
Paievements fondés sur des actions	-	-	9	-	-	9	-	9
Distribution	-	-	-111	-	-	-111	-161	-272
Transactions avec les actionnaires	-7	-	-230	-	-	-237	-150	-387
Résultat net de la période	-	-	293	-	-	293	54	347
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-17	-197	-214	-122	-336
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	293	-17	-197	79	-68	11
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-5	-	1	-4	-3	-7
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008*	366	278	2 086	12	- 110	2 632	439	3 071

* Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.3 des principes comptables.

	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instruments financiers	Total part du Groupe	Intérêts mino-ritaires	Total des capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>								
Capitaux propres au 01/01/2009	366	278	2 086	12	- 110	2 632	439	3 071
Opérations sur capital	-6	-42	-5	-	-	-53	41	-12
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-44	-	-	-44	-	-44
Paievements fondés sur des actions	-	-	7	-	-	7	-	7
Distribution	-	-	-105	-	-	-105	-5	-110
Transactions avec les actionnaires	-6	-42	-147	-	-	-195	36	-159
Résultat net de la période	-	-	190	-	-	190	80	270
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	3	-33	-30	-40	-70
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	190	3	-33	160	40	200
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-3	-	4	1	-3	-2
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	360	236	2 126	15	- 139	2 598	512	3 110

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17	1 723	1 844
Incidence des variations de cours des devises		-	-6
Trésorerie d'ouverture corrigée		1 723	1 838
Résultat net		269	347
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		13	-
Dotations nettes aux amortissements et provisions		765	779
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		-50	-68
Résultat sur cessions		-15	-25
Autofinancement		982	1 033
Charge nette d'intérêts		512	529
Intérêts versés		-515	-525
Charge d'impôt sur le résultat		145	175
Impôt sur le résultat payé		-221	-356
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	18	-60	244
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		843	1 100
Immobilisations incorporelles		-37	-19
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		-771	-538
Immobilisations corporelles		-224	-324
Immobilisations financières		-392	-898
Total des acquisitions d'immobilisations		-1 424	-1 779
Cessions d'immobilisations		38	147
Trésorerie des entités acquises / cédées		-13	115
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		-1 399	-1 517
Dividendes versés aux actionnaires		-111	-272
Augmentation de capital		41	11
Rachats et reventes d'actions propres		-96	-135
Remboursement d'emprunts		-1 309	-925
Émission d'emprunts		1 276	1 623
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		-199	302
Variation de trésorerie (I + II + III)		-755	-115
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	968	1 723

* Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 2.3 des principes comptables.

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des comptes consolidés.

Les principaux investissements de l'année 2009 dans les immobilisations incorporelles du domaine concédé, concernent :

- l'autoroute en construction A'liénor pour 390 millions d'euros (165 millions d'euros en 2008) ;
- le réseau APRR/AREA pour 359 millions d'euros (354 millions d'euros en 2008).

Au sein des immobilisations financières, les investissements correspondent notamment à 275 millions d'euros d'actifs financiers opérationnels liés aux partenariats public-privé (247 millions en 2008) et à 78 millions d'euros consacrés à la croissance externe.

En 2008, la croissance externe représentait dans ce poste 534 millions d'investissements (dont les acquisitions des groupes Clemessy et Crystal pour un montant de 301 millions d'euros).

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le groupe Eiffage est domicilié au 163 quai du Docteur-Dervaux, Asnières-sur-Seine, France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris compartiment A.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2010.

2 PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

La monnaie fonctionnelle de la société mère Eiffage est l'euro ; les comptes sont présentés en millions d'euros.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante :

a) Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter de 1^{er} janvier 2009 (ou antérieurement) selon l'IASB et adoptées par l'Europe à compter du 1^{er} janvier 2009.

IFRIC 11 – Actions propres et transaction intragroupe ; **IFRIC 13** – Programme de fidélisation des clients ; **IFRIC 14** – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction – Amendements à IFRS 2 – Condition d'acquisition des droits et annulation ; Amendements à IAS1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation ; Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 - Dérivés incorporés : ces interprétations ou amendements n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

IFRS 8 – Secteurs opérationnels : cette norme requiert la présentation des informations sectorielles selon l'approche qu'en a la direction de l'Entité. Son application n'a pas entraîné de changements par rapport aux secteurs d'activités tels que définis par le Groupe.

IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts : Le Groupe utilisait déjà l'option offerte par la norme IAS 23 (avant révision) d'incorporation des coûts d'emprunt lors de la construction d'un actif. La révision de la norme n'a, en conséquence, eu aucun impact sur les états financiers.

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers : le Groupe présente un état du résultat net (global), distinct du compte de résultat. Ce nouvel état détaille certains éléments présentés antérieurement, directement en capitaux propres. Hormis cette présentation, la révision de cette norme n'a aucun impact sur les états financiers.

b) Les nouvelles normes et interprétations suivantes peuvent être anticipées à compter du 1^{er} janvier 2009.

IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; **IFRIC 18** – Transfert d'actif en provenance des clients ; **IFRIC 17** – Distribution en nature aux actionnaires ; **IFRIC 15** – Accords pour la construction d'un bien immobilier. Ces interprétations n'ont pas été anticipées pour l'exercice 2009. Leur application obligatoire à compter de 2010 ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

c) La norme IFRS 3 révisée et les amendements à IAS 27 traitent respectivement des regroupements d'entreprises et des variations de périmètre. Leur application prospective est obligatoire à compter de 2010. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets futurs liés à leur application.

d) L'interprétation IFRIC 12 – Accords de concession de services. Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation dès l'exercice 2009 cette interprétation qui impacte d'une manière importante les états financiers relatifs au secteur d'activité Concessions et gestion de services publics. Les conséquences de l'application de cette interprétation sont décrites au chapitre 2.3 ci-après.

2.2. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques (le cas échéant amortis), à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS :

- instruments financiers disponibles à la vente ;
- immeubles de placement ;
- instruments financiers ;
- instruments financiers dérivés.

Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 50 % et 20 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint-ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1,5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

États financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les « gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres » de l'état du résultat net (global) et non plus dans les capitaux propres suite à IAS 1 révisée.

2.3. CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES PUBLICS

2.3.1. Traitement comptable des contrats de concession de services publics

L'interprétation IFRIC 12 a été adoptée par la Commission Européenne en mars 2009 pour une application obligatoire à compter de l'exercice 2010 avec possibilité d'application anticipée.

Eiffage a décidé d'appliquer cette interprétation à compter de l'exercice 2009.

Le champ d'application de cette interprétation couvre les accords de concessions de services publics si :

- le concédant contrôle ou règlemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif ;
- le concédant dispose d'un contrôle sur un quelconque intérêt résiduel significatif de l'infrastructure lorsque l'accord arrive à son terme.

Dans le cadre de ces accords, le concessionnaire réalise :

- d'une part une activité de conception et de construction d'ouvrages pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement selon les termes de la norme IAS 11 ;
- d'autre part une activité d'exploitation et d'entretien des ouvrages concédés pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En échange de l'activité de construction, fournie au concédant, le concessionnaire reçoit :

- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public sans garantie du montant global à recevoir (cas par exemple des voies autoroutières concédées). Ce droit incorporel correspond à la juste valeur de la construction augmentée des frais financiers intercalaires reconnus pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée de la concession selon un rythme qui reflète la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé ;

- soit un actif financier lorsque le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie. Ce droit est matérialisé par l'inscription à l'actif du bilan d'une créance financière évaluée en juste valeur de la trésorerie à recevoir. Cette créance est par la suite comptabilisée au coût amorti et remboursée par la perception des loyers versés par le concédant. La rémunération de la créance financière est inscrite en produits des activités opérationnelles.

Certains contrats peuvent présenter des caractéristiques mixtes. Dans ce cas, seule la partie qui fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie est constatée en créance financière, le solde, représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public, étant constaté en actif incorporel.

Les immobilisations corporelles, non contrôlées par le concédant, nécessaires à l'exploitation de la concession, tels que les immeubles d'exploitation, le matériel de péage, les véhicules de service sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilisation respective.

Les conséquences comptables de l'application de l'interprétation IFRIC 12 et les principaux impacts du changement de méthode sont présentés ci-après.

2.3.2. Conséquences comptables du changement de méthode

L'ensemble des éléments financiers présentés au titre de l'exercice de comparaison 2008, tant pour les états financiers que pour l'annexe, ont été retraités des conséquences de l'application de l'interprétation IFRIC 12.

2.3.2.1. Conséquences sur le chiffre d'affaires et le résultat

La construction des ouvrages donne lieu à la constatation d'un chiffre d'affaires et d'un résultat à l'avancement en échange de l'actif incorporel ou de l'actif financier reçu.

2.3.2.2. Conséquences propres au modèle de l'actif incorporel

- constatation au passif du bilan de provisions pour maintien en état des ouvrages concédés, calculées selon les modalités de la norme IAS 37, c'est-à-dire à la valeur actuelle du prix futur des frais de maintenance et grosses réparations ;
- reclassement du poste « Immobilisations en concession » vers la ligne « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » des droits d'exploitation des infrastructures concédées et vers les lignes immobilisations corporelles et incorporelles des biens utilisés pour l'exploitation de l'infrastructure, non contrôlés par le concédant ;
- constatation en produits des activités opérationnelles du chiffre d'affaires relatif à la construction des ouvrages.

2.3.2.3. Conséquences propres au modèle de la créance financière

- reclassement du poste immobilisations en concession vers la ligne « Actifs financiers opérationnels » des créances financières (la partie à moins d'un an étant classée en « Actifs financiers opérationnels courants ») ;
- constatation en produits opérationnels de la rémunération liée à la créance, calculée au taux d'intérêt effectif ;
- comptabilisation en frais financiers, durant la période de construction, du coût de financement de l'infrastructure.

2.3.3. Synthèse des impacts du changement de méthode suite à l'application de l'IFRIC 12

ACTIF	1/01/2008			31/12/2008		
	Publié	Impact IFRIC 12	Retraité	Publié	Impact IFRIC 12	Retraité
Actif non courant						
Immobilisations corporelles	965	179	1 144	1 165	185	1 350
Immeubles de placement	11	-	11	11	-	11
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-	12 804	12 804	-	12 837	12 837
Immobilisations en concession	13 240	-13 240	-	13 534	-13 534	-
Goodwill	2 425	-	2 425	2 793	-	2 793
Autres immobilisations incorporelles	23	34	57	27	36	63
Participations dans les entreprises associées	88	-	88	138	-	138
Actifs financiers opérationnels non courants	-	163	163	-	404	404
Autres actifs financiers	378	-	378	201	-	201
Impôts différés	204	-	204	448	-	448
Total actif non courant	17 334	-60	17 274	18 317	-72	18 245
Actif courant						
Stocks	503	-	503	444	-	444
Clients et autres débiteurs	3 933	-	3 933	4 049	-	4 049
Impôts courants	11	-	11	73	-	73
Actifs financiers opérationnels courants	-	-	-	-	4	4
Autres actifs	1 318	-	1 318	1 291	-	1 291
Actifs détenus en vue de la vente	70	-	70	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 930	-	1 930	1 786	-	1 786
TOTAL DE L'ACTIF	25 099	-60	25 039	25 960	-68	25 892
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Capitaux propres						
Capital	373	-	373	366	-	366
Réserves consolidées	1 392	-79	1 313	2 159	-88	2 071
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	115	-	115	-98	-	-98
Résultat de l'exercice	1 000	-7	993	301	-8	293
Capitaux propres part du Groupe	2 880	-86	2 794	2 728	-96	2 632
Intérêts minoritaires	786	-126	660	576	-137	439
Total des capitaux propres	3 666	-212	3 454	3 304	-233	3 071
Passif non courant						
Emprunts	11 627	-	11 627	12 473	-	12 473
Impôts différés	1 886	-112	1 774	1 871	-123	1 748
Provisions non courantes	192	233	425	211	259	470
Autres passifs non courants	43	-	43	39	-	39
Passif courant						
Fournisseurs et autres créanciers	3 041	-	3 041	3 140	-	3 140
Emprunts et dettes financières diverses	272	-	272	269	-	269
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	763	-	763	805	-	805
Dettes d'impôt sur le résultat	89	-	89	53	-	53
Provisions courantes	481	31	512	506	29	535
Autres passifs	3 037	-	3 037	3 289	-	3 289
Passifs détenus en vue de la vente	2	-	2	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	25 099	-60	25 039	25 960	-68	25 892

COMPTES DE RÉSULTAT	31/12/2008		
	Publié	Impact IFRIC 12	Retraité
Produit des activités opérationnelles	13 293	380	13 673
Autres produits de l'activité	4	-	4
Achats consommés	-2 896	-	-2 896
Charges de personnel	-3 113	-	-3 113
Charges externes	-5 012	-369	-5 381
Impôts et taxes	-353	-	-353
Dotations aux amortissements	-788	27	-761
Dotations aux provisions (nettes de reprises)	11	-44	-33
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis	-75	-	-75
Autres produits et charges d'exploitation	33	-1	32
Résultat opérationnel courant	1 104	-7	1 097
Autres produits et charges opérationnels	-32	-1	-33
Résultat opérationnel	1 072	-8	1 064
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	103	2	105
Coût de l'endettement financier brut	-571	-12	-583
Coût de l'endettement financier net	-468	-10	-478
Autres produits et charges financiers	-57	-14	-71
Quote-part du résultat des entreprises associées	7	-	7
Impôt sur le résultat	-186	11	-175
RÉSULTAT NET	368	-21	347
• part du Groupe	301	-8	293
• intérêts minoritaires	67	-13	54

2.4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction selon les différents métiers exercés à savoir :

- Construction : conception et construction de bâtiments, promotion immobilière et entretien de constructions ;
- Travaux Publics : génie civil, construction routière et entretien d'infrastructures et de production de matériaux ;
- Énergie : travaux électriques, climatisation ;
- Métal : construction métallique, services à l'industrie ;
- Concessions et gestion de services publics : construction et gestion d'ouvrage dans le cadre de contrat de concession et de partenariats public-privé ;
- Holding : gestion des participations et services aux sociétés du Groupe.

2.5. RECONNAISSANCE DU REVENU

2.5.1. Contrats de construction

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrage exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

2.5.2. Activité immobilière

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que des ventes notariées ou un contrat de promotion ont été signés.

Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

2.5.3. Activité de concessions et gestion de services publics

En phase d'exploitation, les revenus des immobilisations incorporelles du domaine concédé proviennent des péages perçus auprès des usagers pour utilisation du bien, et ceux des actifs financiers opérationnels, de la rémunération de la créance financière et des redevances d'entretien perçues.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Amortissement

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

■ Construction	20 à 40 ans
■ Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
■ Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Terrains de carrières

Les terrains de carrières sont évalués sur la base de la quantité prévisionnelle de matériaux à extraire du gisement. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

2.7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont à la clôture de l'exercice, évalués en juste valeur.

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation ».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies. Des évaluations périodiques sont réalisées par les responsables du département gestion du patrimoine immobilier.

2.8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition y compris pour la part des minoritaires.

L'excédent de la contrepartie payée sur la part d'intérêt des actifs acquis et des passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition est inscrit au poste « Goodwill », pour les sociétés intégrées selon la méthode d'intégration globale, et inclus dans la rubrique « Participation dans des entreprises associées » pour les sociétés mises en équivalence.

Les badwill sont comptabilisés directement en résultat l'année d'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour ajuster les justes valeurs attribuées aux actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise.

Les goodwills et les écarts d'évaluation relatifs à des sociétés étrangères sont considérés appartenir à l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité.

2.9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

Elles sont représentatives du droit de l'entreprise concessionnaire à facturer l'utilisateur du service public. Elles figurent au bilan à la valeur historique de construction des ouvrages concédés, augmentées des frais financiers supportés pendant la période de construction. Elles sont amorties sur la durée de la concession selon un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de chaque concession.

2.10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Ces dépenses de développement concernent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois à cinq ans et des droits d'exploitation de carrières.

2.11. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les autres actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou des circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ; le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des UGT lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

Les goodwills ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwills qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les goodwills sont rattachés est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

En pratique, la valeur recouvrable des groupes d'UGT est déterminée, en premier lieu, par leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable du groupe d'UGT, le Groupe calcule alors la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles basés sur les deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
 - résultat opérationnel + amortissements,
 - variation du besoin en fonds de roulement,
 - investissement de renouvellement,
 - impôts ;
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque groupe d'UGT, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT, hors concessions et gestion de services publics, est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie.

La valeur recouvrable de l'UGT Concessions est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle des contrats.

2.12. ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

Ils sont représentatifs des créances financières issues des contrats de partenariats public-privé (PPP) et du droit inconditionnel du concessionnaire à recevoir de la trésorerie (application de l'IFRIC 12). Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel correspond, pour ces contrats, au taux de rentabilité interne du projet.

2.13. INSTRUMENTS FINANCIERS

2.13.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

2.13.2. Comptabilisation et évaluation

a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en

juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » de l'état du résultat net (global). La valeur historique des titres non consolidés est représentative de leur juste valeur. Elle est dépréciée, le cas échéant, en cas de dégradation significative et prolongée de la rentabilité attendue. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.

c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur suivant en cela la politique de placement du Groupe.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

f) Les engagements de rachats d'intérêts minoritaires sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les dettes financières. La variation ultérieure de valeur, liée à la désactualisation, est comptabilisée en coût de l'endettement financier.

La variation de valeur de l'engagement liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est inscrite en dette financière par contrepartie de l'écart d'acquisition.

g) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement dans l'état du résultat net (global) pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

2.14. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Les stocks immobiliers figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

2.15. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans cette rubrique.

Dans le cadre de son financement, le Groupe Eiffage a mis en place, à compter de l'exercice 2002 un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances. Les créances correspondantes sont maintenues dans cette rubrique au bilan consolidé.

2.16. IMPÔT COURANT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

L'impôt latent relatif aux résultats non distribués des sociétés mises en équivalence est porté au poste « Participations dans les entreprises associées ».

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.17. CAPITAL SOCIAL

Titres d'autocontrôle

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

2.18. PASSIFS FINANCIERS

Emprunts

La part à moins d'un an des emprunts est présentée en passif courant.

Emprunts et dettes financières diverses

L'endettement potentiel correspondant au programme de titrisation serait présenté dans ce poste. Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008, la ligne de crédit associée à ce programme n'était pas utilisée.

2.19. PROVISIONS

Provisions non courantes

Est classée sous cette rubrique la part à plus d'un an des :

Provisions pour maintien en l'état des ouvrages concédés

Afin de faire face à l'obligation de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées représentées par le droit incorporel cité au point 2.9., il est constitué des provisions calculées en fonction du coût de remplacement de certaines parties des infrastructures autoroutières. Elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer. De plus elles sont actualisées, à la date d'établissement des états financiers, au taux moyen obtenu par le Groupe pour le financement de cette activité.

Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié ;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans) ;
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie ;
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales ;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires (3%) ;
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ est déterminé par l'indice iBoxx Corporates AA 10 + (5%) ;
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (TH/TF Insee 04-06) ;
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10% du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10% est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Les coûts des services passés résultent des changements de régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe, des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies, l'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

Avantages au personnel – régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Autres engagements en faveur du personnel

Le Groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits ci-dessus.

Provisions courantes

Elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités ;
- provisions pour garanties données ;
- provisions pour risques chantiers ;
- provisions pour restructuration ;
- ainsi que les provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

2.20. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour le Groupe, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation.

2.21. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres.

La valeur des options est évaluée à la date d'attribution. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter. La juste valeur de l'avantage tient compte des conditions d'incessibilité pendant cinq ans des actions ainsi acquises dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

2.22. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

2.23. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins-values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et passifs.

2.24. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et amorti sur sa propre durée d'utilité lorsque l'on a une assurance raisonnable que la propriété de l'actif reviendra à l'entité à l'issue du contrat. Dans le cas contraire, le bien est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie un passif financier est constaté et amorti sur la durée du contrat de location.

3 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe s'attache à éviter toute concentration de risques financiers. De plus l'État et les collectivités publiques représentent plus de 50 % de l'activité française du Groupe.

Exposition au risque de taux

Dans l'activité Concessions et gestion de services publics, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêts.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

Exposition au risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de Concessions et PPP, le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et PPP. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Par ailleurs, le Groupe mène, notamment dans le cadre de ses activités entrepreneuriales, une politique de mise en place et de renouvellement de lignes de crédit confirmées et actuellement non utilisées à hauteur de 777 millions d'euros dont l'essentiel est à échéance 2012.

De même un programme de titrisation de créances de 400 millions d'euros a été renouvelé en août 2007 pour une durée de cinq années, non utilisé à la clôture de l'exercice.

Exposition au risque de crédit

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client :

D'une part, l'activité de Concessions et gestion de services publics où le risque d'insolvabilité est réduit soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et à paiement immédiat, soit d'encaissements contractuels de long terme avec des collectivités publiques (PPP).

D'autre part, l'activité entrepreneuriale est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de recouvrement.

En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

Exposition au risque de fluctuation du prix des matières premières

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre des marchés importants et non révisables, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de couverture de prix de matières premières concernant des approvisionnements dont les variations des prix sur les marchés mondiaux sont importantes.

4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Utilisation d'estimations

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat) ;
- les provisions ;
- la valorisation des paiements en actions ;
- le calcul des avantages du personnel (taux d'actualisation, inflation, taux de progression des salaires) ;
- les calculs de perte de valeur : principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation).

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. CONSOLIDATION DU GROUPE AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHÔNE (APRR)

Le Groupe exerce son contrôle sur le groupe APRR par l'intermédiaire de la société Financière Eiffarie, dont il est l'actionnaire majoritaire (50 % des actions plus une) et qui elle-même détient 81.48 % des actions de la société APRR.

5.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'écart d'acquisition des groupes Clemessy et Crystal (acquis fin 2008) a été maintenu au poste goodwill après affectation de 0,6 million d'euros aux immobilisations corporelles et de -3,1 millions d'euros au passif (diminution des engagements de retraite).

Les évolutions de périmètre dans les branches Travaux Publics, Énergie, Métal et Construction, ont les incidences suivantes sur les postes du bilan :

■ actifs non courants	29 millions d'euros ;
■ actifs courants	72 millions d'euros ;
■ passifs non courants	2 millions d'euros ;
■ passifs courants	71 millions d'euros.

En termes de compte de résultat, les incidences totales s'élèvent respectivement, en chiffre d'affaires à 803 millions d'euros, en résultat opérationnel à 28 millions d'euros et en résultat net à 23 millions d'euros*.

L'incidence nette en trésorerie des évolutions de périmètre s'élève à 91 millions d'euros après prise en compte de trésorerie nette négative reçue de 13 millions d'euros.

* Ces chiffres incluent les montants relatifs à l'exploitation au cours de l'année 2009 de sociétés intégrées en cours d'année 2008, (notamment les groupes Clemessy et Crystal) et prennent en compte les sorties intervenues en 2008 (groupe TGA).

Le groupe Heijmans Deutschland (Holding de la société Heitkamp Rail), acquis courant décembre 2009 n'a impacté que les postes du bilan.

6 INFORMATION SECTORIELLE

6.1. ANNÉE 2009

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Énergie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 817	3 744	3 115	678	2 273	12	-	13 639
Ventes inter groupe	50	54	71	21	1	95	-292	-
Total	3 867	3 798	3 186	699	2 274	107	-292	13 639
Résultat opérationnel courant	145	121	64	19	706	-38	-	1 017
Résultat opérationnel	108	85	36	15	701	-38	-	907

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 749	1 890

6.2. ANNÉE 2008

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Énergie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	4 274	3 924	2 511	702	2 250	12	-	13 673
Ventes inter groupe	28	47	72	27	1	84	-259	-
Total	4 302	3 971	2 583	729	2 251	96	-259	13 673
Résultat opérationnel courant	186	169	96	14	688	-56	-	1 097
Résultat opérationnel	163	160	70	14	687	-30	-	1 064

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 346	2 327

7 ACTIFS NON COURANTS (HORS IMPÔTS DIFFÉRÉS)

7.1. ANNÉE 2009

A) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	394	-1	-	12	-1	404
Constructions	356	19	-	24	-16	383
Installations techniques, matériel et outillage	978	33	-	119	-75	1 055
Autres immobilisations corporelles	1 270	-10	-	138	-90	1 308
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	2 998	41	-	293	-182	3 150
Immeubles de placement	11	-4	-	-	-	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	17 762	6	-	755	-2	18 521
Goodwill ⁽²⁾	2 793	35	2	-	-	2 830
Autres immobilisations incorporelles	214	5	-	37	-4	252
Participations dans les entreprises associées	138	9	-	-	-20	127
Actifs financiers opérationnels non courants	404	-1	-	276	-	679
Titres de participation non cotés	79	-10	-	1	-	70
Actifs disponibles à la vente	58	-2	-	3	-	59
Prêts	71	2	-	27	-	100
Autres immobilisations financières	22	-2	-	5	-	25
Total autres actifs financiers	230	-12	-	36	-	254
Total des valeurs brutes	24 550	79	2	1 397	-208	25 820

B) Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	55	-1	-	11	-	65
Constructions	158	1	-	18	-10	167
Installations techniques, matériel et outillage	590	22	-	120	-63	669
Autres immobilisations corporelles	845	7	-	122	-77	897
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	1 648	29	-	271	-150	1 798
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 925	6	-	503	-2	5 432
Autres immobilisations incorporelles	151	3	-	17	-3	168
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	23	-4	-	1	-1	19
Actifs disponibles à la vente	5	-2	-	-	-	3
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1	-	-	-	-	1
Total autres actifs financiers	29	-6	-	1	-1	23
Total amortissements et pertes de valeur	6 753	32	-	792	-156	7 421
IMMOBILISATIONS NETTES (A - B)	17 797	47	2	605	-52	18 399

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	70	-68
Amortissements	67	-55
Valeurs nettes	3	-13

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période

7.2. ANNÉE 2008

A) Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmen- tations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	333	47	-	16	-2	394
Constructions	294	36	-1	38	-11	356
Installations techniques, matériel et outillage	885	28	-1	164	-98	978
Autres immobilisations corporelles	1 156	32	-	153	-71	1 270
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	2 668	143	-2	371	-182	2 998
Immeubles de placement	11	1	-1	-	-	11
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	17 238	6	-2	569	-49	17 762
Goodwill⁽²⁾	2 425	375	-7	-	-	2 793
Autres immobilisations incorporelles	182	15	-	19	-2	214
Participations dans les entreprises associées	88	66	-	7	-23	138
Actifs financiers opérationnels non courants	163	-	-	241	-	404
Titres de participation non cotés	90	-10	-1	3	-3	79
Actifs disponibles à la vente	13	-	-	47	-2	58
Prêts	38	2	-	31	-	71
Autres immobilisations financières	269	5	-	-	-252	22
Total autres actifs financiers	410	-3	-1	81	-257	230
Total des valeurs brutes	23 185	603	-13	1 288	-513	24 550

B) Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmen- tations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	46	-2	-	11	-	55
Constructions	136	15	-	16	-9	158
Installations techniques, matériel et outillage	555	6	-	113	-84	590
Autres immobilisations corporelles	787	25	-	94	-61	845
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	1 524	44	-	234	-154	1 648
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 434	5	-	534	-48	4 925
Autres immobilisations incorporelles	125	13	-	15	-2	151
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	26	-2	-1	1	-1	23
Actifs disponibles à la vente	5	-	-	-	-	5
Prêts	1	-1	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	1	-	-	-	1
Total autres actifs financiers	32	-2	-1	1	-1	29
Total amortissements et pertes de valeur	6 115	60	-1	784	-205	6 753
IMMOBILISATIONS NETTES (A - B)	17 070	543	-12	504	-308	17 797

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
Valeurs brutes	86	-73
Amortissements	63	-57
Valeurs nettes	23	-16

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ

Les principales concessions sont le réseau autoroutier APRR représentant un montant de 12 230 millions d'euros d'immobilisations, l'autoroute en construction A'liéonor pour 646 millions d'euros, et le viaduc de Millau pour 388 millions d'euros.

Le groupe APRR exploite un réseau autoroutier aux termes de deux contrats de concession qui expirent en 2032.

Des contrats de Plan quinquennaux définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces contrats de concession et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

Le contrat de concession du viaduc de Millau expire en 2079 ; ce contrat fixe le prix facturé aux usagers de l'ouvrage et les modalités de révision annuelle de ce prix.

9 GOODWILL

Les goodwill sont affectés aux groupes d'UGT définis par le Groupe et se répartissent comme suit par métiers :

	31/12/2008	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	31/12/2009
Construction	418	2	-	420
Travaux Publics	223	18	-	241
Énergie	548	12	-	560
Métal	39	1	-	40
Concessions et gestion de services publics	1 565	3	-	1 568
TOTAL	2 793	36	-	2 829

Acquisitions de l'exercice

Le Groupe poursuit son développement en Allemagne par l'acquisition de deux sociétés, dont l'une est spécialisée dans les travaux ferroviaires, rattachée au secteur Travaux Publics et l'autre dans l'installation électrique rattachée au secteur Énergie.

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2009.

Comme indiqué en note 2.11. les goodwill sont testés annuellement et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Dans un contexte où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines d'une part et où les pressions concurrentielles sont fortes d'autre part, les taux d'actualisation et les flux de trésorerie ont été déterminés avec prudence.

Les principaux paramètres du modèle sont les suivants :

Groupes d'UGT au sein des métiers	Taux d'actualisation*
Construction	7,2 %
Travaux Publics	6,8 %
Énergie	6,8 %
Métal	7,5 %
Concessions et gestion de services publics	5,8 %

* Taux d'actualisation après impôt comme précisé en note 2.11.

Le Groupe a retenu un taux de croissance nul sur les groupes d'UGT hors concessions. Pour les concessions, le taux de croissance est variable sur la durée de vie du contrat en fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

Les résultats des tests de dépréciation sur les goodwill n'aboutissent pas à la constatation de perte de valeur.

Un changement raisonnablement possible d'hypothèses relatives aux tests de dépréciation réalisés pour chacun des groupes d'UGT ne conduirait pas à une charge de dépréciation des goodwill.

Le Groupe a, par ailleurs, réalisé des tests de sensibilité au niveau des métiers portant sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux de trésorerie.

Le taux d'actualisation et la variation à la baisse des flux de trésorerie, « points morts » à partir desquels la valeur comptable du métier serait supérieure à sa valeur d'utilité sont reproduits dans le tableau qui suit :

Métiers	Points morts des taux	Points morts des flux
Construction	N/A ⁽¹⁾	N/A ⁽¹⁾
Travaux Publics	11,1 %	- 40 %
Énergie	12,4 %	- 45 %
Métal	9,3 %	- 20 %

(1) Les capitaux employés sur ce métier sont négatifs (excédent de Ressources en Fonds de Roulement).

10 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées concernent les sociétés : Adelaç – Norscut – Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage (SMTPC) – Société Prado-Sud – TP Ferro et diverses autres sociétés, principalement de production de matériaux et de promotions immobilières.

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

2009

	Adelaç	Espace Midi	Jourdan Brussels Hôtel*	Norscut	SMTPC	Société Prado-Sud	TP Ferro	Unibridge
Données à 100 %								
Produit des activités opérationnelles	25,6	1,5	7,8	111,5	33,9	-	-	6,0
Résultat opérationnel courant	7,7	-	-0,2	43,9	18,2	-	1,5	-
Résultat opérationnel	7,5	-	-0,2	43,9	18,1	-	1,5	-
Résultat net	-18,3	0,5	-0,7	-2,5	10,3	-	-0,4	-
Capitaux propres au 31/12/2009	85,9	14,5	4,1	-3,5	46,4	26,1	39,7	9,0
Immobilisations corporelles	14,1	-	24,5	-	4,3	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	798,8	-	-	823,2	96,2	26,6	634,3	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	0,2	16,1	0,4	-	-	9,0
(Besoin) / Ressource en fonds de roulement	42,2	-4,8	20,9	20,2	1,7	1,2	53,7	0,2
Position financière nette	-693,6	1,8	0,3	-822,7	-51,7	0,7	-372,5	0,3
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	5,5	8,0	13,0	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	20,7 %	40,0 %	100,0 %	36,0 %	32,9 %	41,5 %	50,0 %	49,0 %
Quote-part de résultat net	-9,2	0,2	-0,8	-0,9	3,1	-	-0,2	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	17,8	3,3	4,1	-1,3	21,3	6,9	19,9	4,4
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	53,5	-	-	-

* Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

2008

	Adelaç	Espace Midi	Jourdan Brussels Hôtel*	Norscut	SMTPC	TP Ferro
Données à 100 %						
Produit des activités opérationnelles	4,8	0,9	8,1	98,6	33,2	-
Résultat opérationnel courant	-0,9	1,2	-0,3	48,4	17,7	0,5
Résultat opérationnel	-0,9	1,2	-0,3	48,4	17,4	0,5
Résultat net	-0,6	1,3	-1,4	-2,9	9,6	-
Capitaux propres au 31/12/2008	113,9	14,0	4,8	-1,3	44,5	44,0
Immobilisations corporelles	14,8	-	25,8	-	4,5	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	806,0	-	-	861,9	103,2	465,7
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	16,9	0,5	-
Besoin en fonds de roulement	5,6	3,5	-21,8	-24,5	-0,2	-65,5
Position financière nette	-716,7	1,1	0,5	-855,5	-62,6	-356,2
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	5,5	8,0	13,0	16,2	25,7
Pourcentage d'intérêt	20,6 %	40,0 %	100 %	36,0 %	32,9 %	50,0 %
Quote-part de résultat net	-0,3	0,5	-1,4	-1,8	2,9	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	23,5	5,0	4,8	0,5	20,9	22
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	38,5	-

* Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

La variation des participations dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1 ^{er} janvier 2008	88
Résultat de l'exercice 2008	7
Dividendes distribués	-6
Augmentation de capital ⁽¹⁾	59
Variation de juste valeur des instruments financiers	-16
Autres	6
Au 31 décembre 2008	138
Résultat de l'exercice 2009	-4
Dividendes distribués	-9
Augmentation de capital	12
Variation de juste valeur des instruments financiers	-7
Autres	-3
AU 31 DÉCEMBRE 2009	127

(1) Essentiellement Adelaç.

11 STOCKS

	2009	2008
Matières et autres produits	135	135
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	279	309
TOTAL	414	444

12 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2009			2008
	Brut	Provisions	Net	Net
Construction	1 079	41	1 038	1 297
Travaux Publics	1 154	28	1 126	1 168
Énergie	1 158	35	1 123	1 287
Métal	220	5	215	213
Concessions et gestion de services publics	104	9	95	82
Autres	2	1	1	2
TOTAL	3 717 ⁽¹⁾	119	3 598	4 049

(1) Dont 487 millions de créances titrisées.

13 CRÉANCES ÉCHUES

	2009	2008
Créances échues depuis moins de 3 mois	546	611
Créances échues entre 3 et 6 mois	89	79
Créances échues depuis plus de 6 mois	172	158
CRÉANCES ÉCHUES	807	848

Les créances échues indiquées ci-avant sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué. Les créances échues de plus de trois mois représentent 7,3% du poste client.

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2009	2008
Montant des produits enregistrés sur les contrats de construction au titre de l'exercice	9 499	9 286
Au titre des seuls contrats en cours :		
• Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	9 198	9 040
• Avances sur contrats en cours	393	349
• Retenues opérées par les clients	27	33
• Sommes à recevoir des clients	976	983
• Sommes dues aux clients	709	625

15 AUTRES ACTIFS

	2009	2008
Avances et acomptes versés sur commandes	29	29
État	469	517
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	484	492
Débiteurs divers	124	142
Charges constatées d'avance	99	111
TOTAL	1 205	1 291

16 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts figurant au compte de résultat et sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres comprennent à la fois l'impôt exigible et l'impôt différé.

16.1. POSTES D'IMPÔTS AU BILAN

	2009	2008
Impôts courants		
Actifs	20	73
Passifs	73	53
Impôts différés		
Actifs	560	448
Passifs	1 678	1 748

16.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2009	2008
Impôts différés actifs	560	448
Impôts différés passifs	1 678	1 748
POSITION NETTE PASSIVE	1 118	1 300

16.3. VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2009	2008
Actifs résultant de		
Indemnités de fin de carrière	61	66
Décalages fiscaux	227	215
Écarts d'évaluation affectés	-	1
Déficits activés	348	263
Juste valeur des instruments financiers	106	77
Divers	1	1
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	-183	-175
	560	448
Passifs résultant de		
Décalages fiscaux	298	308
Écarts d'évaluation affectés	1 557	1 602
Juste valeur d'actifs financiers	-	4
Juste valeur des instruments financiers	6	-
Location financement	-	9
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	-183	-175
	1 678	1 748

16.4. CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	2009	2008
Impôt sur les bénéfices	-289	-275
Impôts différés	144	100
TOTAL	- 145	- 175

16.5. IMPÔTS DIFFÉRÉS RELATIFS AUX ÉLÉMENTS CONSTATÉS DANS LES CAPITAUX PROPRES

	2009	2008
Actifs	29	25
Passifs	5	135

16.6. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	269	347
Impôt sur les résultats	145	175
Résultat des entreprises associées	4	-7
Résultat comptable avant impôt	418	515
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat des entreprises associées	144	177
Différences permanentes	-5	-2
Différentiel de taux d'imposition étranger	6	5
Résultats taxés à taux réduits	-	-5
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe	-	-
Impôt au compte de résultat	145	175

16.7. DÉFICITS NON ACTIVÉS

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité

	2009	2008
	42	25

17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	2009	2008
À l'actif		
Les valeurs mobilières de placement*	596	832
Les disponibilités*	455	954
	1 051	1 786
À diminuer des dépôts liés à la Titrisation	-9	-10
	A	1 042
Au passif		
Les soldes créditeurs de banque	B	74
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (CF. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	A - B	968
		1 723

* Investies en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires à vue.

18 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2009	31/12/2008	Flux		
			Généré par l'activité	Fournisseurs d'immo-bilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	414	444	-32	-	2
Clients et autres débiteurs	3 598	4 049	-499	-	48
Autres actifs	1 210	1 295	-97	-	12
Sous-total actifs d'exploitation	5 222	5 788	-628	-	62
Fournisseurs et autres créanciers	2 763	3 140	-380	-21	24
Autres passifs	3 022	3 289	-308	-	41
Sous-total passif d'exploitation	5 785	6 429	-688	-21	65
(BESOIN) / RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT	563	641	-60	-21	3

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est principalement à échéance inférieure à un an.

19 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actifs financiers

	Catégories comptables*					Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables
Actifs financiers opérationnels non courants	679	-	-	679	-	679		X	
Autres actifs financiers non courants	231	132	-	100	7	231		X	
Clients et autres débiteurs	3 598	-	-	3 598	-	3 598		X	
Actifs financiers opérationnels courants	5	-	-	5	-	5		X	
Autres créances d'exploitation courantes	637	-	-	637	-	637		X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 051	-	1 051	-	-	1 051	X		X
TOTAL	6 201	132	1 051	5 019	7	6 201			

* Au cours de l'exercice 2009, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

Passifs financiers

	Catégories comptables				Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables
Emprunts et autres financements	13 545 ⁽¹⁾	13 157	-	388 ⁽²⁾	14 026		X	
Dettes fournisseurs	2 763	2 763	-	-	2 763		X	
Autres dettes d'exploitation	1 672	1 672	-	-	1 672		X	
TOTAL	17 980	17 592	-	388	18 461			

(1) Dont 11 362 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffage consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

AU 31 DÉCEMBRE 2008

Actifs financiers

	Catégories comptables*					Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables
Actifs financiers opérationnels non courants	404	-	-	404	-	404		X	
Autres actifs financiers non courants	201	127	-	71	3	201		X	
Clients et autres débiteurs	4 049	-	-	4 049	-	4 049		X	
Actifs financiers opérationnels courants	4	-	-	4	-	4		X	
Autres créances d'exploitation courantes	663	-	-	663	-	663		X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 786	-	1 786	-	-	1 786	X	X	
TOTAL	7 107	127	1 786	5 191	3	7 107			

* Au cours de l'exercice 2008, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

Passifs financiers

	Catégories comptables				Mode de détermination de la juste valeur			
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle avec données de marché observables	Modèle avec données non observables
Emprunts et autres financements	13 547 ⁽¹⁾	13 278	-	269 ⁽²⁾	13 883		X	
Dettes fournisseurs	3 140	3 140	-	-	3 140		X	
Autres dettes d'exploitation	1 790	1 790	-	-	1 790		X	
TOTAL	18 477	18 208	-	269	18 813			

(1) Dont 11 849 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffage consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

20 ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	À moins d'un an	De un à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans
Actifs financiers :								
trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	596							
Disponibilités	455							
Sous total actifs financiers (I)	1 051							
Passifs financiers :								
courants et non courants								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	12 299	12 131		604	623	4 965	1 159	4 780
Instruments dérivés passifs	388							
Intérêts au titre des passifs financiers non courants		5 446	509	527	498	445	493	2 974
Emprunts non courants	12 687	17 577	509	1 131	1 121	5 410	1 652	7 754
Part à moins d'un an des emprunts non courants	595	541	541					
Intérêts au titre des emprunts bancaires ou obligataires courants		27	27					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	595	568	568					
Emprunts et dettes financières diverses courants	263	99	99					
Sous total dettes financières (II)	13 545	18 244	1 176	1 131	1 121	5 410	1 652	7 754
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I - II)	- 12 494							
Dettes fournisseurs	2 763	2 763	2 763					

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2009. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2009 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25 % par an.

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, constituées exclusivement des intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

L'endettement lié au groupe Eiffage/APRR, au groupe VP1 (holding de contrôle du Viaduc de Millau), à A'liénor et à Optimep 4 est sans recours sur Eiffage pour un montant total de 12 631 millions d'euros. Cet endettement de long terme est très majoritairement à taux fixe ou indexé sur l'inflation. Il est remboursable jusqu'en 2051 pour le viaduc de Millau.

Pour APRR, il est prévu un refinancement au fur et à mesure des échéances au travers de différentes sources de financement dont le recours à des émissions obligataires, à des emprunts bancaires ou l'utilisation d'une ligne de liquidité existante. Ainsi, au cours de l'année 2009, APRR a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros échéance janvier 2015 dans le cadre de son programme EMTN d'une enveloppe de 6 milliards d'euros mis en place en 2007 (un placement privé de 200 millions d'euros avait déjà été réalisé dans ce cadre au second semestre 2008). Aucun nouveau financement bancaire n'a en revanche été mis en place en 2009. S'agissant enfin de la ligne de liquidités revolving mise en place en 2006 d'une durée de 7 ans et d'un montant de 1 800 millions d'euros dont dispose APRR, l'encours tiré qui s'élevait à 1 295 millions d'euros au 31 décembre 2008 a été ramené à 800 millions d'euros au 31 décembre 2009 suite à des remboursements partiels totalisant 495 millions d'euros sur l'année 2009.

AU 31 DÉCEMBRE 2008

	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total au 31/12/2008
Actif financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	832	-	-	832
Disponibilités	954	-	-	954
Sous-total actifs financiers	1 786	-	-	1 786
Passifs financiers : courants et non courants				
Emprunts non courants	-	7 332	5 141	12 473
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	805	-	-	805
Emprunts courants et dettes financières diverses	269	-	-	269
Sous-total passifs financiers	1 074	7 332	5 141	13 547
POSITION PASSIVE NETTE	712	- 7 332	- 5 141	- 11 761

21 PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

Caractéristiques	Devises	Fixe	Variable	Fixe sur nominal indexé	Révisable	Montant total
Emprunts non courants						
Bancaire	Euro	9 368*	1 627	1 347		12 342
	Couronne Tchèque		16			16
Swaps de taux d'intérêts	Euro	388				388
Location-financement	Euro	184				184
Autre emprunt	Euro		325			325
Divers	Euro	22	5			27
		9 962	1 973	1 347	-	13 282
Emprunts courants et dettes financières diverses						
Découvert	Euro		71			71
	Dirhams		2			2
	Couronne Tchèque		1			1
Intérêts courus	Euro	164				164
Participation des salariés	Euro				1	1
Divers	Euro	24				24
		188	74	-	1	263
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		10 150	2 047	1 347	1	13 545⁽¹⁾

* Dont 5 253 de dettes initialement à taux variable converties à taux fixe par des instruments de couverture.

(1) La juste valeur au 31 décembre 2009 de ces passifs financiers s'élève à 14 026 millions d'euros.

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés et compte tenu des termes contractuels, aurait une incidence de -17,3 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.

Dans le cadre de la Convention de Crédit Senior signée par Eiffarie pour l'acquisition du groupe APRR, la société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers au niveau de l'ensemble Eiffarie consolidé, définis contractuellement :

■ **Ratio de couverture de la dette** (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) inférieur ou égal à 9,87 au 31 décembre 2009 ;

■ **Ratio de couverture du service de la dette** (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,10 sur la durée du prêt.

Ces deux ratios s'établissent respectivement à 8,97 et 1,48 au 31 décembre 2009.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Eiffarie.

Eiffarie, vis-à-vis des prêteurs de cette même convention de crédit, et APRR vis-à-vis de la Caisse Nationale des Autoroutes, de la BEI et des prêteurs de ses crédits syndiqués, se sont par ailleurs engagés au respect par le groupe APRR des deux ratios suivants :

■ **Dette nette / EBITDA** doit rester inférieur à 7 ;

■ **EBITDA / charges financières nettes** doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2009, ces deux ratios s'établissent respectivement à 5,3 et à 3,9.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette du groupe Eiffarie.

VP2, société mère de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en juillet 2007 pour un montant total de 573 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 25 mai et 25 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques :

■ **Ratio de couverture annuelle du service de la dette**, au titre de l'année précédant la date de calcul et de chacune des cinq années suivantes, supérieur ou égal à 1,05 ;

■ **Ratio de couverture de la dette**, calculé sur la durée des prêts, supérieur ou égal à 1,15 ;

■ **Ratio de couverture de la dette**, calculé sur la durée de la concession, supérieur ou égal à 1,25.

Lors du dernier calcul réalisé au titre du 2nd semestre 2009, VP2 a satisfait à l'ensemble des contraintes avec des valeurs respectivement comprises entre 1,40 et 1,93 pour le premier ratio et s'établissant à 1,46 et 1,77 pour les deuxième et troisième ratios.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société VP2.

Optimep 4, titulaire d'un contrat de PPP pour un lot de 4 prisons, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en février 2006 (spécifiques à chaque établissement pénitentiaire) pour un montant total de 257 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 21 mai et 21 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques.

■ **Ratio de couverture du service de la dette**, calculé chaque 21 mai et 21 novembre pour les 2 trimestres écoulés et les 2 trimestres à venir. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05.

■ **Ratio de couverture annuelle du service de la dette « historique »** pour la période du 21 novembre 2008 au 21 novembre 2009 et « prévisionnel » pour la période du 21 novembre 2008 au 21 novembre 2010, supérieur ou égal à 1,05.

■ **Ratio de couverture global du crédit (RCGC)**, correspondant à la valeur actualisée des cash flows futurs pour le service de la dette sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du dernier calcul réalisé en 2009, Optimep 4 satisfait à l'ensemble des ratios. Le ratio de couverture annuelle historique s'est élevé à 1,20, le prévisionnel à 1,12 et le RCGC à 1,25.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de l'établissement pénitentiaire considéré.

Le programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 400 millions d'euros n'est pas utilisé au 31 décembre 2009 ; la disponibilité de cette ligne n'est pas subordonnée au respect de ratios financiers.

22 CAPITAL SOCIAL

Le Groupe poursuit une politique active d'actionariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant droit à dividende.

Au-delà des actions autodétenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2008 de 293 millions d'euros, 105 millions ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

22.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 90 000 000 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1^{er} janvier 2008	93 183 342	- 531 158	92 652 184
Achat – attribution – annulation d'actions autodétenues	- 1 600 000	- 2 013 315	- 3 613 315
Au 31 décembre 2008	91 583 342	- 2 544 473	89 038 869

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a exercé 1 614 000 options d'achat de titres Eiffage. Le Groupe a également, dans le cadre des plans d'options et d'actions gratuites, acquis 1 000 000 de titres supplémentaires et procédé à l'attribution de 1 384 783 titres Eiffage.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler des actions autodétenues, le Groupe a acquis 2 384 098 titres Eiffage au cours de l'exercice. A l'issue du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2008, 1 600 000 de ces titres ont été annulés.

Au 1^{er} janvier 2009	91 583 342	- 2 544 473	89 038 869
Achat – vente – attribution – annulation d'actions autodétenues	- 1 583 342	- 872 784	- 2 456 126
AU 31 DÉCEMBRE 2009	90 000 000	- 3 417 257	86 582 743

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a, dans le cadre des plans d'options et d'actions gratuites, acquis 1 740 662 titres Eiffage et procédé à l'attribution de 163 780 titres.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler des actions autodétenues, le Groupe a acquis 799 244 titres Eiffage au cours de l'exercice.

Sur décision du conseil d'administration du 26 février 2009, 1 583 342 titres ont été annulés.

En décembre 2009, Eiffage a mis en place un contrat de liquidité avec un Prestataire de Service d'Investissement. Dans le cadre de ce contrat, 117 485 actions Eiffage ont été achetées et 37 485 vendues.

22.2. ÉVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS PROPRES

	2009	2008
Au 1^{er} janvier	158	27
Achat	101	337
Vente	- 25	- 139
Annulation	- 53	- 67
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	181	158

23 PROVISIONS

2009

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de la période
Provision pour maintien en état des ouvrages concédés*	259	-	17	-1	-	-13	262
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	187	-1	11	-13	-	-1	183
Provisions pour médailles du travail	23	-	4	-2	-	-	25
Autres provisions non courantes	1	-	-	-1	-	-	-
Provisions non courantes	470	-1	32	-17	-	-14	470
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	29	3	-	-	-	16	48
Provisions pour pertes à terminaison	33	-	40	-25	-	-	48
Provisions pour restructurations	19	-	16	-16	-	-	19
Provisions pour risques immobiliers	15	-	3	-1	-	-	17
Provisions pour garanties données	89	-	37	-24	-4	-	98
Provisions pour litiges et pénalités	83	2	31	-26	-4	-	86
Provisions pour indemnités de Fin de Carrière	9	-	1	-	-	-	10
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs	255	-5	70	-59	-10	-22	229
Provisions courantes	535	-	198	-151	-18	-6	558

* Les dotations incluent 10 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

2008

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de la période
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés*	233	-	26	-	-	-	259
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	168	18	15	-14	-	-	187
Provisions pour médailles du travail	23	2	5	-7	-	-	23
Autres provisions non courantes	1	-	-	-	-	-	1
Provisions non courantes	425	20	46	-21	-	-	470
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	31	-	-	-2	-	-	29
Provisions pour pertes à terminaison	21	5	27	-20	-	-	33
Provisions pour restructurations	16	-	15	-11	-1	-	19
Provisions pour risques immobiliers	14	-	3	-2	-	-	15
Provisions pour garanties données	85	2	33	-28	-4	1	89
Provisions pour litiges et pénalités	71	3	39	-23	-6	-1	83
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	4	-	1	-	-	4	9
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs	267	8	113	-65	-64	-4	255
Provisions courantes	512	18	231	-151	-75	-	535

* Les dotations incluent 14 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

24 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'application anticipée de l'amendement de décembre 2004 à la norme IAS 19 aurait conduit le Groupe à constater à la fin de l'exercice, directement en diminution des capitaux propres, le montant après impôt de l'écart actuariel au 31 décembre soit 5,2 millions d'euros net d'impôt différé de 2,8 millions d'euros.

A) HYPOTHÈSES RETENUES

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

	2009	2008
Les hypothèses retenues sont :		
Taux d'actualisation	5,00 %	6,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu	5,00 %	6,25 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

B) ÉVOLUTION DE L'EXERCICE

	2009	2008
Dette actuarielle au début de l'exercice	156,8	140,2
Variation de périmètre	- 1,1	21,7
Coût des services rendus (charges de personnel)	8,5	7,8
Intérêts de la dette actuarielle (autres produits et charges financiers)	9,6	7,2
Prestations payées	- 20,1	- 14,9
Modifications de régime	-	-
Pertes / (gains) actuariels générés	23,4	- 5,2
DETTE ACTUARIAELLE EN FIN D'EXERCICE	177,1	156,8

C) COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

	2009	2008
Couverture au début de l'exercice	5,7	7,1
Variation de périmètre	1,9	0,1
Cotisations aux fonds	0,3	-
Rendement attendu des fonds	0,5	0,4
Pertes / (gains) actuariels	- 0,7	- 0,2
Versements effectués par les régimes	- 0,8	- 1,7
COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	6,9	5,7

D) ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIAELLE ET DE LA COUVERTURE

	2009	2008	2007	2006	2005
Dette actuarielle	177,1	156,8	140,2	191,0	188,6
Juste valeur des actifs du régime	6,9	5,7	7,1	7,8	2,8
ÉCART	170,2	151,1	133,1	183,2	185,8

E) ÉLÉMENTS DIFFÉRÉS

Dette actuarielle

	2009	2008
Au début de l'exercice	- 16,5	- 14,9
Variation de périmètre	-	3,5
Pertes / (gains) de la période	24,5	- 5,1
PERTES / (GAINS) ACTUARIAELS EN FIN D'EXERCICE	8,0	- 16,5

Coût des services passés

	2009	2008
Au début de l'exercice	- 15,6	- 15,5
Augmentation	-	-
Amortissements de l'année (charges de personnel)	- 0,1	- 0,1
À LA FIN DE L'EXERCICE	- 15,7	- 15,6

F) RÉCONCILIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE ET DE LA PROVISION CONSTATÉE

	2009	2008
Provision constatée	177,9	183,2
Écart actuariel	8,0	- 16,5
Coût des services passés	- 15,7	- 15,6
Couverture des engagements	6,9	5,7
DETTE ACTUARIELLE	177,1	156,8

G) SENSIBILITÉ

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact de 3% sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

25 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	2009	2008
Fournisseurs	2 631	2 987
Fournisseurs d'immobilisations	132	153
TOTAL	2 763	3 140

26 AUTRES PASSIFS

	2009	2008
Avances et acomptes reçus sur commandes	192	261
État, impôts et taxes	765	820
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés diverses	152	171
Créditeurs divers	1 328	1 358
Produits constatés d'avance	585	679
TOTAL	3 022	3 289

27 EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens des filiales intégrées se ventilent comme suit :

	2009	2008
Cadres	9 353	7 954
Employés, techniciens et agents de maîtrise	21 157	18 219
Ouvriers	40 448	38 816
TOTAL	70 958	64 989

28 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées avec les entreprises associées mentionnées à la note 10, le sont à des conditions de marchés.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération allouée aux organes de direction ⁽¹⁾ est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction, pris en charge sur l'exercice 2009, s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	
Rémunération*	1 354
Charges sociales patronales	358
Jetons de présence	455
TOTAL	2 167

* Y compris avantage en nature : 4.

(1) Le Président-Directeur général et les membres du Conseil d'Administration

Aucun des dirigeants ne bénéficie d'avantages postérieurs à l'emploi ni d'indemnité de fin de contrat de travail.

29 DIVIDENDE

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 108 millions d'euros correspondant à un montant unitaire de 1,20 euro par action. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée, à l'exception des actions détenues en propre.

30 RÉSERVES DISTRIBUABLES DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE

	2009	2008
Primes d'émission	236	278
Autres réserves	1	4
Report à nouveau	2 648	2 366
Résultat	240	388
Affectation minimale à réserve légale	-	-
TOTAL	3 125	3 036

31 LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer en immobilisation, la valeur nette comptable et en endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés.

Les montants concernés sont les suivants :

	2009	2008
Valeur nette comptable :		
Terrains	6,4	6,4
Constructions	20,4	23,0
Installations techniques	110,2	124,1
Autres immobilisations corporelles	74,6	79,1
Autres immobilisations incorporelles	0,5	0,4
TOTAL	212,1	233,0
Dettes correspondantes :		
À - 1 an	73,1	74,8
1 an à 5 ans	98,9	130,7
+ 5 ans	11,9	8,8
TOTAL	183,9	214,3
Paiements minimaux futurs :		
À - 1 an	74,6	65,4
1 an à 5 ans	105,5	94,8
+ 5 ans	12,8	0,2
TOTAL	192,9	160,4

32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2009	2008
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	30	-
Autres revenus des opérations immobilières	4	7
Provisions sur actifs circulants	-19	-17
Résultat sur cessions de matériels	7	16
Différence de change	1	-
Résultat sur cessions d'immeubles de placement	-	4
Divers	5	22
TOTAL	28	32

33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2009	2008
Risques de pénalités et autres risques	-25	-15
Restructuration	-26	-24
Cession terrains / immeubles	4	28
Divers	-63*	-22
TOTAL	-110	-33

* Dont prime exceptionnelle d'intéressement versée aux salariés : 52,5 millions d'euros.

34 TAXE PROFESSIONNELLE - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

La loi de finances pour 2010 a instauré la Contribution Economique Territoriale (CET) pour remplacer, à compter de l'exercice 2010, la Taxe Professionnelle (TP).

La CET est composée de deux taxes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les biens fonciers et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Groupe considère que ces deux taxes sont, par nature, attachées à son activité et à l'exploitation de ses différentes entités et les reconnaîtra, à compter de 2010, toutes deux dans la ligne Impôts et taxes du compte de résultat.

35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2009	2008
Plus ou moins-values sur cessions de participations	4	- 23
Actualisations financières	- 19	- 21
Variations de provisions et soldes de créances	- 6	- 32
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	4	5
TOTAL	- 17	- 71

36 CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

36.1. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites au cours de l'année 2009.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites :

Plan	15/05/2008	16/04/2008	18/04/2007	28/06/2006	19/04/2006
Nombre d'actions attribuées	12 700	113 590	108 100	20 000	220 000
Cours comptant des titres à la date d'octroi	58,20 €	58,95 €	108,04 €	60,01 €	61,75 €
Taux d'emprunt/prêt titre Eiffage	2,40 %	1,75 %	4,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	5,11 %	4,51 %	4,30 %	4,07 %	3,75 %
Taux d'intérêts retenu pour le coût du portage	7,50 %	7,50 %	7,45 %	6,88 %	6,88 %

La valorisation de l'avantage ainsi consenti prend en compte, au-delà des dividendes non perçus par le salarié, le coût représentatif de l'incessibilité des actions attribuées. La charge correspondante est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance.

36.2. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le Conseil du 26 février 2009, a accordé à certains de ses salariés 4 900 options d'achat d'actions Eiffage à 36,35€.

Le conseil du 09 décembre 2009, a également accordé à certains de ses salariés 1 000 000 options d'achat Eiffage à 38,50€.

Le délai d'indisponibilité de ces options est de quatre années et le délai d'exercice est de trois mois à l'issue du délai d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans d'options en cours :

Plan	09/12/2009	26/02/2009	10/12/2008	13/06/2007	14/12/2005	10/12/2004	21/04/2004
Nombre d'options accordées	1 000 000	4 900	993 600	108 800	145 200	378 000	1 267 800
Prix d'exercice de l'option	38,50€	36,35€	32,30€	101,50€	36,25€	25,50€	20,67€
Volatilité attendue	35,00%	33,00%	33,00%	25,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	2,50%	3,43%	3,43%	4,87%	3,20%	2,59%	3,12%
Progression annuelle du dividende attendue	0,00%	0,00%	0,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	7,23€	9,57€	9,57€	22,20€	7,20€	4,68€	3,44€
Nombre d'options levées durant l'exercice 2009	-	-	-	-	1 600	34 000	34 580

Le nombre potentiel d'options d'achat au 31 décembre 2009 de ces plans s'élève à 2 510 067 actions.

L'ensemble des plans sont soumis à une condition de présence.

Le plan de décembre 2009 intègre des conditions de performance de l'action Eiffage comparée à celles de la Bourse et de sociétés de son secteur d'activité. Sa valorisation s'appuie sur la méthode Monte Carlo.

L'ensemble des charges enregistrées à ce titre sous la rubrique « Charges de personnel » est détaillé ci-après :

	2009	2008
Charge au titre des options sur actions	3,1	1,6
Charge au titre des attributions gratuites d'actions	3,7	7,4
TOTAL	6,8	9,0

37 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré, le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

2009	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	190	87 128 885	2,18
Options de souscription	-	-	-
Actions propres *	-	2 871 115	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	190	90 000 000	2,11

2008	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	293	90 596 390	3,23
Options de souscription	-	-	-
Actions propres*	-	986 952	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	293	91 583 342	3,19

* Potentiellement dilutives et détenues aux fins de couverture des options d'achat d'actions et des actions gratuites.

38 HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes dont les prestations effectuées au titre d'un exercice comptable ont été prises en charge au compte de résultat :

TOTAL

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	227	196	2,6 %	2,3 %
• Filiales intégrées globalement	7 905	7 136	90,5 %	84,0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	329	401	3,8 %	4,7 %
Sous-total	8 461	7 733	96,9 %	91,1 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	195	541	2,2 %	6,4 %
• Autres	78	218	0,9 %	2,6 %
Sous-total	273	759	3,1 %	8,9 %
TOTAL	8 734	8 492	100,0 %	100,0 %

KPMG*

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	122	93	3,9 %	3,4 %
• Filiales intégrées globalement	2 943	2 524	93,7 %	91,8 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	60	17	1,9 %	0,6 %
Sous-total	3 125	2 634	99,5 %	95,8 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	15	13	0,5 %	0,5 %
• Autres	-	102	-	3,7 %
Sous-total	15	115	0,5 %	4,2 %
TOTAL	3 140	2 749	100,0 %	100,0 %

* Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT*

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	105	103	4,1 %	3,5 %
• Filiales intégrées globalement	2 215	2 531	87,3 %	85,5 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	203	304	8,0 %	10,3 %
Sous-total	2 523	2 938	99,4 %	99,3 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	10	21	0,4 %	0,7 %
• Autres	5	-	0,2 %	-
Sous-total	15	21	0,6 %	0,7 %
TOTAL	2 538	2 959	100,0 %	100,0 %

* Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage.

AUTRES COMMISSAIRES

En milliers d'euros	Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	2 747	2 081	89,9 %	74,7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ^(b)				
• Émetteur	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	66	80	2,2 %	2,9 %
Sous-total	2 813	2 161	92,0 %	77,6 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)				
• Juridique, fiscal, social	170	507	5,6 %	18,2 %
• Autres	73	116	2,4 %	4,2 %
Sous-total	243	623	8,0 %	22,4 %
TOTAL	3 056	2 784	100,0 %	100,0 %

(a) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(b) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à Eiffage ou à ses filiales :
 - par le Commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie ;
 - par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(c) Il s'agit des prestations, hors audit, rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie par un membre du réseau aux filiales d'Eiffage dont les comptes sont certifiés.

39 LITIGES - ARBITRAGES - AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la concurrence ou d'autres organismes afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics en Ile-de-France, ou de construction de bâtiments scolaires en France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

De par son activité ou en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales. Compte tenu du caractère ancien des pollutions en question, l'implication du Groupe n'est pas encore formellement établie. Néanmoins, en raison du caractère incertain des procédures, des provisions ont été constatées. Le Groupe ne s'attend pas à devoir enregistrer des incidences négatives significatives au cours des exercices ultérieurs.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. A ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

40 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

	2009	2008
Avals et cautions	2 820	2 935
Sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	165	176
Loyers non échus sur locations longue durée ⁽¹⁾	25	17
Loyers non échus sur baux commerciaux ⁽²⁾	144	107
Autres engagements donnés	400	425
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	3 554	3 660

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals et cautions ».

	2009	2008
Avals et cautions	446	447
Autres engagements reçus	124	158
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	570	605

(1) Essentiellement contrats d'une durée inférieure à cinq ans.

(2) Essentiellement contrats d'une durée inférieure ou égale à neuf ans.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2009

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

Sauf mention contraire, les sociétés mentionnées ci-après font l'objet d'une intégration globale.

EIFFAGE ET SES FILIALES

Adtim*	50,0%
A'liénor	65,0%
Alliance Connectic	80,2%
Armor Connectic	81,0%
Capaix Connectic	81,0%
Centor SAS	100,0%
Centor SNC	100,0%
Connectic 39	81,0%
Efi	100,0%
Efitrez	100,0%
Eiffage Connectic 78	100,0%
Eiffigen SNC	100,0%
Elisa	100,0%
Financière Laborde	100,0%
Hanvol Sas	100,0%
H'Ennez SNC	100,0%
Héveil Snc	100,0%
Laborde Gestion	100,0%
Norscut*	36,0%
Optimep 4	100,0%
Seine Essonne Développement	100,0%
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage *	32,9%
Socfi	100,0%
Société Prado Sud*	41,5%
Soprano	100,0%
Tp Ferro*	50,0%

VERDUN PARTICIPATION 1 ET SES FILIALES

Verdun Participation 2	51,0%
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	51,0%

FINANCIÈRE EIFFARIE

Eiffarie	50,0%
Autoroutes Paris Rhin Rhône**	41,6%
Autoroutes Rhône Alpes**	41,5%
Adelac*	20,7%
Axxès*	11,7%

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES DE CONSTRUCTION

100,0%

Antwerpse Bouwwerken	100,0%
Auto Park Poznan	100,0%
Cecom Center SA	100,0%
Collignon Eng	100,0%
Company for Environmental Management	100,0%
De Graeve Entreprises Générales	100,0%
Delfi	100,0%
Druez Entreprises Générales	100,0%
Eiffage Benelux	100,0%
Eiffage Budownictwo Mitex	100,0%
Eiffage Construction Aisne	100,0%
Eiffage Construction Alsace Franche Comté	100,0%
Eiffage Construction Artois Hainaut	100,0%
Eiffage Construction Auvergne	100,0%
Eiffage Construction Basse Normandie	100,0%
Eiffage Construction Bourgogne	100,0%
Eiffage Construction Bretagne	100,0%
Eiffage Construction Centre	100,0%
Eiffage Construction Champagne	100,0%
Eiffage Construction Côte d'Azur	100,0%
Eiffage Construction Gestion et Développement	100,0%
Eiffage Construction Haute Normandie	100,0%
Eiffage Construction Ile de France Paris	100,0%
Eiffage Construction Languedoc Roussillon	100,0%
Eiffage Construction Limousin	100,0%
Eiffage Construction Lorraine	100,0%
Eiffage Construction Matériel	100,0%
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100,0%
Eiffage Construction Nord	100,0%
Eiffage Construction Nord Aquitaine	100,0%
Eiffage Construction Paris Patrimoine	100,0%
Eiffage Construction Pays de Loire	100,0%
Eiffage Construction Picardie	100,0%
Eiffage Construction Poitou Charentes	100,0%
Eiffage Construction Provence	100,0%
Eiffage Construction Rhône-Alpes	100,0%
Eiffage Construction Services	100,0%
Eiffage Construction Sud Aquitaine	100,0%
Eiffage Construction Sud Francilien	100,0%
Eiffage Construction Val de Seine	100,0%
Eiffage Polska Nieruchomosci	100,0%
Entreprises Générales Louis Duchêne	100,0%
Fougerolle	100,0%

Génie Civil Industriel	100,0 %
Giflis	100,0 %
Herbosch-Kiere	100,0 %
Kraaijeveld	100,0 %
Limpens	100,0 %
Oostvlaams Milieubeheer	100,0 %
Perrard	100,0 %
PIT Antwerpen	100,0 %
Pradeau Morin	100,0 %
Reynders B & I	100,0 %
Romarco	100,0 %
Scaldis Salvage & Marine Contractors *	25,0 %
Socamp	100,0 %
Sodemat	100,0 %
Solgec	100,0 %
Sopal	100,0 %
Specialne Cinnosti s.r.o.	100,0 %
Tchas Polska Sp. Zo.o.	100,0 %
Tchas Spol s.r.o.	100,0 %
Valens	100,0 %
Vse	100,0 %
Yvan Paque	100,0 %

EIFFAGE CONSTRUCTION ET SES FILIALES IMMOBILIÈRES

Eiffage Immobilier, ses filiales et les filiales immobilières régionales	100,0 %
Boulogne Peupliers	50,1 %
Eiffage Aménagement et sa filiale	100,0 %
Geyre Bellevue	75,0 %
Roquevaire Saint Roch	50,1 %
Seop et ses filiales	100,0 %
Soficom Development et ses filiales	100,0 %

EIFFEL CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET SES FILIALES

Defor*	39,8 %
Eiffel Construction Métallique	100,0 %
Eiffel Deutschland Stahltechnologie	100,0 %
Eiffel Industrie	100,0 %
Etcim	100,0 %
Forclumeca Normandie	100,0 %
Ger2i	100,0 %
Goyer	100,0 %
Unibridge*	49,0 %

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ET SES FILIALES

Aglomerados Albacete	51,0 %
Aglomerados Los Serranos	51,0 %
Alpes du Sud Matériaux	100,0 %
Antrope	100,0 %
Appia Grands Travaux	100,0 %
Appia Liants Emulsion Rhône Alpes	100,0 %
Appia Normandie Bretagne Enrobés	100,0 %
Bocahut	100,0 %
Carrière de la Roche Blain	99,3 %
Carrière des Chênes	100,0 %
Carrière des Grands Caous	100,0 %
Carrière des Roches Bleues	100,0 %
Carrière du Sud Ouest	100,0 %
Carrières des 3 Vallées	100,0 %
Carrières et Matériaux	100,0 %
Desquesnes	100,0 %
Dle	100,0 %
Dle Ouest	100,0 %
Dle Outre-Mer	100,0 %
Dle Spécialités	100,0 %
Durance Granulats *	45,0 %
Egtp	100,0 %
Eiffage Deutschland Bauholding GmbH	100,0 %
Eiffage Infraestructuras	100,0 %
Eiffage International	100,0 %
Eiffage Sénégal	100,0 %
Eiffage TP	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Est	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Gestion et Développement	100,0 %
Eiffage Travaux Publics IdF Centre	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Méditerranée	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Nord	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Ouest	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Réseaux	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne	100,0 %
Eiffage Travaux Publics Sud Ouest	100,0 %
Enrobés de la Crau	100,0 %
Etmf	100,0 %
Extraccion de Aridos Sierra Negra	51,0 %
Forézienne	100,0 %
Gauthey	100,0 %
Heijmans Deutschland Verwaltungs GmbH	100,0 %
Heinrich Walter Bau GmbH	100,0 %
Heitkamp Rail	100,0 %
Hormigones Los Serranos	51,0 %
Hormigones y Morteros Serrano	51,0 %

La Routière Guyanaise	100,0%
Lanwehr Asphalt Gmbh	100,0%
Lanwehr Bau Gmbh	100,0%
Les Matériaux Enrobés du Nord	100,0%
Masfalt	95,8%
Mebisa *	43,0%
Resirep	100,0%
Roland	100,0%
Serrano Aznar Obras Publicas	51,0%
Sesen	100,0%
Sgasa	60,0%
Sgtn	100,0%
Sitren	99,5%
Société des Carrières de la 113	100,0%
Société Matériaux de Beauce *	50,0%
Sodeca	100,0%
Stinkal	65,0%
Tinel	100,0%
Transroute	100,0%
Travaux Publics de Provence	100,0%
Travaux Publics et Assainissement	100,0%
Wittfeld Gmbh	100,0%
CLEMESSY ET SES FILIALES	99,9%
Clemessy Emcs	99,9%
Eis	99,9%
Fontanie	99,9%
Game Ingenierie	99,8%
Rmt I&E Gmbh	99,9%
Seh	99,8%
Secauto	99,8%
CRYSTAL	100,0%
Crystal S.A.M.	100,0%
Sogica	100,0%
FORCLUM ET SES FILIALES	100,0%
Alsatel	100,0%
Ambitec	100,0%
Egea	100,0%
Eiffage Energia	100,0%
Elettromeccanica Gallitalo	51,0%
Elomech Elektroanlagen	67,3%
Forclim Ile de France	100,0%
Forclim Normandie	100,0%
Forclim Sud Ouest	100,0%
Forclum Alsace Franche Comté	100,0%

Forclum Anjou Maine	100,0%
Forclum Antilles Guyane	100,0%
Forclum Aquitaine Limousin	100,0%
Forclum Auvergne	100,0%
Forclum Basse Normandie	100,0%
Forclum Bourgogne	99,9%
Forclum Bretagne	100,0%
Forclum Centre Loire	100,0%
Forclum Champagne Ardennes	100,0%
Forclum Electronique	100,0%
Forclum Energies Services	100,0%
Forclum Gestion & Développement	100,0%
Forclum Grands Travaux Tertiaires	100,0%
Forclum Haute Normandie	100,0%
Forclum Ile de France	100,0%
Forclum Industrie Nord	100,0%
Forclum Infra Nord	100,0%
Forclum Loire Océan	100,0%
Forclum Lorraine	100,0%
Forclum Numérique	100,0%
Forclum Poitou Charentes	100,0%
Forclum Provence Alpes Côte d'Azur	100,0%
Forclum Quercy Rouergue Gevaudan	100,0%
Forclum Réseaux Nord	100,0%
Forclum Rhône Alpes	100,0%
Forclum Sud Ouest	100,0%
Forclum Transport	100,0%
Forclum Val de Loire	100,0%
Forclumeca Antilles Guyane	100,0%
Frigoservice*	20,8%
Grossi & Speier France	100,0%
Inelbo	100,0%
Ingg Grossi & Speier Spa	100,0%
JJ Tome	52,0%
NAT Fortune	60,0%
Neuberger Anlagen Technik	60,0%
Schwarz & Grantz Hambourg Kg	100,0%
Tecniarte	33,8%
Tpam	100,0%

* Sociétés mises en équivalence

** Sociétés intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par le Groupe Eiffage.

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.

Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Eiffage - S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 et 2.3 aux comptes consolidés qui exposent l'incidence de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations appliquées à compter de cette date, et notamment, le changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12 portant sur la comptabilisation des contrats de concession.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.3 aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2008, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cette nouvelle interprétation. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2008.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2008 et l'information donnée à ce titre dans la note 2.3 aux comptes consolidés.

La note 2 aux comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables suivis par le Groupe, notamment en matière de contrats de construction et de provisions courantes :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.5.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.19 et 23) ; nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.11 aux comptes consolidés. Dans un contexte où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines comme décrit dans la note 9, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.11 et 9 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion de la société mère.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

Comptes annuels d'Eiffage

BILAN

ACTIF

En milliers d'euros	Note	2009			2008
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 501	1 074	427	474
Participations	2 - 12	2 818 685	4 232	2 814 453	2 735 083
Autres immobilisations financières	2 - 12	383 367	115	383 252	374 180
Total de l'actif immobilisé		3 203 553	5 421	3 198 132	3 109 737
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Créances d'exploitation	3 - 11 - 12	3 194	396	2 798	6 299
Créances diverses	3 - 11 - 12	677 757	79	677 678	613 757
Total de l'actif réalisable		680 951	475	680 476	620 056
Valeurs mobilières de placement	4	620 237	1 250	618 987	656 018
Disponibilités	5 - 11	70 368	-	70 368	532 788
Total de l'actif disponible		690 605	1 250	689 355	1 188 806
Comptes de régularisation		555	-	555	636
TOTAL DE L'ACTIF		4 575 664	7 146	4 568 518	4 919 235

PASSIF

En milliers d'euros	Note	2009	2008
Capital	6	360 000	366 333
Primes d'émission, de fusion, d'apport		235 699	278 132
Écarts de réévaluation		3 415	3 413
Réserves		37 273	41 547
Report à nouveau		2 648 681	2 366 445
Résultat de l'exercice		239 925	387 582
Provisions réglementées		415	62
Capitaux propres	7	3 525 408	3 443 514
Provisions pour risques et charges	8	113 411	125 641
Dettes financières	9	1	1
Dettes d'exploitation	9 - 10 - 12	10 076	9 684
Dettes diverses	9 - 10 - 12	919 556	1 339 418
Total des dettes		929 633	1 349 103
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	9	66	977
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL DU PASSIF		4 568 518	4 919 235

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	2009	2008
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations de services		12 734	14 768
Autres produits		647	-343
Reprise de provisions		30	1 328
Total		13 411	15 753
Charges d'exploitation			
Charges externes		-28 702	-29 017
Impôts et taxes, versements assimilés		-358	-730
Salaires, traitements et charges sociales		-2 293	-2 203
Dotations aux amortissements et aux provisions		-48	-47
Total		-31 401	-31 997
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		242	4 362
Résultat d'exploitation		-17 748	-11 882
Produits de participations		241 442	353 278
Intérêts nets et divers	12	-23 381	-102 737
Variation nette des provisions		10 957	115 199
Résultat financier		229 018	365 740
Résultat courant		211 270	353 858
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		726	2 218
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		115	-1 184
Variation nette des provisions		45	16 951
Résultat exceptionnel	14	886	17 985
Impôts sur les bénéfices	15	27 769	15 739
RÉSULTAT NET		239 925	387 582

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice 2009

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

■ Constructions	40 ans
■ Bâtiments industriels	20 ans
■ Agencements	10 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Si elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger, les provisions comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

CONTRATS À LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement physique.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces provisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

RÉSULTATS DES FILIALES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Des options d'achat d'actions Eiffage ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'Eiffage en fin d'année.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT
NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
1.1 - Valeur brute				
Terrains	148	-	-	148
Constructions	1 280	-	-	1 280
Autres immobilisations corporelles	73	-	-	73
TOTAL	1 501	-	-	1 501
1.2 - Amortissements				
Constructions	1 019	40	-	1 059
Autres immobilisations corporelles	8	7	-	15
TOTAL	1 027	47	-	1 074

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
2.1 - Valeur brute				
Participations	2 739 315	79 370	-	2 818 685
Actions propres destinées à être annulées	24 384	30 450	54 834	-
Actions propres – Contrat de liquidités	-	4 422	1 377	3 045
Autres immobilisations financières	350 109	30 434	221	380 322
TOTAL	3 113 808	144 676	56 432	3 202 052
2.2 - Provisions				
Participations	4 232	-	-	4 232
Autres immobilisations financières	313	-	198	115
TOTAL	4 545	-	198	4 347

NOTE 3 – CRÉANCES

	Montant net	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
3.1 - État des échéances			
Créances de l'actif immobilisé ⁽¹⁾	376 983	12	376 971
Créances de l'actif réalisable ⁽²⁾			
• Créances d'exploitation	2 798	2 798	-
• Autres créances diverses ⁽³⁾	677 678	677 668	10
TOTAL	1 057 459	680 478	376 981

(1) Dont 324 781 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 149 147 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(3) Dont 487 379 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie est inscrite dans le poste Dettes diverses.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
3.2 - Provisions sur créances				
Créances d'exploitation	396	-	-	396
Créances diverses				
• Créances sur sociétés du Groupe	87	-	8	79
• Débiteurs divers	198	-	198	-
TOTAL	681	-	206	475

NOTE 4 – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Nombre de titres		Valeur nette comptable
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	
4.1 - Inventaire			
Actions propres	1 760 375	3 337 257	177 969
OPCVM de trésorerie régulières	–	–	433 489
Titres représentant le fonds de réserve du programme de titrisation	–	–	8 779
TOTAL			620 237

La valeur de marché des OPCVM n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
4.2 - Provisions sur valeurs mobilières de placement				
Actions propres	–	1 250	–	1 250
TOTAL	–	1 250	–	1 250

NOTE 5 – DISPONIBILITÉS

	Montant net	Intérêts courus	Total
Certificats de dépôts			
• Échéance trois mois	20 000	6	20 006
Total certificats de dépôts	20 000	6	20 006
Comptes à terme			
• Échéance dix mois	50 000	57	50 057
Total comptes à terme	50 000	57	50 057
Banques	305	–	305
TOTAL	70 305	63	70 368

NOTE 6 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2009, le capital est composé de 90 000 000 actions au nominal de 4 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2008	91 583 342
Réduction de capital par annulation de 1 583 342 actions	– 1 583 342
ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2009	90 000 000

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes liées	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2008	366 333	278 132	3 413	41 547	2 366 445	387 582	62	3 443 514
Affectation de l'exercice	–	–	–	105 346	282 236	–387 582	–	–
Distribution de l'exercice	–	–	–	–105 346	–	–	–	–105 346
Réduction de capital	–6 333	–42 433	–	–4 274	–	–	–	–53 040
Autres variations	–	–	2	–	–	–	353	355
Résultat de l'exercice 2009	–	–	–	–	–	239 925	–	239 925
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2009	360 000	235 699	3 415	37 273	2 648 681	239 925	415	3 525 408

NOTE 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		À la fin de l'exercice
			Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	
Options d'achat et attributions gratuites d'actions Eiffage	79 550	2 450	14 650	-	67 350
Charges à venir sur chantier	31 000	-	-	-	31 000
Étranger	14 100	-	-	-	14 100
Impôts	960	-	-	-	960
Immobilier	30	-	30	-	-
Autres	1	-	-	-	1
TOTAL	125 641	2 450	14 680	-	113 411

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

NOTE 9 – DETTES ET CONCOURS BANCAIRES COURANTS

État des échéances

	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
9.1 - Dettes financières			
Autres dettes financières			
• Divers	1	1	-
TOTAL	1	1	-
9.2 - Dettes diverses			
Dettes envers les sociétés du Groupe ⁽¹⁾	918 870	918 870	-
Autres dettes diverses	686	686	-
TOTAL	919 556	919 556	-
9.3 - Concours bancaires courants	66	66	-
TOTAL	66	66	-

(1) Cf note 3.1 en ce qui concerne l'effet lié à l'opération de titrisation.

9.4 - Dettes d'exploitation

Au 31/12/2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe, s'élève à 3 187 milliers d'euros et est constitué de :

- 82 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- 18 % de factures payables à 45 jours et plus à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprend aucune dette échue significative.

NOTE 10 – MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Dettes d'exploitation	5 072
Dettes diverses	20 582
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	60
TOTAL	25 714

NOTE 11 – MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

	Montant
Créances d'exploitation	1 142
Créances diverses	3 639
Disponibilités	63
TOTAL	4 844

NOTE 12 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Montant concernant les entreprises :	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	2 700 156	114 297
Autres immobilisations financières	324 781	52 132
Créances diverses	149 147	28 685
Dettes d'exploitation	4 616	-
Dettes diverses	918 870	34
Produits financiers	23 354	3 088
Charges financières	19 850	-

NOTE 13 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaires d'activité s'élève à 7 millions d'euros et a été réalisé uniquement en France.

NOTE 14 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 million d'euros. Il est relatif à une plus-value sur cession d'autres titres immobilisés.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2009, ce Groupe a concerné 218 filiales. Le produit d'impôt de 28 millions d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 34 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Avals et cautions	619 578
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	1 270 343
Autres engagements	5 817
TOTAL	1 895 738

NOTE 17 – ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de Fin de Carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode « rétrospective » est estimé à 34 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

NOTE 18 – EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen d'Eiffage comprend 3 cadres français.

NOTE 19 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération totale du Président-Directeur général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, due par Eiffage au titre de 2009 s'élève à un montant brut de 1 384 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice 2009 pour l'ensemble des administrateurs s'élève à 455 milliers d'euros.

NOTE 20 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice sont indiqués dans l'Annexe aux comptes consolidés.

FINANCIER Résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
1 - Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	359 158	372 689	372 733	366 333	360 000
Nombre des actions ordinaires existantes	44 894 788	93 172 338	93 183 342	91 583 342	90 000 000
Nombre maximal d'actions futures à créer	47 418	11 004	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	47 418	11 004	-	-	-
2 - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	85 026	76 066	43 529	17 370	7 457
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	188 346	441 296	1 470 272	238 412	201 171
Impôts sur les bénéfices	7 927	- 18 809	- 3 625	15 739	27 769
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	187 119	397 611	1 294 665	387 582	239 925
Résultat distribué	67 342	93 172	111 820	108 000	108 000
3 - Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,37	4,53	15,74	2,78	2,54
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,17	4,27	13,89	4,23	2,67
Dividende attribué à chaque action	1,50	1,00	1,20	1,20	1,20
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 829	2 719	2 763	1 990	1 794
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	443	641	3 025	213	499

Résultat global et par action

	2009	2008
Résultat courant		
Global <i>(en millions d'euros)</i>	211	354
Par action <i>(en euros)</i>	2,3	3,9
Résultat net total avant impôt		
Global <i>(en millions d'euros)</i>	212	372
Par action <i>(en euros)</i>	2,4	4,1
Résultat net		
Global <i>(en millions d'euros)</i>	240	388
Par action <i>(en euros)</i>	2,7	4,2

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2009	Quote-part du capital détenue (en %)
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par Eiffage)			
Eiffage Construction ⁽¹⁾	204 619	170 963	100,00
Eiffage Travaux Publics ⁽¹⁾	233 944	501 182	100,00
Forclum ⁽¹⁾	71 618	191 299	100,00
Clemessy ⁽¹⁾	19 281	32 527	99,86
Eiffel Participations ⁽¹⁾	1 492	156 881	100,00
Financière Eiffarie ⁽¹⁾	108 395	351 716	50,00
ALiénor	119 040	-33	65,00
Crystal ⁽¹⁾	4 100	2 712	100,00
Verdun Participations 1 ⁽¹⁾	4 185	-175 827	51,00
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Eiffage)			
TP Ferro Concesionaria	51 435	-9 365	50,00
Efi	51 953	31 728	24,36
Smtpc	17 804	29 647	32,92
Norscut	36 175	-8 795	35,98
Société Prado Sud	16 093	-	41,49

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeur comptable des titres détenus :

- Brute

- Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Engagements donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	Dividendes encaissés par Eiffage au cours de l'exercice
1 114 706	1 114 706	-	25 288	3 995 315	92 167	162 033
568 582	568 582	-	56 891	3 791 864	58 293	26 009
284 043	284 043	-	20 798	2 312 525	124	30 437
238 058	238 058	-	14 775	552 641	8 016	5 809
157 033	157 033	-	854	698 771	8 828	5 685
149 259	149 259	-	-	2 197 971	67 542	-
77 376	77 376	4 048	74 750	-	- 13	-
63 368	63 368	-	-	190 767	2 637	1 742
20 410	20 410	-	-	33 117	- 2 169	3 629
25 718	25 718	28 575	-	-	-	-
19 420	19 420	-	-	11 963	6 645	3 220
16 221	16 221	-	-	33 907	10 267	2 690
13 016	13 016	23 558	-	111 465	- 2 523	-
6 676	6 676	2 967	4 980	-	-	-

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
2 681 379	3 174	94 975	39 156
2 680 702	20	94 975	38 756
440 538	1 572	57 661	53 569
1 737 336	3 000	97 153	-
235 397	-	5 927	118

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eiffage - S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, dans le contexte actuel de crise économique et sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Yan Ricaud
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225 38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion et d'assistance avec la société Soficot

Le conseil d'administration dans sa séance du 10 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de gestion et d'assistance entre votre société et la société Soficot. Le montant des prestations facturées par Soficot à votre société au cours de l'exercice 2009 s'est élevé à 1 840 000 € HT.

Titrisation de créances commerciales

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2007 a autorisé le renouvellement de l'opération de titrisation et la conclusion d'avenants et de garanties dans ce cadre. Cette opération a été conclue, pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 juillet 2012, entre Eiffage S.A. et certaines sociétés du groupe Eiffage (les Filiales Cédantes) d'une part, et un fonds commun de créances d'autre part.

Les conventions en résultant comprennent notamment les dispositions suivantes :

- le transfert des créances des Filiales Cédantes vers le fonds qui s'inscrit dans un système de gestion centralisée de trésorerie existant au sein du groupe Eiffage au centre duquel Eiffage S.A., agissant en qualité de mandataire des Filiales Cédantes perçoit le prix de cession des créances payées par le fonds et transfère au fonds les encaissements reçus par les Filiales Cédantes au titre des créances cédées ;
- chacune des Filiales Cédantes continue en vertu d'un mandat accordé par le fonds à assurer le recouvrement des créances cédées ;
- Eiffage S.A. s'engage pour le compte des Filiales Cédantes à prendre un certain nombre d'engagements de garantie au profit du fonds, d'un montant variable maximum de 400 millions d'euros ;
- les Filiales Cédantes indemniseront Eiffage S.A. des pertes et charges effectivement subies par Eiffage S.A. au titre de la garantie ;
- les mécanismes de rémunération des Filiales Cédantes.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil, le Contrôle Interne et la gestion des risques
(Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Eiffage du 25 février 2010).

1 INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce modifiés par les articles 26 et 27 de la loi du 3 juillet 2008 d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le groupe Eiffage.

Eiffage est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme Eiffage, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : du bâtiment, de la promotion immobilière, du génie civil, de la construction et de la maintenance routières, de l'énergie, du métal et de la concession d'infrastructures de transport et télécommunications.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, disponible sur le site internet du MEDEF.

Toutefois, la disposition suivante de ce Code n'est pas appliquée :

- proportion recommandée de membres indépendants au sein du Comité des Comptes : le Comité des Comptes est composé de quatre Administrateurs dont un est indépendant, le Président. À ce jour, au regard de la composition du capital d'Eiffage et de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le document de référence page 142.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 30 des statuts.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est composé de trois Administrateurs indépendants, de trois administrateurs représentant les principaux actionnaires financiers et de quatre administrateurs dont l'un est un dirigeant du Groupe, l'un est le président de la société regroupant des managers actionnaires et l'une représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette dernière représentation. Conformément aux statuts, le mandat de ces administrateurs est de trois ans.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont regroupées depuis le 7 décembre 2007. Aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs.

Le Conseil est doté depuis 1997 d'un Comité des Nominations et des Rémunérations et d'un Comité des Comptes, chargés de préparer les décisions du Conseil et de formuler des avis et recommandations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Sont soumises à ce Comité les listes établies en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Il est composé de trois membres dont un administrateur indépendant, et s'est réuni deux fois en 2009.

Le Comité des Comptes examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes. À ce titre, il reçoit les Commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

En charge notamment d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, en valide le plan et les moyens. Il examine deux fois par an les travaux et conclusions de l'audit interne, ainsi que le tableau de bord du suivi des recommandations. Il a procédé lors de son dernier comité à une évaluation de ses travaux.

Il est composé de quatre Administrateurs dont un, le Président, est indépendant, et s'est réuni 4 fois en 2009.

Le Conseil s'est doté, en 2004, d'un **Comité Stratégique** chargé d'examiner les projets de croissance externe significative, d'investissements et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de quatre membres, dont deux indépendants. Il s'est réuni 6 fois en 2009.

Le Conseil et les trois Comités sont dotés d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Conseil s'est réuni 6 fois en 2009. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2009 a été de 97 %, à comparer à 92 % en 2008 et 97 % en 2007.

3 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée Générale n'a pas modifié en 2009 l'enveloppe votée en 2006 pour les jetons de présence qui reste donc fixée à 500 000 euros.

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la rémunération versée au Président-Directeur général, seul mandataire social dirigeant, et les jetons de présence attribués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2009 figurent aux pages 134 et 135 du document de référence déposé à l'AMF, dont le présent rapport est partie. Le Président-Directeur général n'a bénéficié en 2009 d'aucune attribution de stocks options ou d'attribution gratuite d'actions et ne dispose d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil a adopté sans restriction les recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 et a émis un communiqué à cet effet le 10 décembre 2008.

4 PRINCIPES DE CONTRÔLE INTERNE

Eiffage est dirigé par un Président-Directeur général dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la société et le Règlement du Conseil.

Depuis mai 2008 un Directeur Général Adjoint a été nommé, lui ont été déléguées par le Président-Directeur général la supervision des branches Construction et Énergie, la Direction des Services Informatiques et la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques Groupe; il est Président de Forclum depuis le 16 mars 2009 et supervise les activités de construction métallique depuis le 6 janvier 2010.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque Branche est contrôlée par une Société par Actions Simplifiée (SAS) détenue à 100 % par Eiffage, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à Eiffage et leur pourcentage de détention est variable. Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des Sociétés consolidées globalement auquel s'ajoutent les Sociétés en Participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

Le Contrôle Interne mis en œuvre dans le Groupe, initié selon les principes définis dans le « COSO report », a depuis fin 2007 été précisé et orienté selon les termes du « cadre de référence publié sous l'égide de l'AMF ».

Ce document a été diffusé à tous les secrétaires généraux et aux contrôleurs internes des branches.

La description du dispositif appliqué dans le Groupe est désormais celle reprise dans le texte de référence diffusée selon les termes suivants :

« Le Contrôle Interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

– contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et

– doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire,
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le Contrôle Interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Il ne recouvre pas non plus toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances. »

À titre de rappel, le « COSO report » définit le contrôle interne comme « un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des dispositifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et règlements en vigueur.

Ce processus relève des personnes de l'entreprise et de son organisation. On distingue :

- la responsabilisation de chaque collaborateur sur le résultat de son action ;
- le contrôle hiérarchique exercé sur l'activité des personnes se trouvant dans la sphère hiérarchique avec l'assistance des contrôleurs internes exerçant une assistance et un contrôle de premier niveau ;
- l'audit interne, institué par Eiffage en 2002, a pour vocation de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des entités opérationnelles et des différents processus transversaux du Groupe.

Au service de la Direction Générale, la Direction de l'Audit Interne exerce donc un contrôle de deuxième degré qui s'assure de la qualité du contrôle interne dans les entités auditées, dans les domaines administratif, technique et financier et sur l'ensemble des dispositifs opérationnels, informationnels et de pilotage du Groupe. L'effectif de la Direction de l'Audit Interne est au 31 décembre 2009 de 11 personnes ; si besoin est, ces moyens sont complétés par le recours à des services extérieurs ;

- la « charte des valeurs et finalités d'Eiffage », code de conduite largement diffusé aux différents niveaux hiérarchiques et mise à jour en 2008 a fait l'objet en 2009 d'un important programme de formation et d'échanges auprès d'un millier de collaborateurs afin de bien en cerner toutes les implications.

Les finalités en termes de respect des clients, des salariés, de l'actionnariat, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants, des parties prenantes, des instances publiques et du progrès humain ainsi que les valeurs, responsabilité, confiance, transparence, lucidité, courage et pugnacité, sous-tendent le dispositif de contrôle interne mis en place.

5 ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

5.1. ACTIVITÉ DE TRAVAUX

Plus de 90 % de l'activité du Groupe relevant des branches de travaux est réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre quatre niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction de tuteur et de contrôleur ;
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
 - la gestion de la trésorerie,
 - le suivi des règles comptables et de gestion,
 - la gestion des carrières des collaborateurs cadres,
 - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

En Europe, depuis décembre 2008, la responsabilité opérationnelle des filiales européennes hors de France revient à la branche métier à laquelle elles sont rattachées, afin de renforcer les liens d'expertise technique, les synergies commerciales et d'asseoir les capacités de développement de nouveaux projets.

Les fonctions administratives, comptables et financières, de contrôle interne et de gestion pour toutes ces filiales sont sous la responsabilité du secrétariat général Europe, lui-même rattaché à la Délégation Générale aux risques et aux contrôles. Ses pouvoirs hiérarchiques à l'égard de toute la filière administrative ont été affirmés.

5.2. ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

L'activité de Concessions d'Eiffage s'est exercée, en 2009, pour 98 % au sein du groupe APRR, constitué d'APRR et de sa filiale AREA.

La Direction Générale de la société APRR est assurée par le Président du Conseil d'Administration, sur proposition d'Eiffage à travers Eiffarie (sa holding commune avec Macquarie, qui possède 81,5 % du capital d'APRR).

L'organisation du contrôle interne au sein du groupe APRR est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs suivants :

- **Conseil d'Administration d'APRR** : il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale des

actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration dispose de deux comités spécialisés : un comité d'audit et un comité de sélection et des rémunérations. Ces comités statuent au niveau du Groupe. Le Conseil d'Administration encadre les pouvoirs du Directeur Général pour certaines décisions importantes relatives à la société et/ou à ses filiales dont l'enjeu est supérieur à 15 millions d'euros.

■ **Direction Générale** : le Directeur Général tient de la loi des pouvoirs propres. Il assume, sous sa responsabilité, la direction de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. Les fonctions de Président-Directeur général de la société APRR et de Président d'AREA sont exercées par le Président-Directeur général d'Eiffage. Un Directeur Général Délégué a été nommé le 7 janvier 2008 à ses côtés. Le Directeur Général Délégué dont les pouvoirs sont encadrés selon les mêmes principes que ceux du Directeur Général, exerce également les fonctions de Directeur Général d'AREA.

■ **Directions fonctionnelles, opérationnelles et d'exploitation** : leurs pouvoirs sont encadrés par les délégations qu'elles tiennent de leur hiérarchie. Les Directions fonctionnelles et opérationnelles sont communes à APRR et AREA. Seules les Directions d'exploitation sont dissociées. Le District constitue la cellule de base de l'exploitation et assure, sur la portion du réseau autoroutier qu'il couvre et sous la responsabilité de sa Direction Régionale de rattachement, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau.

■ **Direction de l'Audit Groupe et des risques** : cette Direction rattachée au Président-Directeur général exerce les missions d'audit interne et de gestion des risques du groupe APRR.

5.3. RESPONSABILITÉ DU GROUPE

Le Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers.

Il gère les carrières des cadres dirigeants.

Il a autorité sur :

- la finance,
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat,
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Il coordonne la politique sociale des branches.

Les services supports centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

Aux différents niveaux de responsabilité, le chantier, l'établissement (ou la filiale), la région, la branche, le Groupe, il y a cohérence entre pouvoirs et responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la Branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font *a posteriori*.

Depuis décembre 2008, une Délégation Générale aux risques et aux contrôles, directement rattachée au Président-Directeur général est en charge de la supervision et de la coordination :

- de la direction de l'audit interne,
- du contrôle de gestion,
- du secrétariat général Europe,
- de la mise à jour de la cartographie des risques,
- de l'évaluation et du pilotage du contrôle interne assuré par les Branches conformément aux principes retenus par le Groupe.

6 RÈGLES DE GESTION

6.1. ACTIVITÉ DE TRAVAUX

Les règles de gestion d'Eiffage sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et les réalisations viennent du terrain,
- la qualité des prévisions est essentielle,
- la gestion est cohérente avec la comptabilité.

Les prévisions et les réalisations viennent du terrain

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

La qualité des prévisions est essentielle

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début ;
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir,
- à fin de l'exercice en cours,
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque fonction support, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

La gestion est cohérente avec la comptabilité

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement.

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

■ Principe de globalité :

- tous les chantiers et affaires sont intégrés,
- toutes les sections de frais apparaissent,
- toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont reprises dans la synthèse de chaque Branche,
- aucun compte, aucune structure, aucune entité n'est ignorée.

■ Principe de permanence :

- pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe,
- les historiques ne sont pas « retouchés » ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation,
- toutes les données sont fournies en cumulé.

■ Principe d'unité :

- langage commun dans la communication,
- format unique des documents.

6.2. ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

6.2.1. Le groupe APRR a adapté dès le début de 2006 son système de reporting aux règles de gestion du groupe Eiffage. Ses tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

Le reporting financier est produit le 15 de chaque mois et fait l'objet d'une présentation systématique aux représentants d'Eiffage et de Macquarie, au sein du Conseil d'Administration d'Eiffage. Il compare les réalisations aux prévisions initiales et aux réalisations de la même période de l'année passée.

Concernant le processus budgétaire, chaque Direction élabore son propre budget en septembre/octobre et le fait valider par la Direction Générale lors des conférences budgétaires. Ces conférences budgétaires se tiennent pour chaque direction. En cours d'exercice, les prévisions budgétaires sont revues trimestriellement (avril, juillet et octobre) et font l'objet d'une communication interne avec la présentation d'un compte de résultat révisé sur la base du réexamen trimestriel des prévisions.

Le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier du groupe APRR s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat d'entreprise et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

6.2.2. Les autres activités du Groupe dans les concessions, qu'il s'agisse de remises d'offres, de projets en cours de réalisation ou d'ouvrages ou équipements en exploitation, font l'objet d'un reporting régulier adapté à leur situation et à leur actionnariat.

En particulier, la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, dont Eiffage contrôle 51 % aux côtés de la Caisse des Dépôts, produit chaque mois un compte-rendu d'exploitation faisant apparaître le trafic, les revenus et les charges comparés au budget et à l'année précédente.

6.3. SYSTÈMES INFORMATIQUES DE GESTION

6.3.1. Activité de Travaux

Chaque branche métier a ses propres outils de gestion, adaptés à ses activités et tenant compte de leurs particularités. L'usage de ces outils est étendu aux nouvelles entités au fil des croissances externes afin d'assurer le contrôle et la cohérence des données.

Depuis 2006, l'ensemble des systèmes d'information est piloté par une DSI centrale qui rassemble les moyens du Groupe et a permis de renforcer les moyens dédiés à la fiabilité et à la sécurité des réseaux et des données.

La fonction de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information a été créée en 2008 pour l'ensemble du Groupe.

Le projet « Operis » de refonte des modules de comptabilités générale et analytique, administration des ventes, achats et gestion des stocks, sous-traitance, reporting, prévisions et carnet de commandes est largement avancé. Les éditeurs et intégrateurs ont été retenus après consultation en mai 2009 ; la phase de conception détaillée réalisée en concertation avec les Branches sera terminée au printemps 2010, les pilotes étant prévus pour début 2011.

6.3.2. Activité de Concessions

La Direction de l'ingénierie et des systèmes d'information créée en 2008 a concentré son action sur les travaux de convergence des systèmes d'information d'APRR et d'AREA.

Le nouveau système d'information Ventes a été mis en service en octobre 2009 sur le périmètre APRR. Il sera déployé chez AREA dans le courant de l'année 2011 après l'ajout en 2010, de nouvelles fonctionnalités.

D'importants travaux ont été engagés pour renforcer la performance et la sécurité des installations tout en diminuant les coûts d'exploitation.

La rénovation du réseau multimédia haut débit d'APRR a été lancée et s'achèvera fin 2010. Ce nouveau réseau devrait être déployé sur le périmètre AREA en 2011. La convergence des systèmes de sécurité télécom d'APRR et d'AREA a été lancée et aboutira en 2010 à un système pour le Groupe.

7 FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

7.1. ACTIVITÉ DE TRAVAUX

7.1.1. Des principes de gestion clairs, simples et transparents

Ces principes sont exposés au 6.1 ci-avant et permettent la mise en œuvre d'un contrôle interne qui repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux qui s'inscrit, chaque fois qu'elles existent, dans les démarches « qualité » et/ou « certification » (ISO) en place dans les différentes Branches du Groupe ;

- L'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de prévention et de détection des risques qui a pour vocation :
 - d'aider le responsable à connaître en permanence la situation du centre de profit dont il a la charge,
 - de mieux anticiper les difficultés et les zones à risque, qu'elles soient d'ordre économique, contractuel ou social,
 - de limiter l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

Ces outils et moyens de prévention des risques combinent :

- les sécurités amont,
- les systèmes d'alerte,
- les procédures internes de contrôle,
- les audits préventifs d'entités et de procédures diligentées par la Direction Générale et réalisés par la Direction de l'Audit Interne.

7.1.2. Les sécurités amont sont principalement

Les délégations de pouvoirs

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de Branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non-cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional délègue, à son tour, à ses directeurs de filiales (ou d'établissements), des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque Branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Il en est de même pour les cessions d'activités au-delà de ce seuil.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la Branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des Branches.

Les Guides

Les services centraux des Branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la Législation et de la Réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la Branche ;

- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou établissements), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

La Délégation générale aux risques et aux contrôles a parmi ses missions celles :

- de faire évoluer l'outil d'évaluation du contrôle interne pour le rendre plus complet et intégrer les liens avec les activités d'analyse de risques par processus et de suivi des missions d'audit,
- de mettre à jour la cartographie des risques,
- de revoir le guide « des bonnes pratiques » destiné aux opérationnels afin de favoriser une meilleure sensibilisation à la couverture des risques et au contrôle interne de terrain.

Assurances

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et d'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque Branche par les Directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. À ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

7.1.3. Les systèmes d'alerte

Le Tableau de Bord de Gestion

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être approfondis.

Le tableau de bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- établissement (ou filiale),
- région,
- branche,
- groupe,

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des Branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget/prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le tableau de bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du tableau de bord est établi chaque début d'année. La synthèse du tableau de bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés

Un Comité d'Engagement, au niveau des Directions Générales d'Eiffage et de la Branche Eiffage Construction, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, pour l'ensemble des régions du Groupe une revue détaillée des programmes immobiliers sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un tableau de bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

Les autorisations d'engagements d'opérations en concessions ou de PPP sont soumises à une procédure similaire : un Comité, composé aujourd'hui du Président-Directeur général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Financier d'Eiffage ainsi que des présidents des branches concernées par une opération donnée, évalue le niveau de risque et valide les offres pour chacun des projets.

Trois réunions se sont ainsi tenues en 2009 pour des projets de concessions ou de PPP.

Le suivi de la trésorerie

Dans les métiers exercés par le groupe Eiffage, la trésorerie des Entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Le recouvrement des créances

Le Groupe a renouvelé en 2008, le programme de titrisation de créances commerciales qui concerne la quasi-totalité des filiales de travaux en France. Cette modalité de financement a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un tableau de bord des opérations de titrisation est établi chaque mois pour chaque Branche par la Direction de la Trésorerie d'Eiffage.

7.1.4. Les procédures internes de contrôle

Les procédures internes de contrôle se veulent un guide auquel chaque responsable peut se référer. Elles recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque,
- la sélectivité des affaires,
- la fiabilité des clients,
- les engagements contractuels,
- le suivi contractuel,
- le recouvrement des créances,
- la pertinence des budgets,
- la dérive des coûts,
- la prévention des litiges et contentieux.

Elles fixent l'essentiel des vérifications et contrôles et n'imposent pas plus de contraintes et de formalisme que nécessaire.

Elles sont l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribuent à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

Chaque Branche décline ses opérations de contrôle interne à partir des thèmes communs développés ci-dessus en mettant l'accent sur les risques potentiels inhérents à ses métiers. Chacune a pour cela mis en place des contrôleurs internes et défini clairement leurs missions.

La coordination de leurs travaux est assurée par la Délégation Générale aux risques et aux contrôles.

Les processus de contrôle vont de la revue exhaustive ou par sondage des différents points aux tests d'application des procédures.

Les résultats des diligences effectuées sont traités lors des réunions périodiques aux différents niveaux de la Branche concernée.

7.1.5. La prévention de la fraude

Des recommandations d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des moyens de paiement sont régulièrement renouvelées auprès de toutes les entités opérationnelles et systématiquement rappelées lors des audits.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

Le lien fonctionnel au sein de la filière financière et de contrôle du Groupe a été renforcé afin de faciliter les alertes sur des fraudes éventuelles. Les réunions régulières des responsables administratifs et financiers tenues dans les branches, sous la responsabilité des secrétaires généraux, complétées par deux réunions annuelles des Secrétaires Généraux de branche, animées par le Directeur Financier du Groupe, visent notamment à accentuer la sensibilisation à la prévention contre la fraude, illustrée par une information interne élargie des cas de fraude révélés et sur les moyens de les prévenir.

7.1.6. Les audits préventifs d'entités ou de procédures

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de Branches (Secrétariat Général) ou de celle d'Eiffage (Audit Interne).

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs,
- la qualité des informations,
- le respect des directives,
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue a posteriori la mise en œuvre des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque Branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit Interne.

7.2. ACTIVITÉ DE CONCESSIONS

L'activité du groupe APRR est organisée autour d'un ensemble de procédures et de principes qui sous-tendent les processus de l'entreprise.

Gestion et information financière

Conformément à la réglementation, le Groupe prépare depuis 2005 ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Par ailleurs, la Société APRR et ses filiales établissent leurs comptes sociaux selon les principes comptables généralement admis en France.

Les comptes sociaux sont présentés de la même manière et établis selon des méthodes comptables identiques chez APRR et AREA. Le collège des Commissaires aux comptes du groupe APRR est identique à celui qui certifie les comptes du groupe Eiffage. La production comptable et le déclenchement des paiements sont pilotés par la Direction Financière du groupe APRR.

Le programme d'investissement du Groupe fait l'objet d'un processus de recalage en deux phases en mai et octobre et est rapproché des engagements du Groupe figurant dans les contrats de concession respectifs d'APRR et d'AREA détaillés et complétés pour la période 2004-2008 dans les contrats d'entreprise.

Le suivi de la trésorerie fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires, des clôtures de comptes.

La gestion de la dette du groupe APRR et de sa holding de contrôle Eiffage est assurée, sous le contrôle de la Direction Financière d'Eiffage, par le département dette et trésorerie commune à Eiffage et APRR. Celui-ci assure la mobilisation des financements nécessaires pour faire face aux besoins du Groupe, le suivi des obligations/covenants bancaires des différentes conventions de crédit ainsi que le suivi du risque de taux pouvant amener à des recommandations pour limiter l'exposition à ce risque.

Systemes informatiques de gestion

Le système d'information d'APRR est composé d'un progiciel de gestion intégré pour la gestion, les finances et les ventes, d'un progiciel propre aux ressources humaines et de logiciels spécifiques développés en interne qui gèrent le péage et le trafic.

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic est très décentralisée afin d'éviter tout risque de perturbation de l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres, les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones de façon à se mettre à l'abri des conséquences d'un problème informatique à un endroit donné de la chaîne.

Contrôle des marchés

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA établis lors de la privatisation, les marchés de travaux de plus de 2 M€ HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240 000€ HT conclus par le Groupe restent dans le champ d'application du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

Eiffage s'est engagé spontanément, lors de l'acquisition de la participation de l'État en février 2006, à ne pas augmenter pendant trois ans sa part de marché des travaux d'APRR.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leurs conventions de concession respectives.

Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant l'un des seuils indiqués au paragraphe précédent.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans.

En 2009 les Commissions des marchés d'APRR et d'AREA ont examiné 19 dossiers de consultation.

Une Commission Nationale des Marchés des Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes et d'Ouvrages d'Art veille au respect des règles de passation des marchés.

Audit interne

Les auditeurs du groupe APRR ont conduit, en 2009, 13 missions d'audit liées aux activités opérationnelles, fonctionnelles, à l'exploitation et au système d'information ; l'audit interne a également recours à des ressources externes temporaires pour conduire ses missions.

Les principes et les méthodes mis en œuvre sont cohérents avec ceux de la Direction de l'Audit du groupe Eiffage.

8 INTERVENANTS DU CONTRÔLE INTERNE

Les intervenants de la chaîne de contrôle interne du Groupe, dont les principes ont été exposés dans le présent rapport, peuvent être classés conformément aux dispositions suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise à jour des sécurités amont sont de la compétence des services centraux et de la Direction Générale des Branches ;
- l'exploitation des systèmes d'alerte est assurée par :
 - les Responsables Administratifs Régionaux pour ce qui concerne leur région ;
 - les Contrôleurs de Gestion, au niveau de la Branche, qui traitent les informations en provenance des Régions et des Filiales, effectuent les contrôles de cohérence, informent leur Direction Générale et les Responsables Administratifs Régionaux de l'évolution défavorable de certains paramètres et interviennent ponctuellement en liaison avec les services centraux du Siège (comptabilité – trésorerie) auprès des Directions Régionales ; des audits ponctuels et ciblés sont effectués dans les filiales par les services centraux des sièges ;
 - les Contrôleurs Internes des Branches et lorsqu'ils existent des Contrôleurs Internes régionaux ;
 - les Services Centraux de Trésorerie (Branches et Eiffage) pour le suivi de la trésorerie ;
- les missions d'Audit sont diligentées par la Direction Générale du Groupe et réalisées par la Direction de l'Audit Interne selon un programme défini pour chaque année. Ce programme est présenté au Comité des Comptes qui fait ses recommandations. Il est complété par des missions ponctuelles décidées en cours d'année ;
- les moyens spécifiques sont mis en œuvre lors de l'intégration de nouvelles sociétés issues de la croissance externe, en particulier lorsqu'il s'agit de Sociétés qui ne rejoignent pas immédiatement un dispositif régional existant.

9 FORMALISATION DES PROCÉDURES ET GESTION DES RISQUES

9.1. ACTIVITÉ TRAVAUX

9.1.1. La formalisation des procédures de contrôle interne

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques au sein d'un Groupe fortement décentralisé et dont le périmètre s'accroît régulièrement par acquisition ou création de nouvelles filiales en France et en Europe suppose une adaptation périodique des procédures effectivement en application.

À cet effet, la Direction de l'Audit Interne après mise à jour de la base documentaire existante sur les procédures de contrôle interne du Groupe a défini les améliorations à apporter au processus de formalisation dudit contrôle.

Dans le prolongement de ces travaux, les sièges des branches ont engagé une démarche de formalisation de leurs procédures et de certification pour certains.

Un Groupe de travail animé par cette même Direction, a été constitué pour cartographier les principaux risques auxquels est confronté Eiffage dans l'exercice de ses activités. Ce Groupe, constitué de directeurs opérationnels originaires de chaque branche, ainsi que des responsables administratifs et financiers, s'est réuni régulièrement en 2004 et a produit un rapport listant et classant une quarantaine de risques principaux communs aux différentes branches, selon leur nature, leur gravité, leur fréquence. Il a mis en exergue, parmi eux, une dizaine de risques jugés majeurs.

Au cours de l'exercice 2005, il a formulé les recommandations d'amélioration des processus de contrôle interne suivantes, diffusées à toutes les branches :

- analyse des résultats détaillés de l'évaluation du contrôle interne par chaque Direction Générale de branche ;
- visite par l'équipe de Direction Générale de la branche de chaque Direction Régionale au moins 1 fois par an pour revoir le processus de contrôle interne en place, en exploitant les éléments des évaluations pour chacune des Directions Régionales, complétée par une réunion dans chaque Direction Régionale lors des plans d'action de début d'année ;
- communication entre les sièges des branches des procédures et démarches de « certification » engagées ;
- définition des missions des Directeurs Régionaux pour chaque branche, incluant la revue de chaque filiale de leur périmètre, par l'analyse des évaluations annuelles du contrôle interne.

Au cours de l'année 2006, dans le prolongement des recommandations précédentes, les différentes branches ont renforcé le Contrôle Interne sur les axes suivants :

- **la communication** : par la Direction Générale sur les résultats et recommandations des audits menés par la Direction de l'Audit Interne ;
- **le pilotage** : par l'augmentation des fréquences de visites des membres de la Direction Générale sur les sites à des fins de contrôle, et par la mise en place au siège de la branche d'une personne en charge de la coordination des actions des filiales relatives au contrôle interne et en particulier les actions correctives issues des évaluations et des audits ;

■ **le dispositif de contrôle** : par l'affectation d'une personne par région particulièrement dédiée à l'analyse et à la vérification des autoévaluations sur le contrôle interne.

En 2007, chaque branche a désigné un Contrôleur Interne chargé de :

- définir les priorités du Contrôle Interne selon les analyses de risques effectuées par la Branche ;
- assister les responsables opérationnels dans la couverture de leur périmètre ;
- évaluer la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits internes.

Leurs travaux font l'objet d'une coordination et d'un reporting trimestriel auprès de la Direction de l'Audit Interne.

L'année 2009 a vu dans deux Branches la mise en place progressive de contrôleurs internes à l'échelon régional ainsi qu'un renforcement du contenu du reporting trimestriel portant sur l'avancement des plans d'actions issus des audits.

9.1.2. La gestion des risques

Après avoir travaillé sur une cartographie des risques en 2004, le Groupe a engagé en 2005 un processus de gestion des risques :

- Des « porteurs de risques » fonctionnels et opérationnels des branches ont été chargés de mener une analyse de chacun des risques identifiés, (causes, conséquences) et de formaliser les bonnes pratiques à appliquer afin de prévenir et/ou couvrir chacune des expositions aux risques ;
- Ces analyses ont été validées, une diffusion générale des travaux a été faite en 2006 auprès de toutes les branches Directions Régionales et filiales opérationnelles, à travers un document unique Groupe, formalisant l'analyse et la cartographie des 40 principaux risques identifiés.

Ce document, adressé tant aux collaborateurs des filières fonctionnelles qu'à ceux des filières opérationnelles, a fait l'objet d'une mise à jour en 2007 par les remontées des revues qui ont été menées par les groupes de porteurs de risques.

Une mise à jour partielle de processus a été réalisée en 2009.

9.1.3. L'autoévaluation du contrôle interne

Le recensement de la base documentaire existante et l'identification des principaux risques communs aux différentes branches de travaux du Groupe ont mené à l'élaboration d'une première grille qui formalise le processus de contrôle interne du Groupe. Cette grille a été validée par la Direction Générale d'Eiffage avant d'être présentée aux différents échelons hiérarchiques concernés à l'occasion des réunions périodiques des Directeurs Régionaux de branches et des rassemblements annuels des responsables de filiales.

Cette grille regroupe 90 points de contrôle interne classés par nature de processus, en précise la périodicité et les affecte aux différents niveaux hiérarchiques (chantier, filiale, région, branche, Groupe).

Les règles de comportement du Groupe sont régulièrement diffusées aux principaux responsables afin de rappeler les principes de fonctionnement et normes éthiques du groupe Eiffage au moment où les différents responsables sont sollicités pour formaliser leur contrôle sur les processus dont ils ont la charge.

À partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration d'une grille d'analyse du contrôle interne, le Groupe a engagé un processus d'autoévaluation de son activité de

travaux sur la base de questionnaires, communs aux différentes branches, très détaillés afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, régulièrement mis à jour par la Direction de l'Audit Interne sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, groupe), afin de cerner au mieux la pratique du contrôle interne dans le Groupe ; ils sont organisés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du contrôle interne.

La campagne d'autoévaluation de l'exercice 2009 a été lancée en octobre dans toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 96 %, pour l'ensemble du Groupe.

La revue en profondeur des questionnaires entamée fin 2008 et poursuivie au premier trimestre 2009, en coordination avec les directions fonctionnelles et opérationnelles des branches a entraîné l'adaptation du contenu des questionnaires aux risques identifiés du fait des nouvelles règles externes et internes ainsi qu'aux évolutions des métiers et des organisations.

L'évaluation a porté sur 420 questions (couvrant les principaux risques identifiés) réparties en 7 questionnaires, regroupant 7 processus, 102 sous-processus et 1 questionnaire spécifique à l'activité immobilière.

L'analyse des résultats de la campagne d'évaluation 2009 fait ressortir un taux de conformité sur l'ensemble des processus évalués de 84 %, ceux-ci reflétant la responsabilisation des opérationnels face aux risques générés par leur activité.

9.1.4. Risques liés à l'environnement

Le groupe Eiffage a créé en 2006 une Direction du Développement Durable rattachée au Président-Directeur général. Dans le cadre de ses fonctions, cette Direction a revu la cartographie des risques extra-financiers, notamment environnementaux, à l'échelle du Groupe. Elle a demandé à chaque branche d'en dresser un inventaire, d'assurer la mise en conformité au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation.

La Direction du Développement Durable a missionné un Cabinet d'audit pour réaliser une revue des processus d'établissement des informations environnementales et sociales mis en place par le Groupe ainsi qu'une revue d'une sélection d'informations environnementales et sociales pertinentes. Les travaux de vérification du cabinet d'Audit se réalisent sur 17 sites (sièges et sites en province) des cinq branches d'Eiffage. Cet audit s'est conclu par la délivrance d'un avis d'Assurance Modérée.

Bien que le secteur du BTP ne soit pas soumis à la réglementation relative aux quotas de CO₂ (à l'exception de la carrière de Bocahut, chez Eiffage Travaux publics, soumise à une allocation de quotas d'émissions de CO₂), le Groupe a pleinement conscience d'opérer directement dans des secteurs très sensibles en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans ce contexte, le Groupe a renforcé ses compétences et a engagé en 2009 un programme de formation à la méthode Bilan Carbone® de l'Ademe qui l'amènera à disposer de près de 150 personnes formées à cette méthode à la fin du premier trimestre 2010.

Le secteur du BTP et des concessions est de plus en plus impacté par le risque lié à la préservation de la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation.

Suite au Grenelle de l'Environnement, le Groupe a choisi un positionnement d'excellence dans ce domaine en :

- adoptant en mai 2009 la Charte Biodiversité du Groupe ;
- signant en septembre 2009 l'engagement international en faveur de la biodiversité avec l'UICN (Union Internationale de Conservation de la nature) Countdown 2010 ;
- créant avec l'Université de Paris 1 Panthéon-La Sorbonne la première Chaire d'entreprise dédiée à la problématique « Environnement, biodiversité et grandes infrastructures », afin d'augmenter le niveau et le nombre des référents sur le sujet.

Le Groupe s'est également soumis à une quatrième notation sollicitée, réalisée par le cabinet BMJ Ratings, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la conception et le déploiement de la démarche de développement durable. La note extra-financière du groupe Eiffage a progressé pour atteindre la tendance « + » du niveau AAA, la tendance « + » signifiant que l'entreprise a les moyens d'améliorer sa performance à long terme. Cette notation positionne le groupe Eiffage dans les meilleurs résultats européens tous secteurs confondus.

9.2. ACTIVITÉ CONCESSIONS

9.2.1. La formalisation des procédures de contrôle interne

L'activité de la Société APRR est organisée selon un ensemble de procédures qui structurent les processus de l'entreprise.

L'audit interne a poursuivi en 2009 la démarche d'évaluation du contrôle interne des processus clefs des domaines administratifs, comptables et financiers, compte tenu du référentiel de contrôle interne construit en 2006.

9.2.2. La gestion des risques

Suite à la réalisation d'une cartographie des risques en 2004-2005, une organisation dédiée à la gestion des risques a été mise en place et structurée en 2006 au sein du groupe APRR.

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

Les 33 risques identifiés pour le groupe APRR sont classés en 7 catégories :

- construction,
- exploitation,
- perception du péage,
- juridique ou de réputation,
- ressources humaines,
- administratif ou financier,
- stratégie de l'entreprise.

L'organisation dédiée à la gestion des risques repose sur une activité centrale de gestion des risques et un réseau de gestionnaires de risques.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique et charte de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La Direction de l'audit Groupe et des risques a conduit en 2009 la deuxième campagne annuelle d'autoévaluation du contrôle interne des 40 entités décentralisées d'exploitation du Groupe : Districts APRR, Centres péage AREA, Centre d'entretien AREA et Centre trafic AREA.

Le dispositif d'autoévaluation du contrôle interne à l'ensemble des entités des deux Directions d'exploitation sera étendu en 2010.

10 ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE EN 2009

Conformément au programme proposé par la Direction de l'Audit Interne et validé par le Président en début d'exercice, 18 missions d'audit ont été menées en 2009 sur le périmètre du groupe hors APRR.

Les restitutions et les rapports mettant en évidence des recommandations visant le renforcement de divers points de contrôle interne ont été présentés au management concerné. Chaque entité auditée établit un plan d'action à partir de ces recommandations et des audits de suivi sont prévus en 2010 pour faire le point sur sa mise en œuvre. Au cours de l'année 2009, 12 missions de suivi ont également été réalisées afin de clore les missions engagées en 2008.

Le bilan de l'activité de l'Audit Interne et du pilotage du contrôle interne ainsi que les objectifs et le plan d'audit 2010 ont été présentés au Comité des Comptes lors de sa dernière réunion de l'année et celui-ci a fait ses recommandations sur les moyens et le programme de travail de l'exercice à venir.

Les Directions de l'Audit Interne d'Eiffage et APRR ont obtenu en 2007 la certification professionnelle de leurs activités par l'Ifaci Certification, membre de l'I.A.A (International Audit Authority).

L'audit de suivi de cette certification réalisé en 2009 a conclu à son maintien pour les deux entités.

11 CONCLUSION

L'évolution progressive vers plus de formalisme, cohérente avec les transformations du cadre légal et réglementaire, est conduite par la Direction Générale d'Eiffage avec le souci de préserver la souplesse, la réactivité, le sens des responsabilités et l'esprit d'entreprise qu'elle juge essentiels à la force et au succès du Groupe.

L'élargissement régulier du portefeuille d'Eiffage, notamment depuis l'acquisition d'APRR, la prise en compte, à part entière, de l'activité Concessions et la forte croissance de l'activité du Groupe hors de France sont progressivement intégrés dans le périmètre du Contrôle Interne du Groupe.

La mise en application progressive d'un dispositif d'alerte professionnelle, prévue au cours du premier trimestre 2010, vise à permettre aux collaborateurs du groupe Eiffage de signaler des irrégularités dans le domaine éthique (comportement anticoncurrentiel, corruption et abus de confiance) ; ce dispositif a été autorisé par la CNIL le 23 juillet 2009.

Enfin, les actions engagées en 2010 – travail de sensibilisation des différents niveaux de management aux risques, mise à jour approfondie de la cartographie des risques et du Guide des Bonnes Pratiques et intégration des missions d'audit du périmètre d'APRR au sein de la Direction d'audit d'Eiffage – s'inscrivent dans la démarche continue d'amélioration de la maîtrise et du contrôle des risques.

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Eiffage SA
(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eiffage S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

Résolutions

Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 240 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 190 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2009.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 239 924 731,22 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	239 924 731,22 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	2 648 681 258,13 €
Formant un total de	2 888 605 989,35 €
Sera réparti comme suit :	
- Distribution aux 90 000 000 actions d'un dividende global de 1,20 € par action	108 000 000,00 €
- Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	2 780 605 989,35 €
TOTAL	2 888 605 989,35 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à 1,20 euro par action et son paiement aura lieu le 28 avril 2010, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI (ainsi qu'à l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 quater du CGI), pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Au cas où lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

En outre, il est décidé d'affecter la fraction de la réserve légale qui excède 10 % du capital social, soit 633 336,80 €, à la réserve ordinaire.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2006	
Nombre d'actions	93 172 338
Dividende unitaire	1,00 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	93 172 338,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-
2007	
Nombre d'actions	93 183 342
Dividende unitaire	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	111 820 010,40 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-
2008	
Nombre d'actions	90 000 000
Dividende unitaire	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	108 000 000,00 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquiescer des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant

10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats. Il est toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

L'Assemblée décide que ces actions pourront être achetées, cédées ou transférées en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société au profit de salariés ou de mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, et réalisation de toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- et mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée décide de fixer à 60 euros par action (hors frais d'acquisition) le prix maximum par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. Le montant total des acquisitions ne pourra pas dépasser 540 millions d'euros.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, des objectifs visés ci-dessus, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, et par tous moyens y compris offres publiques, acquisition ou cession de blocs, ou par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de valeurs mobilières, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 22 avril 2009.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 3 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Claude Kerboeuf vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-François Roverato vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions autodétenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures ou postérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, soit un nombre maximum de 9 000 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions rachetées ;

- décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes et postes de réserves existants ;
- décide, qu'en cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 22 avril 2009.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

[Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières et de bons de souscription d'actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en unité de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Décide que :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros ou sa contre-valeur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que le cas échéant, aux stipulations contractuelles spécifiques prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros ou sa contre-valeur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte.

Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de

conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission initialement décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, entrant dans le plafond mentionné au quatrième alinéa ci-dessus, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles ;

En outre, le Conseil d'Administration ou son Directeur Général pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de vingt-six mois.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, telle que visée par la neuvième résolution, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur le montant nominal maximal défini au quatrième alinéa de la neuvième résolution.

Cette autorisation est valable pour la même durée que celle de la neuvième résolution, soit vingt-six mois.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce et conformément aux articles L. 228-91 et suivants dudit code, délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs de titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société qui seront émises et prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond fixé par la neuvième résolution qui précède.

L'Assemblée Générale précise que conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs Commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des options d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce :

■ Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant leur attribution. Il ne pourra être modifié sauf, si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être levées, la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 000 000, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions

législatives et réglementaires applicables. Les options pourront être exercées dans un délai de 10 ans, à compter de leur attribution, le Conseil d'Administration ayant tous pouvoirs pour fixer une durée inférieure.

L'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

■ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus :

- pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions, notamment de performance, dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options ;
- fixer notamment la durée des options d'achat d'actions ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société ;
- le tout, dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en application des dispositions des articles L.225-129-2 à L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières conférant un accès immédiat ou à terme au capital de la Société, réservés aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros.

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital présentement autorisées seront ceux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail et qui auront adhéré à un plan d'épargne d'entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil d'Administration pourra en tout état de cause substituer à tout ou partie de la décote consentie par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, l'attribution d'actions ou d'autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, y compris des bons d'attribution d'actions, en application des dispositions ci-dessous.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société (y compris des bons

d'attribution d'actions), à émettre ou déjà émis, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abandonnement et/ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée Générale décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution le droit préférentiel des actionnaires aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne en outre au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- déterminer les Sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et délais de libération des titres et le cas échéant, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera,
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les salariés qui pourront bénéficier de l'offre de souscription,
- fixer le montant proposé à la souscription et arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions,
- constater, le cas échéant, la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- prélever, le cas échéant, sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social,
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 juin 2008.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 114 du présent document.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 28 février 2010, le Conseil était composé des 10 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Âge	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité des Comptes	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
Président-Directeur général							
Jean-François ROVERATO	22/01/1987	2007-2010	65	-	-	Membre	200 ⁽¹⁾
Administrateurs							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/2003	2009-2012	57	Membre	-	-	600
Jean-Louis CHARLES	25/06/2008	2008-2011	49	-	Membre	-	100
Anne DUTHILLEUL	22/04/2009	2009-2012	56	-	-	Membre	20
Bruno FLICHY	24/04/2002	2009-2012	71	-	Président	Membre	3 500
Jean-Claude KERBOEUF	28/03/2007	2007-2010	70	-	Membre	-	100
Dominique MARCEL	25/06/2008	2008-2011	54	-	-	Président	100
Serge MICHEL	18/04/1996	2008-2011	83	Président	-	-	1 806
Alain QUINET	25/06/2008	2008-2011	48	-	Membre	-	100
Demetrio ULLASTRES	22/04/2009	2009-2012	65	Membre	-	-	8 400

(1) Compte tenu de sa participation dans Eiffage 2000, dans le FCPE Eiffage 2011 et Eiffaime, M. Roverato détient directement et indirectement : 1,56 % du capital d'Eiffage.

Chaque Administrateur doit détenir statutairement au moins une action de la société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont ceux du code AFEP-MEDEF ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. Mme Duthilleul, MM. Flichy et Ullastres sont des Administrateurs indépendants.

Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations ou sur proposition du Conseil d'Administration de la Sicavas pour l'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Les mandats de M. Jean-Claude Kerboeuf et de M. Jean-François Roverato viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des 5 dernières années
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général d'Eiffage	Président-Directeur général d'APRR Président de : - AREA - Eiffarie (SAS) - Financière Eiffarie (SAS)	Représentant permanent d'Eiffage au Conseil de Cofiroute
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	- Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionnariat Salarié Eiffage 2000 - Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Eiffage 2011	Néant

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des 5 dernières années
Jean-Louis CHARLES Directeur Financements et Investissements de Groupama SA	Administrateur de : – Groupama Private Equity – Rampart Insurance Cie Représentant permanent de : – Groupama Gan Vie dans : • Assu Vie • Groupama Banque • SILIC – Groupama SA dans : • Astorg Actions Europe • Compagnie Foncière Parisienne • Groupama Chegaray Services – Groupama Investissements dans Groupama Immobilier – Gan Prévoyance dans Groupama AM	Vice-Président du Conseil de Surveillance de : – Finama Private Equity Membre du Conseil de Surveillance de : – Locindus – Réunionima Représentant permanent de Sopart dans : – Ameri-Gan – Actions Techno Monde – Euro Gan – France Gan – Gan Court Terme – Gan Rendement – Monde Gan – Groupama Japon Stock – Securi-Gan
Anne DUTHILLEUL Ingénieur Général des Mines, membre du CESE, membre de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)	Président de BIPE Association Administrateur du CNES Gérante de : – SCI de la Chevalerie – 7 D Design – La Tour Films	Président de l'ERAP Administrateur d'Areva NC
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : – Aviva Participations – Dexia Banque Belgique – Association Ecole-Sainte-Genève – Aviva France Président de l'Association du Grand Montreuil	Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva France Membre du Conseil de la Concurrence
Jean-Claude KERBOEUF	Président d'Eiffaime (SAS)	
Dominique MARCEL Président-Directeur Général de la Compagnie des Alpes	Administrateur de : – Grévin et Compagnie – Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées Représentant permanent de la Compagnie des Alpes au Conseil de la Compagnie du Mont Blanc Président de la Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (SAS)	Président-Directeur général de : – CDC Entreprises Capital Investissement – CDC Infrastructure – Financière TRANSDEV Président du Conseil de Surveillance de CDC DI (Allemagne) Président du Directoire de la Compagnie des Alpes Président du Conseil d'Administration de BAC Participations (SA) Vice-Président du Conseil d'Administration de Dexia Crédit Local Administrateur de : – Accor – CDC Entreprises Portefeuille – CNP Assurances – Dexia Belgique – Icade – Société Forestière de la CDC Représentant permanent de : – Financière Transdev au Conseil d'Administration de Transdev – CDC au Conseil de Surveillance de la Société Nationale Immobilière SAEM

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des 5 dernières années
Serge MICHEL Président de Soficot	Administrateur de : – Infonet Services – Veolia Environnement – LCC – SARP Industries – Orsay Finance 1 Président de : – Groupe Epicure – Société Gastronomique de l'Etoile – CIAM – Carré des Champs-Élysées Membre du Conseil de Surveillance de : – Compagnie des Eaux de Paris – Trouville, Deauville et Normandie – Eolfi Représentant permanent de : – CEPH au Conseil de Sedibex – EDRIF au Conseil de Surveillance de Veolia Eau	Administrateur de Vinci Président du Conseil de Surveillance de Segex
Alain QUINET Directeur Finances, Stratégie et Développement durable du groupe de la Caisse des Dépôts Membre du comité de direction	Président-Directeur général de Financière Transdev Président de CDC Infrastructure Administrateur de : – Accor – CNP Assurances – Compagnie des Alpes – Icade – Société Forestière de la Caisse des Dépôts Représentant permanent de : – CDC au Conseil de CDC International – CDC au Conseil du Fonds Stratégique d'Investissement – Financière Transdev au Conseil de Transdev	Président-Directeur général de : – Qualium Investissements (ex CDC Capital Investissement) Administrateur de : – Dexia – Dexia Crédit Local – RFF Membre du Conseil de Surveillance de : – Électricité Réseau Distribution France – Compagnie Nationale du Rhône
Demetrio ULLASTRES LLORENTE Président d'Abertis Airports	Président de : – TBI Plc – MBJ Airports Ltd – Accesos de Madrid C.E.S.A. – Ullastres SA Administrateur de : – Airport Concessions and Development ACDL – Grupo Aeroportuario del Pacifico (GAP)	Président de : – Dragados Concesiones de Infraestructuras – Clece SA – Urbaser SA – Dragados Servicios Portuarios y Logísticos Administrateur de : – ACS, Servicios y Concesiones S.L. – Continental Auto – Abertis Logistica – Abertis Infraestructuras

INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société ; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société, 163 quai du Docteur-Dervaux, 92600 Asnières-sur-Seine.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'Eiffage en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération le concernant.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'Eiffage lors de la cessation de leur mandat.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Une convention réglementée a été approuvée par le Conseil du 10 décembre 2008 entre la société Soficot et Eiffage (M. Serge Michel est Administrateur d'Eiffage et Président de Soficot).

Les autres conventions, réglementées ou courantes, passées par Eiffage avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2009 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 113) ;

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'Assemblée Générale du 22 avril 2009, le Conseil d'Administration était composé de dix Administrateurs et le Conseil se renouvelle par tiers chaque année. La durée normale du mandat d'un Administrateur est de trois ans.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont regroupées sur décision du Conseil et conformément aux dispositions prévues par les statuts de la société. Le Président-Directeur général est assisté d'un Directeur Général Adjoint ; une description du mode de fonctionnement du Groupe et des délégations de pouvoirs correspondant à son organisation figure dans le rapport du Président sur la préparation et l'organisation du Conseil et le Contrôle Interne en pages 115 à 118 du présent document de référence.

Le Conseil est assisté de 3 Comités spécialisés : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégique.

Le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni six fois en 2009. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2009 a été de 95 %, à comparer à 92 % en 2008 et 97 % en 2007.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux Comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations ; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces Comités.

■ Le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de Comité des Rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en 2009, le Comité est composé de trois Administrateurs : M. Serge Michel qui en est le Président, Mme Béatrice Brénéol et M. Demetrio Ullastres, Administrateur indépendant.

Au cours de l'année, le Comité a tenu deux réunions (taux de présence effectif : 100 %) consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du rapport AFEP MEDEF. Il a également examiné les propositions d'attribution d'options d'achat d'actions qui ont été présentées au Conseil en février et décembre 2009.

■ Le **Comité des Comptes** examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne.

Le Comité des Comptes a été recomposé au cours de l'année 2009 ; il est, depuis, constitué de MM. Jean Louis Charles, Jean-Claude Kerboeuf, Alain Quinet et Bruno Flichy qui en assure la présidence. M. Bruno Flichy est un Administrateur indépendant.

Le Comité des Comptes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2009 ; le taux de présence effectif des membres a été de 87 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au contrôle interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les directions financière, comptable et de l'audit du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

■ Le **Comité Stratégique** examine les documents de gestion périodiques du Groupe, ainsi que les budgets et prévisions. Ce Comité est également informé des opérations importantes de restructuration interne et examine les projets de croissance externe.

Il était composé en 2009 de Mme Anne Duthilleul, MM. Bruno Flichy, Jean-François Roverato et Dominique Marcel qui en assure la présidence. Mme Duthilleul et M. Flichy sont des Administrateurs indépendants.

Le Comité Stratégique s'est réuni six fois au cours de l'année 2009, avec un taux de présence effectif de 95 %.

CONTRÔLE INTERNE

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, sous la supervision de la Délégation Générale aux risques et aux contrôles, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir Rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pages 114 à 123).

Activité de Travaux

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations nécessaires.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la Branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font *a posteriori*.

Activité de Concessions

L'activité de Concessions du Groupe s'exerce pour l'essentiel au sein d'APRR qui dispose de sa propre organisation de contrôle interne adaptée à sa spécificité de gestionnaire d'un réseau autoroutier.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération

Le Conseil d'Administration d'Eiffage du 10 décembre 2008 a adhéré aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. M. Jean-François Roverato, en sa qualité de Président-Directeur général, est le seul dirigeant mandataire social d'Eiffage. Au titre de l'exercice 2007, sa rémunération ne comprenait pas de part variable. Au titre des exercices 2008 et 2009, la part variable de la rémunération du Président-Directeur général est fonction du résultat net consolidé et du cash flow libre consolidé, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable, conformément aux propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations ; pour 2009, sur proposition de l'intéressé, la partie variable liée au cash flow libre consolidé a été supprimée et la rémunération de M. Jean-François Roverato a été ramenée à 1 350 000 euros (cf. ci-dessous).

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques, comme d'ailleurs tous les collaborateurs du Groupe.

Actions et options d'achat d'actions

Aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par Eiffage SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'options dans les autres sociétés du Groupe.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'Eiffage du 19 avril 2006 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros par an à compter de l'exercice 2006.

Le montant global est réparti comme suit :

- chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier ; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton ;
- il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

Aucune filiale du Groupe ne distribue de jetons de présence.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2008	2009
Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 634 790	1 383 590
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 634 790	1 383 590

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros	Montants au titre de 2008		Montants au titre de 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Jean-François ROVERATO, Président-Directeur général				
Rémunération fixe	900 000	1 776 000 ⁽¹⁾	900 000	900 000
Rémunération variable	700 000	-	450 000	700 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	30 000	30 000
Avantage en nature (voiture de fonction)	4 790	4 790	3 590	3 590
TOTAL	1 634 790	1 810 790	1 383 590	1 633 590

(1) Dont 876 000 euros versés au titre de la rémunération fixe due en 2007.

Tableau 3 - Tableau des jetons de présence

Administrateurs	Jetons alloués au titre de 2008 (versés en 2009)	Jetons alloués au titre de 2009 (versés en 2010)
En euros		
Béatrice BRÉNÉOL	30 000	37 500
Jean-Louis CHARLES	24 645	45 000
Anne DUTHILLEUL	-	35 000
Bruno FLICHY	75 000	75 000
Jean-Claude KERBOEUF	45 000	45 000
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	12 320	-
Dominique MARCEL	23 395	55 000
Serge MICHEL	60 000	60 000
Alain QUINET	20 355	40 000
Jean-François ROVERATO	30 000	30 000
Amaury de SEZE	16 070	-
Demetrio ULLASTRES	-	32 500
TOTAL	336 785	455 000

Tableau 4 - Attribution gratuite d'actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles en 2009	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Jean-François ROVERATO	-	-	-	-

Tableau 5 - Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-François ROVERATO Président-Directeur général Premier mandat : 1987 Fin du mandat en cours : 2010	X ⁽¹⁾			X		X		X

(1) Contrat de travail suspendu jusqu'à expiration du mandat en cours.

Tableau 6 - Opérations réalisées sur les titres de la société par chaque mandataire social ou personne soumise à déclaration par le règlement général de l'AMF

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Béatrice BRÉNÉOL	Administrateur	Eiffage 2000*	Souscription	46,65 €	13 665 €
François MASSÉ	Directeur Général Adjoint	Eiffage 2000*	Souscription	49,19 €	19 992 €
Max ROCHE	Directeur Financier	Eiffage 2000*	Souscription	49,19 €	19 902 €
Jean-François ROVERATO	Président-Directeur général	Eiffage 2000*	Souscription	49,19 €	13 665 €

* La Sicavas Eiffage 2000 est une Sicav d'Actionnariat Salarié qui, au 31 décembre 2009, était investie à 96,49 % en actions Eiffage.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté d'Eiffage d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de leur prospérité.

Par ailleurs, les salariés bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Au niveau de chaque société, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Épargne Entreprise ; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans la structure d'actionnariat salarié du Groupe, la Sicavas Eiffage 2000. Des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont par ailleurs été créés pour recueillir les souscriptions des salariés à des augmentations de capital qui leur ont été réservées (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 167 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2009 (y compris une prime exceptionnelle de 52 millions dans le cadre de la loi du 3 décembre 2008) contre 135 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 et 143 millions d'euros au titre de l'exercice 2007, et représentent 665 millions d'euros pour les cinq dernières années.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

■ L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 700 000, ajusté à 2 100 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.

■ L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil a partiellement utilisé cette autorisation à concurrence de 998 500 options.

■ L'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options d'achat :

	Plan 2004	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009
Nature du Plan	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat
Date du Conseil ayant fait l'attribution	21.04.2004	10.12.2004	14.12.2005	13.06.2007	10.12.2008	26.02.2009	9.12.2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées ⁽¹⁾	1 228 900	339 000	128 400	100 400	991 100	4 900	1 000 000
Dont par :							
- les mandataires sociaux	36 000	-	-	-	-	-	-
- les 10 premiers attributaires salariés	168 000	189 000	20 000	17 000	60 000	4 900	114 000
Date d'expiration	21.04.2001	10.12.2011	14.12.2011	13.06.2014	10.03.2013	26.05.2013	9.03.2014
Prix d'achat	20,67 €	25,50 €	36,25 €	101,50 €	32,30 €	36,35 €	38,50 €
Nombre d'actions achetées au 31/12/2009	1 135 183	50 300	1 600	-	-	-	-
Options annulées en 2009	5 000	45 000	5 200	4 700	34 850	-	800
Options restantes au 31/12/2009	88 717	243 700	121 600	95 700	956 250	4 900	999 200

(1) Ajusté des options annulées au 01/01/2009.

N. B. : Tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal des actions intervenues depuis l'origine des plans.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions

- Options consenties dans l'exercice à chaque mandataire social : Néant.
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : Néant.
- Options consenties durant l'exercice par Eiffage aux 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé : 114 000.
- Nombre total d'options détenues sur Eiffage levées durant l'exercice par les 10 salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levé est le plus élevé : 52 250, à un prix d'exercice moyen pondéré de 23,66 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 750 000 ; cette autorisation a été utilisée pour un total de 705 390 actions et est expirée depuis le 20 juin 2008. Le tableau ci-dessous retrace l'historique des utilisations faites par le Conseil de cette autorisation :

Date du Conseil ayant fait l'attribution	20.04.2005	19.04.2006	28.06.2006	18.04.2007	16.04.2008	15.05.2008
Nombre d'actions attribuées gratuitement	231 000	220 000	20 000	108 100	113 590	12 700
Dont :						
- aux mandataires sociaux	75 000	120 000	-	5 000	-	-
- aux 10 premiers attributaires salariés	51 800	39 960	20 000	56 250	25 650	12 700
Date d'acquisition définitive	21.04.2007	20.04.2008	29.06.2008	19.04.2009	17.04.2010	16.05.2010
Obligation de conservation après acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de 2 ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance.

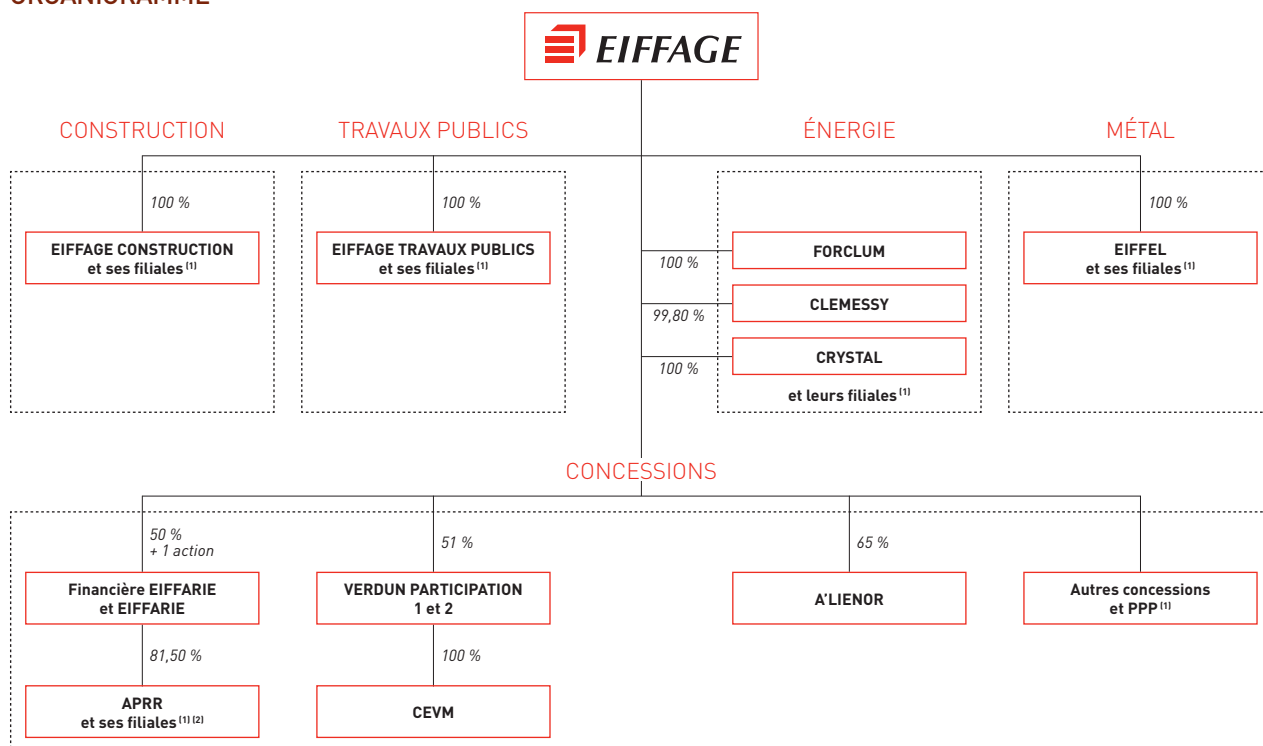
L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 1 000 000 ; cette autorisation a une durée de validité de 38 mois et n'a pas été utilisée à la date du présent document.

HISTORIQUE ET ORGANISATION*

Le groupe Eiffage, dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'Eiffage en 1993. Eiffage se classe au 6^e rang des groupes européens de construction après Vinci (France), Bouygues (France), Hochtief (Allemagne), ACS (Espagne) et Skanska (Suède).

Eiffage opère sur cinq pôles d'activité, Construction, Travaux Publics, Énergie, Métal et Concessions, qui sont rassemblés au sein de branches opérationnelles directement rattachées au holding :

ORGANIGRAMME



(1) Liste des filiales et participations page 97.

(2) La société APRR et sa filiale Area sont intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par Eiffage.

■ Eiffage Construction, 3^e bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place préminente sur le marché du bâtiment en France et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec Eiffage Immobilier.

■ Eiffage Travaux Publics est le 3^e groupe routier sur le marché français, après Colas (Bouygues) et Eurovia (Vinci) et est un leader sur les marchés du génie civil et du terrassement.

■ Le pôle Énergie regroupe Forclum et, depuis décembre 2008, Clemessy et Crystal, constituant un ensemble qui se situe aux premiers rangs des entreprises françaises du secteur (concurrents : Vinci Energies, Spie SA, Ineo).

■ Le pôle Métal s'est vu renforcé en 2008 grâce à l'acquisition par Eiffel des activités de génie mécanique et de maintenance industrielle détenues auparavant par Forclum ; Eiffel est un des leaders du marché français (principaux concurrents : Baudin-Chateaufort, Bocard).

■ Dans le domaine des Concessions d'infrastructures, Eiffage contrôle à travers sa filiale Eiffarie 81,48 % d'APRR, 2^e réseau autoroutier français concédé (2 234 km en exploitation), contrôle à travers une filiale commune avec la Caisse des Dépôts 100 % de la société CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau, détient 36 % de la société Norscut qui exploite 155 km d'autoroutes au Portugal et 32,9 % de la société marseillaise du Tunnel Prado Carénage. La liaison LGV Perpignan-Figueras concédée à TP Ferro (50 % détenus par Eiffage) a été terminée en février 2009 et Eiffage détient 65 % de la société A'Liéonor, concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon dont la livraison devrait intervenir fin 2010.

L'implantation du groupe Eiffage se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux grands projets en France et à l'international.

* Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics - édition 2009 et de sources internes.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où Eiffage possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement au Benelux, où il est un leader de la construction, en Allemagne, en Pologne, en République tchèque, en Espagne, au Portugal et en Italie. Les filiales européennes sont rattachées opérationnellement aux branches du Groupe en fonction de l'activité principale qu'elles exercent.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Algérie, Sénégal).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 97 à 99 du présent document ; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un Rapport Spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 113.

RELATIONS MÈRE-FILIALES

Eiffage, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par Eiffage, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe ;
- Direction Financière et de la Trésorerie ;
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation ;
- Direction de la Communication ;
- Délégation Générale aux Risques et aux Contrôles ;
- Directions des Relations sociales et du développement des Ressources humaines ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction du Développement Durable ;
- Direction du développement des Concessions.

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches ; ces montants ont représenté 47 millions d'euros en 2009, 57 millions d'euros en 2008 et 49 millions d'euros en 2007.

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Eiffage
163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.

FORME ET LÉGISLATION

Société anonyme régie par la législation française.

DURÉE

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;

- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS ET APE

RCS Nanterre 709 802 094.
APE : 7010 Z.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts et autres documents requis : au siège social, 163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.

Les documents de référence et les informations réglementées sont disponibles au siège social et sur le site internet de la société, www.eiffage.com

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

(article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les règles de participation aux Assemblées Générales sont celles prévues par la loi.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

(article 9 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

SEUILS STATUTAIRES (article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

L'article 9 des statuts instaurant cette obligation est reproduit ci-après :

« Article 9 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1 % ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble

5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Toute personne est également tenue d'informer la société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 4 ci-dessus lorsque sa participation en capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(articles 17 à 21 et 23 à 26 des statuts)

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le Conseil d'Administration comprend, en outre, un Administrateur nommé parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance d'un FCPE et du Conseil d'Administration d'une Sicavass détenant des actions de la société.

Les Administrateurs sont nommés pour 3 ans et l'article 18 des statuts instaure un dispositif qui permet un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration annuellement.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ; il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat ; le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans ; lorsque le Président en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger les fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

DIRECTION GÉNÉRALE (articles 22 et 27 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il détermine. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister, avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué est de 65 ans ; lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

CAPITAL SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2009 à 360 000 000 euros, divisé en 90 000 000 actions de 4 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2008 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 150 millions d'euros maximum de capital nominal (37 500 000 actions) ou 1,5 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITÉ

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (capital nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de l'exercice
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25.06.2008	24.08.2010	150 m€	-	-	150 M€
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	25.06.2008	24.08.2010	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€	-	-	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	25.06.2008	24.08.2010	15 M€	-	-	15 M€
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport de titres ou de valeurs mobilières	25.06.2008	24.08.2010	10 % du capital	-	-	10 % du capital

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2010 de renouveler l'ensemble de ces délégations pour vingt-six mois.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital		Prime d'émission/Réserves	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal			
1.01.2005						29 777 373
2005	Exercice d'options de souscription	106 323	850 584	1 800 226	239 069 568	29 883 696
	Incorporation de réserves et actions gratuites	14 941 848	119 534 784	- 119 534 784	358 604 352	44 825 544
	Exercice d'options de souscription	69 244	553 952	560 581	359 158 304	44 894 788
2006	Exercice d'options de souscription	40 270	322 160	378 538	359 480 464	44 935 058
	Division du nominal par 2	44 935 058	-	-	359 480 464	89 870 116
	Augmentation de capital réservée	3 294 510	13 178 040	146 605 695	372 658 504	93 164 626
	Exercice d'options de souscription	7 712	30 848	36 246	372 689 352	93 172 338
2007	Exercice d'options de souscription	11 004	44 016	51 719	372 733 368	93 183 342
2008	Annulation d'actions	- 1 600 000	- 6 400 000	- 60 262 412	366 333 368	91 583 342
2009	Annulation d'actions	- 1 583 342	- 6 333 368	- 46 706 140	360 000 000	90 000 000

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	Au 31.12.2007		Au 31.12.2008		Au 31.12.2009		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote ⁽¹⁾
Actionnariat salarié :							
- Eiffage 2000	14 458 962	15,5	15 134 325	16,5	17 826 485	19,8	20,6
- FCPE Eiffage 2011	3 063 680	3,3	2 875 760	3,1	2 748 791	3,0	3,2
- FCPE Secur +	573 267	0,6	539 820	0,6	519 263	0,6	0,6
- Salariés directs	747 900	0,8	728 929	0,8	661 469	0,7	0,8
Caisse des Dépôts	7 930 019	8,5	18 137 857	19,8	-	-	-
FSI	-	-	-	-	17 966 000	20,0	20,7
Eiffaime	4 834 454	5,2	7 448 854	8,1	7 448 854	8,3	8,6
Groupama	2 701 099	2,9	5 601 489	6,1	5 601 489	6,2	6,5
Sacyr Vallehermoso	31 047 259	33,3	-	-	-	-	-
Autodétention	531 158	0,6	2 544 473	2,8	3 417 257	3,8	0
Public	27 295 544	29,3	38 571 835	42,2	33 810 392	37,6	39,0
TOTAL	93 183 342	100 %	91 583 342	100 %	90 000 000	100 %	100 %

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

Les salariés du groupe Eiffage détiennent une participation dans le capital d'Eiffage par l'intermédiaire de la Sicavas Eiffage 2000 ; une augmentation de capital réservée aux salariés et réalisée en décembre 2006 a été souscrite au travers d'un FCPE baptisé Eiffage 2011 ; enfin, le FCPE Secur + qui détenait des titres APRR les a cédés pour acquérir des actions Eiffage.

La société Eiffaime, constituée par des cadres du Groupe, détenait, au 31 décembre 2009, 8,3 % du capital.

La société Sacyr Vallehermoso, qui détenait 33,3 % du capital au 31 décembre 2007, a cédé la totalité de sa participation le 17 avril 2008.

En juillet 2009, la Caisse des Dépôts a apporté la totalité de sa participation dans Eiffage à sa filiale, Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

Au terme des déclarations de franchissement de seuil statutaire reçues par Eiffage, les actionnaires détenant plus de 1 % du capital au 31.12.2009, autres que ceux mentionnés dans le tableau ou les commentaires ci-dessus, sont Natixis, Geneval, BNP Paribas, Crédit Mutuel, CNP Assurances, AXA, Grupo Rayet, Gecina et Groupe Frère.

À la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1 % du capital.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

■ La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.

■ Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.

■ À la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes ni autres engagements signés entre actionnaires.

■ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

■ Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers de la Sicavas Eiffage 2000 et des FCPE Eiffage 2011 et Secur+ sont exercés, chacun pour ce qui le concerne, par un représentant mandaté par le Conseil d'Administration de la Sicavas et les Conseils de surveillance des FCPE à l'effet de les représenter à l'Assemblée Générale.

■ Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 17 à 20 des statuts.

■ En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le rapport de gestion (programme de rachat d'actions page 52) et dans le tableau des délégations d'augmentation de capital page 141.

■ La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

■ Les lignes de crédit décrites page 56 du présent document (chapitre «risques de liquidité») sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

■ Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataires sociaux.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

NANTISSEMENT D'ACTIONS

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la société.

INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été déléguées par l'Assemblée Générale des actionnaires, Eiffage a acquis au comptant, en 2009, 2 716 655 actions ; 163 780 actions ont été transférées à des collaborateurs à l'occasion de l'exercice d'options d'achat ou d'acquisition d'actions attribuées gratuitement en 2007. 59 264 actions ont été émises en paiement d'une opération de croissance externe, et 80 000 actions, affectées à un contrat de liquidité souscrit le 10 décembre 2009. Conformément aux pouvoirs que lui a conférés l'Assemblée Générale du 25 juin 2008, le Conseil a annulé, le 1^{er} mars 2009, 1 583 342 actions précédemment acquises. Ainsi, Eiffage détenait, en fin d'exercice, 3 417 257 de ses propres actions (3,8 % du capital) à un prix de revient moyen de 52,97€ (valeur nominale : 4 euros).

MARCHÉ DES TITRES

Les actions Eiffage sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment A).

COURS ET VOLUMES DE L'ACTION

	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (millions d'euros)
2008				
Septembre	45,71	35,54	3 913 164	158,15
Octobre	39,71	24,19	4 883 884	151,61
Novembre	35,70	27,58	4 074 939	124,91
Décembre	37,77	32,48	3 555 712	126,24
2009				
Janvier	40,24	33,53	2 525 527	93,82
Février	38,87	27,93	2 469 093	86,31
Mars	36,61	26,79	2 705 927	85,76
Avril	40,24	34,40	2 690 091	102,24
Mai	45,85	39,31	3 111 666	132,28
Juin	45,47	40,04	3 148 812	133,30
Juillet	46,90	40,82	2 841 075	122,61
Août	49,98	43,73	2 072 548	97,16
Septembre	48,50	42,00	2 679 591	120,90
Octobre	43,78	36,07	1 971 445	80,50
Novembre	39,45	35,65	2 431 215	91,64
Décembre	42,45	36,87	3 144 189	125,38
2010				
Janvier	43,23	37,80	2 296 775	91,91
Février	39,86	33,53	2 029 210	74,26

Source : Euronext.

DIVIDENDES

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action (en euros)		
			Net	Avoir fiscal	Global
2004	44 666 060	29 777 373	1,50	0,50 *	2,00 *
2005	67 342 182	44 894 788	1,50	-	1,50
2006	93 172 338	93 172 338	1,00	-	1,00
2007	111 820 010	93 183 342	1,20	-	1,20
2008	108 000 000	90 000 000	1,20	-	1,20
2009	108 000 000	90 000 000	1,20	-	1,20

* Sur le seul acompte de 1 € versé en 2004, l'avoir fiscal étant supprimé à compter de 2005.

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

KPMG SA

1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles représenté par M. Philippe Mathis

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles représenté par M. Yan Ricaud

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SUPLÉANTS

M. Bernard Paulet

1 cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination : AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

M. Yves Nicolas

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le tableau détaillant les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et versés en 2009 et 2008 figure dans l'annexe aux comptes consolidés pages 94 et 95 de ce document.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Max Roche, Directeur Financier

163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard : 01 41 32 80 00

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

(Documents accessibles au public)

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2008, présentés aux pages 104 à 141 et à la page 142 du document de référence n° D.09-0189 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2009 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2007, présentés aux pages 94 à 126 et page 127 du document de référence n° D.08-0246 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2008.

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF :

- Rapport financier annuel : les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent pages 101 à 111 du présent document de référence. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurent pages 58 à 99 du présent document de référence. Le « rapport de gestion » de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF figure pages 44 à 53 du présent document de référence. La déclaration des personnes qui assument la responsabilité du rapport financier annuel se trouve page 145 du présent document de référence.
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure page 100 du présent document de référence et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels figure page 112 du présent document de référence.
- Montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux : page 94 du présent document de référence.
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne : pages 114 et suivantes du présent document de référence.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 44 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 100, qui contient une observation.

Asnières-sur-Seine, le 6 avril 2010.

Jean-François Roverato
Président-Directeur général

FINANCIER Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	Document de référence
	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
Personne responsable des informations	144
Attestation du responsable	145
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	144
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12 à 15
4. FACTEURS DE RISQUES	56-57
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la société	1 ; 138
Investissements	55-56
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	16 à 41
Principaux marchés	138
7. ORGANIGRAMME	138
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	72-73
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	RADD 64 à 83
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	44 à 53
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	58 ; 60 ; 61 ; 80-84
11. R & D, BREVETS ET LICENCES	RADD 86 à 107 ; 57
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	57
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	130 à 132
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	133
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	134 à 137
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	114 à 123 ; 133-134
17. SALARIÉS	RADD 14 à 47 ; 136-137
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	142
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	90

RADD : Rapport Annuel de Développement Durable.

	Pages
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
Informations financières historiques	58 à 99
Informations financières pro forma	n.a.
États financiers – comptes sociaux	101 à 111
Vérification des informations financières historiques annuelles	100 ; 112
Dates des dernières informations financières	n.a.
Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
Politique et distribution de dividendes	143
Procédures judiciaires et d'arbitrage	57 ; 96
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	57
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Capital social	141-142
Actes constitutifs et statuts	139-140
22. CONTRATS IMPORTANTS	n.a.
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	139 ; 144
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	110-111

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6/04/2010, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Document édité par la Direction de la Communication EIFFAGE.

Conception et réalisation : **eurokapi** - Crédit photos : Actophoto - R. Bouchu, G. Arnaud, Arte Charpentier, Balloide-photo, O. Baumann, JB. Bazin, T. Beaucap, M. Bedard, A. Béraud, Bernie, A. Buchet, R. Carayol - Région Réunion, X. Chabert, A. Chezière, O. Dannreuther, Elisa - Valode & Pistre architectes - Pierre Perret atelier d'architectures, ESA/CNES/ARIANESPACE - S. Corvaja, Flamanville 3 - EPR/©EDF Médiathèque - A. Morin/décembre 2009/
Tous droits réservés, J.L. Girod, F. Hédelin pour TEP, C. Huret, JamaisVu !, D. Jamme, S. Laval, P. Le Doaré, Meyer pour Tendance Floue, Positif, L. de Serres, Tandem - k. Miette, C. Tombeux, G. Tordjman, A. Toureau.

Photothèques : Eiffage, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Sénégal, Eiffel, Goyer, Forclum, Clemessy, APRR, AREA, D.R.

Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.

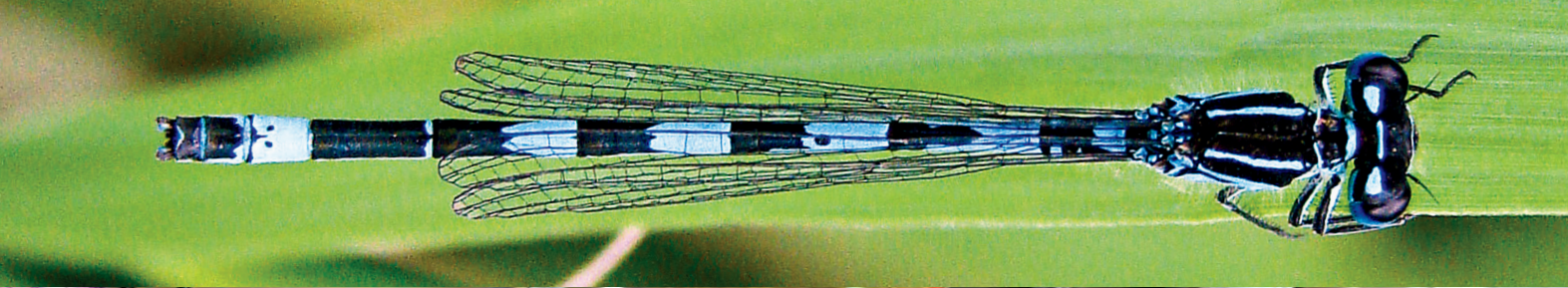


LE GROUPE EIFFAGE, DES COMPÉTENCES EN SYNERGIE



163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 41 32 80 00 – Télécopie : +33 (0)1 41 32 80 10
Capital Social de 360 000 000 euros (90 000 000 actions de 4 euros)
RCS Nanterre 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – Code APE 7010 Z

www.eiffage.com



rapport de développement durable 2009

SOMMAIRE

Contexte et organisation

- 2 • Message du Président
- 4 • Enjeux
- 7 • Organisation
- 10 • Engagements internationaux



Les valeurs d'un Groupe

- 14 • Valeurs
- 17 • Actionariat
- 18 • Sécurité
- 24 • Formation
- 30 • Politique sociale et d'insertion
- 48 • Développement des territoires
- 50 • Prise en compte des parties prenantes externes
- 58 • Fondation Eiffage



Réduire l'empreinte écologique

- 64 • Carbone
- 67 • Biodiversité
- 80 • Autres impacts





Construire durable

- 86 • Pratiques et procédés
- 90 • Efficacité énergétique
- 98 • Énergies renouvelables
- 106 • Achats durables

Préparer l'avenir

- 110 • Phosphore
- 115 • HQVIE®
- 116 • Innovation



Méthodes, mesures et contrôles

- 122 • Outils
- 124 • Reporting
- 127 • Contrôles

MESSAGE du Président



Plus que jamais
le développement durable
signifie la priorité donnée
au terrain et au partage
des savoir-faire durables.

Héritage immédiat de l'année 2008, 2009 aura vu se concrétiser un effort considérable du Groupe en faveur de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

En effet, après l'expérience fondatrice de l'autoroute A65 dans ce domaine, confirmée en janvier 2009 par le traitement des enjeux environnementaux de l'autoroute A406 au sud de Mâcon, Eiffage a décidé de formaliser la politique du Groupe en faveur de la biodiversité.

Après six mois de travaux en interne et avec les parties prenantes du Groupe, en étroite collaboration avec l'Institut de géographie de Paris I Panthéon-Sorbonne, la «Charte de la biodiversité du groupe Eiffage» détaille les engagements du Groupe dans ce domaine et adresse un message fort à toutes les branches, y compris celles qui semblent moins impactées par les questions de la préservation et de la compensation environnementales.

Dans le prolongement, les besoins en formation relative aux interactions entre enjeux environnementaux et métiers du BTP se sont fait sentir. Approfondissant les relations entre Eiffage et l'Université de Paris I, la création de la première chaire post-master dédiée à ces problématiques est concrétisée en décembre 2009, permettant un démarrage des enseignements dès mars 2010.

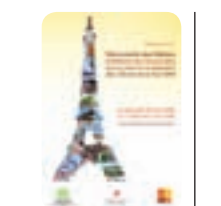
2009 aura vu également nos engagements relatifs à la limitation des gaz à effets de serre confortés : formations démultipliées au bilan carbone® dans toutes les branches du Groupe, approfondissement de méthodologies relatives aux calculs systématiques des émissions de CO₂ dans les différents métiers, participation aux efforts de la profession en faveur de la constitution d'outils communs, réalisations emblématiques de construction durable, tels les bâtiments basse consommation Hélianthe, siège des directions régionales d'Eiffage en région Centre-Est, à Lyon Confluence et Le Volta, siège de Forclum à Saint-Denis.



Convention Eiffage (Metz) 17
Convention Eiffage (Lyon) 10
Démarrage du partenariat Institut de géographie de l'Université Paris I 01

Parution du Code de conduite des acheteurs 19
Convention Eiffage (Marseille) 07

Négociation des modalités de la compensation environnementale A65 (A'lienor/CDC Biodiversité) 31
Convention Eiffage (Paris) 21
Convention Eiffage (Lille) 14
Début du «Tour de France éthique» 11
Convention Eiffage (Nantes) 07



Journée «Découverte des métiers du BTP» 29
Convention Eiffage (Bordeaux) 04



Adoption de la Charte biodiversité 19
Contribution Eiffage à la création du FSB (Fonds Stratégique Bois) 19



Jury des Trophées de l'innovation Eiffage 26



Semaine du Développement Durable

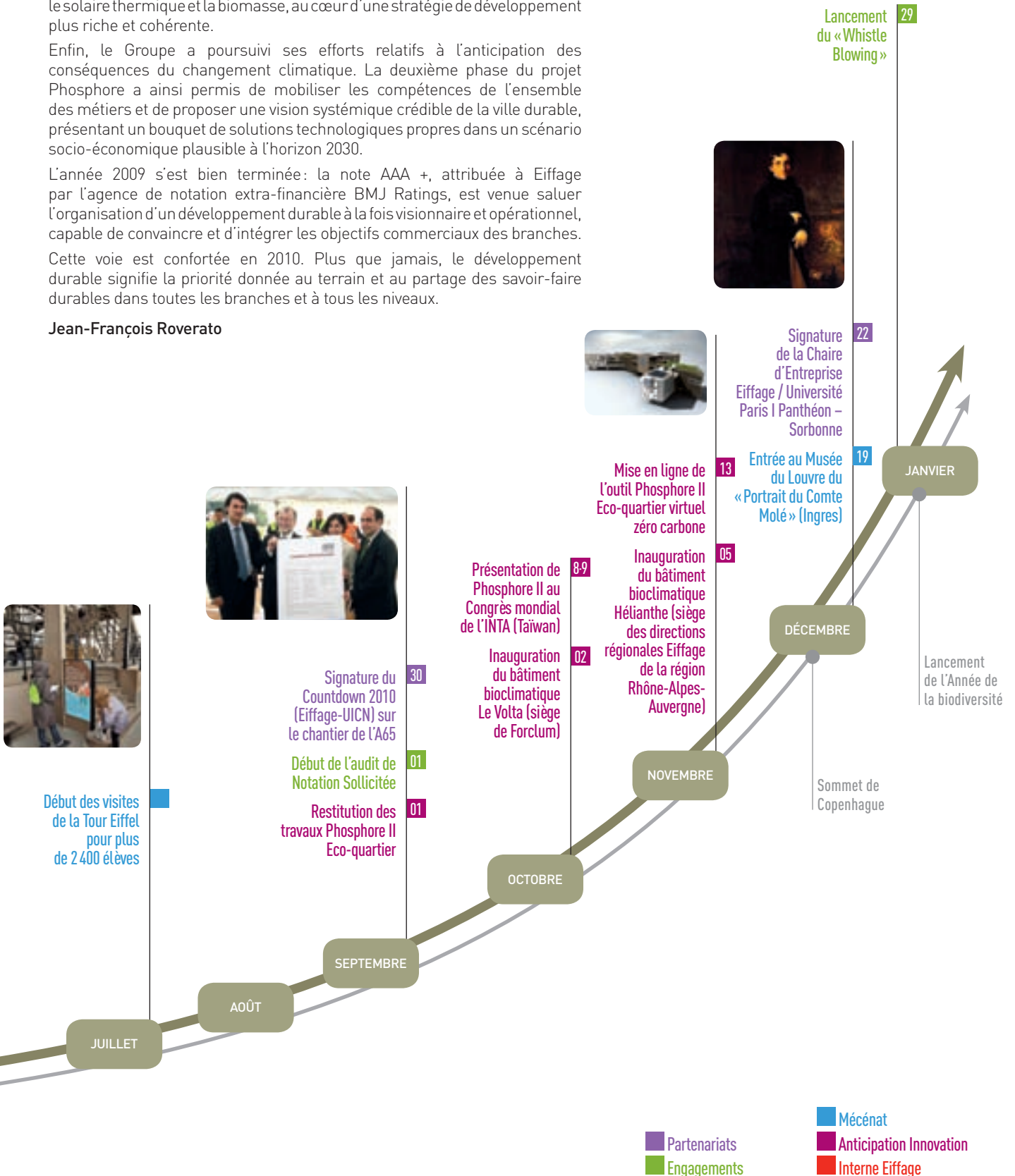
Contribuant au même objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre, le pôle Énergie constitué autour de Clemessy, Crystal et Forclum, permet d'intégrer les énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque, le solaire thermique et la biomasse, au cœur d'une stratégie de développement plus riche et cohérente.

Enfin, le Groupe a poursuivi ses efforts relatifs à l'anticipation des conséquences du changement climatique. La deuxième phase du projet Phosphore a ainsi permis de mobiliser les compétences de l'ensemble des métiers et de proposer une vision systémique crédible de la ville durable, présentant un bouquet de solutions technologiques propres dans un scénario socio-économique plausible à l'horizon 2030.

L'année 2009 s'est bien terminée: la note AAA +, attribuée à Eiffage par l'agence de notation extra-financière BMJ Ratings, est venue saluer l'organisation d'un développement durable à la fois visionnaire et opérationnel, capable de convaincre et d'intégrer les objectifs commerciaux des branches.

Cette voie est confortée en 2010. Plus que jamais, le développement durable signifie la priorité donnée au terrain et au partage des savoir-faire durables dans toutes les branches et à tous les niveaux.

Jean-François Roverato



La démarche de progrès une nouvelle fois sous le contrôle de l'agence BMJ Ratings

Eiffage se soumet régulièrement depuis 2003 à l'audit d'une agence de notation extra-financière indépendante.

BMJ Ratings estime le niveau des performances sociales et environnementales des entreprises dans les domaines clés du développement durable : l'environnement, les ressources humaines, la fonction commerciale, les achats et la sous-traitance, les relations avec la société civile.

Les notes attribuées par BMJ Ratings évaluent la capacité de l'entreprise à faire face aux enjeux extra-financiers auxquels elle est confrontée. La somme des notes respectivement obtenues pour les enjeux évalués est convertie en un pourcentage qui détermine le «rating» attribué à l'entreprise sur une échelle décroissante découpée en 10 segments.

Après avoir analysé plus de 400 documents internes et audité plus de 60 personnes en France et à l'étranger pendant plus de quatre mois, le cabinet BMJ Ratings a attribué à Eiffage la notation «AAA Tendance +».

La classe AAA, la plus élevée de la classification, traduit ainsi une performance supérieure aux standards de la profession au niveau international. La tendance positive indique que le Groupe dispose de l'ambition et des ressources qui lui permettront de poursuivre le déploiement de sa démarche de développement durable.

L'atteinte de ce niveau confronte le Groupe à de nouveaux enjeux : un impératif d'homogénéisation des actions

développement durable et une nécessité d'assurer la cohérence de ces actions au niveau des branches.

Avec le plan d'actions 2010/2011, la Direction du développement durable d'Eiffage, les directions du développement durable des branches et leurs relais mettront tout en œuvre pour répondre à ces enjeux majeurs.

Évolution

2005	2008	2010
A+	AAA stable	AAA+

> 90 %	AAA
> 80 %	AA
> 70 %	A
> 60 %	BBB
> 50 %	BB
> 40 %	B
> 30 %	CCC
> 20 %	CC
> 10 %	C
> 0 %	D

Le modèle de notation propose cinq niveaux de tendance :

- ++** L'organisme a les moyens d'améliorer sa performance à long terme de façon importante
- +** L'organisme a les moyens d'améliorer sa performance à long terme
- Stable** La performance de l'entreprise est amenée à se stabiliser à long terme
- L'organisme rencontre des difficultés qui dégraderont sa performance à long terme
- L'organisme rencontre des difficultés qui dégraderont fortement sa performance à long terme



BMJ Ratings
8, rue Paul Baudry
75008 Paris



BMJ Ratings a mené pour le compte d'EIFFAGE une mission d'audit sur l'ensemble des critères de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), et a procédé à la notation extra-financière du groupe.

Méthodologie

L'agence BMJ Ratings a évalué la performance du groupe EIFFAGE sur l'ensemble des domaines de la RSE : Environnement, Ressources Humaines, Fonction commerciale, Achats et sous-traitance, Société civile, Gouvernance.

L'évaluation fournie par BMJ Ratings est le résultat d'un travail d'analyse basé sur la consultation de documents internes à EIFFAGE, complété de la tenue d'entretiens avec le management du groupe, de visites d'entités opérationnelles et d'enquêtes auprès de ses parties prenantes. Les données consultées ont été préparées sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable d'EIFFAGE.

46 entretiens ont été menés au niveau du siège du groupe et de ses branches ; ils couvrent les fonctions significatives concernées par le déploiement et le pilotage des politiques de RSE. 8 visites d'entités opérationnelles ont été menées (dont 3 à l'international : Sénégal, Pologne, Italie).

La notation extra-financière d'EIFFAGE fait appel au modèle DEEPP® (Drivers – Engagement – Exposure – Performance – Plan for Action) déposé par BMJ Ratings. Ce modèle d'évaluation stratégique et managériale prend en considération la dimension opérationnelle des activités de l'entreprise. La performance d'EIFFAGE est analysée au regard des enjeux – risques et opportunités – dans les domaines de responsabilité du groupe. Chaque enjeu est apprécié en fonction du degré d'attente des parties prenantes et de la marge de manœuvre dont dispose le groupe pour y répondre.

Indépendance

BMJ Ratings est une agence spécialisée dans la notation extra-financière sollicitée des entreprises et organismes publics. BMJ Ratings est indépendante et aucun de ses clients ne figure au capital de la société. Aucun collaborateur de l'agence n'est soumis au conflit d'intérêts de par l'exercice de ses activités.

Bilan de l'engagement

L'actualisation de la notation extra-financière d'EIFFAGE indique un niveau de résultats très élevé et en progression. L'agence relève de plus une tendance positive à l'amélioration des résultats. La performance du groupe est importante sur l'ensemble des domaines de responsabilité et des principes de gestion analysés. EIFFAGE a formalisé un plan d'actions RSE transversal et ambitieux, et s'appuie sur un réseau de correspondants mature pour son déploiement opérationnel. L'agence note par ailleurs la refonte majeure du système d'informations extra-financières du groupe. Les principales recommandations de l'agence portent sur une intégration plus large des critères RSE dans les modalités de pilotage de la démarche commerciale et de gestion des entités opérationnelles.

Conclusions de l'audit

> Environnement

L'agence souligne le renforcement des compétences environnementales au niveau corporate ainsi qu'au sein des branches, et note que le reporting a gagné en opérationnalité. Les enjeux d'efficacité énergétique sont largement intégrés dans les différents métiers. Sur la question de la biodiversité, EIFFAGE fait figure de leader sectoriel par ses initiatives innovantes en matière de transparence écologique. Les marges de progression concernent la définition d'un cadre de référence sur les problématiques « eau » et l'innovation de rupture sur les éco-matériaux.

> Ressources Humaines

EIFFAGE a mis en place une organisation RH transversale, qui poursuit un objectif d'équité de traitement entre les différentes branches et catégories de personnel. Dans un contexte économique dégradé, les engagements du groupe sont forts en termes d'emploi et de rétribution. Par ailleurs l'agence souligne la politique volontariste d'EIFFAGE en matière d'hygiène-sécurité et de formation des collaborateurs. Les progrès sont attendus sur le déploiement opérationnel de la GPEC et la poursuite de la féminisation des métiers.

> Fonction commerciale

EIFFAGE a formalisé son leadership sur les questions d'éthique des affaires à travers sa Charte des finalités et des valeurs. L'agence souligne le haut degré de prise en compte de l'éco-performance des ouvrages dans la démarche clients. Le positionnement d'EIFFAGE est fort sur les concessions et PPP, où le groupe intègre les enjeux d'éco-innovation de manière croissante. Le développement sur de nouveaux marchés « verts » doit être accéléré.

> Achats et sous-traitance

Le groupe a lancé une démarche ambitieuse d'achats responsables. Chacune des branches a été mobilisée pour mettre en œuvre une politique ad hoc. Les principaux axes d'amélioration concernent le développement de partenariats stratégiques avec les fournisseurs et l'évaluation des partenaires sur les aspects RSE.

> Société civile

EIFFAGE s'est engagé dans une démarche volontariste d'ouverture sociale et de dialogue avec ses parties prenantes. Le groupe maintient son excellent niveau de contribution à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage. Par ailleurs, le laboratoire Phosphore approfondit le travail de prospective sur les besoins des collectivités publiques en matière d'aménagement durable. La principale recommandation est la définition d'une politique de mécénat de compétences.

> Gouvernance

Les modalités de gouvernance sont globalement inchangées. La gestion des risques et le contrôle interne demeure un critère de performance majeur. L'axe principal de progrès concerne la diversité des organes de gouvernance.

Notation extra-financière

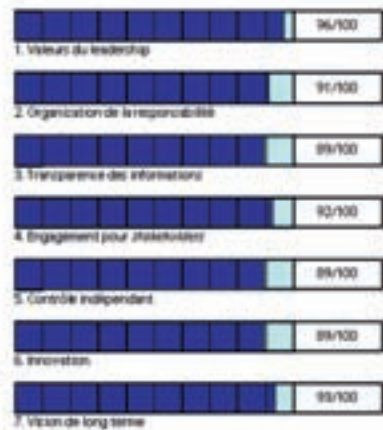
NOTE : AAA +

Notation par domaine RSE



La notation est stable sur le domaine de la Gouvernance. La progression est homogène sur l'ensemble des autres domaines (entre +1 et +3).

Notation par principe de gestion



Seule l'évaluation sur le principe d'Engagement pour stakeholders est en léger retrait (-1). En revanche la notation est en nette amélioration sur les principes de Transparence (+6), de Contrôle (+4) et de Vision de long terme (+6).

Notation Global Value®



BMJ Ratings signale que l'action d'EIFFAGE sur les domaines de la RSE est de nature à renforcer sa performance économique. La contribution des critères extra-financiers à la cohérence et à l'efficacité des activités du Groupe est évaluée par un indice Global Value® établi à 1,13 sur une échelle variant de 0,70 à 1,40.

L'évaluation d'EIFFAGE est établie pour une durée d'un an à compter du 09/03/2010.

Les conclusions de BMJ Ratings ne tiennent pas compte des informations relatives aux engagements pris par le groupe après cette date.

Paris, le 09/03/2010

Pascal Bello,
Directeur Général

Le contexte économique 2009

Après quatre années fastes, le secteur du BTP a été durement touché par la crise en 2009, considérée pour le marché européen de la construction comme la pire année depuis plus de dix ans.

Alors que la crise financière s'amorçait en 2007 et que la plupart des économies entraient en récession au premier semestre 2008, le secteur du BTP, de par l'inertie qui lui est propre, était frappé par la crise fin 2008. Cet impact tardif s'accompagnera d'ailleurs d'une sortie de crise différée par rapport aux autres secteurs économiques.

Le segment le plus touché est la construction de bâtiments neufs (-8 % environ en volume en 2009 sur le marché européen) et dans une moindre mesure, les travaux publics. Les activités d'entretien rénovation, soutenues par le taux réduit de la TVA, résistent mieux, tout comme les activités de concession.

Cependant, pour contrer la crise économique, plusieurs gouvernements européens ont mis en place des plans

de relance (stabilisateurs économiques en temps de crise), et en particulier des dispositifs fiscaux, qui profitent au secteur du BTP en favorisant une meilleure résistance du secteur à la crise.

En France, cet engagement de l'État aux côtés du BTP s'est traduit dès le début de l'année par le vote de deux lois, le 29 janvier 2009 : la Loi de finances rectificative et la Loi d'accélération des programmes de construction et d'investissements publics ou privés. Les mesures qui en sont issues concernent le financement des projets, la simplification des procédures et l'amélioration de la trésorerie des entreprises, afin de faciliter la construction et les programmes d'investissement, et donc aider le BTP à traverser la crise.

Parmi ces mesures, on peut citer :

- la prorogation d'un an des concessions autoroutières sous condition de la réalisation de travaux destinés à améliorer le réseau dans le sens du Grenelle de l'Environnement;
- la suppression de l'avis de la commission d'appel d'offres pour les avenants aux marchés publics passés par l'État ou les hôpitaux;
- pour l'urbanisme :
 - la dérogation temporaire aux règles de construction en limite séparative prévues par les plans locaux d'urbanisme (PLU),
 - la substitution d'un avis simple à l'avis conforme des architectes des Bâtiments de France;
- les budgets en hausse de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine);
- pour l'environnement :
 - la possibilité de cumuler le nouvel éco-PTZ et le crédit d'impôt développement durable,
 - l'habilitation du Gouvernement pour prendre par ordonnance sous quatre mois un régime d'autorisation simplifiée pour les ICPE;
 - l'installation des réseaux de fibres optique dans les réseaux publics affectés à la distribution d'eau ou d'énergie et l'activation des câbles d'optique déjà déployés par RTE.

Malgré les difficultés d'ordre économique qui ont impacté l'ensemble de ses domaines de compétence, et en partie grâce à l'aide apportée par le plan de relance, Eiffage a su surmonter 2009, sans négliger pour autant le développement durable, mais bien au contraire en s'engageant pleinement en sa faveur, et en particulier pour la biodiversité.

ENGAGEMENT

Développement durable, une Internet évolution

L'année 2009 a vu s'installer une communication plus active en termes de développement durable.

Conformément aux attentes des actionnaires, le site Internet s'est en effet enrichi et se décline désormais en 5 thèmes :

- Les engagements du Groupe ;
- La transparence des chiffres ;

- Les plans d'actions ;
- Et la biodiversité ?
- Préparer l'avenir : Phosphore.

Cet effort d'information permet à l'internaute de prendre la mesure des engagements et des actions du Groupe et de télécharger les documents qui en rendent compte, tels que la Charte

des valeurs et finalités du Groupe, les chiffres publiés dans le cadre de la loi NRE, les axes du plan d'actions, les actions au profit de la biodiversité. Sans oublier l'outil interactif Phosphore comme contribution d'Eiffage au débat sur les éco-quartiers...

www.eiffage.com

ORGANISATION

Déploiement de la stratégie développement durable

La stratégie de développement durable du Groupe

s'est fortement enrichie en 2009, à la fois en termes de structuration (moyens dédiés, rattachement) et de clarification des objectifs prioritaires dans les branches.

Les deux tendances suivantes en ont caractérisé le déploiement :

Le rapprochement accéléré entre développement durable et innovation

À l'instar d'Eiffage Construction, qui, dès 2008, réunissait au sein d'une Direction IRD² l'innovation, la R&D et le développement durable, ce mouvement s'est consolidé en 2009 au sein d'Eiffage.

Chez Eiffage Travaux Publics, la Direction du développement durable est désormais rattachée à la Direction technique de la branche, confortant ainsi les passerelles entre les travaux de recherche et la production de solutions techniques durables.

Chez Forclum, les relations organisationnelles entre la Direction qualité, environnement et développement durable et la Direction technique et scientifique sont particulièrement fortes, comme en témoigne la participation active de la Direction technique et scientifique au laboratoire de prospective en développement urbain durable Phosphore.

Chez Eiffage, les Trophées de l'innovation 2009 ont été organisés par les directions du développement durable

du Groupe et des branches. Par ailleurs, le laboratoire de recherche et développement en urbanisme durable Phosphore est piloté par la Direction du développement durable d'Eiffage.

L'intégration opérationnelle du développement durable

Les Directions du développement durable des branches ont désormais pratiquement toutes les moyens de contribuer à la réponse aux appels d'offres dans leur cœur de métier, ce qui renforce la légitimité du développement durable en interne en le rapprochant au quotidien des directions opérationnelles.

Ainsi, l'organisation des différentes Directions du développement durable témoigne d'une progression de l'ancrage opérationnel :

■ Chez Eiffage :

- Direction rattachée au P-DG du Groupe.
- Composée de 8 personnes, dont 4 issues des métiers opérationnels de branches, par mobilité interne.

■ Chez Eiffage Construction :

- Direction rattachée au Président de branche.
- Intégrée dans la Direction IRD², « Innovation, Recherche et Développement Durable ».

■ Chez Eiffage Travaux publics :

- Direction rattachée au Président de branche.
- Nomination d'un directeur développement durable issu des métiers opérationnels.

■ Chez Eiffel :

- Direction rattachée au Président de branche.
- Nomination d'un directeur développement durable issu des métiers opérationnels de la branche travaux publics par mobilité interne.

■ Chez Forclum :

- Direction rattachée au Directeur Général Adjoint.
- Forte synergie entre la Direction qualité, environnement et développement durable et la Direction technique et scientifique.
- Recrutement d'une cadre junior spécialisée en environnement et biodiversité, sujet nouveau pour les métiers du pôle énergie.

■ Chez APRR :

- Direction rattachée au Directeur Général Délégué.
- Déléguée issue des métiers opérationnels, au sein de la Direction stratégie et développement.

Les objectifs de développement durable au sein d'Eiffage

Déployer le développement durable dans les cœurs de métier

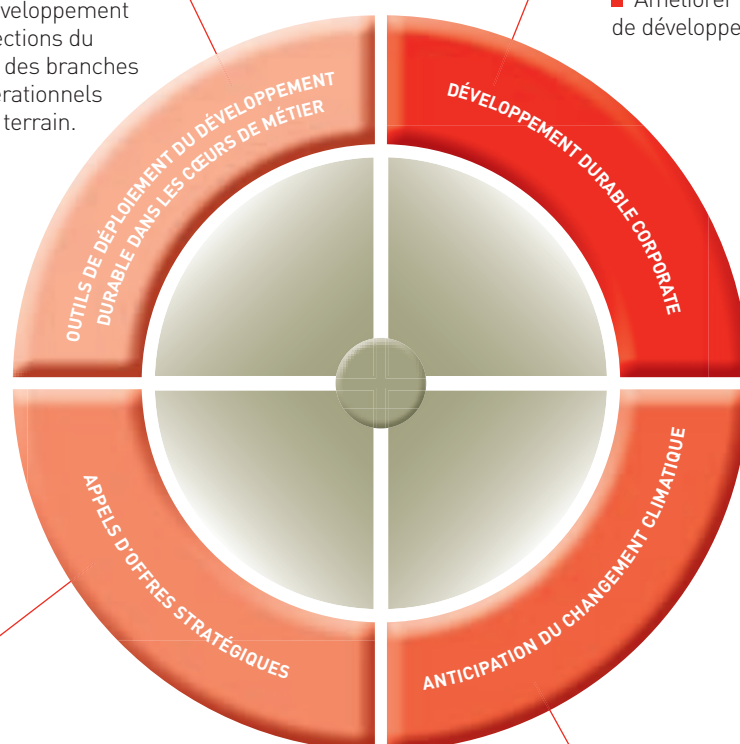
Objectifs :

- Mutualiser les tâches relatives à la veille réglementaire de l'environnement et du développement durable.
- Démultiplier les innovations de développement durable initiées à la holding (Direction du développement durable) et avec les Directions du développement durable des branches en créant des outils opérationnels adaptés aux besoins du terrain.

Gérer le «développement durable Corporate»

Objectifs :

- Accroître les performances d'Eiffage dans l'exercice des missions classiques d'une Direction du développement durable d'entreprise cotée.
- Améliorer la visibilité de la stratégie de développement durable du Groupe.



Contribuer aux appels d'offres stratégiques

Objectifs :

- Assister les branches et les directions régionales, via une force d'intervention rapide de la DDD apte à incrémenter le référentiel Haute Qualité de Vie® d'Eiffage, dans les réponses aux appels d'offres.
- Créer une task force environnementale sur des sujets nouveaux : biodiversité, bilan carbone® de linéaire, acoustique...

Anticiper les conséquences du changement climatique

Objectifs :

- Préparer le Groupe à anticiper les conséquences du changement climatique dans l'exercice de ses métiers, tant en termes stratégiques qu'en termes d'innovation et de R & D.
- Œuvrer au sein des cercles les plus avancés sur le sujet.

Création d'un Conseil scientifique de développement durable

Dans un monde en mouvement permanent, l'entreprise a besoin de s'ouvrir à l'intelligence collective de la société : évolutions, attentes, mutations doivent être constamment appréhendées et analysées pour mieux adapter et pérenniser ses activités et ses métiers.

Le développement durable au sein de l'entreprise se nourrit tout particulièrement de cette intelligence collective. Aussi Eiffage a-t-il souhaité qu'un cercle de personnalités qualifiées à l'expertise reconnue, hautement représentatives de différents piliers du développement durable, puisse se réunir autour des instances dirigeantes du Groupe, en tout premier lieu son P-DG, et porter un jugement extérieur sur sa démarche.

Ce cercle, dénommé «Conseil scientifique de développement durable d'Eiffage», sera chargé d'une part, d'émettre un avis sur la stratégie et les actions opérationnelles de développement durable du Groupe et, d'autre part, d'assurer un rôle d'alerte en matière d'enjeux de développement durable. Ont été particulièrement ciblées les thématiques suivantes :

- anticipation des conséquences du changement climatique ;
- construction durable et innovation ;
- lutte contre la fraude et la corruption ;
- défense des droits de l'homme et bonne gouvernance.

Créé fin 2009, le conseil scientifique se réunira pour la première fois avant l'été 2010. Ont d'ores et déjà accepté de devenir membres du Conseil scientifique du développement durable d'Eiffage :

- Monsieur Jacques Brégeon, professeur à l'école centrale de Paris, directeur du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable ;
- Madame Anne-José Fulgérès, école nationale de la magistrature, ex-chef de la section financière du TGI de Paris, directeur de la conformité et des affaires juridiques de Natixis depuis 2005 ;
- Monsieur Jean Jouzel, climatologue et glaciologue, Prix Nobel 2008 au titre du GIEC (Groupe international d'études sur le changement climatique) ;
- Monsieur Alain Maugard, polytechnicien et ingénieur général des Ponts et Chaussées, ex-Président du Centre scientifique et technique du bâtiment.

Le respect des engagements internationaux

Carbon Disclosure Project

Une initiative de transparence sur les émissions de gaz à effets de serre par secteurs d'activité.

Le Carbon Disclosure Project (CDP), initié en 2000, est une organisation non gouvernementale dont l'objectif est de connaître l'état des émissions de gaz à effet de serre des différents secteurs d'activité économique pour motiver et accélérer les décisions qui permettront de prévenir un dangereux changement climatique.

Son fonctionnement repose sur le renseignement d'une base de données unique au monde, obtenue grâce à la réponse d'acteurs économiques à un questionnaire détaillé sur leurs activités émissives de gaz à effet de serre. Ce questionnaire, qui évalue annuellement la réactivité des grandes entreprises face à cet enjeu, leur permet de se fixer des objectifs et de mesurer leurs progrès.

À l'heure actuelle, environ 2 500 organisations ou entreprises, dans plus de 50 pays, mesurent leurs émissions de gaz à effet de serre et les diffusent, via le CDP, accompagnées de leurs stratégies concernant le changement climatique. Ces informations sont utilisées à la fois par des investisseurs institutionnels, des décideurs politiques et leurs conseillers, des organisations du secteur public...

Depuis 2006, conformément aux principes de responsabilité et de transparence de sa Charte des valeurs, et dans une démarche volontariste à l'endroit du changement climatique, Eiffage, première entreprise française de BTP à avoir publié en 2008 les résultats de ses Bilans Carbone®, fait partie des

entreprises du SBF 120 qui participent à cette collecte d'informations. Cette année encore, sa réponse au questionnaire annuel est accessible, comme celle de toutes les entités participantes, sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <https://www.cdproject.net/en-US/Results/Pages/overview.aspx>

Global Compact

Le Pacte mondial (Global Compact) est une initiative mondiale de l'ONU qui regroupe plus de 6 700 participants, dont 5 200 entreprises réparties dans plus de 100 pays, et qui a pour objectif de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés. Les entreprises adhérentes s'engagent à respecter dix principes touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, partageant ainsi la conviction que des pratiques commerciales fondées sur certains principes universellement reconnus contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert, et de sociétés prospères et dynamiques.

Les 10 principes que les entreprises s'engagent à respecter :

Droits de l'Homme

1. Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international.

2. S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux.

Normes de travail

3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective.

4. Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.

5. Soutenir l'abolition effective du travail des enfants.

6. Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Environnement

7. Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux.

8. Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables.

9. Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.

En cohérence avec sa politique de responsabilité sociale et environnementale, Eiffage a rejoint le 16 mai 2005 le Pacte mondial des Nations Unies, et renouvelle chaque année son engagement officiel auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Le dernier en date, du 17 avril 2009, est accessible sur le site Internet des Nations Unies, à l'adresse suivante :

<http://www.unglobalcompact.org/participant/3178-Eiffage>



Engagements internationaux

	Principes Global Compact	Réponse Eiffage (chapitres du rapport annuel)
Droits de l'Homme	1 Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Conseil scientifique ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Plan Espoir Banlieues - Intérim d'insertion ■ Insertion sur territoire - Diversité (Femmes - Seniors - Handicap) - Illettrisme
	2 S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Notation sollicitée ■ Valeurs sociales et sociétales / Valeurs / Charte des valeurs
Normes de travail	3 Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeurs / Parties prenantes externes / Démarche de concertation - Prise en compte ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Formation / CREF ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Accords collectifs
	4 Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	<i>(Intégré dans les clauses achats des contrats)</i>
	5 Soutenir l'abolition effective du travail des enfants	<i>(Intégré dans les clauses achats des contrats)</i>
	6 Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Notation sollicitée ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Formation / CREF ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Plan Espoir Banlieues - Intérim d'insertion - Insertion sur territoire - Diversité (Femmes - Seniors - Handicap) - Illettrisme ■ Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / Sextant
Environnement	7 Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Notation sollicitée ■ Contexte / Stratégie Développement durable ■ Contexte / Conseil scientifique ■ Valeurs / Parties prenantes internes / Formation / CREF ■ Réduction empreinte écologique / Biodiversité / Politique Biodiversité - Charte biodiversité - Chaire d'entreprise - Collaboration ONF - Compensation - Engagement Countdown 2010 - Impacts biodiversité ■ Préparer l'avenir / Anticipation du changement climatique / Phosphore II - HqVie® ■ Préparer l'avenir / Innovation / Organisation R&D - Trophées de l'Innovation Eiffage ■ Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / Géode
	8 Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Notation sollicitée ■ Contexte / Conseil scientifique ■ Réduction empreinte écologique / Carbone / Démarche de progrès - Mesures réduction GES - Réduction impacts dans l'offre ■ Réduction empreinte écologique / Biodiversité / Politique Biodiversité - Charte biodiversité - Chaire d'entreprise - Collaboration ONF - Compensation - Valorisation biomasse - Engagement Countdown - Impacts biodiversité - Autres impacts environnementaux. ■ Construire durable / Pratiques et procédés - Rénovation Promodul - ENR ■ Préparer l'avenir / Anticipation du changement climatique / Phosphore II - HqVie® ■ Préparer l'avenir / Innovation / Organisation R&D - Trophées de l'Innovation Eiffage ■ Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / Géode
	9 Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Notation sollicitée ■ Contexte / Conseil scientifique ■ Réduction empreinte écologique / Carbone / Mesures réduction GES / Réduction impacts dans l'offre ■ Réduction empreinte écologique / Biodiversité / Politique Biodiversité - Charte biodiversité - Chaire d'entreprise - Compensation - Valorisation biomasse - Impacts biodiversité - Autres impacts environnementaux. ■ Construire durable / Pratiques et procédés - Savoir-faire - Rénovation Promodul - industrialisation - ENR ■ Préparer l'avenir / Anticipation du changement climatique / Phosphore II - HqVie® ■ Préparer l'avenir / Innovation / Organisation R&D - Trophées de l'Innovation Eiffage
Lutte contre la corruption	10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contexte / Notation sollicitée ■ Contexte / Conseil scientifique ■ Valeurs sociales et sociétales / Valeurs / Charte des valeurs - Règles éthiques - Code de conduite des achats - Transparence (Whistle Blowing)



les valeurs



d'un Groupe

Responsabilité, confiance, transparence, exemplarité, lucidité, courage et pugnacité... Réaffirmées et redéfinies il y a deux ans par la Charte des valeurs et finalités d'Eiffage, ces valeurs sous-tendent aujourd'hui l'ensemble des engagements pris par le Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes. Les actions détaillées ici témoignent toutes de la volonté d'Eiffage de se maintenir en permanence à l'écoute des attentes.

Un «tour de France éthique»...

Les règles internes du Groupe interdisent (sauf exceptions) le recours au groupement d'entreprises dans les réponses aux appels d'offres : l'autorité de la concurrence peut infliger des sanctions pouvant atteindre 10 % du montant du chiffre d'affaires mondial hors taxes des entreprises convaincues d'avoir participé à des ententes (Loi NRE du 15 mai 2001).

Eiffage, attentif à la bonne diffusion des informations réglementaires impactant l'exercice des métiers, a établi en juin 2009, à destination de ses collaborateurs, un document intitulé «Bonnes pratiques Groupe dans le cadre du suivi d'un appel d'offres». Dans le même temps, entre mars et décembre 2009, un «Tour de France éthique» de toutes les entités constitutives du Groupe a été organisé par la Délégation générale aux risques et aux contrôles afin, d'une part, d'explicitier tous les aspects de ce document en termes de droit de la concurrence, d'éthique et de déontologie et, d'autre part, de recueillir les retours du terrain sur ce document. Les réunions organisées sur l'ensemble du territoire français ont ainsi permis de former près de 950 cadres participants.

SUR LE TERRAIN

Une grande diversité dans le Groupe

Ce tour de France a également été l'occasion d'obtenir un retour sur la mise en œuvre de la Charte des valeurs et des finalités d'Eiffage diffusée en août 2008, et de cibler les améliorations à apporter pour le respect des principes formulés. Les résultats de la consultation font état de la satisfaction des salariés qui se sentent à l'aise chez Eiffage. À retenir également parmi les points positifs, la présence d'une grande diversité dans le Groupe,

l'efficacité de l'insertion et la réalité de l'ascenseur social. En revanche, les groupes de travail soulignent l'importance de renforcer les démarches entreprises en matière de prévention et de sécurité, de faciliter les relations interbranches et de parvenir à un dialogue syndical encore plus constructif. Concernant les clients, les retours indiquent qu'ils sont jugés fidèles, malgré des délais de paiements qualifiés de moyennement satisfaisants.

Le « Whistle Blowing », un système d'alerte éthique

Les premiers dispositifs d'alerte professionnelle sont apparus dans les années quatre-vingt aux États-Unis dans le sillage d'initiatives individuelles d'ingénieurs.

En 2002, à la suite de nombreux scandales financiers et plus particulièrement de celui d'Enron, une loi a rendu leur mise en place obligatoire pour toutes les entreprises cotées en Bourse à New York. Plus connus sous le nom de « Whistle Blowing » (coup de sifflet), ces dispositifs se répandent aujourd'hui pour garantir un comportement éthiquement responsable des grandes entreprises.

Le 22 avril 2009, 18 ans après avoir diffusé ses premières « Finalités et règles de comportement du Groupe », le Conseil d'Administration d'Eiffage a décidé de mettre en place sa propre « sonnette d'alarme ». Son objectif : permettre à tout salarié ayant connaissance de comportements anticoncurrentiels, de faits de corruption ou d'abus de confiance, de les signaler aux instances dirigeantes. Après avoir reçu, le 23 juillet 2009, l'aval de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), puis l'avis des instances représentatives du personnel, le système d'alerte professionnel est effectif depuis début 2010 dans une large part du Groupe. Chaque collaborateur peut – en toute confidentialité – informer un conseiller du Président dédié à cette mission qui rendra compte à un administrateur instauré garant éthique. Ce dernier décidera de l'éventuelle ouverture d'une enquête, dont sera systématiquement informé le collaborateur

concerné. Le garant éthique remettra chaque année un rapport au Conseil d'Administration lors de sa séance de décembre, rapport transmis à l'autorité de la concurrence. Avec ce dispositif,

Eiffage contribue à l'assurance donnée aux parties prenantes, publiques et privées, de son comportement éthiquement responsable et protège ainsi ses intérêts et ceux de ses salariés.

INTERVIEW



PIERRE MUTZ,
conseiller du Président

La procédure d'alerte professionnelle ou « Whistle Blowing » a été rendue obligatoire aux États-Unis par le Sarbanes-Oxley Act de 2002 pour toutes les sociétés cotées. Certaines entreprises françaises ont donc pu être concernées par ricochet. Ce n'est pas le cas d'Eiffage. Pourquoi avoir introduit ce dispositif ?

Tout d'abord, je rappellerai qu'un certain nombre de règles de droit français sont très proches du Whistle Blowing. Il s'agit par exemple de l'obligation faite à tous les fonctionnaires de dénoncer les infractions dont ils ont connaissance dans le cadre de leur activité, ou aux formes d'alerte professionnelle dans le domaine bancaire, comme la « déclaration de soupçon » pour certains corps de métiers dans la lutte contre le blanchiment

d'argent. On peut aussi évoquer la loi du 13 novembre 2007 qui introduit la protection de salariés contre d'éventuelles mesures de rétorsion lorsque ceux-ci sont amenés à dénoncer une infraction à leur employeur ou à la justice.

Pour Eiffage, une telle procédure est de nature à augmenter les moyens concrets dont dispose l'entreprise pour se prémunir de pratiques irrégulières – dont on espère qu'elles seront très rares – mais qui constituent pour elle un vrai risque d'image et une menace grave pour sa réputation. Si ces faits étaient connus, non dénoncés et donc non sanctionnés, l'Autorité de la Concurrence pourrait prononcer des peines dont les conséquences seraient irréversibles pour la pérennité de l'entreprise. Chaque salarié, conformément à la Charte d'Éthique, se doit d'être irréprochable. Enfin, cette procédure au champ restreint reste très encadrée par des conditions de mise en œuvre strictes qui garantissent aux salariés le respect de leur liberté, de leurs droits fondamentaux, et écartent toute dénonciation anonyme.

Le code de conduite des achats

Eiffage met en œuvre une organisation efficace et structurée de la fonction achats afin de conduire une stratégie cohérente, performante et éthique.

Cette politique d'achats contribue à faire du Groupe une seule et même entité acheteuse et exemplaire, en position de systématiser des clauses développement durable dans ses appels d'offres et d'accompagner ses fournisseurs et ses sous-traitants vers une éco-mutation.

Le Groupe a élaboré en 2009 un code de conduite destiné à tous ses acheteurs, professionnels ou collaborateurs amenés ponctuellement à réaliser un acte d'achat. Ce code précise la position éthique du Groupe en matière :

- de relations respectueuses et durables entre Eiffage et ses fournisseurs et d'interdiction de tout conflit d'intérêt;

- de prise en compte, au cœur de la relation entre Eiffage et ses fournisseurs, des engagements du Groupe en matière de développement durable.

Le code de conduite des achats, co-rédigé par la Délégation générale aux risques et aux contrôles du Groupe et par la Direction du développement durable, a été présenté en février 2009 lors de la 2^e convention achats. Il est rapidement devenu un document de référence pour la communauté achats. Inscrite dans le cadre de la Charte des valeurs et finalités d'Eiffage (8 août 2008), cette charte met en exergue des aspects spécifiques liés aux pratiques de la fonction achats.

Les règles de comportement et les standards d'éthique selon lesquels chacun doit intervenir y sont définis, ainsi que les attentes d'Eiffage vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

Chaque Directeur achats de branche est attentif à sa compréhension et à son appropriation par ses collaborateurs et par sa filière, et reste vigilant quant au fait que les relations fournisseurs, à tous les niveaux de son entreprise, soient le reflet des principes établis.

Le code est partagé avec les fournisseurs, il est en libre accès sur le site internet www.eiffage.com.

En 2010, le code sera joint aux dossiers de consultation des contrats-cadres.

SUR LE TERRAIN

À la rencontre des salariés..., la Convention Eiffage

La Convention Eiffage 2009 s'est achevée à l'issue d'une tournée cadencée de l'équipe dirigeante qui, conformément à la tradition du Groupe, est allée à la rencontre de l'ensemble des salariés et de leurs conjoints, dans plusieurs grandes villes de France. Après Lyon et Metz, il y a eu Marseille, puis Nantes,

Douai, Paris et Bordeaux reportée en fin de parcours pour cause de tempête Klaus. Ce fut l'occasion pour chacun de mesurer la véritable envergure du Groupe, d'identifier ses atouts et de recevoir les engagements forts exprimés par les membres de la Direction générale



À Paris.

pour maintenir l'emploi et construire « *Un Pont par-dessus la Crise* ».

Lyon	Metz	Marseille	Nantes	Lille - Douai	Paris	Bordeaux	Total
10/01/09 5779	17/01/09 2612	07/02/09 2742	07/03/09 2640	14/03/09 4229	21/03/09 6858	04/04/09 2761	27621

ACTIONNARIAT

L'actionnariat salarié le chantier auquel tous participent

Depuis vingt ans, l'actionnariat salarié est une longue histoire partagée par le Groupe et ses salariés, et l'efficacité de l'implication financière de ces derniers n'est plus à prouver. Leur fort engagement dans la Sicavas fait d'Eiffage une entreprise à part parmi les sociétés cotées du SBF 120.

Du 30 mars au 17 avril 2009, l'ensemble des salariés du Groupe – à l'exception de ceux de Clemessy et de Crystal, nouvellement intégrés – a été invité à souscrire, comme chaque année, à des actions de la SICAV d'actionnariat salarié (Sicavas) Eiffage 2000, en mobilisant des ressources issues de l'intéressement, de la participation ou de l'épargne personnelle.

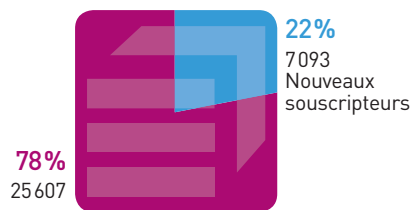
Deux nouveautés étaient à l'affiche cette année :

- la prime exceptionnelle, versée en plus de l'intéressement et de la participation (en application de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail), a pu bénéficier d'un abondement de 50% ;

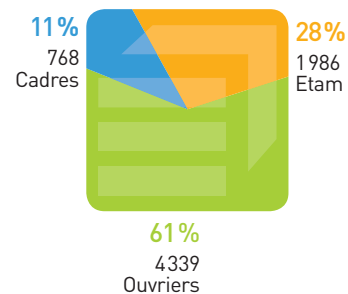
- l'investissement de la participation (devenu optionnel en 2009) a profité d'un abondement de 25% (aucun abondement les années précédentes).

Ces deux mécanismes se sont ajoutés à l'abondement de 50% reconduit pour les autres sources d'investissement.

Souscripteurs 2009 (32 700 souscripteurs au total)



Répartitions des 7 093 Nouveaux souscripteurs



L'actionnariat salarié 2009 en chiffres

Le succès a été une fois de plus au rendez-vous : 170 millions d'euros ont été collectés par Eiffage 2000 auprès de 32 700 salariés, soit 61% des effectifs concernés (62% en 2008).

Fort de cet apport, Eiffage 2000 a accru sa participation au capital d'Eiffage de 17% à 20%.

Par source de financement

En millions d'euros	2009	2008
Apports personnels	8	18
Prêts entreprise	-	4
Plan 12	9	11
Intéressement	38	40
Participation	21	58
Prime exceptionnelle	22	-
Réinvestissement	20	20
Abondement	52	45
Total	170	196

Par branche d'activité

En millions d'euros	2009	2008
APRR	17	20
Eiffage Construction	53	64
Eiffage Travaux Publics	48	53
Eiffel	7	4
Forclum	43	53
Sièges	2	2
Total	170	196

INTERVIEW



BÉATRICE BRENEOL,
Présidente de la Sicavas

Selon vous, que représente, pour les nouvelles recrues, le fait de devenir actionnaires salariés d'un groupe comme Eiffage ?

Chez Eiffage, l'actionnariat salarié est proposé à toutes les catégories de personnel. Je pense qu'ils manifestent tout d'abord leur volonté d'implication dans la vie du Groupe. Ensuite,

certains deviennent actionnaires parce que, familiarisés avec les mécanismes financiers, ils sont convaincus de la qualité de l'offre dont la rentabilité est sécurisée par l'abondement de 50% versé par l'employeur. D'autres participent à la souscription, même modestement, pour faire, eux aussi, partie de ce projet collectif. Mais derrière ce sentiment d'appartenance et de fierté de posséder des actions de son entreprise, devenir salarié actionnaire, c'est aussi se constituer un patrimoine qui servira à la réalisation de projets personnels futurs, comme beaucoup de souscripteurs de longue date aiment à en témoigner auprès des nouveaux arrivants.



Sécurité des collaborateurs L'amélioration continue pour cible

Au-delà de la conformité réglementaire, la démarche de protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs relève, chez Eiffage, d'une très forte implication dans le respect dû à ses salariés. La démarche n'est pas nouvelle et se traduit, dans les faits, par des axes d'amélioration continue communs aux branches, et par leur déclinaison en un large panel d'actions de prévention, adaptées à la spécificité des métiers.

Les axes d'amélioration en 2009 :

- une politique sécurité réactive, réaffirmée chaque année par une note d'orientation fixant des objectifs conjoncturels,
- des actions pragmatiques et participatives associant l'ensemble des collaborateurs à leur mise en œuvre,
- l'intégration dans le calcul du bonus annuel des cadres dirigeants d'une variable liée au taux de fréquence des accidents du travail constaté sur leur périmètre en un an.

Ces actions, engagées pour certaines depuis plusieurs années, ont été poursuivies et amplifiées en 2009 avec des résultats qui attestent de leur pertinence. Efforts continus de sensibilisation sur le terrain, mobilisation de tous les niveaux hiérarchiques, information et formation des collaborateurs et de l'encadrement, toutes contribuent à l'évolution favorable des statistiques Sécurité du Groupe. Au-delà de la lutte continue contre toute forme d'accidents pour garantir la sécurité immédiate des collaborateurs et des

riverains, Eiffage s'inscrit sur le long terme en développant des actions favorisant l'équilibre entre santé et sollicitations professionnelles : neutralité recherchée des produits chimiques utilisés, substitution des produits les plus dangereux, analyse de l'apparition de toute forme de pathologie professionnelle et intégration de l'ergonomie dans la conception comme dans les investissements en matériel.

Former à la sécurité : un puissant levier d'efficacité

Les formations Sécurité représentent 42,7% du volume total des formations dans le Groupe et restent encore la composante majeure, dans les branches, de l'action de prévention des accidents du travail et des pathologies professionnelles.

Chez Eiffage Construction, mars 2009 a marqué le début des 22 sessions du plan de prévention «Domino», organisées dans toute la France. 80 sont déjà programmées pour 2010. À terme, tous les collaborateurs d'Eiffage Construction,

directeurs compris, participeront à cette rencontre qui consiste à visualiser ses dysfonctionnements en termes de sécurité pour améliorer ses propres réflexes en la matière. À travers l'analyse des statistiques, d'accidents graves survenus après une longue série d'accidents mineurs et la projection d'un film choc, suivie d'un débat pour déterminer les causes du drame, l'objectif est de démontrer qu'il suffit de supprimer un seul des facteurs de risque pour interrompre la chaîne de dysfonctionnements qui provoquera l'accident. Chaque collaborateur détermine son «domino» et prend conscience que signaler un

Sur la période de 2007 à 2009 le taux de fréquence d'accidents d'Eiffage Construction a baissé de 9%, celui de Forclum de 13%, celui d'Eiffage Travaux Publics de 31% et celui d'Eiffage de 52%. APRR a vu le sien augmenter sur la même période de 22% tout en restant le meilleur du Groupe à 11,71%.

INTERVIEW



LYDIE FOISSEY
chef de service prévention
et santé au travail APRR

Les péagers sont amenés à traverser les voies, quelles actions de prévention avez-vous entreprises pour eux ?

L'évolution des modes de perception ont amené les péagers à se déplacer plus que par le passé. Nous avons donc entrepris des travaux notamment en matière d'amélioration des cheminements piétonniers, de temporisation des levées

de barrières, d'éclairage des plateformes, voire de construction de galeries ou de passerelles pour améliorer et sécuriser les déplacements.

Un entretien systématique est prévu avec le salarié qui a eu un accident du travail avec arrêt. Qu'en est-il ?

C'est exact. Après chaque accident, une analyse multifactorielle de l'événement est effectuée avec la victime, afin de mettre en œuvre des actions permettant d'éviter que l'accident ne se reproduise. Une fois l'analyse terminée, et à partir des éléments recueillis, l'accidenté a un entretien avec le directeur régional ou son adjoint.

L'objectif n'est pas de sanctionner, mais bien de faire comprendre que l'accident n'est pas et ne doit pas être considéré comme un événement banal.

Quelle démarche innovante menée par APRR souhaitez-vous souligner ?

Aujourd'hui, nous expérimentons de nouvelles actions, telles que la mise en œuvre d'échauffements tendino-musculaires au travail, visant à réduire des accidents moins spécifiques de nos activités, qui génèrent entre autres des lombalgies. Nous développons davantage la prévention par une approche santé au travail.



incident apparemment mineur est le meilleur moyen, pour son entreprise, de prendre des mesures correctives et d'éviter ainsi qu'il ne se reproduise sous une forme plus grave.

Dans le prolongement des «Rencontres Chefs de chantier» organisées en 2008, Eiffage Travaux Publics a poursuivi la mobilisation en 2009, avec un cycle interactif de séminaires Prévention à l'attention des 1 000 collaborateurs de la Direction de travaux. Ils étaient invités, par groupe de 80, à partager leurs expériences et leurs réflexions autour des 4 verbes clés de la politique de prévention: Prévoir,

Préparer, Prévenir, Protéger. Leurs propositions viennent enrichir la stratégie de prévention de la branche et les actions déployées sur le terrain.

Pour sa part, APRR dispose d'un centre de formation dédié aux métiers de la sécurité. Ce centre propose des sessions principalement à destination des ouvriers autoroutiers et des surveillants de travaux, dans le cadre d'embauches ou d'activités de recyclage. Le but est de répondre à une demande accrue en matière de sécurité et de maîtriser les interventions de sécurité, de plus en plus complexes, dont la règle est: «La sécurité des

clients doit être assurée sans que les agents qui y concourent mettent en jeu leur propre sécurité».

Chez Eiffel, des messages de prévention sont régulièrement diffusés, notamment au travers des Causeries Prévention, d'une durée hebdomadaire de 10 à 15 minutes. Le but est que chaque compagnon d'usine ou de chantier reçoive un message d'alerte sur ce sujet au moins une fois par semaine. De même, les directeurs organisent une «Causerie Direction» mensuelle qui aborde tous les points de la note d'Orientation Hygiène et Sécurité en en faisant l'analyse et le

	Taux de fréquence des accidents du travail			Taux de gravité annuel			Taux de gravité réglementaire		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
APRR	9,63	10,61	11,71	0,26	0,26	0,33	0,48	0,39	0,40
Eiffage Construction	27,74	25,68	25,13	1,04	1,01	1,05	1,96	1,89	1,54
Holding	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eiffage Travaux Publics	28,46	23,68	19,76	0	0	0	1,54	1,32	1,24
Eiffel	25,26	12,42	12,03	1,14	0,46	1,06	1,47	0,93	0,72
Forclum	17,58	14,72	15,33	0,47	0,44	0,56	0,93	0,72	0,82



bilan, et décident des meilleures actions correctives à mettre en œuvre.

Depuis 3 ans, Forclum déploie différents modules de formation au «Management de la Prévention», auxquels ont assisté la Direction et l'encadrement. 2009 a vu la mise en œuvre de la formation «Réussir son chantier sans accident», destinée aux responsables de travaux. Ces formations se veulent engageantes, des actions individuelles sont à mettre en œuvre et sont suivies d'un bilan réalisé par le préventeur dans le cadre des visites de chantier. Le retour est particulièrement positif: sous les aspects management et comportement, les stagiaires acquièrent une perception de la prévention

venant en complément de leurs connaissances techniques. Véritable école de savoir-faire, la 3^e session de formation obligatoire dispensée aux 200 collaborateurs du département Lignes de Forclum Énergie Service a eu lieu au centre de Villemandeur.

Des SMS pour se protéger

Outre les formations traditionnelles à la prévention des risques, les branches ont développé des formations aux Savoirs Minimaux de Sécurité (SMS).

Ainsi, les salariés d'Eiffage Travaux Publics bénéficient de formations «Gestes et Postures» qui leur permettent de mieux appréhender les gestes adaptés pour préserver leur dos.

À l'échelle nationale, des modules SMS spécifiques aux industries, laboratoires et services assurant l'entretien et la maintenance du matériel ont été mis en œuvre. Sur les chantiers, la 2^e édition de la Journée de la prévention, organisée en mai 2009 avec la Fédération française du bâtiment (FFB), a rappelé les principes fondamentaux de la prévention des risques aux salariés.

Le programme de formation obligatoire SMS concerne également Eiffage Construction qui a formé l'ensemble de ses salariés. En 2009, les SMS ont également été imposés à tous les intérimaires.

Villemandeur, un passage obligé pour tous les lignards

Les activités à réaliser sur les lignes à très haute tension ne s'improvisent pas. La sécurité des équipes travaillant à plusieurs dizaines de mètres au-dessus du sol constitue une priorité absolue.

Le département Lignes de Forclum Énergie Service a donc créé un centre de formation spécifique pour ses collaborateurs, encadrement et équipes de terrain. Chaque année, pendant la période

hivernale durant laquelle l'activité est ralentie, tous iront mettre leurs connaissances à niveau en matière de sécurité sur les chantiers. Les équipements du site reproduisent le plus fidèlement possible les conditions de travail rencontrées sur le terrain. Pylônes, ancrages avec contrefiches pour la mise en tension des câbles, armements de lignes, ... rien ne manque ! Les cours d'habilitation électrique y

sont également dispensés, avant le passage à la pratique.





INTERVIEW



JEAN-LOUIS MAROTEL
directeur prévention
Eiffage Construction

Quelle est l'action majeure menée en 2009 pour prévenir les accidents du travail chez Eiffage Construction ?

Début 2009, nous avons lancé une nouvelle stratégie de prévention basée sur les incidents ou quasi-accidents. Nous avons décidé de monter une rencontre d'une journée sur ce thème concernant l'ensemble de l'entreprise, du compagnon au directeur d'établissement.

De la totalité des compagnons au directeur ?

Oui. A cette occasion, l'établissement est fermé. Nous sommes tous concernés par la sécurité, et ce n'est pas l'autre qui doit agir : j'ai le devoir de garder ma vie.

Par différents moyens – photos, films, échanges ... – nous amenons l'ensemble des acteurs à prendre conscience de l'importance de leur propre vigilance. L'abstention de l'un d'entre nous peut avoir des effets graves : c'est ce que nous appelons l'effet « domino ». Et cela fonctionne avec des réunions où sont présents jusqu'à 300 collaborateurs.

Quel est le bilan 2009 de cette opération et quelles perspectives pour 2010 ?

22 interventions ont été réalisées en 2009 ; cela veut dire plus d'un test par région, et le bilan est positif. En 2010, ce seront 80 interventions qui auront lieu afin que tous les salariés d'Eiffage Construction suivent cette méthode.

La lutte contre les pathologies professionnelles

Les pathologies professionnelles ont été particulièrement prises en compte cette année, et ce dans plusieurs branches d'Eiffage.

Forclum intègre, dans son *Guide Prévention Sécurité*, des procédures établies à partir d'une étude des principales substances ou phénomènes physiques auxquels peuvent être soumis ses salariés (amiante, vibrations, bruit, ...). L'objectif est d'intégrer la prévention de ces risques le plus en amont possible, dès l'offre de prix. Ces dispositions peuvent être complétées par des EPI (Équipements de protection individuelle) spécifiques, l'amélioration des conditions de travail passant également par la recherche de matériel et d'équipements limitant les niveaux d'exposition.

Certaines filiales de Forclum ont déployé, après diagnostic des postes de travail, des formations Prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP) qui intègrent le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), pathologies professionnelles les plus fréquentes en France. Au sein de la Direction régionale Export grands projets spécialités (EGPS), le service de santé au travail, associé à un ergonome, mène des études sur l'aménagement des postes de travail avec pour objectif de réduire le risque de TMS à certains postes. Dans d'autres directions régionales, le service de santé au travail réalise des « cartes de bruit », permettant l'identification des zones bruyantes et la mise en place d'une isolation phonique intégrée ou de protections auditives individuelles (type moulées).

ENGAGEMENT

Forclum : la vigiattitude

Identification de situations dangereuses sur des dessins, puis vérification de la compréhension des consignes sous forme de questionnaire : Forclum souhaite que ses salariés adoptent la « Vigiattitude ». À cet effet, deux supports

informatiques ont été largement diffusés dans les établissements au cours du second semestre 2009. L'un concerne les travaux électriques tertiaires et industriels, le second l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore. Il est prévu

de poursuivre cette initiative pour d'autres activités. La démarche sera animée, entre autres, par le réseau prévention. Elle vient en complément de la présentation du livret d'accueil prévention à l'ensemble des salariés.



En 2009, la filiale normande d'Eiffage Construction a remporté pour la troisième fois le 1^{er} prix d'EGF-BTP (Entreprises générales de France – BTP) et le prix décerné par la Fédération nationale des travaux publics pour son action en matière de prévention des TMS, ciblée sur trois métiers :

- Pour le poste de l'étalement, les tours en acier de 20 kg ont été remplacées par des cadres en aluminium qui ne pèsent plus que 13 kg, et les échelles supprimées au profit d'un accès solidaire à la tour.
- Les coffreurs-bancheurs bénéficient désormais de banches « nouvelle génération », plus ergonomiques.
- Sur le poste de maçon, les tréteaux ont été remplacés par des plateformes électriques, qui permettent de travailler à hauteur de mur.

Enfin, Eiffage Travaux publics a mené deux expériences originales, sur le chantier de l'A65 et au sein de l'agence nîmoise de l'établissement Gard-Vaucluse, en organisant pendant plusieurs mois des séances quotidiennes de 10 minutes d'échauffements et d'étirements musculaires. Une centaine de personnes se sont prêtées à l'exercice, la plupart des participants, principalement les plus de 30 ans, reconnaissant y avoir finalement trouvé un réel bienfait personnel.

Partager l'expérience, mutualiser les bonnes pratiques

Forclum donne à tous ses collaborateurs la possibilité de partager les actions locales de prévention des accidents du travail, par l'intermédiaire de « Fiches d'action locale de prévention » qui valorisent les initiatives développées dans les établissements et qui sont diffusées sur des supports formalisés à l'ensemble de la branche. Une dizaine de fiches sont déjà rédigées sur des sujets aussi variés que l'aide à la maintenance de panneaux photovoltaïques, la mise en œuvre de passerelles piétons en PEHD (Polyéthylène haute densité) ou la mise en place d'une formation électrique adaptée aux spécificités de la ligne et, tout récemment, l'utilisation d'un coupe-tige fileté.

En juin 2009, la mutualisation était également au programme de la 2^e édition du groupe Prévention régional d'Eiffage Travaux Publics Ouest. Constitué d'un représentant de chaque CHSCT, ce fut un lieu d'échanges d'idées et de bonnes pratiques préventives dans l'exercice quotidien du métier, comme par exemple l'arrache-fiche (retirer les fiches plus facilement sans les tordre), l'utilisation du casque de communication (utilisé notamment

en tranchées profondes pour la liaison poseur-pelleteur) et l'usage de rack de manutention (ranger le petit matériel nécessaire à une équipe de canaliseurs et en faciliter la manutention).

Chez Eiffage, chaque correspondant Prévention transmet les bonnes pratiques issues de son périmètre au responsable Prévention qui les diffuse ensuite au sein de la branche. De même, suite à un accident ou à la survenue d'une situation dangereuse (presqu'accident, dégât matériel...) et après analyse, un retour d'expérience formalisé détaillant les actions correctives décidées est transmis au Service Prévention de branche, qui se charge de le diffuser en interne.

La mutualisation des bonnes pratiques s'étend également au-delà du Groupe. L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a ainsi souhaité se procurer les modules de formation SMS communs à Eiffage Construction et Eiffage Travaux publics pour les diffuser. De même, la FNTP a créé une commission dans laquelle Eiffage contribue à la conception de SMS généralisables à toute la profession.



L'accueil sécurité, un moment à privilégier

L'accueil des salariés sur les chantiers, y compris CDD et intérimaires, ne peut pas se limiter à la présentation et à la signature d'un PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé) ou d'un plan de prévention. L'accueil passe aussi par la présentation de l'organisation du chantier, des risques particuliers au poste de travail, des mesures de prévention, des installations d'hygiène, des voies d'accès et de circulation. Il représente aussi l'occasion privilégiée de préciser les conditions du droit de retrait.

Chez Forclum, des outils permettent de réaliser cet accueil dans les meilleures conditions, comme le livret d'accueil Prévention présenté et remis à chaque salarié, et les questionnaires relatifs à l'habilitation électrique permettant de vérifier les connaissances.

Eiffel profite également de l'arrivée des nouveaux embauchés pour délivrer des messages de prévention et leur remettre un livret d'accueil. Les nouveaux entrants suivent une formation obligatoire et sont accompagnés par des tuteurs qui évaluent avec eux les risques de leur poste de travail et déterminent les mesures préventives associées.

Le matériel au service de la prévention

L'investissement en matériel spécifique contribue également à rendre plus sûrs les travaux et déplacements des salariés.

Ainsi, à titre d'exemple, tous les véhicules neufs entrés en 2009 dans le parc matériel d'Eiffage Travaux Publics Nord ont été équipés de caméras de recul, réduisant le risque de dommages corporels et matériels lors des manœuvres. Les services matériels se sont employés à en équiper les engins du

parc existant (camions, niveleuses, compacteurs, pelles...).

De nouveaux radars d'auscultation permettant la détection de tous types de réseaux enfouis ont été testés. Leur unité de contrôle permet de visualiser les réseaux et assure l'acquisition des données en vue de leur transfert sur plan à l'aide d'un logiciel de type Autocad. En place depuis début décembre, les machines n'affranchissent en aucun cas les opérationnels des demandes de DICT (Déclaration d'intention de commencement des travaux).

ENGAGEMENT

Communiquer sur l'accidentologie

Clemessa a privilégié un nouvel angle pour sa communication face au risque électrique, en utilisant l'accident « vu » de la victime. L'accident n'est plus le fait ultime mais le fait initial, qui confronte à la souffrance

(physique et psychologique), aux incertitudes, aux suites des blessures, à la rééducation... La vidéo, axée sur les témoignages plutôt poignants de collaborateurs sur « l'après-accident », est proposée

à l'ensemble des salariés lors de leur formation et/ou recyclage à l'habilitation électrique. Forclum a fait un choix similaire, avec la réalisation d'un film où témoigne un accidenté du travail.

FORMATION

Outre les formations à la sécurité, la formation qualifiante et le développement des compétences ont toujours été et restent une priorité pour le Groupe, conscient que ses savoir-faire sont le fer de lance de sa réussite.

Proposées pour toutes les catégories de personnel, ces formations se complètent par une promotion interne privilégiée qui offre de véritables perspectives de carrière.

Les dépenses en matière de formation, 34 millions d'euros, sont restées en 2009 à la hauteur de celles de 2008.

Les formations hygiène et sécurité représentent 0,91 % d'effort de formation et les formations techniques 0,76 %, pour un effort global de 2,35 %.

L'année 2009 a vu la formation à l'environnement doubler en volume.

Formation

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum
% coût formation Hygiène et sécurité							
2007	NC	NC	0,73	0,04	1,20	0,54	0,60
2008	0,12	NC	0,88	0,07	0,85	1,06	1,06
2009	0,10	1,07	0,90	0	0,79	0,95	1,06
% coût global formation							
2007	3,80	NC	2,43	1,54	2,59	2,10	2,75
2008	0,59	3,90	2,41	4,23	1,75	2,22	2,76
2009	0,56	4,06	2,40	0	1,64	2,12	2,85

(Les chiffres se réfèrent à un % de la masse salariale)



Eiffel : École de soudage de Munch.

L'alternance

une véritable chance

En 2009, Eiffage a accueilli plus de 2 500 personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Pour les jeunes dès 16 ans comme pour les adultes peu qualifiés, l'alternance représente un moyen unique de bénéficier de formations à des métiers porteurs, avec à l'issue, une forte opportunité d'embauche dans le Groupe. Pour l'entreprise, c'est une façon de transmettre ses savoir-faire spécifiques et d'identifier ses futurs collaborateurs.

L'alternance associant périodes de cours et périodes en entreprise, certaines branches ont créé leurs propres écoles de formation.

Eiffage Travaux Publics en compte déjà cinq. Celle de Bernes-sur-Oise, dans le Val-d'Oise, a accueilli en 2009 sa troisième promotion d'alternants pour des formations diplômantes de coffreurs, d'ouvriers VRD, de canaliseurs ou de coffreurs-bancheurs. La dernière école en date a vu le jour à Ploërmel (Morbihan) fin 2009.

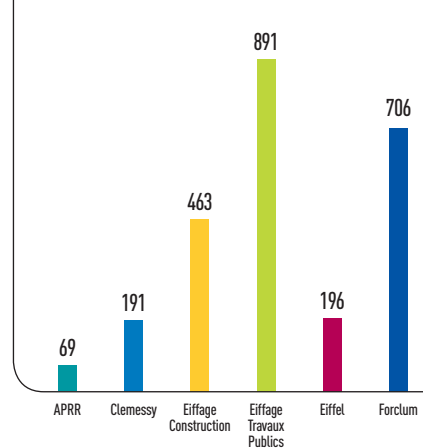
Eiffel a également ouvert deux écoles de soudage dédiées aux opérations de soudage complexes. Les jeunes qui ont intégré celle d'Eiffel Munch sont 56 % à avoir été embauchés par l'entreprise au terme de leur formation.

Afin de susciter les vocations en amont, les branches multiplient les actions : présence aux journées portes ouvertes des établissements qui forment à leurs métiers, annonces dans les médias, jumelage avec des collègues...

L'alternance concerne aussi des demandeurs d'emploi. En Île-de-France, un partenariat entre Eiffage Travaux publics, le Conseil général de Seine-Saint-Denis et Pôle emploi a ainsi permis à dix personnes, âgées de 18 à 40 ans, de suivre en 2009 une formation de mineur boiseur. Neuf ont déjà été embauchées en CDI par l'entreprise.

L'alternance en chiffres

Nombre d'alternants⁽¹⁾

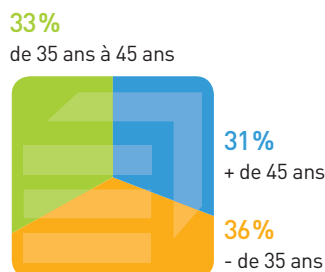


(1) : contrats d'apprentissage et de professionnalisation

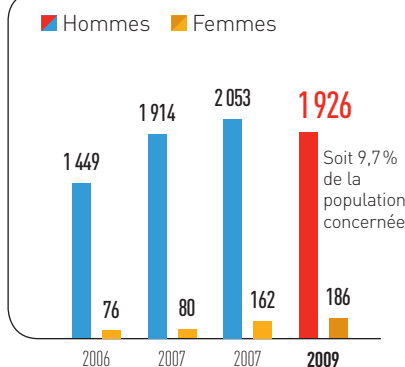
Maîtriser les enjeux de l'encadrement avec les CREF

Les Centres Régionaux Eiffage de Formation (CREF) existent depuis 2004 et permettent d'apporter au personnel d'encadrement une formation dans des domaines indispensables à l'exercice de ses responsabilités, à partir de modules de type management, relations sociales, environnement juridique, gestion et finances, développement durable, commerce...

Équilibre intergénérationnel



Équilibre Hommes/Femmes



Résultats 2009

L'effort de formation se maintient

Conformément à la demande de la Direction Générale formulée en début d'année, l'effort de formation a été maintenu à un niveau équivalent à celui des deux années précédentes, qui ont pourtant connu un contexte plus porteur.

La reconnaissance du parcours

L'investissement fort du Groupe en termes de préparation et d'accompagnement de ses cadres perdure, notamment à travers le parcours CREF. Le nombre de cadres ayant suivi 5 ou plus des 16 modules de formation, depuis leur lancement jusqu'à fin 2009, est en augmentation de 65% par rapport à 2008.

Quant aux premières estimations pour 2010, elles présument d'une forte augmentation du nombre de stagiaires.

Adaptation des cursus aux besoins

Afin de répondre au mieux aux besoins et à la nécessaire évolution des compétences, certains modules ont été adaptés ou créés durant l'exercice 2009 :

- Le contenu du stage «*Développement Durable*» a été enrichi des outils développés par Eiffage dans le domaine de l'efficacité énergétique (comparateur énergétique, calculatrice ACV (Analyse du cycle de vie) et calculatrice CO₂).
- Les stages «*Commerce niveaux 1 et 2*» intègrent désormais les règles du Groupe en termes d'éthique des affaires.
- Même démarche pour les 2 niveaux du stage «*Gestion contractuelle des marchés*», avec la production d'un document intitulé *Guide des bonnes pratiques de négociation*.
- Le nouveau stage «*Gestion opérationnelle de la main-d'œuvre*» a pour objet la rationalisation du recours au travail temporaire et la recherche systématique de solutions alternatives, avec pour contexte la mise en œuvre, en 2010, d'un nouveau logiciel de gestion de l'intérim qui sera testé au 1^{er} semestre 2010.
- Afin de renforcer les bonnes pratiques d'Eiffage en matière de diversité, un module entièrement dédié aux sujets de la diversité, de l'égalité des chances et de la non-discrimination va être créé. Ce stage «*Management de la Diversité*» sera suivi en priorité par tout cadre devenant manager d'une équipe.

INTERVIEW



DENIS MATHELIN,
Directeur
d'établissement
d'Eiffage Travaux Publics
Méditerranée (Alpes
de Haute-Provence -
Digne-les-Bains).

Quelles compétences avez-vous particulièrement renforcées dans le cadre de ces formations ?

J'ai rapidement évolué depuis mon embauche en 2003, et les CREF m'ont été particulièrement utiles, notamment ceux portant sur les relations sociales, la gestion et les finances, et enfin l'entretien annuel. Assister à plusieurs modules CREF permet d'accompagner une montée en charge de la prise de responsabilités.

Les CREF sont-ils purement des stages de formation ou y voyez-vous d'autres dimensions ?

En marge de la formation, les CREF permettent la création d'un tissu relationnel entre stagiaires : on se connaît, on échange nos coordonnées. Cela a facilité mes échanges avec Forclum dans les Alpes du Sud et m'a permis de créer des liens durables.

Que pensez-vous des évaluations à froid organisées quelques mois après les stages ?

Le retour, par le biais des évaluations quelques mois plus tard, permet de nous replonger dans la formation pendant quelques heures, de faire un point concret sur la mise en application ou non des acquis, de se remobiliser si besoin. Je pense que c'est une bonne méthode.

Liste des modules

Titre	Niveau	Programme
Commerce <i>Connaître ses clients</i>	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer les compétences commerciales de vente des responsables opérationnels auprès des clients. ■ Renforcer l'esprit d'équipe entre les collaborateurs d'Eiffage participant à la réussite des affaires. ■ Maîtriser les outils de la communication.
Commerce et transversalité	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer l'esprit d'équipe et la transversalité entre les collaborateurs des branches participant à la réussite des affaires. ■ Mieux se connaître et s'apprécier entre branches pour s'entraider, gagner ensemble ou savoir faire gagner l'autre seul. ■ Améliorer le partage des informations commerciales au bénéfice des filiales, des branches et des clients.
Management	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre, entre branches, une culture managériale commune. ■ Consolider les mêmes pratiques dans le management individuel.
	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer l'impact des participants auprès des différents acteurs de l'entreprise. ■ Accroître la responsabilisation des collaborateurs. ■ Créer un climat de confiance autour d'eux. ■ S'adapter aux principales situations de management en collectif.
	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la performance par un management équilibré des hommes et des objectifs à atteindre.
Entretien individuel		<ul style="list-style-type: none"> ■ Préparer les messages, les objectifs et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs. ■ Écouter et analyser la perception, le vécu et les attentes des collaborateurs. ■ Exprimer à ses collaborateurs sa perception et attentes de façon constructive. ■ Inscrire le collaborateur dans une démarche de progrès.
Recrutement <i>Maîtriser les techniques de base</i>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer la maîtrise du recrutement, depuis la définition du besoin jusqu'à l'intégration du nouvel embauché.
Gestion Finances	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comprendre le rôle exact d'un responsable d'affaires ou de chantiers et savoir mesurer l'impact de ses décisions de gestion d'affaires sur l'équilibre global de l'entreprise. ■ Savoir optimiser sa gestion d'affaires et ses impacts sur le centre de travaux, pour le bénéfice de l'entreprise.
	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comprendre la nécessité absolue de faire des prévisions exactes et de les mettre à jour. ■ Découvrir les principes à appliquer en cas d'opérations faites en commun. ■ Savoir justifier économiquement une demande d'investissement.
	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtriser le pilotage d'un centre de profit (croissance, rentabilité, trésorerie) en respectant les objectifs stratégiques définis par le Groupe.
Relations sociales <i>Droit du travail au quotidien</i>	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer le droit du travail au quotidien.
<i>La représentation du personnel au sein du Groupe</i>	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comprendre les droits et devoirs des instances représentatives du personnel et l'organisation sociale d'Eiffage.
<i>Conduire les relations sociales d'une unité opérationnelle</i>	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Doter les directeurs des compétences juridiques et comportementales indispensables pour mieux appréhender la gestion des relations sociales et sécuriser leurs négociations sociales. ■ Instaurer et préserver la qualité du dialogue social au sein de l'ensemble des branches du groupe.
Juridique <i>Gestion contractuelle des marchés</i>	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer la pratique professionnelle des collaborateurs et sécuriser leur intervention sur les marchés publics ou privés.
	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer l'expertise des pratiques professionnelles des collaborateurs du groupe lors de la rédaction des pièces des marchés et dans l'approche des situations critiques ou sensibles des contrats.
Développement durable	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faire connaître la politique DD du Groupe, dans son organisation, ses outils, son programme d'action et ses réalisations. ■ Présenter les outils développés par le Groupe et permettre aux participants d'en acquérir les modalités d'utilisation au travers d'exemples et d'études de cas.
Management de la diversité		<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique diversité du Groupe par un intervenant interne. ■ Une politique diversité pourquoi ?
Gestion opérationnelle de la main-d'œuvre		<ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter le projet de conduite du changement dans la gestion de la main-d'œuvre (notamment mise en œuvre du logiciel Sextant Intérim). ■ Rationaliser le recours au travail temporaire et rechercher, de manière systématique, des solutions alternatives. ■ En cas de recours au travail temporaire, permettre une utilisation juridiquement sécurisée de la main-d'œuvre temporaire.

INTERVIEW



GÉRARD PELLEZ,
Chef d'établissement
Somdel EIFFEL.

Vous avez participé à une dizaine de modules de formation CREF : pas de lassitude ?

Absolument pas. Parce qu'à chaque fois, on découvre des collègues de toutes les branches, ce qui permet d'avoir une vision du Groupe sous toutes ses facettes. Les formateurs ont une vraie compétence d'animation. Je ne suis jamais ressorti d'un CREF mécontent.

Quelles compétences avez-vous particulièrement renforcées dans le cadre de ces formations ?

Les compétences de management. J'ai, en préalable à ma prise de poste de chef d'établissement, un profil technique et un parcours en bureau d'études et service projets. Ma compétence managériale demandait à être renforcée et les stages m'ont permis d'en avoir une application directe et quotidienne.

Les CREF sont-ils purement des stages de formation ou y voyez-vous d'autres dimensions ?

Les CREF ont une forte dimension relationnelle et humaine : des échanges fructueux entre tous les participants, notamment entre exploitants et fonctionnels. Nous n'avons pas tous la même vision, et cette confrontation amène l'émulation dans les équipes, plus un regard transverse dans le cadre des stages de formation au commerce. Les sujets proposés sont choisis en fonction de nos métiers et les pratiques enseignées correspondent à celles en vigueur dans le Groupe. La conception en amont des stages CREF porte ses fruits, notamment sur le plan commercial.

Que pensez-vous des évaluations à froid organisées quelques mois après les stages ?

C'est pertinent. Il est intéressant par exemple de recevoir quelques mois après, les 2 points clés que l'on se fixe en objectifs à réaliser à l'issue des stages de management : cela permet de réactiver la machine si nécessaire. Il en est de même pour les autres évaluations à froid qui donnent l'occasion de mesurer le chemin parcouru en termes de progression de compétences.



Institut Eiffage, promotion 9 (juin 2009).

L'Institut Eiffage

L'Institut Eiffage, en partenariat avec l'ESSEC sur son campus de Cergy-Pontoise, a accueilli d'octobre 2008 à juin 2009, une nouvelle promotion de 24 cadres à potentiel sélectionnés au sein de toutes les branches d'Eiffage.

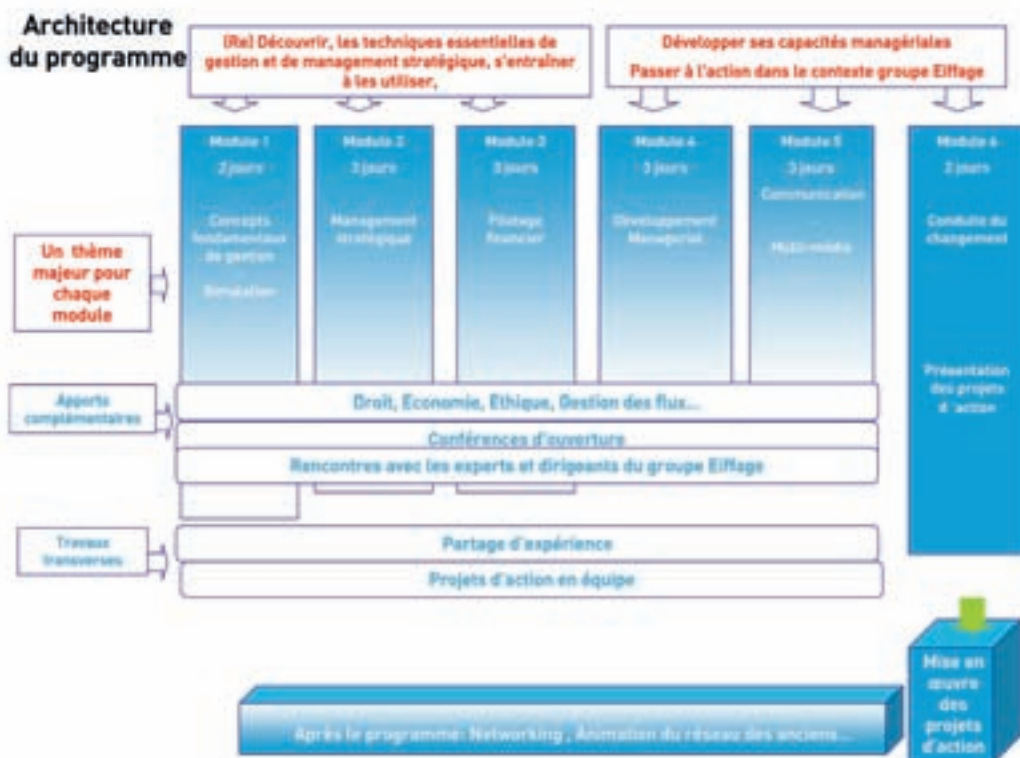
Depuis sa création en 2003, l'Institut fonctionne comme un véritable « think tank » interne au groupe Eiffage, perfectionnant ses bénéficiaires aux techniques économiques, financières, commerciales et managériales, et les ouvrant à une meilleure compréhension des mutations de leur environnement au sens large. 208 cadres ont pu bénéficier de cette formation de haut

niveau depuis la création de l'Institut Eiffage.

En 2009, en sus des matières enseignées dans le parcours de perfectionnement, des travaux spécifiques ont été menés par les stagiaires de l'Institut sur des sujets d'action relatifs :

- au marché des partenariats publics privés locaux ou régionaux;

- aux ressources humaines: identification des nouveaux métiers à horizon 15 ans, insertion professionnelle de personnes en recherche d'emploi;
- aux fonctions transversales comme la fonction achats;
- aux conditions d'émergence de projets pertinents pour la Fondation Eiffage.



Programme des **modules d'enseignement** 2009.

INTERVIEW



OLIVIER BERTHELOT,
*Directeur de filiale
 Eiffage Construction.*

L'Institut Eiffage, 7 ans après, le referiez-vous ?

Bien sûr. C'est avant tout une opportunité de développement personnel. C'est d'autant plus vrai dans mon cas : je suis entré dans le Groupe en 1991 et j'ai donc vécu cette aventure collective d'Eiffage passant d'une fédération de PME à un Groupe qui a réalisé le viaduc de Millau et qui répond aujourd'hui à des appels d'offres de plusieurs milliards d'euros. L'Institut Eiffage m'a permis de mieux comprendre l'évolution de notre environnement économique et financier, et d'aborder le management sous un angle complémentaire de celui de mon quotidien de responsable d'exploitation.

C'est une formation dispensée par l'ESSEC et volontairement sans lien avec le BTP : avez-vous cependant eu des retombées concrètes dans votre travail ?

Ce n'est pas le but. Il n'y a d'ailleurs pas de « recettes miracles » pour gérer le quotidien. Cette formation m'a été très utile pour faire face à des enjeux d'organisation du travail et de conduite du changement dans le cadre des responsabilités de directeur de filiale qui m'ont été confiées deux ans après mon passage à l'Institut.

Avoir chaque année une réunion des anciens des différentes promotions, est-ce intéressant ?

Intéressant et indispensable. Cela permet de faire prospérer en interne des liens transverses et d'entretenir un réseau. Grâce à cela, j'ai noué des contacts avec des collègues de Forclum et d'Eiffage Travaux Publics qui m'ont ensuite permis de résoudre plus vite certaines difficultés. En outre, en tant que directeur de filiale, c'est la seule manifestation transverse au niveau national à laquelle je puisse participer.

INTERVIEW



LIONEL FAVOT,
*directeur régional
 Forclum Île-de-France*

L'Institut Eiffage, 7 ans après, le referiez-vous ?

Incontestablement ! Un véritable ballon d'oxygène permettant de se sortir du quotidien, un brainstorming de plus de 20 jours de cours de haut niveau, ça ne se refuse pas. En outre, partager ces moments avec des collègues d'autres branches du Groupe permet le brassage des connaissances et des pratiques, mais aussi de relativiser les difficultés que l'on rencontre. Par-delà les spécificités de chaque métier, les problèmes de management sont les mêmes et on se sent paradoxalement moins seul ! Enfin, tout au long du cursus, les rencontres avec nos principaux dirigeants sont

quotidiennes et le partage d'expérience enrichissant.

C'est une formation dispensée par l'ESSEC et volontairement sans lien avec le BTP : avez-vous cependant eu des retombées concrètes dans votre travail ?

Certainement ! Deux plus particulièrement : le module Finances tout d'abord, qui m'a permis à plusieurs reprises d'évaluer le potentiel d'une croissance externe, le module management ensuite, qui a profondément modifié mon comportement de manager et dont la traduction se fait sentir au quotidien.

Avoir chaque année une réunion des anciens des différentes promotions, est-ce intéressant ?

Se voir une fois par an entretient l'esprit de camaraderie de la promotion, et seul un cadre institutionnel le permet. Si les rencontres étaient à notre initiative, elles avorteraient inévitablement tant les contraintes de planning sont fortes.



Au-delà du recrutement des jeunes, l'intégration

«L'objectif est clair, il faut continuer à faire des efforts de recrutement et en particulier chez les jeunes. Nous visons le recrutement de plus de 4 000 jeunes de moins de 30 ans et de toutes origines par an, pour les années à venir. Je suis convaincu que ceux qui feront cet effort et qui investiront dans les hommes sortiront plus forts de la crise.»

Le discours que François Massé, directeur général adjoint d'Eiffage, a tenu lors de la Convention Eiffage de 2009 qui a rassemblé plus de 27 000 salariés du Groupe, est sans équivoque. Et de fait, malgré la crise, la politique de recrutement du Groupe est restée assez active en 2009 et a montré l'adhésion des branches au message fort de la Direction. Salons de l'apprentissage et de l'alternance, journées portes ouvertes des lycées, forums organisés par les écoles d'ingénieurs, accueil d'apprentis, le Groupe a saisi toutes les occasions pour déployer sa politique auprès des Jeunes.

S'il a embauché de nouveaux collaborateurs issus des cycles de formations classiques, il a également donné leur chance à des candidats exclus du monde du travail ou du circuit scolaire.

Pour toutes les branches, anticipation et intégration ont formé le cœur de la politique de recrutement. Attirer de

nouveaux talents (notamment pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la réalisation de grands travaux en partenariat public-privé), les embaucher, puis les former et les intégrer (des parcours et des journées d'intégration sur mesure sont mis en place et des tuteurs accompagnent les jeunes), sont autant d'actions déployées pour fidéliser les jeunes à l'entreprise.

Eiffage Travaux Publics a choisi, au printemps 2009, de réserver à des débutants 30 des 70 postes de cofreurs-bancheurs à pourvoir dans le cadre du chantier de la station d'épuration Seine Aval. Formation CAP à l'école interne de Bernes-sur-Oise, journées d'intégration et parcours d'intégration sur mesure pour chacun, accompagnement par l'un des 800 tuteurs de la branche pour certains, tous ont suivi des formations aux savoir-faire et aux méthodes d'Eiffage Travaux Publics, notamment en

matière de prévention, d'environnement et de développement durable.

Forlum a mis en place, pour ses nouveaux collaborateurs, un parcours d'intégration simple et pratique : visite, formations internes, remise d'un livret d'accueil personnalisé par Direction régionale.

Pour les nouveaux collaborateurs cadres, des séminaires «nouveaux embauchés» et des rencontres avec les membres de la Direction générale sont organisés chaque année. Des initiatives similaires sont conduites dans les directions régionales pour les autres catégories de collaborateurs.

APRR doit assurer le renouvellement des générations, en prenant en compte un phénomène «seniors» non négligeable : d'ici huit ans, 250 personnes seront parties à la retraite, et la dynamique de recrutement de la branche doit s'intensifier. APRR forme ses jeunes embauchés et les accompagne : accueil

Recrutement

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Total
Effectif total								
2009	77	4 008	11 736	326	18 507	3 725	14 743	53 122
Nombre embauches CDD								
2007	0	87	564	45	925	35	610	2 266
2008	14	145	513	4	599	228	614	2 117
2009	81	131	354	46	639	175	434	1 860
Nombre de CDI								
2007	0	126	1 577	76	2 155	109	1 337	5 380
2008	1	122	1 201	2	1 941	398	1 306	4 971
2009	6	112	499	71	1 006	268	612	2 574
Nombre jeunes -30 ans								
2007	91	NC	1 334	22	1 583	129	1 092	4 251
2008	13	133	1 105	0	1 559	415	1 178	4 403
2009	69	91	559	33	1 092	230	679	2 753

d'étudiants, développement de l'offre de contrats en alternance (depuis 2007, le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation a été multiplié par deux), formation des tuteurs qui accompagnent chaque jeune, formation pour l'acquisition de compétences techniques et managériales. Les résultats sont stimulants : ces trois dernières années, un poste sur quatre a été pourvu par un jeune de 26 ans au plus.

La pépinière «jeunes diplômés» permet à l'entreprise d'accueillir les «jeunes pousses», ingénieurs récemment diplômés, en leur proposant un parcours d'intégration d'une année, et de les fidéliser sur le long terme.

Le «Projet junior» d'Eiffage Construction s'intéresse aux jeunes peu ou pas diplômés et sans connaissance particulière du BTP. La démarche aboutit à un vrai contrat de travail permettant au nouvel embauché d'appréhender un projet professionnel bien réel.

SUR LE TERRAIN

Carrefour des jeunes : des futurs managers bien intégrés

Renouvellement des générations, transmission du savoir et acquisition de nouvelles compétences : Eiffage mène une politique ambitieuse en faveur du recrutement des jeunes, qu'ils soient ouvriers, ETAM (employé, technicien ou agent de maîtrise) ou cadre.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Carrefour des jeunes, organisé chaque année à l'intention de ses jeunes cadres, en point d'orgue à un parcours d'intégration très complet, rythmé par des formations, des séminaires ou encore de tutorat sur le long cours. Le 16 octobre 2009, 400 nouvelles recrues ont ainsi participé au Carrefour des jeunes 2009 pour

un moment convivial de rencontre et de partage, qui leur a permis de découvrir l'ensemble des activités du Groupe et de s'approprier les quatre valeurs au cœur de son développement : exemplarité, transparence, responsabilité et confiance.



L'intérim d'insertion, un pas vers l'accès à l'emploi

Chez Eiffage Construction, l'intérim d'insertion est conçu comme la première étape d'un véritable parcours d'insertion. Il se pratique dans le cadre d'une démarche volontaire ou contractuelle, de type clause d'insertion (en augmentation dans les marchés publics et parapublics), dans la plupart des régions. Destinée aux personnes éloignées durablement de l'emploi et aux jeunes en difficulté, la démarche est sécurisante pour l'entreprise car elle lui permet de tester le candidat.

C'est particulièrement le cas en Île-de-France où 90 personnes ont été accueillies par ce biais courant 2009. L'intérim d'insertion est une étape préliminaire avant un CDD ou CDI et permet d'initier un parcours complet, un suivi du candidat sur l'aspect accompagnement social étant effectué avec l'ETI (Entreprise de travail temporaire d'insertion). Aujourd'hui, Eiffage Construction considère l'intérim d'insertion comme une véritable clé d'entrée dans l'entreprise.

Une communication active est déployée, pour une part en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi: Charte, supports de présentation de la démarche, guides et passeport permettant d'expliquer le rôle de chacun et de conserver les traces des actions et du suivi, et enfin des stickers «Embauché et formé... tu es lancé!»

collés sur les casques, destinés à repérer juniors et tuteurs sur les chantiers et contribuant à la promotion de la démarche auprès du personnel.

Des formations et des réunions annuelles sont associées à la démarche: journée «Accompagnement des tuteurs par les chefs de chantier», formation des tuteurs sur 5 jours, réunion annuelle des

acteurs... autant d'actions permettant à chacun de s'impliquer, de réfléchir, de comprendre et d'apprendre les savoir-faire essentiels à la réussite de l'entreprise.

ENGAGEMENT

L'insertion, pour recruter autrement

Dans le cadre de l'engagement Plan Espoir Banlieues pris en février 2008 (embauche de 3 000 jeunes en 3 ans), Eiffage a offert 2 317 opportunités professionnelles aux jeunes des banlieues sur les 2 dernières années. Ces opportunités se répartissent en CDI, CDD, alternance, stages et intérim d'insertion (nota :

Clemessy ne figure pas dans le bilan 2008).

Les initiatives d'insertion et de développement des territoires fonctionnent également grâce à l'efficacité des divers partenariats noués par les filiales du Groupe avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation : Pôle emplois (et plate-forme

des vocations), PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi), Mission locale, AREF (association paritaire de développement de la formation continue dans le BTP), démarche CARED (Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable), CFA, entreprises privées, associations, agences d'intérim...

Par ailleurs, des partenariats spécifiques avec les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) BTP permettent notamment l'ouverture d'ateliers de formation réservés à la réinsertion de détenus sur les grands projets du Groupe.

La mobilité

un levier réel de fidélisation, un outil de maintien dans l'emploi

Indépendamment du contexte économique difficile qui vient en renforcer le besoin, la mobilité professionnelle et géographique est une nécessité pour les entreprises du BTP.

Eiffage, qui vise la fidélisation de ses salariés, s'est doté d'une Bourse de l'emploi pour répondre à ce besoin. Depuis septembre 2009, tous les collaborateurs d'Eiffage ont librement accès, via l'Intranet, à l'intégralité des offres d'emploi dans le Groupe. L'outil permet de gagner en réactivité, en partageant un vivier de candidats au niveau d'Eiffage et en réduisant les délais de traitement

des candidatures. Il permet à chacun d'être le premier acteur de son évolution professionnelle.

Une «Charte de la Mobilité» a été adoptée dans chaque branche, précisant les conditions de prise en charge de la mobilité géographique, en s'appuyant notamment sur le PASS Mobilité dans le cadre du 1% logement.

En 2009, la mobilité géographique temporaire (prêts de main-d'œuvre entre établissements) ou définitive s'est avérée être un recours pertinent pour maintenir l'emploi.

Des mobilités professionnelles sont également organisées, afin de donner aux collaborateurs le désirant l'opportunité de changer de métier.

SUR LE TERRAIN

La mobilité, culture d'Eiffage Travaux Publics

La mobilité fait partie intégrante de la culture d'Eiffage Travaux Publics, par la nature même de ses métiers. Près de 2000 salariés sont dans une situation de mobilité acceptée, bénéficiant des procédures et avantages mis en place pour en faciliter l'organisation (indemnité double résidence, accord sur le 1% logement, voyages périodiques, déménagement, scolarité des enfants, ...) avec la garantie, qu'entre deux chantiers ou lorsqu'ils voudront se stabiliser en agence, d'avoir un point de chute stable. Cette mobilité, atout majeur de la branche dans la réalisation de chantiers remarquables par leur

technicité et leur taille, permet aux salariés d'acquérir des compétences variées et une meilleure connaissance de l'entreprise et ainsi, leur facilite l'accès à des responsabilités plus grandes. L'harmonisation des règles et statuts dans la branche et la centralisation des problèmes d'effectifs permettent, par ailleurs, une mobilité d'équipes de personnel complètes entre filiales. Cette organisation différente de la mobilité a concerné plus de 300 salariés en 2009. La Charte de Mobilité, connue de tous, organise et précise l'environnement de cette richesse de l'entreprise.

Eiffel, une mobilité nécessaire à la réalisation des projets

Chez Eiffel, la mobilité temporaire concerne principalement une trentaine de collaborateurs détachés en Finlande pour le projet de l'EPR d'Olkiluoto, pendant plusieurs mois et en provenance d'au moins 6 établissements, ainsi que les collaborateurs détachés au Sénégal ou en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, environ 70 personnes d'Eiffel Industrie sont en mobilité régulière sur toute la France lors des grands arrêts programmés des raffineries.



Maintien de l'emploi par la mobilité

Chez APRR, la mobilité professionnelle est une solution à la perte de l'emploi, comme le prouve l'accord concernant les péagers (voir Maintien de l'emploi).

Chez Clemessy, 64 accords de mobilité ont été conclus sur l'année, 300 prêts de personnel allant de plusieurs semaines à plusieurs mois ont été effectués et aucun recours au chômage partiel n'a eu lieu en 2009.

Enfin, chez Eiffage Construction, la mobilité a également permis le maintien dans l'emploi (voir chapitre Maintien de l'emploi).

ENGAGEMENT

Forclum, des outils au service de la mobilité

- La « Charte de la Mobilité » harmonise les pratiques de la mobilité et accompagne le collaborateur dans ses démarches.
- Le nouvel outil Sextant Mobilité-Recrutement, dédié au recrutement et à la mobilité interne, facilite et optimise les échanges au sein de la branche et du Groupe.
- Le journal « Bourse à l'emploi » diffuse à l'échelle de la branche les opportunités de postes ouverts à la mobilité. Ce support papier permet aux collaborateurs n'ayant pas accès à l'Intranet d'avoir connaissance des postes à pourvoir.
- Le film « Forclum Mobilité » fait témoigner des collaborateurs ayant bénéficié d'une action de mobilité.



Le maintien de l'emploi au cœur de la stratégie des RH

Fort de sa tradition sociale et malgré le contexte économique peu propice, Eiffage poursuit une démarche affirmée de maintien de l'emploi, relayée par toutes les branches. Chacune a trouvé les moyens de préserver ses compétences professionnelles, sachant qu'elles seront indispensables lors de la reprise de l'activité.

APRR : un accord d'entreprise pour accompagner la transformation des métiers

L'évolution des moyens de perception du péage (part croissante des transactions automatiques, déploiement de la télé-exploitation) entraîne une transformation des métiers de la filière péage.

Au terme d'une concertation et de négociations fournies, un nouvel accord d'entreprise a été signé mi-2009 par la Direction et une forte majorité des organisations syndicales. Le texte a été remis à chaque salarié de la filière avec un livret d'information.

L'accord propose

- Un socle commun de compétences et l'introduction d'une polyvalence permanente choisie parmi trois options, maintenance, supervision ou clientèle et définie en fonction des besoins de l'entreprise et des choix du salarié.
- Un contrat à programmation semestrielle, pour une visibilité accrue sur l'activité, le temps de travail et les congés.
- La mise en place de trois nouveaux dispositifs, l'astreinte, la mobilité géographique occasionnelle et le contrat de fin de semaine, fonctionnant sur la base du volontariat et assortis de rémunérations spécifiques.

L'efficacité de la gestion prévisionnelle des emplois s'appuie sur des mesures d'accompagnement. Trois plans d'actions, sous forme de passeports, permettent aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences et de concrétiser des souhaits d'évolution ou de reconversion :

- un passeport «compétences» pour faire le point sur les aptitudes et compétences, et définir les actions nécessaires pour accompagner l'évolution du métier;
- un passeport «métiers» pour se préparer à l'exercice d'un autre emploi, vacant ou à pourvoir dans l'avenir au sein de l'entreprise;

ENGAGEMENT

Eiffage maintient son niveau de recrutement en 2010

Eiffage a intégré 600 ingénieurs et cadres en 2009, et restera sensiblement au même niveau en 2010.

Sur les 485 postes d'ores et déjà proposés, 250 environ concernent des jeunes diplômés. Les diplômés des grandes écoles d'ingénieurs, comme les Ponts, les Mines, Centrale, et bien

évidemment l'ESTP sont traditionnellement appréciés, mais Eiffage souhaite également mieux se faire connaître des élèves d'établissements en région, comme les Ensi ou l'Insa de Lyon.

Le recours à l'apprentissage, pour tous les niveaux de qualifications, est également

utilisé. Les jeunes ingénieurs sont amenés à assumer des responsabilités de conducteurs de travaux ou de managers, capables de piloter des centres de profit. En ce qui concerne les cadres confirmés, si les candidats justifiant d'une expérience dans la profession sont privilégiés, les CV d'ingénieurs

de l'industrie sont également examinés, notamment ceux des ingénieurs chargés de travaux dans les usines ou les centres de maintenance, dans le secteur de l'automobile entre autres.

Enfin, des spécialistes de la gestion financière et des juristes sont recherchés au titre du développement des PPP.



Eiffel Industrie Marine.

■ un passeport «emploi», accompagné personnalisé pour préparer une reconversion professionnelle ou créer une entreprise.

825 salariés sont concernés par cet accord.

Eiffage Construction : des prêts de personnel qui maintiennent l'emploi

Dès début 2009, le Nord a accueilli 6 compagnons d'Alsace pour le chantier du Casino. Les compagnons possédaient les compétences requises pour les différents postes, et les horaires ont été adaptés : arrivée tardive le lundi midi et départ anticipé le vendredi midi. Des logements ont été trouvés par la Direction régionale Nord à proximité du chantier.

De mai à septembre, la Direction régionale Azur a accueilli 22 compagnons de la Direction régionale Méditerranée. Un accompagnement à la mobilité a été mis en place (rencontre individuelle avec les directeurs d'établissements, définition des règles de fonctionnement, validation des compétences de l'équipe, recherche de logements...). L'opération a été une réussite, la Direction régionale Méditerranée ayant constitué pour ce prêt une équipe complète avec un chef d'équipe.

Dans le même esprit, depuis le début de l'année, ce sont plus de 90 salariés (ouvriers, ETAM, cadres) qui ont été «prêtés» par une Direction régionale à une autre. Une dizaine de ces salariés ont même été intégrés aux équipes d'Eiffage Travaux Publics en Lorraine.

Eiffage Travaux Publics : des formations au service de la reconversion

En 2009, les formations de développement des compétences mises en place chez Eiffage Travaux Publics ont servi un premier parcours de reconversion professionnelle en Méditerranée, en permettant d'amener au métier de «Maçon coffreur génie civil» des ouvriers routiers et VRD. Les salariés ont été affectés à leur nouvel emploi à l'issue d'une formation d'environ 280 heures.

Lauterbourg et Eiffel Industrie Marine : «La solidarité professionnelle» au-delà de l'entreprise

Cette année, Eiffel a, par deux fois, institué une nouvelle forme de solidarité professionnelle, la solidarité inter-entreprises.

L'usine Eiffel de Lauterbourg, en forte activité, a profité du plan social de l'unité de production du site chimique Dow Chemical, pour former au soudage une main-d'œuvre locale désireuse de réussir son reclassement.

Après visite de l'usine, série de tests et stage d'immersion dans l'atelier, une période de formation de 210 heures dispensée par un organisme spécialisé a permis aux salariés d'acquérir les techniques du soudage et de réussir les licences de base nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier. Trois d'entre eux sont embauchés en CDI depuis le 4 janvier 2010.

Le succès de l'opération réside dans l'accord gagnant / gagnant pour toutes les parties prenantes : les salariés concernés qui conservent leur emploi, leurs collègues d'Eiffel qui bénéficient de ce renfort en période de forte activité, Eiffel Lauterbourg qui renforce son outil de travail et son ancrage régional

SUR LE TERRAIN

Eiffel Industrie et SNM

Eiffel Industrie a repris à la barre du tribunal de commerce la société Saint-Nazaire Marine (SNM) le 1^{er} décembre 2009. Cette opération s'est faite avec le soutien du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire. Les 63 collaborateurs

de SNM et l'ensemble du passif social ont été repris, et cette opération a été saluée par l'ensemble des acteurs du dossier et de la presse. Elle s'inscrit parfaitement dans la tradition sociale du groupe Eiffage.



Le chantier STGV
au pied du Pic Saint-Loup.

avec une population stable, l'entreprise en difficulté qui réussit son plan de reclassement.

Une deuxième opération de ce type est en cours, pour trois salariés licenciés de l'entreprise Bürstner, fabricant de caravanes.

Eiffel Industrie a repris en décembre 2009 l'entreprise Saint-Nazaire Marine, SNM, immédiatement rebaptisée Eiffel Industrie Marine. Cette acquisition s'inscrit dans la logique de développement d'Eiffel Industrie dans le secteur naval. Les compétences requises pour réaliser les travaux de maintenance et réparation navales sont pour partie identiques à celles employées pour la réalisation des métiers traditionnels d'Eiffel Industrie. Par ailleurs, le type d'intervention nécessite une méthodologie proche de celle appliquée pour la réalisation d'arrêts d'unités. Ces similitudes permettront de mieux absorber les importantes variations de charges qui constituent traditionnellement une difficulté majeure des entreprises du secteur réparation navale.

Actuellement, tous les compagnons ont repris une activité sur les divers contrats d'Eiffel industrie.

Une formation « Passerelle vers un nouveau métier » pour Forclum Électronique

Suite à la forte baisse d'activité rencontrée par Forclum Électronique depuis novembre 2008, la Direction générale de Forclum a travaillé sur l'employabilité des salariés touchés par le chômage partiel. La Direction des Ressources

Humaines et les responsables de Forclum Électronique ont étudié les souhaits de formation et de mobilité des collaborateurs (les entretiens individuels ont été déployés et complètement exploités), et travaillé à la mise en œuvre d'un nouveau projet industriel pour le site, le câblage d'armoires électriques.

Le plan de formation, monté dès le mois de septembre 2009, se traduit en quelques chiffres: 30 collaborateurs, 9 000 heures de formation, 2 organismes de formation impliqués. Forclum Industrie Nord et l'AFPA ont travaillé en totale synergie.

Clemessy poursuit sa politique de maintien dans l'emploi

Le Groupe Clemessy poursuit sa politique de formation, de reconversion professionnelle et de maintien dans l'emploi, entamée il y a plusieurs années dans le cadre de l'accord GEC et qui s'applique en accompagnement des évolutions des marchés, des compétences et des aptitudes médicales des collaborateurs.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées en 2009, avec notamment la reconversion de 8 salariés (mécaniciens, fraiseurs, tourneurs) de la filiale SEH en baisse d'activité très importante, volontaires pour être formés au métier de «monteur électricien». Ils ont rejoint temporairement pendant 24 mois maximum, en grand déplacement, les sites en forte charge de Clemessy Nucléaire après une formation de 27 jours organisée par l'Institut des

Métiers. Chacun d'entre eux a été accompagné par un tuteur, en charge de son intégration et de sa réussite sur les sites destinataires. Un autre exemple de reconversion réussie, celui qui a permis à un monteur électricien du site de Gravelines (nucléaire), reconnu inapte à son poste par le médecin du travail, d'intégrer un emploi de «préparateur de chantier» (vêtements de travail, appareil de mesure...), sur un poste basé à Mulhouse, à plus de 700 km de sa base. La prise de poste, assortie d'un programme d'accompagnement en termes de formation et de logistique pour le déménagement du salarié s'est finalement avérée très positive.

Globalement, malgré quelques situations de faible charge, le Groupe n'a que peu recouru au chômage partiel mais a amplifié la mobilité temporaire du personnel. Ainsi, plus de 300 collaborateurs ont accepté une mobilité dans le cadre d'opérations de grand déplacement.

Agir pour l'insertion avec les CREPI

CREPI

Clubs régionaux d'entreprises pour l'insertion

Statuts

Associations Loi 1901

Création

1993, à l'initiative d'Eiffage Construction

Adhérents

600 entreprises représentant tous les secteurs d'activités

Objectif

Œuvrer ensemble, au sein d'un même territoire, pour l'insertion professionnelle de personnes exclues socialement ou professionnellement: chômeurs longue durée, bénéficiaires du RMI, jeunes peu ou pas formés, personnes handicapées, seniors, personnes sous main de justice.

Offres d'emploi 2009

- 830 solutions emploi
- dont 461 insertions professionnelles chez Eiffage

Subventions 2009

- 150000€ en provenance d'Eiffage au profit de la Fédération
- Soutiens financiers des directions régionales d'Eiffage au profit du CREPI de leur territoire

Fonctionnement

Répartition en 15 clubs (2009)
Mise à disposition de compétences

Événements marquants en 2009

- **Action «Ambassadeurs des Métiers»** menée par plusieurs CREPI et en particulier par le CREPI Normandie

Objectif: faire découvrir les métiers du bâtiment, de la métallurgie-fonderie, de la santé et du tertiaire à des personnes en recherche d'une orientation professionnelle ou d'un emploi.

Bénéficiaires: 160 jeunes en recherche d'emploi découvrent un métier d'avenir et valident leur projet professionnel avec des acteurs économiques de la région.

■ Journée «Découverte des Métiers»

organisée par le CREPI Île-de-France

Où/Quand: à la Tour Eiffel, le 29 avril 2009

Objectif: faire connaître les métiers du BTP

Bénéficiaires: 153 participants autour des métiers du BTP.

- **«Challenge CREPI»**, action organisée par le CREPI Méditerranée

Où/Quand: à Marseille, le 17 octobre 2009

Objectifs :

1. Une visite d'entreprise pour 167 personnes
2. 24 entreprises participantes
3. Un stage d'immersion professionnelle

Bénéficiaires : 62 jeunes

Cette opération a finalement permis la signature de 17 contrats de travail, dont 3 chez Eiffage.

- Signature, le 19 novembre 2009, de la **Charte de la Diversité** qui condamne toute discrimination dans le domaine de l'emploi et exprime la volonté des entreprises d'œuvrer en faveur de la diversité.

■ **Séminaire des Associations CREPI** du 17 et 18 septembre 2009 qui a permis aux membres des anciens et nouveaux CREPI de se retrouver, pour échanger sur leurs actions et mener une réflexion collective sur les perspectives et le développement des CREPI au regard des nouveaux enjeux de société.

En savoir plus

www.crepi.org

INTERVIEW



BERTRAND LELAURE,
Président du CREPI
Val-de-Loire
et Directeur
de l'hôtel Mercure
de Joué-lès-Tours

Quelles sont les raisons qui motivent à la présidence d'un CREPI ?

Il n'y a pas pléthore de candidats !

Je suis devenu président après 8 années de présence au sein de ce CREPI, et j'ai donc vu vivre cette association, son équipe très motivée de 6 permanents et les résultats générés. J'ai voulu continuer les travaux entrepris en faveur de ceux qui sont à côté, sans emploi.

Quelles sont les missions prioritaires d'un Président de CREPI ?

Principalement animer le réseau : être un lien entre les adhérents, l'équipe de permanents, le conseil d'administration et les institutionnels du domaine de l'insertion, œuvrer conjointement pour que toutes les actions menées le soient avec l'adhésion de toutes les parties prenantes, et s'assurer que ces actions soient fidèles à l'objet de l'association.

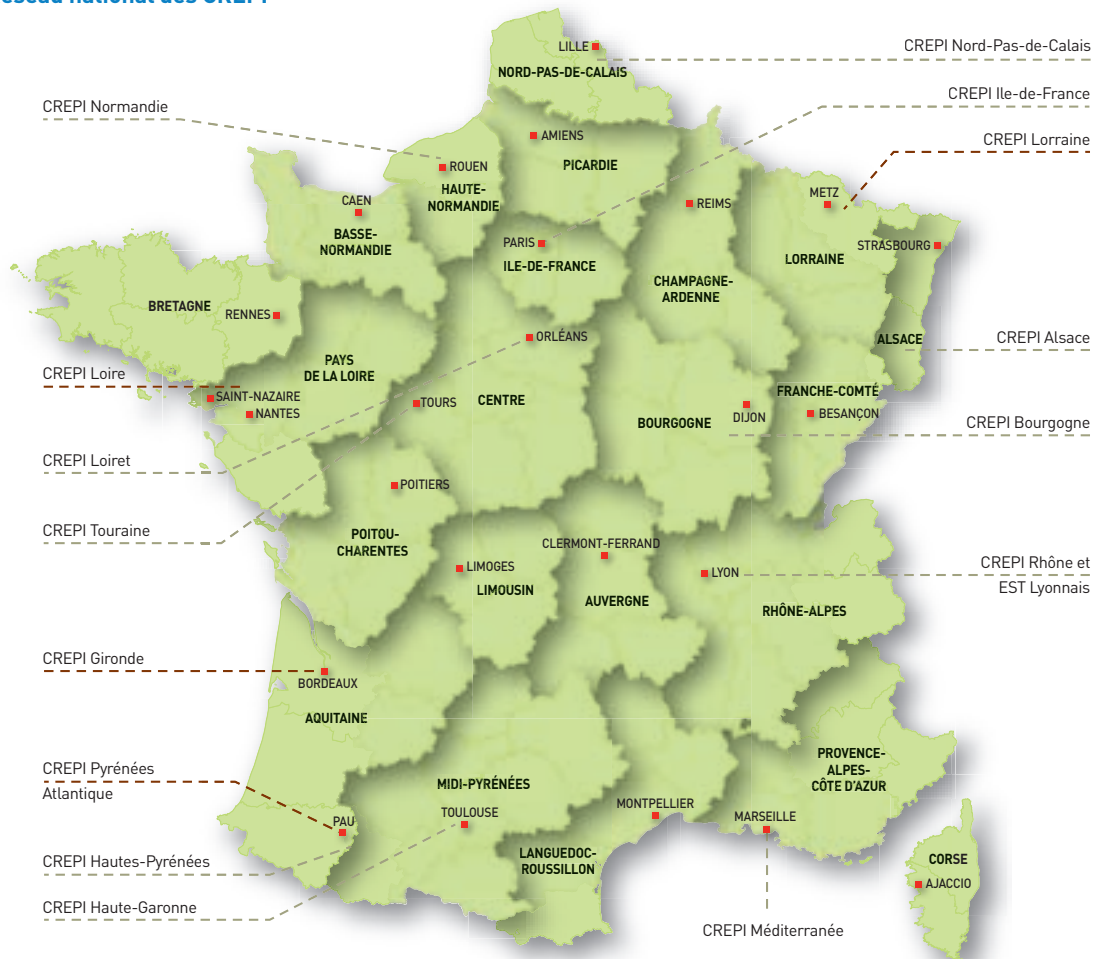
Qu'attendez-vous des autres membres adhérents ?

Qu'ils adhèrent au programme d'actions du CREPI et qu'ils soient capables, en tant que chefs d'entreprise, de se tourner vers les autres sans qu'il y ait de lien direct avec l'activité de leur entreprise ni de retour systématique.

Quelle est l'action dont vous êtes le plus fier ?

Je n'en suis pas le créateur, mais y participer est un moment fort : il s'agit de l'action intitulée « Rallye pour l'Emploi », qui consiste à accompagner, pendant 2,5 jours, 30 demandeurs d'emploi qui visitent 8 entreprises. Le résultat de cette opération est toujours très positif, puisque le taux de retour à l'emploi généré est de 50 %.

Réseau national des CREPI



Le réseau continue à se développer en vue de couvrir tout le territoire français : après la création des CREPI Béarn (Pau), Lorraine (Nancy) et Loire (Saint-Étienne) en 2009, la création du CREPI Azur, à Nice, est prévue pour 2010.

-- CREPI en création
 - - CREPI en activité

INTERVIEW



PATRICIA THORAT,
 Directrice CREPI
 Île-de-France

Comment définiriez-vous les missions essentielles d'un CREPI ?

Le CREPI est une passerelle qui facilite les liens entre les entreprises adhérentes ou partenaires, les différentes structures de l'insertion, de l'emploi et de la formation, et les chercheurs d'emploi.

Comment le lien se réalise-t-il concrètement ?

Le CREPI accompagne les différents interlocuteurs :

- les entreprises, afin de leur faire préciser leurs besoins et les modalités envisageables (conseil sur les contrats aidés ou d'alternance, actions à mener dans le cadre de la politique Handicap, sensibilisation au processus d'intégration en entreprise, rôle d'un tuteur, accompagnement autour des clauses d'insertion) ;
- les structures d'insertion qui doivent communiquer sur les besoins et attentes des entreprises, autour des métiers ;
- les chercheurs d'emploi, pour les préparer aux entretiens de recrutement et aux démarches de contact direct en entreprise : comment se présenter, se valoriser... Le CREPI crée également des occasions de rencontre entre les différents acteurs :

- les « Rencontres du CREPI » permettent aux entreprises d'entrer en contact avec les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ;
- les sessions « Ambassadeurs des Métiers » facilitent la rencontre entre personnes en recherche d'emploi et professionnels en entreprise.

Quels sont les facteurs de succès pour qu'une insertion réussisse ?

Il est essentiel que la volonté déclarée du dirigeant soit relayée au sein du personnel, qu'un travail efficace de partenariat existe entre les parties prenantes du processus, qu'un tuteur soit désigné au sein de l'entreprise et qu'un suivi dans le temps soit mis en place.

Quelle est la valeur ajoutée des CREPI ?

Être proche des entreprises partenaires ou adhérentes. Par ailleurs, la petite structure souple et réactive qui les constitue facilite les réponses pragmatiques au plus près des besoins.

Existe-t-il des parcours professionnels exemplaires parmi ceux que vous avez aidés ?

Un exemple récent qui a impliqué le CREPI, la Fondation Eiffage et Forclum Antony : les 2 jeunes qui ont été insérés à l'occasion du chantier des colonnes de Buren sont aujourd'hui recrutés en CDI par la filiale et poursuivent des études pour se former au métier d'électricien (cours du soir de la Ville de Paris pour l'un, formation « Outil de Communication Professionnelle » mise en place par l'AREF-BTP pour l'autre).

Engagé au plus près des hommes et de ses parties prenantes, Eiffage s'efforce depuis plusieurs années de faire émerger une culture Groupe de la diversité. En 2009, les actions en faveur de l'intégration de toutes les composantes de la société au sein de l'entreprise se sont intensifiées.

Une enquête avec le réseau Terrafemina

Créée en mai 2008, Terrafemina est une association loi 1901 dont la mission est d'organiser et d'accompagner des manifestations consacrées aux femmes des pays de l'Union pour la Méditerranée, à leur situation et à leurs problématiques.

L'association, qui conçoit son engagement dans la durée et sur le terrain, s'intéresse également à la place de la femme dans le secteur privé: Terrafemina Entreprises accompagne les entreprises dans leurs efforts en faveur de la diversité et de la mixité.

Ainsi, en 2009, Terrafemina Entreprises et Eiffage ont mené en collaboration deux opérations complémentaires:

- Une grande enquête auprès de 256 femmes cadres d'Eiffage sur le périmètre français, afin d'analyser leurs besoins et attentes et d'élaborer des propositions concrètes d'amélioration de leur intégration et de leur promotion.

- L'observation d'une population de 4 334 femmes, qui représentent 9,2% des effectifs. Elles appartiennent pour 75% à la catégorie professionnelle ETAM (alors que celle-ci ne représente que 26% de l'effectif total). 75% sont employées dans la filière Support et parmi elles, 46,2% sont secrétaires ou assistantes.

Deux grandes tendances sont observées, malheureusement trop répandues dans le secteur privé:

- Dans une même branche, pour la même fonction, la même tranche d'âge, le même métier et la même base horaire mensuelle, la moindre rémunération des femmes par rapport aux hommes est une réalité. Cet écart, décelé dans toutes les branches, peut atteindre 20% du salaire et reste conforme à la moyenne nationale. Cependant, il est à constater, que dans des conditions équivalentes, il existe un petit nombre de femmes mieux rémunérées que leurs homologues masculins.

- L'existence de 2 plafonds de verre, le premier pour devenir responsable, et le second, plus difficile encore à franchir, pour devenir directeur.

Néanmoins, il faut souligner que les participantes à l'enquête, après s'être rapidement intégrées à leur équipe de travail, font état d'une très bonne ambiance, et de rapports hommes/femmes au sein du Groupe cordiaux, respectueux et même solidaires!

INTERVIEW



VÉRONIQUE MORALI,
présidente
de Terrafemina

Terrafemina accompagne de nombreuses entreprises représentatives de secteurs d'activité très différents. Pensez-vous qu'il existe une problématique « femmes » propre au BTP ?

Il est vrai que l'une des particularités du BTP est de recruter l'essentiel de ses collaborateurs dans les filières professionnelles et les écoles d'ingénieurs, deux types de formations traditionnellement masculines. Cependant, on rencontre aujourd'hui de plus en plus de femmes ouvriers ou ingénieurs, qui constituent un nouveau vivier de compétences et de talents, et représentent un réel atout pour l'entreprise.

En revanche, trop peu de femmes encore accèdent à des postes à responsabilité. Plus qu'ailleurs, le milieu du BTP reste majoritairement masculin et il n'est pas toujours facile d'y trouver sa place en tant que femme.

Il faut donc encourager cette mixité professionnelle et faire en sorte qu'elle gagne tous les niveaux de la hiérarchie. Elle doit s'inscrire dans une démarche durable qui s'appuie à la fois sur l'évolution des représentations sociales, des politiques de recrutement et de promotion interne, mais aussi une sensibilisation plus en amont des jeunes femmes aux métiers du BTP.



Des plans d'actions pour les seniors

L'emploi des seniors constitue un enjeu national : les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale 2009, confirmées par le décret n° 2009-560 du 20 mai 2009 (relatif au contenu et à la validation des accords et des plans d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés), ont instauré l'obligation pour les entreprises de conclure un accord, ou, à défaut, de mettre en place un plan d'actions, favorisant le maintien ou l'accès à l'emploi des salariés seniors. À compter du 1^{er} janvier 2010, la loi prévoit le versement d'une pénalité s'élevant à 1% de la masse salariale, pour tout mois non couvert par un accord d'entreprise ou un plan d'actions.

Toutes les branches d'Eiffage ont donc élaboré, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, un plan d'actions relatif à l'emploi des seniors, dont les objectifs multiples sont communs à toutes les branches et visent principalement à favoriser le maintien dans l'emploi des seniors, encourager leur intégration au sein du Groupe *via* le recrutement et l'accompagnement dans l'évolution de leur carrière, et assurer la transmission de leurs connaissances.

L'objectif majeur chiffré de ces plans concerne le recrutement des salariés âgés : ainsi, tout en tenant compte du fait que le recrutement doit s'effectuer en priorité sur les compétences, l'expérience professionnelle et la qualification des candidats, les branches se sont données pour objectif d'atteindre un taux de recrutement de salariés âgés de plus de 50 ans d'au moins 5% chez Forclum et Eiffel, et de 3% chez Eiffage Travaux Publics et Eiffage Construction.

L'expérience des salariés de plus de 50 ans est reconnue comme indispensable à l'évolution et à la pérennité du Groupe. C'est pourquoi la transmission des savoirs et des compétences par le tutorat ou l'accompagnement des nouveaux embauchés par un salarié de 45 ans ou plus, fait également partie des principaux objectifs des plans.

D'autres actions sont également prévues, notamment dans les domaines suivants :

- l'anticipation et l'évolution des carrières professionnelles, par l'accompagnement des salariés de 50 ans ou plus dans la définition de la seconde partie de leur carrière, *via* entretiens ou bilans ;
- le développement des compétences et des qualifications des salariés âgés par l'accès à la formation, par exemple par l'allocation à ces salariés d'un pourcentage du budget de formation équivalent à celui des jeunes ;
- l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite,

par la mise en place de modules de formation « Préparer à la retraite » et l'information des salariés ;

- l'amélioration des conditions de travail (en particulier par rapport à la santé) et la prévention des situations de pénibilité, par des offres de mutation ou un travail sur l'ergonomie des postes de travail ;

- la sensibilisation de tous les niveaux de la hiérarchie à ces préoccupations.

Afin d'optimiser l'effet des plans d'actions, chaque axe retenu est assorti d'un objectif clairement défini et d'un indicateur de suivi.

Pour s'assurer de la mise en œuvre effective des plans, les branches ont choisi leurs modalités de suivi : ainsi par exemple, Eiffage Travaux Publics et Eiffage Construction désigneront des référents en charge d'animer le projet Seniors sur leur périmètre. Un Comité de suivi présidé par le DRH de la branche se réunira au moins une fois par an, et les résultats seront communiqués aux comités d'entreprises.



Les collaborateurs qui ont participé au film « Un autre regard sur le handicap ».

Intégrer le handicap

La situation de handicap au poste de travail est spécifique à chaque cas, et reste liée aux contraintes du poste, aux conditions de travail et aux capacités de la personne.

Le monde du travail est donc confronté à un enjeu important : trouver, au cas par cas, des solutions d'intégration pour les personnes handicapées, afin qu'elles participent pleinement à la performance globale de l'entreprise.

En 2009, la **Direction d'Eiffage** s'est lancée dans une campagne de sensibilisation au handicap qui a touché le plus grand nombre.

Ainsi, à titre d'exemple, la convention Eiffage qui a réuni plusieurs milliers de collaborateurs en région parisienne et en province, a été l'occasion d'aborder le thème du handicap. Selon les lieux, le handicap a été évoqué par des témoignages filmés replaçant le handicap dans son contexte professionnel.

Lors du Carrefour des Jeunes qui réunit chaque année les 400 jeunes cadres embauchés depuis moins d'un an, des interventions et deux films ont permis d'attirer l'attention des futurs responsables d'unités sur les préjugés dont les personnes en situation de handicap font l'objet.

La Coordination des achats d'Eiffage décline, dans son domaine, les projets ambitieux du Groupe et des branches vis-à-vis du handicap. En 2009, les nombreuses initiatives lancées ont permis de bâtir une expérience et d'en retenir les pratiques capitalisables pour l'avenir.

Afin de renforcer notamment la part des achats réalisés avec les entreprises du secteur adapté et protégé, les Achats ont cherché à développer des marchés qui font sens d'un point

de vue éthique, social et économique, et qui s'inscrivent dans la pérennité. C'est ainsi que le développement de la sous-traitance dans les métiers techniques d'Eiffage et la mise en œuvre de prestations moins spécialisées (collecte et gestion de pièces administratives – Forclum & Eiffel) ont été au cœur des actions Achats en 2009. D'autres prestations réalisées par des handicapés ont été intégrées aux processus opérationnels :

- l'entretien de l'éclairage public (Forclum Centre Est),
- le câblage d'armoires électriques,
- le démantèlement d'antennes radio,
- la réalisation de panneaux de chantiers (Eiffage Construction Côte d'Azur),
- le nettoyage de vêtements de travail (Eiffage Construction Méditerranée).

Les expériences 2009 auprès d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ont conforté la capacité du Groupe à mettre en œuvre des sous-traitances et prestations avec le secteur adapté et protégé, dans des domaines très diversifiés. Ce bon résultat conforte la démarche et amène, pour 2010, des objectifs ambitieux et quantifiés de développement de l'emploi des handicapés via le secteur adapté et protégé. Forclum et

Eiffage Construction se sont fixé l'objectif de doubler le chiffre d'affaires réalisé avec le secteur adapté et protégé en 2010.

Le deuxième volet du plan d'action Handicap des Achats concerne l'intérim. Il est désormais demandé aux Entreprises de Travail Temporaire (ETT) de s'engager, pour 2010, à proposer 1% d'intérimaires handicapés, avec un plan de progrès qui augmentera ce taux de 1% par an sur la durée des contrats.

Dans la mise en œuvre des nouveaux contrats avec les ETT, le développement du travail des personnes en situation de handicap est encadré par une clause contractuelle établissant les objectifs à atteindre. Généralement, un binôme « responsables Travailleurs Handicapés » Eiffage et ETT est mis en place pour piloter cet objectif au niveau régional.

Les branches se sont elles aussi particulièrement mobilisées, et l'année 2009 a vu se concrétiser les premières actions des plans d'actions Handicap élaborés sur l'année 2008, tandis que la partie « Initiative sociale » des Trophées de l'Innovation Eiffage 2009 ne comportait pas moins de 38% de propositions relatives au handicap.



Les entreprises des Concessions: de multiples nominations aux Trophées de l'Innovation

APRR et AREA se sont particulièrement illustrées au cours cet événement.

Tout d'abord APRR, qui a remporté le prix de l'Innovation Sociale en proposant un projet de fabrication de gîtes pour les chiroptères (chauve-souris protégées) par des personnes handicapées.

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'A31 (Bourgogne) et en dehors de toute obligation réglementaire, APRR s'est ainsi engagée à installer des gîtes pour les chiroptères à proximité des ouvrages hydrauliques et des bassins.

Elle a fait appel à un centre d'aide par le travail (CAT) local pour la fabrication de ces gîtes, en démultipliant de ce fait l'action environnementale par une action sociale.

AREA s'est également vue nommée pour son accord d'entreprise portant sur la reconnaissance individuelle et collective du Handicap. L'accord, signé à l'unanimité, couvre l'ensemble des champs d'actions possibles pour permettre l'accès ou le maintien dans l'emploi, accompagner le recrutement, l'intégration et le parcours professionnel des personnes en situation de handicap ou qui le deviennent au cours de leur vie professionnelle. Cette initiative confirme les engagements de l'entre-

prise en termes de solidarité, de responsabilité sociale et de respect de la diversité.

Forlum: un film pour parler de l'intégration

Forlum a pour sa part, beaucoup travaillé en 2009 à la préparation du plan d'actions Handicap qui sera déployé en 2010 (y compris le projet de signature de la convention avec l'Agefiph). Il en ressort un plan d'actions particulièrement volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées, avec comme priorité, la volonté de changer la perception des salariés sur le handicap.

ENGAGEMENT

Un autre regard sur le handicap, un projet pilote proposé par Forlum

Sous la forme d'un reportage de 7 minutes, le scénario va à la rencontre des acteurs impliqués dans l'intégration réussie de collaborateurs en situation de handicap.

Les intervenants sont filmés dans leur quotidien professionnel, afin que chacun comprenne mieux à quel point l'intégration passe par une adaptation des conditions de travail au handicap. Personnel d'encadrement, collaborateurs handicapés et collègues de travail y exposent les clefs du succès, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées.

Extraits de témoignages du personnel Forlum

- Pierre et Nicolas, amenés à collaborer ensemble sur un projet pendant deux ans. Pierre, jeune dessinateur industriel, est aussi le tuteur de Nicolas, technicien d'études et malentendant. Pierre a décidé d'apprendre le langage des signes. Interrogé sur les raisons de sa motivation, il répond simplement « Parce que d'habitude, c'est toujours eux qui doivent faire des efforts pour s'adapter aux autres et que je trouve cela injuste. Et puis je me suis dit que ce serait tout de même plus simple pour collaborer avec Nicolas d'apprendre sa langue. Lorsque l'on part travailler

à l'étranger, on apprend la langue du pays, non ? Là, c'est un peu pareil. Maintenant, nous sommes très complices ». Et c'est un fait, Pierre et Nicolas travaillent dans la très bonne humeur. Et au-delà, ils partagent même le goût du sport en participant au Challenge Eiffage.

- Jean-Marc De Medeiros, chef d'équipe
« Mon ancien chef de service a été compréhensif. Suite à un aménagement de poste, je suis devenu chef d'équipe dans « le blanc ». Mon savoir, mes connaissances, je les ai toujours. Cela fait 3 ans que j'ai repris, je n'ai jamais été arrêté à cause de mon dos ».

- Éric Rebah, agent technique
« Quand je suis arrivé, j'ai mis tout le monde au courant de ce qui m'était arrivé. Les gens sont assez ouverts. Ils me considèrent comme un collègue, point final ».
« Nous devons absolument changer notre regard sur les personnes en situation de handicap », souligne Valérie Bourgain-Ruyssen, responsable Développement Ressources Humaines. On assimile encore trop souvent personne handicapée et fauteuil roulant, ce qui est totalement erroné. Les problèmes de mobilité réduite ne représentent que 5 % des cas de handicap ! »

D'autres axes sont également explorés : renforcer la recherche du maintien dans l'emploi, développer l'insertion des personnes en situation de handicap, et confier plus de travaux au secteur protégé.

La déclinaison au quotidien de ces thématiques devrait confirmer que les métiers du BTP ne sont pas systématiquement incompatibles avec l'emploi de salariés handicapés, et qu'un aménagement de poste suffit parfois pour réussir l'intégration.

Eiffage Travaux Publics : le déploiement du plan Handicap au cœur des régions

Eiffage Travaux Publics s'était dotée fin 2008, d'un Plan Handicap conséquent, qui avait pour objectif la mise en place d'actions coordonnées dans le domaine du handicap (recrutement, maintien dans l'emploi, utilisation des entreprises adaptées, intérim...)

Ce plan s'est déployé au niveau local par l'intermédiaire de référents handicap régionaux, à même d'apporter aux directeurs d'établissements une réponse adaptée pour recruter ou maintenir dans l'emploi des salariés en situations de handicap. Professionnels des Ressources Humaines, les neuf personnes concernées sont toutes volontaires. Elles ont pour mission d'animer le plan national sur leur périmètre, de représenter l'entreprise à l'extérieur, de nouer des relations durables avec les acteurs du handicap et de centraliser les informations. Le Comité de pilotage national suit les différentes actions et évalue les réalisations par rapport aux objectifs fixés.

Pour développer l'intégration de salariés handicapés, la branche s'engage à recruter 120 travailleurs en situation de handicap sur la durée de la convention Agefiph, dont 20 personnes en contrat d'alternance, soit un objectif de 100 CDI. De plus, des partenariats spécifiques seront montés localement avec les Cap-Emploi.

Après le centre du Belloy, d'autres rapprochements sont prévus avec des Centres de Réadaptation Professionnelle préparant aux métiers des travaux

publics. La branche communiquera ses offres d'emploi sur des sites dédiés, participera aux forums emploi handicap, et sera également plus sensible aux travailleurs temporaires en situation de handicap.

En matière de maintien dans l'emploi et de gestion des carrières, la branche va renforcer les relations avec les services de santé au travail (Services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, Apas BTP et Handibat). Enfin, elle s'est engagée à atteindre, au minimum, 90000€ de prestations par an.

Eiffel, intégration et partenariat

Eiffel, pour sa part, s'est attachée à la mise en place de moyens pour l'intégra-

tion concrète de salariés handicapés. 3 exemples attestent de la volonté de la branche de réussir ce défi.

Le recrutement et l'intégration d'un ingénieur handicapé

Après un diagnostic de l'emploi de travailleurs handicapés et une sensibilisation des membres de la Direction, un cabinet spécialisé dans la recherche de candidats handicapés a permis l'intégration, au sein du siège de Colombes, d'un jeune étudiant ingénieur ENPC en fin d'études. Le stage de 6 mois au bureau d'études des ouvrages spéciaux s'est concrétisé par la signature d'un CDI d'Ingénieur d'Études, à la fin de son stage en janvier 2009.

SUR LE TERRAIN

Des difficultés... et des solutions

- La sensibilisation et la communication sur le sujet du handicap sont délicates mais indispensables, car il existe encore un fossé entre les bonnes intentions affichées pour l'intégration de personnes handicapées et la concrétisation d'une embauche (essentiellement des freins sur l'acceptation de la différence et sur les nécessaires adaptations à réaliser dans l'organisation ou sur le poste de travail).
- Le recrutement s'avère très difficile car les qualifications recherchées chez Eiffel sont assez élevées (notamment en bureau d'études) et les diplômés handicapés en recherche d'emploi sont rares.
- L'ingénieur recruté a été « approché » par

des concurrents durant son stage, et la DRH a revu à la hausse le salaire d'embauche pour le retenir.

- L'accès par les transports en commun à Colombes étant un parcours du combattant pour des personnes à mobilité réduite, Eiffel a payé, avec l'Agefiph, le transport en taxi spécialisé durant tout le stage.
- L'accès dans les locaux a été rendu possible grâce à une plate-forme mécanique et des ouvertures de portes battantes adaptées.
- À l'embauche, un logement proche du lieu de travail a été trouvé en moins de 3 mois grâce au 1 % logement.
- L'aménagement et l'ergonomie du poste de travail sont à l'étude avec l'assistance de l'Agefiph.

Dans le contexte d'un plan de recrutement important, la DRH d'Eiffel a voulu privilégier l'embauche d'une personne handicapée afin de contribuer à remplir son obligation d'emploi de salariés handicapés, d'anticiper le futur départ à la retraite de collaborateurs handicapés, et développer une collaboration avec le cabinet spécialisé.

Eiffel espère en effet dupliquer cette réussite à travers d'autres recrutements, partout où cela est possible, en partenariat avec des organismes ou cabinets spécialisés dans la recherche de candidats.

L'aménagement d'un poste de travail pour handicapé visuel

L'initiative a visé l'aménagement d'un poste de travail au bénéfice d'un salarié présentant des déficiences visuelles. Réalisés en amont, ces aménagements ont été faits en coopération avec des ergonomes et spécialistes en déficience visuelle: implantation du bureau, choix des écrans et de l'éclairage, lunettes de soleil spécifiques permettant une atténuation des écarts de luminosité rencontrés au cours du travail.

Le partenariat avec le Service inter-régional d'appui aux adultes déficients visuels a été entièrement financé par les Agefiph et peut être validé dans tous les types de cas. Il a permis une parfaite intégration du handicap au poste de travail et une fidélisation du salarié à l'entreprise.

Un partenariat de mise à disposition de travailleurs handicapés

En complément de l'intégration de travailleurs handicapés *via* l'embauche ou l'aménagement de poste, Eiffel a développé un partenariat avec l'Association pour les Intérêts des Handicapés suivant deux axes :

- Un contrat de prestation au sein d'un atelier dit protégé, localisé à Contres (41): depuis plus de deux ans, des tâches ponctuelles sont confiées à l'atelier pour le perçage, la découpe et le montage de certaines pièces. La régularité des productions permet à Eiffel d'être liée annuellement à l'orga-

nisme, et les compagnons peuvent être mobilisés sur des montages nécessitant plus de qualification.

- Un contrat de mise à disposition de salariés handicapés pour les ateliers de Fougères pour une année, présentant une très grande souplesse pour l'intégration des personnes dans les ateliers. Il permet l'arrêt ou le démarrage de certains travaux en fonction de l'activité répétitive identifiée dans les productions. Dès l'arrêt d'une tâche, les salariés handicapés sont réintégrés dans leur centre d'origine. La seule contrainte est une formation et une attention plus soutenues aux postes de travail.

Eiffage Construction : un plan Handicap ambitieux, sur 3 ans

Eiffage Construction a elle aussi longuement travaillé à l'élaboration de son plan Handicap, qu'elle compte déployer pendant 3 ans.

Après une phase de sensibilisation et de communication (lettre d'engagement de la Direction générale, charte handicap, mise à disposition de la convention AGEFIPH, désignation de «référénts handicap régionaux», création de supports dédiés, information de l'encadrement...), des formations sont organisées à destination des filières RH et Prévention.

Eiffage Construction s'engage sur de nombreux points:

- maintien dans leur poste des salariés reconnus travailleurs handicapés ou dont le handicap viendrait à s'aggraver;
- reclassement éventuel (y compris formation) à un poste adapté (au sein de l'entreprise ou de la branche ou à l'extérieur);
- veille sur l'évolution du handicap;
- intégration du handicap dans le plan de carrière, anticipation des contraintes rencontrées par les personnes handicapées;
- mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;
- phase d'accueil et d'intégration planifiée;
- actions en faveur de l'alternance...

Des partenariats seront définis aux niveaux local et national afin de remplir

les engagements en matière de recrutement et d'insertion.

Eiffage Construction travaillera en lien avec les partenaires identifiés dans ce domaine (CAP Emploi, Pôle Emploi, ADAPT, Centres de Réadaptation Professionnelle, sites de recrutement spécialisés...)

Une renégociation des conventions cadres avec les sociétés de travail temporaire comportant un objectif de 6% de mise à disposition de travailleurs temporaires en situation de handicap sera mise en œuvre.

Des partenariats avec les associations et organismes d'accompagnement et d'insertion des personnes handicapées sont prévus: TH Conseil, Execo, Tremplin.

Sur les deux années de la convention avec l'Agefiph, Eiffage Construction s'engage à réaliser un chiffre d'affaires de 80000 euros de prestations par an auprès du secteur protégé et adapté.

Clemessy

Une importante campagne de communication auprès des responsables d'entreprise et des acteurs des Ressources Humaines a été menée en 2009, afin de les sensibiliser au handicap et aux contraintes financières réglementaires afférentes.

Les actions résultantes, appel à des personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle, sous-traitance accrue auprès des ateliers protégés (volume supplémentaire avec les ESAT valorisé en unités bénéficiaires: + 8,88), récupération de 23 nouvelles notifications auprès des salariés, ont contribué à une baisse significative de 39% de la contribution Agefiph.

Par ailleurs, en 2009, Clemessy a participé au forum de recrutement régional organisé par l'APEC, et à cette occasion, a fait apparaître le logo «HANDICADRE» sur ses annonces et sur son stand.

Combattre l'illettrisme pour faciliter l'insertion

Dans des métiers où la compréhension des consignes est une exigence fondamentale, notamment en matière de sécurité, la détection de l'illettrisme, voire parfois de l'analphabétisme, et la mise en place d'outils simples de formation sont la base des actions permettant de lutter contre ces sources d'isolement et de blocage professionnel.

L'objectif est d'aider les salariés à surmonter leurs difficultés de lecture et d'écriture pour leur permettre de progresser professionnellement (formations qualifiantes, accession à un poste nécessitant une maîtrise de la langue...), ou tout simplement pour leur simplifier la vie au quotidien, que ce soit dans leurs activités professionnelles ou personnelles (le suivi de la scolarité des enfants en est un bon exemple).

Cette année encore, les branches dans lesquelles ces besoins ont été détectés se sont investies, en mettant en place des programmes de formation à la langue française adaptés aux profils des personnes en demande.

Ainsi, des salariés d'Eiffage Construction Côte d'Azur ont pu suivre la formation de maîtrise du français proposée par leur Direction régionale et effectuée sur le temps de travail grâce au DIF (Droit individuel à la formation).

Au total, ce sont 19 personnes réparties en 2 groupes qui ont suivi les 140 heures de cours étalées sur 4 mois (1 semaine par mois). Le bilan à fin 2009 est particulièrement prometteur, puisqu'à la demande des stagiaires et du formateur, un 2^e module a été créé, dont le but est le perfectionnement à la maîtrise de la langue française. Déployé en 2010, il consistera en une formation linguistique à visée professionnelle (70 heures sur 5 mois à raison d'une journée tous les 15 jours) et concernera les bénéficiaires du premier module.

Sur le thème de «Mieux lire et écrire, mieux compter, mieux s'exprimer», Eiffage Travaux Publics organise, depuis août 2009, une campagne en faveur de la lutte contre l'illettrisme et invite les salariés à se perfectionner pour mieux communiquer sur les chantiers. Parmi les sujets de travail plus particulièrement développés par l'organisme formateur, la

lecture d'un plan, l'organisation de chantier et la connaissance de l'entreprise figurent en bonne place.

De façon plus récurrente, des cours de français depuis l'alphabétisation jusqu'à la remise à niveau, sont organisés au siège d'Eiffage Travaux Publics depuis maintenant 3 ans, à destination des salariés des établissements de l'Île-de-France. Des actions de formation ont également vu le jour dans d'autres régions comme le Nord Pas-de-Calais et la région Méditerranée. Au total, une cinquantaine de salariés ont suivi ces formations.

À compter de 2010, cette offre sera élargie aux autres savoirs de base tels que les mathématiques et l'initiation informatique, grâce à la mise en place d'un réseau d'organismes partenaires dont la méthode pédagogique s'appuiera :

- sur le contexte professionnel (outils de communication professionnelle);
- une thématique spécifique (par exemple, la prise en compte de l'environnement dans l'activité quotidienne des chantiers);
- des actions d'information et de sensibilisation de l'encadrement.

Via un projet proposé par la responsable formation de Forclum Val-de-Loire, la Fondation Eiffage s'est, pour sa part, associée à l'association FARLCl en cofinçant la participation de 3 apprenants à la conférence internationale sur l'éducation des adultes, organisée par l'UNESCO au Brésil fin 2009.

ENGAGEMENT

L'association FARLCl

(Formation des acteurs et recherche dans la lutte contre l'illettrisme en Indre et Loire)



L'association a pour objectif de former les acteurs de la lutte contre l'illettrisme des adultes et de développer la recherche pédagogique. Depuis sa création, elle associe les apprenants à sa démarche. Ainsi, certains ont

participé à une recherche sur la difficulté de réapprendre des savoirs de base à l'âge adulte ou témoigné des impacts de leur réapprentissage sur eux-mêmes et sur leurs enfants.

Accords collectifs

une dynamique certaine

La prévention de la dépendance : une avancée majeure encore approfondie en 2009

La vitalité de la pratique contractuelle s'apprécie chez Eiffage par le nombre des accords collectifs conclus en 2009 autant que par leur champ d'actions, qui dépasse parfois les thèmes réglementaires.

Ainsi, à l'échelle du Groupe, un accord avait été signé en mars 2008 entre Eiffage et trois organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT) permettant la mise en place d'un régime collectif de remboursement de «frais de santé», mais aussi d'un régime «décès invalidité accidentels/dépendance» prévoyant le versement d'une rente viagère en cas de dépendance totale ou partielle. Par ce texte, Eiffage avait été l'un des premiers groupes en France à avoir instauré une démarche collective en matière de dépendance.

En 2009, cet accord novateur a fait l'objet d'un avenant qui instaure la portabilité des droits. Il permet une couverture «frais de santé et prévoyance» pour l'ensemble du personnel des sociétés adhérentes et contribue à la mobilité professionnelle des collaborateurs du Groupe.

Considérant la dépendance comme un risque pour chaque compagnon, Eiffage et les partenaires sociaux ont apporté une réponse permettant à chacun le préfinancement des dépenses futures liées à la perte d'autonomie éventuelle.

Courant 2009, une négociation sur le thème du dialogue social a été menée au niveau du Groupe. L'accord, ouvert à la signature, n'a pas encore reçu l'aval de

deux organisations syndicales représentatives. Les parties prenantes souhaitant un accord unanime, sa mise en œuvre n'est donc pas effective.

Le dynamisme des accords d'entreprises

APRR et AREA ont conclu une dizaine d'accords d'entreprise en 2009, qui portent sur :

- l'intéressement ;
 - les mesures salariales ;
 - la cessation anticipée d'activité ;
 - la diversité et l'égalité professionnelle ;
 - le maintien des seniors dans l'emploi ;
 - l'accompagnement de la transformation des métiers de la filière péage.
- Ce dernier accord vise l'amélioration de l'employabilité des salariés, la réponse aux besoins prévisionnels de la société et l'optimisation de la qualité de service offerte aux clients.

Eiffage Travaux Publics a, pour sa part, signé 165 accords collectifs en 2009, sur des sujets aussi divers que le temps de travail, la participation, les

NAO (Négociations annuelles obligatoires), les mandats IRP, la journée solidarité ou l'intéressement.

Les accords conclus dans certaines filiales d'Eiffage (6 accords et un avenant) portent sur les seniors, les frais de santé et la prévoyance, les NAO, l'ARTT et la participation.

Suite à une année 2008 prolifique, Eiffage Construction et Forclum n'ont, quant à elles, pratiquement pas signé d'accords cette année.

Enfin, les 26 accords et l'avenant signés chez Clemessy ont porté sur l'emploi des seniors, les salaires, la couverture sociale, l'intéressement, le regroupement des régimes de retraite et l'intégration d'entreprises.

Les négociations menées sur la dynamisation de la progression professionnelle dans les sociétés du groupe Clemessy n'ont pas permis d'aboutir à la signature d'un accord. Cependant, les actions en la matière ont été menées et 700 personnes identifiées font l'objet d'un suivi spécifique dans ce cadre.

ENGAGEMENT

Le stress au travail

Eiffage tient à inscrire la prévention des risques psycho-sociaux dans l'ensemble plus large de sa politique de prévention, qui place la santé et la sécurité au travail au cœur de sa gestion des ressources humaines.

En la matière, les négociations

engagées en vue de décliner les dispositions de l'accord interprofessionnel du 2 juillet 2008 auront pour objectif, en 2010, de construire, en relation avec les partenaires sociaux, un dispositif renforcé et complété de prévention du stress au travail.



Le chantier du pont Faidherbe.

Eiffage, acteur engagé du développement des territoires

Eiffage, soucieux de son action au sein des pays émergents, se positionne, notamment via Eiffage Sénégal et certaines filiales d'Eiffel, en acteur engagé du développement des territoires.

L'engagement d'Eiffage Sénégal

Eiffage Sénégal, entreprise citoyenne proche de la population, poursuit la promotion du Kinkéliba (association d'aide au développement médical), participe à des opérations de sauvegarde du Patrimoine national et conserve une attitude exemplaire en matière de lutte contre le Sida. Parmi les nombreuses autres actions sociétales et environnementales engagées à Saint-Louis en 2009, on peut citer :

- l'assainissement du marché de Sor,
- l'assistance aux équipes de Rames-Guyane pour le départ de la 2^e édition (traversée de l'Atlantique à la rame),
- le soutien du projet « Rugby au quartier » (aménagement de terrains dans la ville de Saint-Louis et fourniture des équipements),
- le soutien aux actions culturelles comme, entre autres, le Saint-Louis Jazz (1999, 2008 et 2009),
- le 1^{er} Festival du Sahel en novembre 2009.

Le pont Faidherbe, répondre aux enjeux locaux par la maîtrise des risques

Fortes composantes de l'aménagement du territoire, la rénovation du pont Faidherbe et sa reconstruction à l'identique sont une illustration parfaite des enjeux du développement durable sur un territoire et de la synergie Eiffage Sénégal – Eiffel mise en œuvre pour y répondre, exemplaire tout au long du projet.

Contexte de l'opération

Le remplacement du pont Faidherbe de Saint-Louis (Sénégal), situé à l'embouchure du fleuve du même nom, est une opération sensible qui nécessite une réelle maîtrise des risques en raison d'enjeux très forts qui s'y cristallisent :

- Le pont, construit en 1897, est l'unique point de passage vers l'île historique de Saint-Louis du Sénégal, poumon économique du pays ;
- L'objectif des travaux est de remettre l'ouvrage à neuf, à l'identique et au même endroit. L'ouvrage est classé au patrimoine mondial de l'Unesco, et l'aspect architectural général doit être préservé ;
- Le fleuve est un axe de pénétration et de transport majeur, les activités portuaires et de pêche y sont intenses ;
- Les contraintes techniques et de délais sont lourdes (le pont est constitué de 7 travées dont 1 tournante permettant le passage des bateaux) ;

- Toute entrave marine ou terrestre peut avoir des conséquences politiques, économiques et humaines.

Maîtrise des risques

Le Groupement adjudicataire (Eiffage Sénégal, Eiffel, Berthold SA) a su identifier les enjeux, répondre aux contraintes, imaginer les solutions et réduire les risques. Des assurances et des garanties supérieures ont été apportées au client :

- face aux risques de corrosion, vérification du travail du sous-traitant par un contrôle extérieur initié et rémunéré par Eiffel ;
- lors du ripage, moyens maritimes palliatifs mis en œuvre pour éviter la coupure du trafic ;
- montage confié à des experts Eiffel pilotant des équipes formées sur place.

SUR LE TERRAIN

En prime, un chantier « propre »... et attractif

- Charte chantier à faibles nuisances.
- Plan de gestion de l'environnement commun avec Eiffage Sénégal.
- Présentation du chantier à l'École nationale des Ponts et Chaussées et au forum Trium.
- Chantier privilégiant les équipes locales : seulement 4 expatriés et 1 VIE Eiffel (Volontariat international en entreprise) + 1 VIE Eiffage Sénégal pour 41 travailleurs locaux.



Unibrigde®



«Eiffel pont Faidherbe», un rôle sociétal fort...

Ces garanties supérieures offertes par Eiffel/Eiffage Sénégal pour la maîtrise des risques et des conséquences potentielles sur la vie économique du Sénégal assoient la prise en compte factuelle des trois dimensions du développement durable sur un chantier emblématique de l'Afrique de l'Ouest : embauche locale, formation des ouvriers, aménagement d'une exposition adjacente au chantier, articles dans le journal local, respect des coutumes locales par des offrandes au fleuve, moyens maritimes affrétés pendant les courtes périodes de coupure (24 heures pour le remplacement des travées 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 48 heures pour celui de la travée 2, plus complexe) pour permettre les transports d'urgence.

Unibrigde® au service des pays émergents

Les ponts métalliques à montage rapide ont connu leurs heures de gloire pendant la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années soixante, utilisés comme ouvrages provisoires, sur les chantiers, à la suite de catastrophes naturelles ou dans des zones de conflit. La demande existe toujours, notamment dans les pays émergents, et la technique revient sur le devant de la scène, grâce à l'amélioration de la qualité des aciers et des moyens de manutention et de connexions qui trouve sa finalité dans le concept «Unibrigde®».

Les Unibrigde® sont des structures composées de caissons élémentaires transportables en containers. Sur site, leur assemblage relève du simple Meccano®, sans qu'aucune opération de soudure ne soit requise. Quelques jours suffisent à une équipe de six personnes pour monter un pont dont la capacité portante répond aux principales normes internationales pour les ouvrages permanents.

La commercialisation internationale des ouvrages, confiée à la société Unibrigde® Trading, créée par Eiffel et la société Matière, rencontre un succès certain. Ainsi, à titre d'exemples pour 2009 :

- le gouvernement philippin a passé commande de 418 Unibrigde® et de 72 appontements RO-RO (Roll-on roll-off), totalisant 50000 tonnes ;
- en Papouasie Nouvelle-Guinée, le pétrolier Exxon a commandé une première tranche de 18 ponts ;
- le gouvernement irakien a commandé un pont de 137 mètres de long.

La moitié de ces éléments est fabriquée par l'usine Eiffel de Fos-sur-Mer. En production nominale, trois à quatre caissons devraient sortir chaque jour pour satisfaire la demande.

Les éléments éligibles aux critères développement durable sont nombreux :

- le produit est réutilisable, facile à démonter et à transporter, conçu pour durer et sa matière présente un potentiel de recyclage quasiment total ;
- le produit standardisé est fabriqué selon des méthodes qui permettent une industrialisation des tâches, une réduction de la pénibilité, une rationalisation des rendements et des manutentions ;
- les soudages sont contrôlés en usine et les pièces produites en série sont identiques et interchangeable, dans une logique de zéro défaut ;
- l'expédition par container à partir de l'usine de Fos-sur-Mer favorise les opérations de chargement/déchargement et de transport lors des expéditions, et une moindre émission de carbone ;
- l'extrême modularité du procédé permet un large panel d'utilisation ;
- la grande portée autorisée par le procédé permet de respecter le milieu aquatique et la biodiversité en limitant ou en supprimant les appuis en rivière ;

- le montage est facilité pour la main-d'œuvre locale, même non qualifiée, et aucun soudage n'est nécessaire sur le site.

Unibrigde® présente une réponse aux besoins forts des pays émergents en aménagement structurants, modulables et résistants, ainsi qu'à des contraintes d'entretien et climatiques parfois extrêmes. Au vu de sa facilité et de sa rapidité de montage, Unibrigde® peut être utilisé dans des situations d'urgence, en ouvrage temporaire ou permanent. Sa résistance aux tremblements de terre le rend particulièrement adapté en zones sismiques.

ENGAGEMENT

Les projets de l'AFD

L'Agence française de développement (institution financière) est au cœur du dispositif français de l'aide publique en faveur des pays émergents. Depuis soixante ans, elle finance des investissements publics et privés dans plus de cinquante pays en développement, dont le Sénégal. L'AFD apporte, sur le projet du pont Faidherbe, une aide de 8,4 millions d'euros (5,5 milliards de francs CFA).



PRISE EN COMPTE DES PARTIES PRENANTES EXTERNNES

La concertation avec les parties prenantes externes

Si la démarche de concertation avec les parties prenantes est aujourd'hui devenue une pratique d'ouverture de l'entreprise à la société relativement consensuelle, elle doit cependant, pour une efficacité optimale, reposer sur des objectifs clairs et une méthode de conduite précise.

Les principes de la concertation d'Eiffage avec ses parties prenantes externes reposent sur :

1. Une participation et un suivi de la concertation au plus haut niveau

La concertation avec les parties prenantes se doit d'être régulière et suivie par le plus haut niveau de l'entreprise.

La démarche de concertation avec les parties prenantes externes a démarré chez Eiffage en juin 2008. Le Président-Directeur général d'Eiffage, Jean-François Roverato, participe à toutes les sessions de concertation.

Les directions opérationnelles y sont directement associées selon un panel représentatif : développement durable des branches et de la holding, ressources humaines, achats, concessions et communication du Groupe.

La concertation a lieu tous les 18 mois, délai de rigueur pour proposer aux parties prenantes un bilan des mesures précédemment exposées. La dernière démarche de concertation du groupe Eiffage a eu lieu le 25 mars 2010 sous l'égide du Comité 21.

2. Une organisation sous l'égide d'un tiers indépendant

Le processus de cartographie des parties prenantes ainsi que le déroulement et le suivi de la concertation sont confiés à un tiers indépendant, le Comité 21 (comité français pour l'environnement et le développement durable).

3. Une concertation qui se doit d'être représentative

La concertation est un indicateur de la perception du Groupe, de ses activités et de ses impacts par certains acteurs de la société civile. Eiffage s'efforce d'y inviter des parties prenantes externes diversifiées : associations environnementales, associations à visée sociale, représentants d'élus, partenaires économiques, représentants de fournisseurs et de sous-traitants, établissements d'enseignement supérieur...

Cependant, la concertation, aussi représentative qu'elle se veuille, reste *de facto* sélective compte tenu du seuil d'efficacité des échanges, fixé par le Comité 21 à un maximum de 25 parties prenantes.

4. Des bénéfices immédiats et à plus long terme

Les parties prenantes peuvent émettre des critiques à l'égard de l'entreprise et faire des suggestions qui bénéficieront d'une écoute attentive au plus haut niveau.

Cela se révèle immédiatement constructif pour l'élaboration de la démarche de développement durable et la communication qui en est faite, mais peut également contribuer à impliquer davantage, au-delà des directions développement durable, les directions opérationnelles participantes.

Le Comité 21 accompagne Eiffage, ainsi que de nombreux acteurs économiques dans leur démarche de concertation. Le Comité 21 est le garant :

- du respect de la méthode de concertation,
- de l'envoi préalable aux parties prenantes externes d'une documentation précise relative à la démarche de développement durable mise en œuvre dans l'entreprise,
- de la courtoisie des échanges et de la répartition des temps de parole,
- de la réalité des réponses apportées par l'entreprise.

La liste des participants à la démarche de concertation est confidentielle.





Les élèves de Polytech' Grenoble sous la charpente.

Information du public et prévention des conflits

En parallèle à la démarche de concertation du Groupe avec ses parties prenantes externes identifiées, les branches d'Eiffage se mobilisent pour une meilleure information du public autour de leurs travaux, anticipent les besoins de leurs parties prenantes et mettent en place des moyens de prévention des conflits.

Forclum sensibilise les communes aux économies d'énergie

Les obligations générées par le Grenelle de l'Environnement et la volonté d'un État exemplaire vont contraindre les collectivités à repenser leurs politiques «Énergie» et «Éclairage Public». Faire passer les collectivités territoriales à l'heure des économies d'énergies ne s'improvise pas, et Forclum s'est proposée d'anticiper leur besoin, d'aller à leur rencontre et de les conseiller.

Dans cette optique, le Directeur régional délégué Bourgogne a lancé une démarche auprès des représentants de plus de 200 communes clientes de Forclum afin de leur présenter les dernières innovations en matière d'économies d'énergie.

En préparation à cette action, les responsables de services et d'affaires spécialisés en éclairage public ont bénéficié d'une mise à niveau générale réalisée par la Direction Technique et Scientifique du Siège.

La rencontre avec les élus a débouché sur de nombreuses demandes de bilans énergétiques, quelques réalisations expérimentales d'éclairage public

à LED et le chiffrage de plusieurs installations photovoltaïques.

Les travaux nécessaires à une remise à niveau d'installations s'avèrent en général plus avantageux et durables que les dépenses d'entretien, et peuvent même être valorisés par des certificats d'économie d'énergie.

APRR informe conducteurs et riverains lors des grands chantiers autoroutiers...

Pour chaque chantier d'envergure (constructions ou élargissements), APRR met en place des moyens d'information et de communication pour les riverains des travaux et pour ses clients des autoroutes: site internet dédié (par exemple: www.travaux-a432.com), serveur vocal (bulletin de trafic, prévisions sur un itinéraire choisi), opérateur en ligne, Autoroute INFO (107.7 FM) pour les conditions de trafic, calendrier des phases les plus contraignantes, plaquettes de présentation du projet ou d'actualité sur les chantiers en cours, abonnement alerte SMS, webcam... Des opérations «portes ouvertes» permettent également au grand public de découvrir des ouvrages d'exception en

pleine construction, comme le viaduc de la Côtière sur A432 dans l'Ain, ou le viaduc sur la Saône pour A406, en Saône-et-Loire. Ce dernier chantier s'est même visité en bateau. Au programme de ces journées : rencontres avec les techniciens, visites commentées, animations (films, maquettes, ateliers dessins...)

... Fait visiter ses chantiers aux écoles spécialisées...

Les 52 élèves de première année du département géotechnique de Polytech' Grenoble (école d'ingénieurs de l'université Joseph Fourier) ont visité en 2009 le chantier du viaduc de l'A406.

Chantiers d'envergure, les chantiers d'autoroute sont des lieux où s'intègrent à la fois aspects environnementaux, aspects développement durable et réalisations techniques de pointe. Pour les écoles spécialisées de BTP, la visite de tels chantiers est une source majeure d'enseignements, permettant aux élèves de mieux percevoir ce que pourront être leur métier, leurs objets d'études et le type d'environnement dans lequel ils devront s'intégrer.

PRISE EN COMPTE DES PARTIES PRENANTES EXTERNES



...Propose des aires de détente...

À l'occasion des 10 ans de l'autoroute A77, APRR invite ses clients à découvrir ou redécouvrir une aire exceptionnelle, celle du Jardin des arbres, dans le Loiret.

Le Jardin des arbres met en scène les relations qui existent depuis toujours entre l'arbre et l'homme. À travers ses 6 salles (Arbre et croyances, Arbre et art, Arbre et alimentation, Arbre et médecine, Arbre et ornement, Arbre et bois), il rend hommage à l'arbre, éternel compagnon végétal, et grâce aux 5 jardins il réveille les sens (Jardin des ombres, Jardin des 4 saisons, Jardin des parfums, Jardin des sons, Jardin des couleurs).

L'arbre est d'ailleurs mis à l'honneur sur l'ensemble de la section autoroutière de l'A77. 24 bouquets d'arbres spécifiques sont implantés de part et d'autre du tracé et signalés aux automobilistes par un panneau précisant leur essence. Toutes les aires de repos portent le nom d'un arbre et sur chacune d'elles, un panneau présente le synoptique de l'ensemble.

... Des Carnets d'Autoroute au service du développement durable...

Destinée aux salariés d'APRR et à un large public, la collection d'ouvrages d'APRR «Carnets d'autoroutes - Sur le chemin du développement durable» décrit des opérations conduites par APRR, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs, visant à sauvegarder l'environnement, à préserver la biodiversité, à améliorer l'intégration de l'infrastructure dans le paysage. Ils témoignent des actions d'APRR dans des domaines techniques souvent peu connus. L'objectif des livrets est de partager les expériences et les connaissances acquises lors de la mise en œuvre des mesures compensatoires d'une nouvelle infrastructure.

La collection, lancée l'année dernière, s'est enrichie en 2009 du troisième tome, «Des Passages à Faune», dédié à la faune sauvage qui vit le long d'une autoroute. Indispensables à la sécurité des déplacements des animaux et des hommes, les passages contribuent aussi à la conservation de la biodiversité. Le livret fait état de l'étude pendant 5 ans des passages à faune de l'A39 par la Fédération des chasseurs du Jura, et du projet européen initié par le Conseil général de l'Isère, «Couloirs

de vie», touchant les infrastructures de la vallée du Grésivaudan entre Grenoble et Chambéry.

...Et priorise la sécurité des piétons sur l'autoroute

Si les automobilistes ont bien assimilé les dangers encourus lorsqu'ils se retrouvent piétons (la campagne nationale de sensibilisation au port du gilet de sécurité en 2008, et l'obligation d'équiper chaque véhicule y ont largement contribué), ils ne semblent pas appliquer la même vigilance vis-à-vis des autres piétons lorsqu'ils redeviennent conducteurs.

Sur l'autoroute, 13% des accidents concernent des piétons, qui finalement, ne sont pas si rares que cela : conducteurs en panne, piétons sur le tracé ou aux péages.

Afin de sensibiliser les automobilistes à la présence éventuelle de piétons et faire évoluer les comportements des conducteurs, APRR a lancé, le 4 septembre 2009, une grande campagne couvrant les réseaux APRR et AREA (soit plus de 2200 km d'autoroutes), au travers de dépliants d'information, d'affichage en voies de péage et sur les aires, ou de spots radio.



Eiffage Construction informe sur ses chantiers

Eiffage Construction développe, depuis plusieurs années déjà, des sites Internet dédiés, destinés à l'information des populations riveraines des chantiers susceptibles de générer des perturbations.

À titre d'exemple, le site de communication du chantier ADEO à Ronchin (Siège social international de Leroy Merlin) comprendra entre autres les photos du chantier, la présentation du projet répondant aux exigences du label énergétique dit passif (PassivHaus®), la présentation du savoir-faire développement durable de la branche, un espace de discussion pour le personnel de Leroy Merlin et pour les riverains, un espace de consultation vidéo, des liens spécifiques vers des sites utiles...

<http://www.ADEO.eiffage.com>

D'autres exemples de mini-sites créés pour des chantiers

- Centre hospitalier sud-francilien : <http://www.chsf2011.eiffage.com/>
- Grand Stade Lille Métropole : <http://www.grandstade-lillemetropole.com/>
- Réhabilitation de 115 logements à Calais : <http://icf-rehabilitation-calais.fr/cms/login.html>

Le Jardin des arbres c'est :

- 15 ha en bordure d'étang
- 6 salles à thème, à ciel ouvert, plantées de variétés spécifiques
- 5 jardins pour réveiller les sens
- Plus de 150 espèces d'arbres et d'arbustes
- 20 minutes pour une découverte rapide



APRR : prévenir les conflits liés aux opérations foncières

Les opérations foncières représentent un des aspects essentiels à prendre en compte lors de la construction autoroutière. La stratégie d'APRR en matière foncière s'articule autour de 5 principes :

1 - L'intervention d'un opérateur foncier externe qualifié et expérimenté (cabinet spécialisé, cabinet de géomètres...) possédant une bonne connaissance du territoire concerné, chargé de la libération des terrains dans le respect des procédures légales et dans les délais convenus. L'opérateur foncier est placé sous l'autorité du **responsable de la libération des emprises APRR**, seule habilité à lui communiquer les besoins fonciers approuvés par le maître

d'ouvrage (acquisitions, prises de possessions anticipées, occupations temporaires...), à arbitrer le règlement des dommages causés aux tiers, et à décider des recours au contentieux.

2 - La concertation permanente, dite interne, entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre général et l'opérateur foncier, qui a pour principal objectif d'adapter très précisément l'action sur le foncier aux besoins de l'opération et d'anticiper tout problème risquant d'occasionner un litige avec des tiers.

3 - La concertation externe, avec les élus et tous les autres organismes représentatifs, chaque fois que cela est jugé nécessaire au parfait règlement des dommages ou litiges avec les tiers.

4 - La priorité aux accords amiables, que ce soit pour les acquisitions ou le règlement des dommages. L'opérateur foncier reste à tout moment l'interlocuteur privilégié des tiers touchés par l'autoroute, permettant ainsi une unicité de position à leur égard et l'établissement d'un climat de confiance réciproque.

5 - La maîtrise des procédures, des projets de remembrement et de leurs travaux connexes. L'opérateur foncier participe aux différentes réunions des acteurs des remembrements, depuis la définition des périmètres jusqu'à la clôture des opérations dont il assure un suivi constant tout en veillant à la préservation des intérêts d'APRR.

INTERVIEW



DOMINIQUE DESLANDES, responsable de la libération des emprises - APRR

Comment APRR prend-elle en compte les acteurs concernés par un projet autoroutier ?

Tout au long de la réalisation d'un projet de construction d'autoroute, APRR privilégie une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Des rencontres régulières sont organisées afin de prendre en compte les spécificités liées aux activités économiques et agricoles, ou aux zones d'habitat, et de

mettre en œuvre les mesures appropriées au cas par cas. Un dispositif continu et permanent d'information est également mis en place. L'enquête parcellaire permet d'identifier les propriétaires des parcelles dont l'acquisition est nécessaire. Un opérateur foncier mène les négociations d'achat des terrains. Tout est mis en œuvre pour trouver, avec les propriétaires, des solutions équitables dans les meilleurs délais.

Pouvez-vous évoquer un exemple de concertation ?

Actuellement, APRR est engagée dans une démarche de concertation avec les acteurs concernés par l'A432*, afin de trouver des solutions adaptées,

notamment en matière de foncier. Les activités économiques ou de loisirs, situées sur l'emprise, font l'objet de la plus grande attention et des compensations sont étudiées au cas par cas. Privilégiant le dialogue continu depuis le lancement du projet, APRR et le maître d'œuvre tiennent des réunions régulières avec les collectivités locales, la chambre d'agriculture, les associations, les propriétaires, les exploitants agricoles et les entreprises concernées, afin de répondre à leurs préoccupations.

Les résultats sont-ils probants ?

Le savoir-faire d'APRR dans la conduite

des opérations foncières et les compétences des opérateurs fonciers mandatés par APRR permettent d'acquiescer les parcelles à l'amiable dans plus de 95 % des cas. Dans seulement 1 à 2 % des situations, le recours à la procédure légale d'expropriation est nécessaire pour régler un contentieux. Les 2 à 3 % restant correspondent à des expropriations rendues complexes par la difficulté à identifier les propriétaires.

* L'A432 Les Échets - La Boisse constitue un maillon pour les grands itinéraires nationaux, du nord (Val-de-Saône et Bourgogne) et de l'ouest (Massif Central par A89) vers les Alpes.

Eiffage Construction : prévenir les conflits liés aux travaux en logements occupés

Une chargée de relations locataires sur le chantier Camus/Corneille à Saint-Brieuc

La réhabilitation des 240 logements sociaux du quartier Camus/Corneille à Saint-Brieuc s'effectue en site occupé. Faciliter l'accès au logement et les interventions des ouvriers tout en préservant la vie des locataires, dédramatiser, positiver, faire en sorte que le chantier se déroule au mieux pour tous les acteurs de la

réhabilitation, et surtout, établir un lien de confiance entre locataires et ouvriers sont les principales missions confiées à la chargée de relations locataires.

Une attention toute particulière est accordée aux familles les plus fragiles, et le travail s'effectue en collaboration avec les différents acteurs sociaux, médicaux, services municipaux compétents, tuteurs...

Distribution dans les boîtes aux lettres de la plaquette de présentation

du chantier, réunion d'information, visite du logement témoin, exposition des travaux et du planning d'intervention, dialogue avec les locataires, visites à domicile, états des lieux, aide au déplacement du mobilier, gestion des réclamations des locataires et vérification de la conformité des travaux sont quelques-unes des étapes d'information et de collaboration qui jalonnent la vie du chantier de réhabilitation.

ENGAGEMENT

Récompensée au festival Fimbacte

Eiffage Construction Val-de-Seine a reçu le 1^{er} prix Roc d'Or dans la catégorie « Démarches de communication – Relations humaines » lors du 14^e festival Fimbacte, pour la création de son site lesiteduchantier.com.

Ce projet, porté par Frédéric Adam, conducteur de travaux, concerne une opération de deux bâtiments comprenant 113 logements à Vitry-sur-Seine (94).



Héron cendré (*Ardea cinerea*).

Les carrières d'Eiffage Travaux Publics, lieux d'échanges

Les carrières sont des sites privilégiés pour nouer des relations constructives avec les parties prenantes: riverains, usagers, ONG, associations de défense de la nature ou de l'environnement.

Partenariats et participation aux commissions locales de concertation, d'information et de suivi sont la base du dialogue avec les associations locales ou les administrations avec lesquelles les échanges sont nombreux.



Hibou Grand Duc (*Bubo bubo*).

Les partenariats

Région	Site	Partenariat	Thème
Nord	Carrière Bocahut site de Haut-Lieu	Association Aubépine	Écoute du hibou Grand Duc.
	Carrière Bocahut site de St-Hilaire	Parc naturel régional de l'Avesnois	Journée nationale de la Haie Champêtre, visite du réaménagement en verger du Merlon.
	Carrière du Stinkal	Mise en place d'une association loi 1901 regroupant l'ensemble des exploitants de carrières du bassin carrier de Marquise	Problématiques environnementales (poussière, bruit...) sur le bassin carrier de Marquise.
Est	Carrière et matériaux site de Corbigny	OMPO (ONG) Oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental	Comptage des hirondelles de Rivage.
Rhône-Alpes Auvergne	SOGRAP Vougy	FRAPNA et RNP + partenariat avec la Chambre d'agriculture pour le réaménagement	Suivi ornithologique annuel (héronnière protégée au milieu du site) + chenal à libellules + zone humide et mare en cours d'expérimentation pour la réintroduction d'espèces protégées. Réalisation d'une parcelle expérimentale pour les techniques de décapage et stockage de la terre végétale et pour les techniques de remise en état.
Grandes infrastructures linéaires	La Routière Guyanaise	DIREN Conservatoire du Littoral	Mise en place d'un sanctuaire et transplantations des espèces protégées. Inventaire écologique détaillé.

Les commissions locales de concertation et d'information

CLCS : Commission locale de concertation et de suivi

CLIS : Commission locale d'information et de suivi

Région	Site concerné	CLCS	CLIS
Est	Carrière et matériaux site de Corbigny		X
Ouest	Carrière de la Roche Blain site de Fresney-le-Puceux	X	
	Carrière des 3 Vallées Site de Tinchebray	X	
	Carrière des 3 Vallées Site de Ferrières	X	
Nord	Carrière du Stinkal	X par le biais de l'association de carriers du bassin de Marquise	
Sud-Ouest	Sablère de Val d'Agenais	X	
Rhône-Alpes Auvergne	SOGRAP Vougy		X
Méditerranée	Provence Agrégats		X
	Grands Caous		X
Île-de-France	Carrière de Préfontaine	X	

SUR LE TERRAIN

Un comité de suivi de l'environnement pour la carrière des Grands Caous (CGC)

Le comité de suivi de l'environnement de la CGC rassemble des intervenants de toutes obédiences : les représentants de la carrière, les entreprises parties prenantes (Eiffage Travaux Publics Méditerranée, Cemex, Colas...), les services administratifs (DRIRE, DIREN, DDE du Var, DDAF, sous-préfecture du Var...), les collectivités locales (Mairie de Saint-Raphaël, mairie annexe de Boulouris, communauté d'agglomération...)

et les divers autres acteurs impliqués (ENCEM...) La séance permet à chacun de s'exprimer sur de nombreux thèmes tels que : l'évolution des démarches qualité et environnement au travers des certifications ISO 9001, ISO 14 001 et du marquage CE des granulats, l'évolution du site, de ses aménagements et des investissements réalisés, le projet de modification du périmètre d'extraction et les avantages et perspectives de développement

qu'il apporte (par exemple, parmi les avantages à retenir, l'emplacement des futures installations – carreau le plus bas de la carrière – permettra de réduire les nuisances sonores et les émissions de poussières), prise en compte des préoccupations environnementales, phasage du projet jusqu'à la remise en état finale du site tenant compte du réaménagement coordonné et s'appuyant sur les expertises menées à ce jour.

Au carrefour des parties prenantes

Créée en mai 2008, la Fondation Eiffage, structure associative, a pour objet de soutenir financièrement des projets et actions d'intérêt général, dans un esprit de solidarité, en couvrant plusieurs domaines : insertion dans le monde du travail, intégration et évolution de l'homme dans la cité (sous un angle culturel, sportif, social) développement solidaire, préservation de l'environnement.

Établie pour une durée initiale de cinq ans, la Fondation est dotée par Eiffage d'un programme d'actions pluriannuel de 1,5 million d'euros.

Les salariés et retraités du Groupe sont des parties prenantes de la Fondation, soumettant et parrainant des projets, participant à leur mise en œuvre et assurant leur évaluation.

Un comité de sélection, issu des membres du Conseil d'Administration, valide l'intérêt des projets et les montants alloués.

Les deux voies...

Deux voies sous-tendent l'activité de la Fondation: le soutien aux projets pré-

sentés par les collaborateurs du Groupe et la réalisation de projets phares en lien avec le cœur de métier d'Eiffage.

Pour son premier appel à projets, en septembre 2008, la Fondation a reçu 44 dossiers de candidature, parmi lesquels 6 ont été retenus. En 2009, la Fondation a atteint son rythme de croisière, avec 25 projets présentés par les salariés et accompagnés, et 3 projets phares pris en charge.

L'engagement financier de la Fondation pour la voie « Projets des collaborateurs » représente, pour l'exercice 2009, plus de 220 000 euros.

La Fondation EIFFAGE a été conçue pour accroître l'efficacité des initiatives du Groupe dans les domaines sociaux, artistiques et environnementaux, pour en améliorer la visibilité et y associer les collaborateurs porteurs de projets.

Les projets des collaborateurs

Si tous les projets ont pour point commun d'être solidaires et de favoriser l'insertion de personnes en difficulté, les approches et les thèmes sont multiples. La Fondation s'affirme donc comme un outil complémentaire de cohésion interne et sociale, venant renforcer l'engagement qu'honore le

EN ACTION

Les 31 projets retenus par la Fondation Eiffage en un an illustrent la diversité de l'engagement solidaire des salariés du Groupe. Ce sont tous des exemples concrets de ce que peut signifier « Construire ensemble un monde partagé ».

10200 Z'images à Bar-sur-Aube (10)

Création d'un portail numérique participatif : lutte contre l'échec scolaire, la fracture numérique, l'exclusion et l'isolement.

Accueil San Marco à la prison Saint-Paul à Lyon (69)

Construction d'un auvent sur l'espace de jeu pour les enfants des familles venant au parloir.

Robin des rues : sortir de la rue les plus démunis à Paris (75)

Renouvellement du véhicule de maraudes.

La Licorne : un chantier d'insertion dans le bâtiment à Paris (75)

Achat de matériel et d'équipements pour La Licorne (créée en février 2009 par l'association MACAQ), atelier chantier

d'insertion (ACI) dans le secteur du bâtiment (second œuvre, finitions).

Association sportive et culturelle de Senighem (62) : mobilisation de sportifs pour les enfants handicapés

Achat de matériels et d'une bâche publicitaires qui serviront chaque année pour le trail évasion (course à pied tout terrain) au profit des enfants handicapés et malades.

À Chambéry (73), des comités de lecteurs « populaires » clé de voûte du Festival du 1^{er} roman

Achat de livres pour la 23^e édition (2010).

Les bénévoles de La Croix Rouge, relais du Samu Social à Bry-sur-Marne (94)

Renouvellement du véhicule affecté aux tournées (9 places au lieu de 4).

Favoriser l'intégration des sourds en milieu ordinaire avec le code LPC (69)

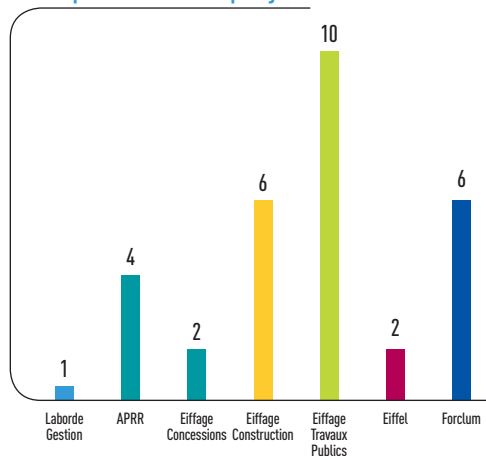
L'Association pour l'intégration des enfants sourds (ARIES) se donne pour mission l'intégration des sourds à l'aide du code LPC (langue parlée complétée).

Prise en charge d'une partie des heures de codes et de la formation des codeurs ou des élèves où sont scolarisés les enfants.

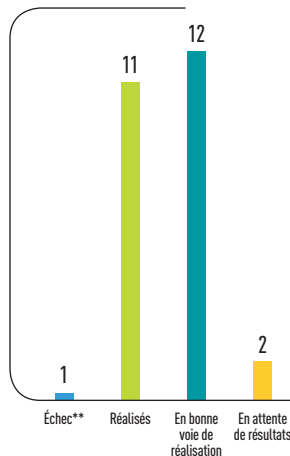
Mobilisation pour un nouveau bateau pour les sauveteurs en mer de Cap Breton-Hossegor (40)

Renouvellement du bateau qui arrive en fin de vie.

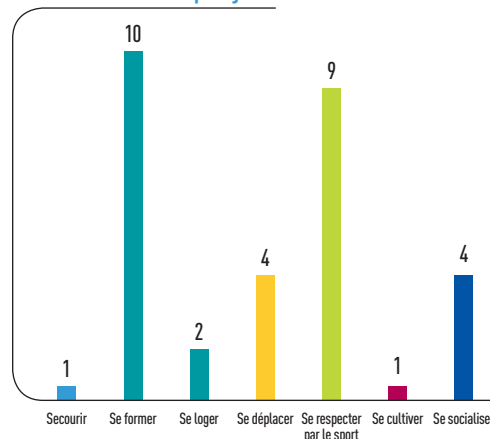
Répartition des projets



Avancement*



Thèmes des projets



* Hors les 5 derniers projets retenus par le Comité de novembre 2009

** L'échec concerne le projet MKC, l'équipe ayant rencontré d'importantes difficultés de mise au point du matériel de compétition. Le montant de la subvention (5 000 €) représente moins de 2 % du total des engagements et relativise ce revers, qui illustre cependant parfaitement la part de risque que la Fondation doit assumer par rapport à ses choix.

Groupe dans ce domaine, notamment via la Fédération des CREPI et les CREPI eux-mêmes. L'objectif 2010 est l'accompagnement d'au moins 20 projets de collaborateurs.

Les projets-phares

La Fondation a porté 3 projets phares en 2009 :

■ **Le chantier de rénovation des colonnes de Buren** : par le biais du lot électricité attribué à Forclum Île-de-France, le chantier a donné à deux jeunes l'opportunité de découvrir les fondamentaux du métier. Inauguré le 8 janvier 2010 par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture, il a parfaitement joué son rôle de chantier d'insertion. Recrutés en CDI par la filiale de

Forclum sise à Antony, les jeunes vont poursuivre des études pour se former au métier d'électricien.



Judo à vocation éducative en ZUS avec la Ligue d'Auvergne (63)

Achat de kimonos et de tapis pour la ligue, permettant de développer les actions judo éducatif en ZUS.

Les Furets d'Eiffage solidaires des sportifs handicapés (95)

Meeting d'athlétisme solidaire organisé le 10 octobre à Eaubonne (95), en partenariat avec la Fédération Française Handisport, événement innovant associant sportifs valides et en situation de handicap.

Prévention au féminin à Soissons (10)

Ouverture d'un groupe de parole dédié à un public exclusivement féminin par des membres d'une association de lutte contre l'alcoolisme (association Vie Libre, mouvement de buveurs guéris qui existe depuis 1953).

Quand BTP rime avec citoyenneté à Urrugne (64)

Conception, financement et construction d'un atelier de menuiserie au Cambodge au sein du projet de l'École du Bois destiné à apporter à des enfants démunis ou orphelins une formation professionnelle, en coopération avec une association française basée à Urrugne (association Laminak).

Préserver l'environnement : les bons gestes dès le plus jeune âge à Uzech (46)

Sensibilisation au développement durable (programme Eco École) dans une école maternelle près de Cahors, par l'achat d'un composteur, de matériel de jardinage et d'outils pédagogiques sur la biodiversité.

Sauvegarde d'un arboretum historique et insertion professionnelle à Nogent-sur-Vernisson (45)

Rénovation de l'Arboretum National des Barres et aménagements pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux sont en partie réalisés par un ESAT et une entreprise d'insertion.

Un métier pour des jeunes filles défavorisées de la banlieue de Dakar à Fass, quartier de Rufisque (Sénégal)

Création d'une école de couture pour jeunes filles, financement du matériel de coupe et de couture, et travaux de sécurisation des locaux.

ENGAGEMENT

Derniers messagers des glaces

Huit adolescents à Pau (64)

Après 8 mois de formation intensive en climatologie et alpinisme, 8 jeunes, suivis par le centre social de la Pépinière à Pau sont partis en juillet 2009, avec un chercheur du CNRS, en mission scientifique au Spitzberg (500 km à l'est du Groenland, un des derniers endroits où l'on peut observer la banquise) afin d'étudier

les effets des changements climatiques. Ils animeront, à leur retour, plusieurs conférences pour en témoigner. La Fondation cofinance ce projet à hauteur de 15 000 euros. La marraine, Monica Campedelli, secrétaire de Direction chez Eiffage Travaux Publics, participe au montage de ce projet.



■ **Les 120 ans de la tour Eiffel:** la Fondation a célébré le 120^e anniversaire de la tour Eiffel en permettant aux enfants de 112 classes ou groupes scolaires de Paris et des départements de la première couronne, soit plus de 2 400 enfants issus de quartiers situés en zones sensibles, de visiter gratuitement la tour Eiffel et l'exposition organisée à cette occasion.

■ Le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé de financer la **restauration d'une façade de l'Opéra**

Garnier pour un montant de près d'1 million d'euros. Ce chantier doit permettre à 6 jeunes sans formation d'acquérir une qualification.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des 120 ans de la tour Eiffel, la Fondation, en partenariat avec le CREPI IDF et les branches du Groupe, a organisé en avril 2009, une journée de présentation des métiers du BTP à destination des jeunes (et des moins jeunes) en recherche d'une orientation professionnelle.

Les intéressés sont venus en nombre, plus de 150 personnes se sont inscrites à cette journée.

Et demain... le projet «troisième voie»

Le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé d'ouvrir, pour 2010, une troisième voie d'action, positionnée entre les projets phares et les projets des collaborateurs. Cette troisième voie

EN ACTION

Changer le regard sur les personnes handicapées : le team MKC

Valorisation des personnes en situation de handicap au travers de projets sportifs de haut niveau. Participation du parrain du projet au Mondial de quad pour « l'écurie MKC », avec le soutien de la Fondation et d'APRR, en équipage avec son beau-frère amputé de la jambe droite.

Pompier volontaire : une activité citoyenne pour les jeunes à St-Maurice-de-Beynost (01)

Financement de la participation des jeunes pompiers bénévoles au Concours mondial de manœuvre incendie qui s'est déroulé en République tchèque en juillet 2009.

Des jeunes ados « Derniers messagers des glaces » à Pau (64)

8 jeunes en mission scientifique au Spitzberg pour étudier les effets

des changements climatiques, après 8 mois de formation intensive en climatologie et alpinisme.

Challenge sport et insertion à Marseille (13)

Challenge sportif de handball pour 100 jeunes (en insertion et handicapés), couplé avec des visites d'entreprises, des stages et des propositions d'emploi, organisé par le CREPI Méditerranée.

La mobilité, une clé pour l'emploi à St-Paul-Trois-Châteaux (84)

Renouvellement du minibus (plus de 1 000 déplacements/an depuis 2002) servant au transport collectif à la demande pour les habitants n'ayant pas de moyen de locomotion, afin qu'ils puissent accomplir les démarches administratives

indispensables à leur insertion sociale et professionnelle.

La citoyenneté par le sport à Villeneuve-le-Roi (94)

Achat de matériel sportif pour Synergie Sport, association spécialisée dans l'encadrement des publics en grande difficulté, qui met en place des actions de formation au métier d'éducateur sportif, et d'éducation aux problématiques de santé, d'hygiène, de nutrition et de citoyenneté.

L'école pour tous, malgré les handicaps à Garches (92)

Assistance à l'EREA (Établissement régional d'enseignement adapté), école accueillant des enfants de 5 à 18 ans handicapés moteurs ou présentant des troubles importants dans les apprentissages, au sein de l'hôpital Poincaré de Garches (organisation de 2 classes transplantées à la mer).

consiste en un partenariat actif avec l'association SNL (Solidarités nouvelles pour le logement), pour la période 2010/2011. Ce projet de partenariat, validé par la Direction du développement durable, représente un engagement de 150 000 euros sur 2 années.

Un partenariat au cœur des métiers d'Eiffage

La spécificité de l'association SNL est d'assumer à la fois la création de logements, leur gestion en proximité, et l'accompagnement des personnes en difficulté qu'elle s'est donné pour mission de loger. Ces axes plongent au cœur des métiers d'Eiffage, et l'action de l'association revêt la triple dimension sociale, sociétale et environnementale qui la mène au cœur du développement durable.

L'intention de collaboration s'articule autour de la réalisation de deux projets de construction et de rénovation de logements, axés sur la maîtrise des charges d'énergie et l'utilisation du bois.

Sainte-Geneviève-des-Bois (91)

Démarchée directement par la commune, SNL va réhabiliter et agrandir une maison en meulière cédée par un particulier, sise sur un terrain de 1 005 m² en enclave dans un parc communal arboré. 2 logements sont prévus en réhabilitation et 4 nouveaux logements en construction, **soit 6 loge-**

ments en tout, dont une partie sera en bois.

Palaiseau (91)

Le propriétaire d'une maison, mise à disposition de SNL depuis 15 ans, a accepté la proposition d'achat formulée à l'issue du bail. Le projet consiste à tirer parti du grand terrain sur lequel la maison se situe pour rénover et construire **7 logements**.

Un partenariat avec l'entreprise SPL-Le Chênelet s'inscrit dans les objectifs retenus par SNL : démarche écologique avec utilisation du bois comme matériau principal de construction, objectif de réelle maîtrise des charges et action d'insertion professionnelle sur le chantier. Un appel d'offres auprès d'entreprises extérieures est prévu pour les corps de métiers non pris en charge par SPL-Le Chênelet. Outre les enjeux écologiques et de maîtrise des charges, un partenariat avec une entreprise d'insertion locale sera recherché.

La Fondation Eiffage pourrait financer :

- pour la rénovation et la construction des logements :
 - Ste-Geneviève-des-Bois : 25% de la part restant à financer ;
 - Palaiseau : 30% de la part restant à financer.
- pour la mise en place du projet SNL d'accompagnement des personnes :
 - 56% du financement.

ENGAGEMENT

Le Mécénat Eiffage



Dans le cadre de la loi du 4 janvier 2002 sur le mécénat, Eiffage s'est mobilisé au côté du Musée du Louvre pour une opération de sauvegarde d'un élément du patrimoine national alors en mains privées, le Portrait du Comte Molé (1834), classé trésor national. L'acquisition de ce tableau majeur d'Ingres est une véritable initiative citoyenne pour le Groupe, ainsi qu'une opportunité unique de révéler cette pièce essentielle aux 8 millions de visiteurs annuels du Louvre.

Un chien pour renouer le lien social à Roncq (59)

Éducation d'un chien guide d'aveugle remis gratuitement, après deux ans de dressage, à une personne aveugle, elle-même formée par l'association Chiens guides d'aveugles pour gérer le chien attribué.

Une chaîne de solidarité vers un logement autonome à St Rémy-les-Chevreuse (78)

Soutien à l'association Solidarité nouvelle pour le logement (SNL) pour une maison où seront réalisés, en 2010, 5 logements sociaux.

Pour que l'illettrisme ne soit plus une fatalité à Tours (37)

L'association FARLCl a pour but de former les acteurs dans la lutte contre l'illettrisme des adultes et de développer la recherche pédagogique. Cofinancement de la participation de 3 apprenants à une conférence

internationale sur l'éducation des adultes, organisée par l'UNESCO au Brésil fin 2009.

Prévention de la grande exclusion à Gennevilliers (92)

Travaux de rénovation de La Maison de la Solidarité (centre d'accueil de jour pour des personnes en grande difficulté).

La montagne, outil d'insertion à Servoz (74)

Soutien à l'association En passant par la montagne qui favorise la socialisation et l'insertion professionnelle de personnes en difficulté en utilisant les sports de montagne comme outils pédagogiques, pour emmener un groupe de 7 jeunes pour un projet éducatif associant une sortie en haute montagne à un chantier de rénovation d'un refuge d'alpage.

Voile pour tous à Argelès (66) et aux Antilles

Mise aux nouvelles normes de sécurité et de confort du catamaran de 15 m de l'association

Handi 48, spécialement équipé pour accueillir des personnes en fauteuil roulant.

L'association a pour but la pratique d'activités nautiques pour un public mixte (personnes valides et handicapées) favorisant ainsi la réinsertion sociale de ces dernières.

Des apprentis anglophones à Évreux (27)

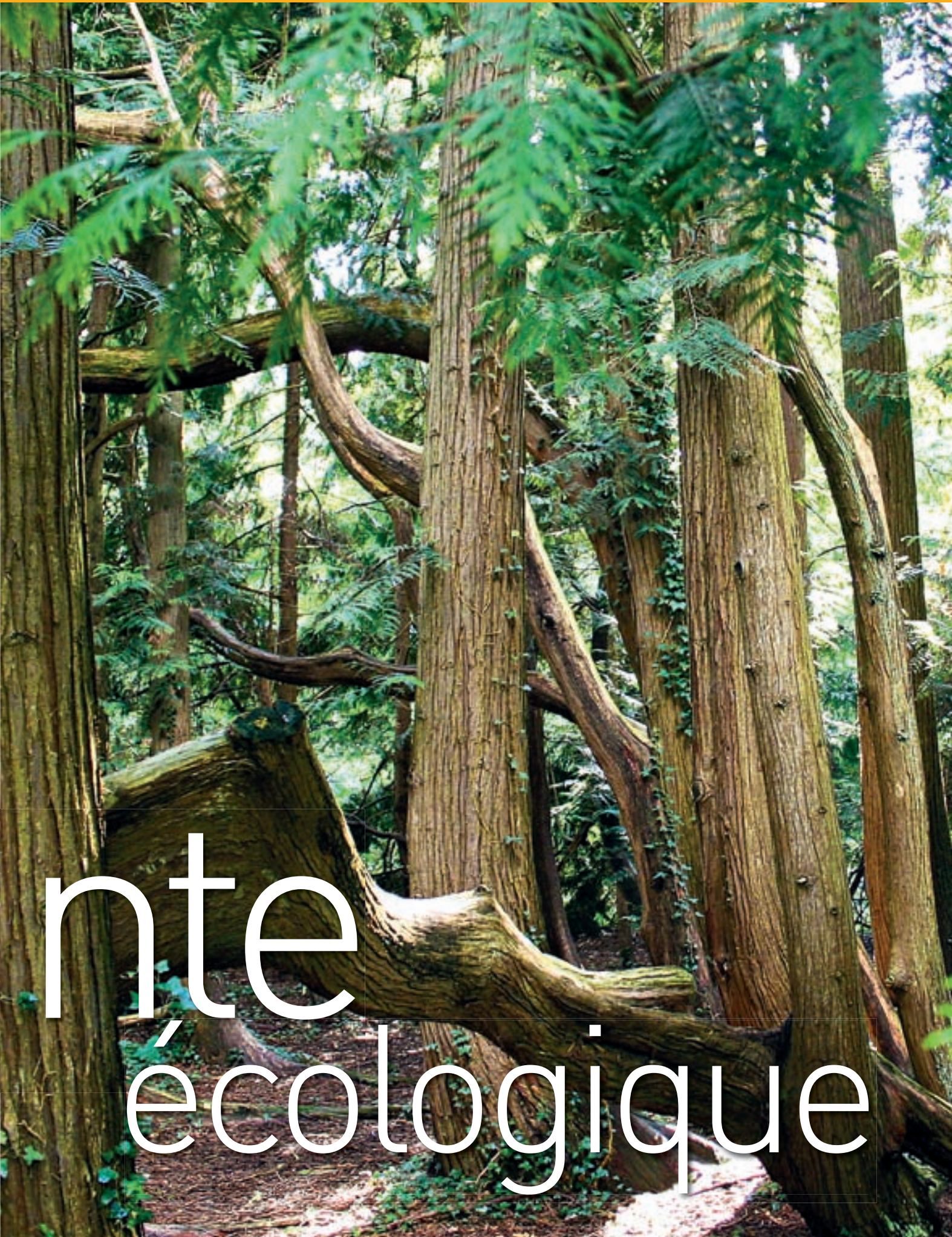
Mise en œuvre d'un voyage d'immersion linguistique aux États-Unis pour 16 apprentis du CFA Industrie d'Évreux.

Covoiturage solidaire à Caen (14)

Soutien à l'association Eco-Mobile qui vise à favoriser les modes de déplacements économiques et écologiques en développant le covoiturage sur le territoire bas normand, entre des personnes d'entreprises différentes, dont le lieu de travail et le lieu de domicile sont proches (achat d'un logiciel de gestion).



réduire
l'emprei



nte
écologique

Avec près de 650 implantations, principalement en Europe, et une multitude de chantiers en cours, Eiffage est plus que jamais conscient de l'importance de la maîtrise de son empreinte écologique. Pionnier de la transparence avec un premier bilan carbone® publié dès 2008, le Groupe s'efforce aujourd'hui d'accélérer la rupture avec les pratiques antérieures en déployant des initiatives concertées sur plusieurs fronts : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect de la biodiversité et la maîtrise de tous ses impacts.

Réduction de l'empreinte carbone, démarche de progrès

Bilan carbone®

Depuis le premier bilan volontaire de ses émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2007, Eiffage a développé ses compétences en la matière, et désormais, ce sont près de 150 personnes du Groupe qui ont été formées à la méthode Bilan Carbone® Ademe. Elles répondent d'ores et déjà aux demandes des clients : évaluation des gaz à effet de serre d'un éclairage public, de la construction, exploitation et maintenance d'un bâtiment, d'un stade, d'une ligne à grande vitesse...

Concerné par les dispositions du Grenelle de l'Environnement, Eiffage prépare son prochain bilan d'émission de gaz à effet de serre. Un groupe de travail, constitué des responsables et directeurs Environnement de chaque branche et de la Direction du Développement Durable d'Eiffage, élabore la méthode et détermine les

moyens à mettre en œuvre pour que les prochains bilans des branches soient homogènes et permettent de publier un résultat consolidé.

Les principaux axes de travail sont :

- le recensement des produits utilisés et des consommations de matières ;
- la définition du périmètre de collecte des informations ;
- l'organisation de la collecte ;
- la définition du mode de restitution permettant de répondre aux attentes réglementaires et surtout à celles des directeurs d'établissements, de filiales, de régions et de branches qui se sont très fortement impliqués lors de la première campagne.

Efficiences énergétiques

Eiffage s'emploie à développer une offre commerciale dans le domaine de l'efficacité énergétique.

L'inauguration de ses deux premiers bâtiments tertiaires BBC a permis de mettre en exergue ses savoir-faire en la matière.

Pour sa part, Forclum a développé ses compétences en matière d'efficacité énergétique et dispose désormais, sur la quasi-totalité du territoire métropolitain, de la qualification professionnelle «Efficacité énergétique» du Serce (Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique).

Émissions de gaz à effet de serre

Viser toujours plus bas

En termes de réduction des gaz à effet de serre, toute contribution, aussi modeste soit elle, participe à l'expression de la volonté claire du Groupe de diminuer ses impacts en toute situation.

Une multiplicité d'initiatives dans les branches

La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre reste une préoccupation permanente au sein des branches. En 2009, les opérations se sont multipliées pour sensibiliser le personnel et réduire les postes de consommations énergétiques les plus importants.

Parmi les nombreuses initiatives, on peut citer :

- la création d'une unité de lavage de matériaux sur le site d'exploitation de la carrière SC113, domaine de Montgrand (11) qui a permis d'économiser 660 teqCO₂/an et pas moins de 245 000 l/an de fuel-oil en évitant le transfert des matériaux vers un autre site. Cette innovation a obtenu le premier prix au concours développement durable 2009 de l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), dans la catégorie «meilleures pratiques opérationnelles»;
- l'accord de partenariat, initié en 2009 et signé le 20 janvier dernier entre Lafarge, Eiffage et la Compagnie Ferroviaire Régionale (CFR), nouvel opérateur ferroviaire de proximité, pour la desserte du gisement de carrières et matériaux de Corbigny (58). La circulation du premier train est prévue au 2^e trimestre 2010;
- le plan de rénovation énergétique mis en place chez APRR pour réduire les consommations de ses installations: changement des huisseries et des fenêtres, rénovation des installations climatiques, mise en place de pompes à chaleur au siège AREA de Bron (69);
- la mise en place de moyens de locomotion légers (vélos et scooter électriques) pour les déplacements des équipes techniques du Tunnel Maurice-Lemaire (Vosges).

SUR LE TERRAIN

Des onduleurs dynamiques pour réduire les émissions de GES

Le retard ou l'annulation d'une manifestation d'un grand stade en raison d'une défaillance du réseau électrique est inacceptable, et le doublement du réseau électrique est donc systématiquement mis en place et dimensionné afin d'assurer l'exploitation dans les conditions de compétition.

En raison de contraintes techniques liées à l'éclairage, un stade fonctionne impérativement en mode d'alimentation «secours inversé» lors d'événements sportifs ou à l'occasion de grandes manifestations à forts enjeux financiers qui imposent la continuité de service de télédiffusion. Ce mode de fonctionnement se caractérise par une alimentation normale issue d'une centrale groupes électrogènes et une alimentation secours par le réseau EDF.

Or, les groupes diesel génèrent des émissions de gaz élevées sur le site, qui, à chaque grande manifestation, se diffusent dans la métropole. La solution proposée par Forclum, dans le cadre du PPP du Stade de Lille, consiste à assurer l'alimentation normale du stade par le réseau EDF au travers d'«onduleurs dynamiques» qui assurent la continuité de service des installations. Pour un stade

de 50 000 places, deux onduleurs dynamiques capables de reprendre chacun 500 kW pendant 20 secondes sont nécessaires. Sur la durée de vie de ces matériels, l'investissement initial est largement compensé par les économies de combustible.

Les onduleurs «effacent» les défaillances courtes du réseau. En cas de défaillance longue, ils assurent le relais du réseau pendant le temps de démarrage des groupes électrogènes. Sur un réseau urbain usuellement fiable, les groupes ne seront donc en pratique jamais lancés. Cette méthode, basée sur le stockage de l'énergie cinétique – une énergie propre – contribue à la diminution des rejets directs sur le site par la suppression totale des émissions de gaz en fonctionnement normal. À défaut d'onduleurs dynamiques, le fonctionnement pleine charge des groupes diesel serait assuré, lors d'un secours inversé, sur une période de cinq à huit heures, au minimum, lors de 40 manifestations annuelles. Le calcul montre que les onduleurs dynamiques permettent ainsi d'éviter annuellement l'émission d'au minimum 200 teqCO₂.

La conduite douce, du 2 en 1

Dans le cadre des actions de prévention des accidents de la route et de la réduction des gaz à effet de serre, Eiffage a initié une démarche de formation de ses salariés à la «conduite douce».

Après consultation de 8 organismes capables de mettre en œuvre une telle formation, 5 ont été retenus.

Sur une journée, le programme permet d'aborder la connaissance et l'état du véhicule, la conduite adaptée aux nouvelles motorisations, l'économie de carburant, la sinistralité routière, la fatigue et l'attention au volant, l'alcool, les drogues, les médicaments, l'évolution de la réglementation.

Des épreuves interactives du code de la route sur vidéoprojecteur, de conduite avec boîtier enregistreur, de marche avec lunettes pédagogiques de vision «alcool», et de simulation de retournement sont prévues.

Les formations test seront lancées début 2010. Elles permettront d'affiner et d'harmoniser les programmes des 5 organismes.

Le potentiel de formation est estimé à ce jour à près de 18 000 personnes dans le Groupe.

Les véhicules pour cible

Le parc du groupe Eiffage compte en France près de 20 000 véhicules, dont 70% d'utilitaires. Chaque année, 20% de cette flotte est renouvelée, l'occasion d'opter pour des véhicules plus respectueux de l'environnement.

Ciblé sur des véhicules à faible taux d'émission de CO₂, le parc renouvelé en 2009 a permis d'économiser 167 tonnes de CO₂ pour les véhicules particuliers, et 350 tonnes de CO₂ pour les véhicules de société et les fourgons 2 places.

Par ailleurs, Eiffage s'est largement impliqué dans le programme «Plateforme véhicules électriques».

Suite aux États Généraux de l'Automobile, Luc Chatel, alors Secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation avait missionné Jean-Paul Bailly, Président de La Poste, pour organiser et fédérer les commandes des entreprises, des collectivités locales et de l'État, afin de faire naître une offre de véhicules électriques compétitive et économiquement viable.

Souhaitant participer à l'émergence de l'offre des constructeurs, Eiffage a ainsi collaboré à l'élaboration d'un cahier des charges du véhicule répondant aux besoins des entreprises du programme, et s'est engagé à prendre part à l'effort commun en achetant 500 véhicules dans les 5 ans à venir.

Dès 2010, les travaux s'engagent dans la phase de consultation groupée. Eiffage signera alors la Convention de groupement qui accompagnera le développement d'une solution «véhicule électrique» à grande échelle.

Des éco-comparateurs au plus près des attentes du marché

Depuis plusieurs années, on assiste à une véritable prise de conscience des enjeux environnementaux dans toute la sphère économique - secteur de la construction et de l'habitat en tête - avec une attention toute particulière apportée aux problématiques d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Cette montée en puissance des préoccupations durables change rapidement la donne pour tous les marchés ouverts à la concurrence. Plusieurs éléments en témoignent : les demandes de Bilan carbone® se multiplient, même sur des appels d'offres de modeste envergure tandis que, dans leur globalité, les exigences en termes de développement durable se font de plus en plus pointues. On observe également une nette augmentation de la pondération du dossier environnemental qui peut représenter jusqu'à 30 % de la note finale comme, par exemple dans le marché des ouvrages départementaux d'assainissement du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Au-delà de la phase d'appel d'offres, les contrats se font également le reflet de la prégnance de ces problématiques : l'application des engagements est de plus en plus souvent encadrée par une contractualisation des éléments de

l'offre et fait l'objet d'un suivi terrain avec mesures et sanctions en cas de non-respect. Ainsi, le cahier des clauses administratives particulières du marché du tramway de Brest prévoit une base de calcul des pénalités à appliquer en cas de dépassement des émissions carbone par rapport à l'objectif fixé.

L'émergence des éco-comparateurs

Eiffage a choisi depuis longtemps d'accompagner concrètement cette « révolution verte des marchés » en concevant, puis intégrant à son offre commerciale, des outils destinés à objectiver les arguments environnementaux par le calcul précis des émissions de GES sur l'ensemble des corps de métiers de la construction. Parce qu'ils apportent une réponse aux nouvelles exigences des clients, les éco-comparateurs développent ces dernières années (Analyses de

Cycle de Vie (ACV) chez Eiffage Construction et calcul de CO₂ chez Eiffage Travaux Publics) reçoivent un accueil des plus favorables. Le logiciel Forclim'Eco 1.0 de Forclum, encore en développement, est déjà très demandé.

Vers plus de transparence

Cependant, les Maîtres d'Ouvrage reprochent parfois à ces différentes méthodes l'impossibilité de vérifier la pertinence des résultats annoncés et de comparer ces chiffres à ceux obtenus par les autres soumissionnaires. Aussi, dans un souci de transparence, Eiffage Travaux Publics participe à la mise au point d'un éco-comparateur commun aux principales entreprises routières de France, sous l'égide de syndicat professionnel : l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française). Ce nouvel outil devrait être mis en service à la fin du premier semestre 2010.

BIODIVERSITÉ

Oreillard (*Plecotus auritus*).
Les chiroptères sont protégés
sur tout le territoire européen.



Les enjeux et la naissance d'une politique biodiversité

Indispensable au fonctionnement de nos écosystèmes et vitale pour l'homme, la biodiversité en France comme sur l'ensemble de la planète est confrontée à un phénomène d'érosion important.

Devant cette réalité, et conscient des impacts écologiques liés à ses activités de construction et d'exploitation, Eiffage a pour ambition de réduire au maximum son empreinte écologique, en accordant la priorité aux démarches d'évitement et de réduction d'impacts sur le vivant (depuis la conception des projets jusqu'en phase chantier), puis en s'appliquant à traiter les impacts résiduels par des mesures compensatoires adaptées, qualitatives et suivies.

Approcher la biodiversité par ses services écologiques

La biodiversité est un patrimoine universel dont dépendent l'équilibre de l'humanité et les conditions de vie sur Terre. C'est de ce point de vue que le Groupe appréhende tous les impacts de ses activités sur la biodiversité, en insistant sur les services écologiques rendus par chaque milieu et par chaque espèce. Les fonctionnalités écologiques sont évaluées afin de construire une réponse à la mesure des enjeux identifiés.

Systématiser la notion d'enjeux de biodiversité

Eiffage souhaitant apporter une réponse efficiente aux problématiques de biodiversité, il lui est indispensable d'identifier et d'évaluer en amont les impacts environnementaux correspondant à chaque activité ou chantier. Dans cette logique, l'analyse

et la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le cadre de toutes les opportunités commerciales du Groupe et des branches sont systématisées.

Sensibiliser et former les différents acteurs

Le Groupe considère en effet que sensibiliser et former acteurs internes et partenaires aux problématiques de biodiversité renforce leur compréhension des enjeux et constitue un gage d'adhésion et d'efficacité.

Développer l'innovation et la R&D

Décidé à adopter une démarche écologique proactive, Eiffage place l'innovation environnementale au cœur de sa stratégie. L'implication des collaborateurs est fortement encouragée dans ce sens. Le groupe met également l'accent sur la collaboration avec la communauté scientifique et universitaire, et avec les ONG jouissant d'une expertise reconnue.

Adopter une politique de concertation et de communication sincère et adaptée

La concertation et la communication avec les parties prenantes, menant à la confrontation des intérêts et à l'obtention d'un consensus final, sont en effet

essentielles à la bonne intégration d'une démarche biodiversité dans les projets.

Afin d'asseoir sa politique biodiversité, Eiffage s'est doté d'un ensemble de règles et d'objectifs consignés dans la «Charte d'Eiffage pour la préservation de la biodiversité», réalisée en partenariat avec l'Institut de Géographie de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Ce document cadre, signé du Président-Directeur général en mai 2009, a depuis été diffusé dans toutes les entités pour application immédiate. Le déploiement des objectifs énoncés, initié en 2009, va se poursuivre en 2010. Il s'agit principalement :

1. De partager au niveau de tous les responsables, en particulier des responsables opérationnels, la conscience des impacts des métiers du BTP sur la biodiversité. En 2009, ceci a été concrètement mis en œuvre au travers de :

- l'intégration de la biodiversité dans les programmes de formation interne de développement durable («CREF développement durable»),

- la création de la Chaire d'entreprise Eiffage/Université de Paris I Panthéon-Sorbonne dédiée aux interactions entre biodiversité, environnement et grandes infrastructures, dont 5 places sur 25 sont réservées par session à des professionnels du Groupe.

2. De systématiser la notion d'enjeux de biodiversité et de valoriser l'approche

de la biodiversité par ses services écologiques, en particulier dans la conception de projet d'infrastructures. En 2009, ceci a été intégré par la Direction du développement durable dans les réponses aux appels d'offres relatifs aux grandes infrastructures ferroviaires et autoroutières.

3. De recenser les projets internes relatifs à la biodiversité déjà existants et de stimuler l'émergence de projets de prise en compte de la biodiversité dans toutes les entités du Groupe. Fin 2009, la branche Travaux Publics a été la première à lancer un challenge des initiatives internes en faveur de la préservation de la biodiversité, concernant :

- tous les métiers de la branche ;
 - tous les chantiers et sites fixes, en propre ou en participation (agence de travaux, usine de liants, poste d'enrobage, carrières...);
 - toutes les actions de préservation de la biodiversité : conservation d'espèces menacées, suivi d'espèces ou d'habitats naturels, réhabilitation d'habitats remarquables, mise en place de mesures de compensation innovantes, coopération avec des associations de protection de la biodiversité...
4. De communiquer de manière sincère et adaptée sur le sujet de la biodiversité.

■ En 2009, la branche APRR a répondu à cet objectif en produisant à destination du grand public un nouveau «Carnet d'autoroute» consacré à la question des «passages grande faune». Ces ouvrages ou aménagements sous l'autoroute permettent de restituer les corridors écologiques nécessaires à la préservation, pour la grande faune, d'un habitat non fragmenté.

■ Un calendrier 2010 réalisé par Eiffage à destination de ses collaborateurs, partenaires et clients, a mis en scène pour chacun des mois de l'année une action emblématique de compensation environnementale mise en œuvre dans le Groupe lors de plusieurs grands chantiers d'infrastructures.

Rapport du centre d'analyse stratégique

Saisi par le Premier Ministre à l'issue du Grenelle de l'environnement, le Centre d'analyse stratégique a réalisé et publié en avril 2009, sous la direction de M. Chevassu-au-Louis (inspecteur général de l'agriculture et ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle), une étude fondatrice relative au coût de la biodiversité qui intègre les approches économique et monétaire de la biodiversité, ainsi que l'ensemble des services écologiques offerts par les écosystèmes naturels.

Donner une valeur à la biodiversité

Comme pour le rapport de Sir Nicholas Stern qui chiffrait, en 2006, le coût du changement climatique, il s'agissait, à travers cette étude, de définir des valeurs de référence pour que les décisions publiques puissent prendre en compte la valeur économique de la biodiversité.

Celle-ci se répartit entre la biodiversité dite «extraordinaire» qui n'a pas de prix, et la biodiversité ordinaire, qui n'a «pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu'y trouvent nos sociétés».

Quatre principaux services ont été identifiés :

- les services d'auto-entretien, qui conditionnent le bon fonctionnement

des écosystèmes (recyclage des nutriments, production primaire);

- les services d'approvisionnement, qui conduisent à des biens appropriables (aliments, matériaux et fibres, eau douce, bioénergies);

■ les services de régulation, c'est-à-dire la capacité à moduler dans un sens favorable à l'homme des phénomènes comme le climat, l'occurrence et l'ampleur des maladies ou différents aspects du cycle de l'eau (crues, étiages, qualité physico-chimique) ;

- enfin, les services culturels, à savoir l'utilisation des écosystèmes à des fins récréatives, esthétiques et spirituelles.

Le saviez-vous ?

Quelques valeurs de référence ont été proposées par le groupe de travail. Par exemple, la valeur à accorder aux forêts métropolitaines a été évaluée à 970 euros par hectare et par an, avec

une fourchette pouvant varier de 500 à 2000 euros par hectare et par an selon, en particulier, la fréquentation récréative ou touristique et le mode de gestion de l'écosystème.

Les services rendus par les abeilles ont été évalués à 2 milliards d'euros par an.

Cependant, comme il est expliqué dans ce rapport, l'approche économique doit s'articuler avec les approches éthique et sociologique de la nature : la révolution verte suppose que l'on donne au vivant, non pas un prix comme pour un baril de lessive, mais une valeur à la fois juridique, éthique et économique.

L'enjeu mis en avant par la publication de ce rapport est que la valeur économique de la biodiversité doit être intégrée dans les décisions publiques dès 2010, année internationale de la biodiversité.

EIFFAGE Charte Biodiversité



La diversité biologique ou "biodiversité" représente la richesse biologique constituée par l'ensemble des organismes vivants, les relations mutuelles qui les unissent et leurs liens avec les milieux dans lesquels ils vivent.

Indispensable au fonctionnement de nos écosystèmes, elle fournit la base de notre énergie et de notre alimentation et participe à des mécanismes élémentaires comme la purification de l'air, le cycle de l'eau ou encore la fertilité des sols. Elle joue également un rôle essentiel dans la stabilisation et la modulation du climat ainsi que dans l'amortissement des conséquences liées aux catastrophes naturelles.

Besoin vital pour l'homme, au cœur des problématiques environnementales, la biodiversité représente également un enjeu économique considérable pour le présent et pour l'avenir. L'alimentation, le textile, l'énergie, la construction, la médecine, les biotechnologies sont autant de secteurs qui dépendent directement du vivant et de son potentiel.

Actuellement, la biodiversité se trouve partout menacée à un phénomène d'ampleur inquiétante : accélération du rythme d'extinction d'espèces, appauvrissement et altération du capital génétique des populations, dégradation d'écosystèmes et d'habitats naturels. Les pressions exercées à la biodiversité sont imputables à des consommations d'occupation d'espaces entre les activités humaines à forte empreinte écologique et les milieux naturels.



Devant cette réalité, et conscients des impacts environnementaux liés à ses activités de construction et d'exploitation, Eiffage souhaite par cette Charte définir ses ambitions et ses engagements en matière de biodiversité.

L'ambition du groupe en matière de biodiversité Réduire au maximum son empreinte écologique

Conscients de la pression exercée sur les milieux naturels par les activités de construction et d'exploitation, Eiffage a pour ambition de réduire au maximum son empreinte écologique. Eiffage accorde la priorité aux démarches d'évaluation et de réduction d'impact sur le vivant tout au long du cycle de vie du projet, de sa phase chantier et opérationnelle. Dans un second temps, le groupe s'engage à limiter les impacts résiduels en engageant des mesures compensatoires écologiques, qualitatives et durables.

EIFFAGE S'ENGAGE À :

- Réviser les impacts directs et indirects de ses activités sur la biodiversité, afin de proposer des démarches d'évaluation et de réduction d'impact à mettre en œuvre avant le démarrage des travaux et, le cas échéant, des mesures de compensation efficaces et de longue durée.
- Protéger les sites en œuvre des mesures compensatoires avant le démarrage des travaux et rendre cette démarche visible par le biais d'espaces fleurissants et fleurissables installés sur la zone rouge des espaces menacés.
- S'appliquer à des démarches de restauration de sites artificialisés.
- Identifier et limiter les effets écologiques de ses activités.



L'approche de la biodiversité par Eiffage

Approcher la biodiversité par ses services écologiques

La biodiversité est un patrimoine universel dont dépendent les conditions de vie sur Terre et l'équilibre de l'écosystème. C'est de ce point de vue que le groupe agit à travers tous les aspects de son activité, en commençant par les services écologiques rendus par l'écosystème et par chaque espèce présente. Au-delà des espèces emblématiques qui peuvent être protégées tout particulièrement, Eiffage engage personnellement la biodiversité dite "invisible" et les écosystèmes biologiques.

Systematiser la notion d'enjeux de biodiversité

Mettre d'urgence une approche adaptée en matière de biodiversité, à son indépendance d'activités et d'habitats en priorisant les enjeux environnementaux correspondant à chaque activité ou chantier. Eiffage agit à travers l'analyse et le plan de gestion des enjeux de biodiversité dans le cadre de tous les projets de travaux du groupe.

Les piliers de la démarche biodiversité du groupe

Sensibiliser et former les différents contributeurs

Adaptée aux différents métiers du groupe, Eiffage place l'éducation environnementale au cœur de sa stratégie. L'implication des collaborateurs est fortement encouragée, ainsi que la collaboration avec la communauté et Eiffage et les parties prenantes qualifiées.

EIFFAGE S'ENGAGE À :

- Former ses collaborateurs aux réglementations et techniques relatives à la protection de la biodiversité.
- Partager les connaissances des techniques et pratiques de RSE connexes avec les cabinets d'ingénierie partenaires, afin d'améliorer les pratiques de mesures correctives environnementales de la phase de conception à la phase suivi.

Développer l'innovation et la R&D

Eiffage considère qu'il est important de développer et former des acteurs internes et partenaires professionnels de biodiversité innovants et ambitieux afin qu'ils puissent contribuer à la préservation des milieux, agir d'office et d'impact.

EIFFAGE S'ENGAGE À :

- Développer une innovation liée à la biodiversité par recherche/projet permettant un enjeu managérial.
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les budgets R&D du groupe afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance scientifique et des pratiques les écosystèmes connexes avec la préservation de l'eau.
- Renforcer et valoriser l'innovation en interne, par exemple lors des "Journées de l'innovation Eiffage".



Poursuivre notre démarche à travers une politique de communication sincère et adaptée

La biodiversité est un enjeu vital de développement durable. Eiffage considère qu'il est de sa responsabilité de partager et l'information de grand public sur les questions liées à la biodiversité, dans le cadre des pages d'information.

EIFFAGE S'ENGAGE À :

- Sensibiliser le public aux services écologiques rendus par les espèces et les milieux en ayant fait l'objet de mesures spécifiques dans le cadre des activités du groupe.
- Promouvoir les sites de chantier et les parties concernées du public.
- Diffuser à l'attention du grand public les valeurs environnementales des projets du groupe (notamment les sites ZEP).
- Être transparent sur l'impact environnemental.
- Réviser des chartes pilotes en matière de biodiversité.

Direction du Développement Durable
1451 quai du Chevalier Desroches • 92000 Nanterre-sur-Seine
Tél. 01 45 53 82 99 • www.eiffage.com

Jean-François RIVEST



Une charte biodiversité pour engagement

En 2009, Eiffage a décidé de définir et de déployer une démarche proactive en matière de préservation des enjeux liés à la biodiversité en se dotant d'une politique interne commune à toutes les branches.

Six étudiants du master «Développement durable management environnemental et géomatique» de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont été mandatés par la Direction du développement durable pour proposer un texte équilibré, à l'issue d'une tournée d'interviews auprès de parties prenantes qualifiées sur ce sujet (ONG, associations, institutionnels), et d'experts

internes tels les responsables environnement d'infrastructures majeures comme le viaduc de Millau ou la LGV Perpignan-Figueras.

Pragmatique et proche des réalités opérationnelles des métiers du Groupe, cette Charte pour la préservation de la biodiversité illustre la politique définie. Elle a été publiée officiellement en mai 2009.

Présentée sous forme de poster, plus abordable pour le personnel, elle est largement diffusée auprès des entités du Groupe.

Elle témoigne de la volonté d'Eiffage d'atteindre le premier objectif de son plan d'action développement durable, à savoir la réduction de son empreinte écologique.

Les calendriers biodiversité la preuve par (au moins) 12...

Engagé depuis de nombreuses années dans la protection de la biodiversité, Eiffage a voulu présenter cet engagement de façon ludique et sympathique, auprès de ses parties prenantes internes et externes.

Deux calendriers ont donc vu le jour pour cette année internationale de la diversité biologique. Diffusés à 10 000 exemplaires pour la version papier, ou disponibles sur les sites Internet du groupe pour la version électronique, les calendriers présentent douze des nombreuses actions menées par le Groupe en faveur de la conservation de la biodiversité. De la «Reconstitution d'une zone humide» à «Préserver la

retraite hivernale de l'Elanion blanc», les thèmes suivants ponctuent les douze mois de l'année 2010 :

- La promenade au jardin des arbres ;
- Les amphibiens gardent le contact ;
- Le vison d'Europe a de l'avenir ;
- Le Rôle des Genêts a l'esprit tranquille ;
- La Fritillaire Pintade revêt sa plus belle corolle ;
- Les insectes: petits ... mais pas oubliés pour autant ! ;

- L'effet papillon ;
- Le Crapaud sonneur à ventre jaune sous haute protection ;
- Les chiroptères nichent secrètement ;
- Les Poissons et les tortues suivis de près».



Les « grandes infrastructures »

Ce sont des aménagements de grande ampleur, voies de communication, généralement à grande vitesse, autoroutes, voies ferrées, voies navigables... mais aussi des bâtiments complexes, comme les hôpitaux, les universités, les centres administratifs ou encore les aménagements urbains intégrés, dont les éco-quartiers.

Eiffage et La Sorbonne font chaire commune

Dans le cadre d'un partenariat, les deux organismes ont créé une chaire d'entreprise, regroupant un programme de recherche et un diplôme d'université intitulés « Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures » (BEGI).

Le maintien de la biodiversité représente des enjeux économiques, financiers, juridiques et territoriaux. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de formation visant à comprendre à la fois le fonctionnement de la biodiversité (approche naturaliste mais aussi historique et territoriale par la géographie), les réglementations la concernant (approche juridique), les coûts et les risques financiers associés (approche économique), les enjeux territoriaux impliqués (approche géographique), les modes techniques de l'ingénierie écologique (approche des sciences de l'ingénieur).

Ces enjeux présentent des coûts et des risques financiers pour les organismes, qu'il importe de prévoir en développant un diagnostic performant des territoires aménagés. Opportunité potentielle ou risque, la biodiversité représente une nouvelle forme de compétence indispensable, que bien peu

d'entreprises possèdent à l'heure actuelle. Par ailleurs, il n'existe pas encore de formation intégrant à la fois la biodiversité et ses enjeux. L'initiative de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et d'Eiffage est donc totalement novatrice.

La formation en alternance de 16 semaines a débuté en mars 2010. Elle est ouverte à une vingtaine d'étudiants au niveau bac + 4 ainsi qu'à une dizaine

de professionnels justifiant d'un niveau de technicien avec cinq ans d'expérience professionnelle.

Participation financière

Eiffage s'est engagé à verser annuellement un montant de 150 000 euros répartis selon les besoins de gestion du mastère.

INTERVIEW



PIERRE PECH
Enseignant chercheur responsable de l'insertion professionnelle à l'Université Paris I

Vous avez participé à la création de nombreuses formations, notamment de 3^e cycle. En quoi cette chaire d'entreprise vous semble-t-elle particulièrement innovante ?

En résonance avec les préoccupations de la société, la formation BEGI propose un éclairage de fond sur la complexité et les interactions du monde vivant, permettant d'en comprendre les enjeux associés. Le programme entend concrétiser ce savoir en l'associant à des problématiques opérationnelles, garantissant un accueil favorable des organismes employeurs. Les activités Grandes Infrastructures d'Eiffage constituent un angle d'attaque idéal compte tenu

de l'emprise et des enjeux environnementaux associés. Le diplôme est construit selon la programmation de vie d'un ouvrage – conception, construction et exploitation ou réhabilitation – et le corps d'enseignants constitué à l'image du dispositif d'acteurs que l'on retrouve sur le terrain : opérateurs publics, monde associatif, ONG, scientifiques et professionnels du BTP.

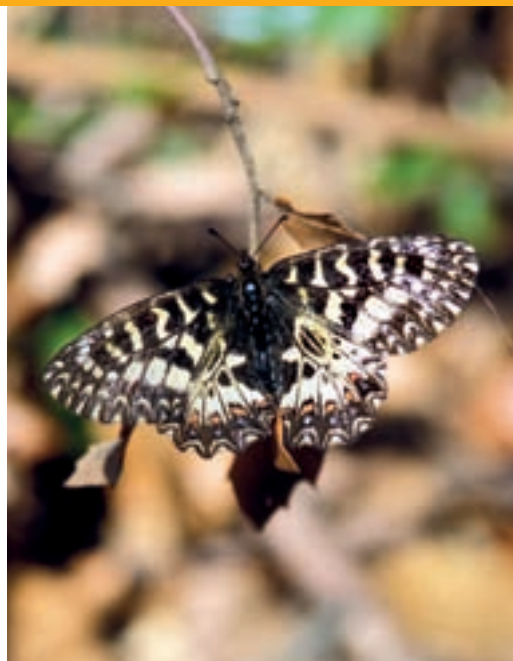
Le programme de recherche

Le programme de recherche est placé sous la responsabilité du professeur Pierre Pech

Activités prévues : Bourse de thèse, conférences, ateliers, financement d'analyses
Résultats attendus : Publications scientifiques, organisation de réunions scientifiques.



Outarde canepetière
(*Tetrax tetrax*).



Papillon Diane
(*Zerynthia polyxena*).

Une collaboration avec l'ONF

pour anticiper les actions de préservation de la biodiversité

La conduite de travaux de restauration du milieu naturel et de réhabilitation d'écosystèmes est une activité spécifique qu'Eiffage veut organiser de manière précise et normée, en mobilisant des ingénieries écologiques de terrain compétentes.

C'est dans ce contexte qu'Eiffage a souhaité se rapprocher de l'Office national des forêts (ONF), qui dispose d'une exceptionnelle implantation en région via ses 387 unités territoriales et ses 50 agences. L'ONF est, depuis sa création, un acteur clef de la gestion des milieux naturels sur le terrain et bénéficie d'une reconnaissance forte de la part des différents acteurs élus et associatifs intervenant dans les domaines de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Eiffage sollicite donc les compétences des ingénieurs spécialisés, écologues et naturalistes de l'ONF, pour la réalisation d'études visant à anticiper des actions importantes en faveur de la biodiversité, dans le cadre de grands

projets actuellement en phase d'appel d'offres :

■ À l'automne 2009, en région Poitou-Charentes, faisabilité d'opérations biodiversité en faveur de la restauration de prairies humides à Fritillaire Pintade, espèce floristique particulièrement indicatrice de milieux humides à préserver.

■ Au 1^{er} trimestre 2010, en région Languedoc-Roussillon, faisabilité d'opérations biodiversité en faveur de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*, oiseau de plaine inscrit en France sur la liste rouge des espèces migratrices menacées), de l'Astragale de Glaux (*Astragalus glaux* L., espèce végétale protégée régionalement), et de la Diane (*Zerynthia*

polyxena, papillon bénéficiant d'une protection nationale).

Ces espèces, qualifiées de « parapluies » pour certaines, ont été jugées pertinentes par l'importance des complémentarités positives (synergies) que des actions de préservation en leur faveur offrent sur le plan écologique.

Espèce Parapluie

Du point de vue écologique, une espèce est dite « espèce parapluie » lorsque, de celle-ci, dépend un ensemble important d'organismes, de telle sorte que protéger cette espèce revient à protéger l'ensemble de son biotope.



Prairies de fauche du Val-de-Saône conventionnées dans le cadre des mesures compensatoires de l'autoroute A406.

La compensation toujours au programme

En 2008, et au début de l'année 2009, toutes les entités du Groupe chargées de réaliser de grands projets d'infrastructures linéaires se sont attachées à prendre d'importants engagements de compensation écologique pour tous les impacts environnementaux résiduels, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pu être évités ou fortement réduits lors de la conception du projet.

Il s'agit notamment des projets suivants :

- l'autoroute A65 Pau-Langon (150 km), concessionnaire : A'Lienor (65% Eiffage, 35% Sanef), Groupement Constructeur piloté par Eiffage Travaux Publics ;
- l'autoroute A406 de contournement Sud de Mâcon (9,5 km), concessionnaire : APRR ;
- le centre hospitalier intercommunal Annemasse-Bonneville (74), concessionnaire : Hanvol (100% Eiffage), Constructeur Eiffage Construction.

2009 a été l'année du lancement effectif de la mise en œuvre de ces compensations écologiques importantes, donnant corps aux nouvelles orientations du Grenelle de l'environnement relatives à la préservation de la biodiversité.

La «sécurisation» des sites à fort potentiel écologique

La sécurisation du foncier présentant une valeur écologique représente le premier enjeu auquel le concessionnaire doit faire face.

Ainsi, les métiers à dominante juridique et économique relatifs à la concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, exploitants locaux, élus et collectivités locales) se sont affirmés.

COMPENSATION (en hectares)

	A49	A39	A406	A432	A65*	Total
Étangs et milieux aquatiques		19,5				19,5
Prairies humides		101	274			375
Milieux aquatiques et/ou zones humides	51					51
Boisements		110		3		113
Total	51	230,5	274	3	1371,5	
Jusqu'en		2011	2032		2061	

*En cours de conventionnement.

Sur l'A406 et l'A65, des conventions avec les propriétaires et exploitants locaux ont été signées dans le but de «sécuriser» sur le plan foncier des sites à fort potentiel écologique et d'y asseoir une gestion conservatoire adaptée. Dans ce contexte, la collaboration des chambres d'agriculture et des conseils généraux, notamment en cas d'opérations de remembrement à venir, est tout particulièrement recherchée.

Les mesures de gestion conservatoire

Le deuxième enjeu réside dans la définition et l'acceptation des mesures agro-environnementales les plus pertinentes au regard des espèces faunistiques et floristiques à préserver. Eiffage a accru ses compétences internes dans ce domaine en 2009 et a également créé avec l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne une chaire d'entreprise post-master dédiée à ces problématiques («Biodiversité, Environnement, et Grandes Infrastructures»).

Sur l'A65, des études de définition poussées des programmes de compensation environnementale ont été engagées auprès d'un opérateur unique, CDC Biodiversité, en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre un programme de gestion écologique unique, assis sur une superficie de 1 372 hectares (contre 590 hectares impactés) pendant toute la durée de la concession, soit 55 ans.

Sur le chantier de l'A406, des mesures agro-environnementales dédiées à la protection du Râle des Genêts (*Crex crex*), oiseau migrateur protégé, ont été mises en œuvre dès le mois de juillet 2009 dans le cadre d'un cahier des charges contractualisé avec des exploitants agricoles, sur plus de 220 hectares de prairies humides dans le Val de Saône. (cf. «valoriser la biomasse sans impacts négatifs»).

Eiffage bénéficie également de savoir-faire récents concernant des actions spécifiques de conservation, telles que la transplantation de sols afin d'accélérer la réinstallation d'espèces floristiques,

ou le semis de graines conservées en «banques de graines» (Conservatoire botanique par exemple).

Ainsi, une opération expérimentale, dont le protocole a été validé par le Conseil national de protection de la nature, de transfert de sols accueillant des pieds d'Œnanthe à feuilles de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*) et de Fritillaire Pintade (*Fritillaria meleagris*) a été effectuée à l'été 2009 pour le compte d'APRR dans le cadre des travaux de réalisation de l'A406. Des «placettes» de sol présentant des pieds d'Œnanthe à feuilles de Silaüs ont été déplacées dans des sites d'accueil, en l'occurrence des prairies humides, dont les conditions stationnelles étaient favorables aux exigences biologiques de cette espèce, notamment en termes d'hygrométrie.

Exemples de sens de fauche favorables à la préservation de la faune

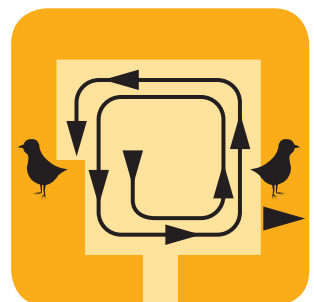
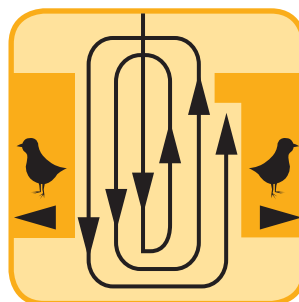
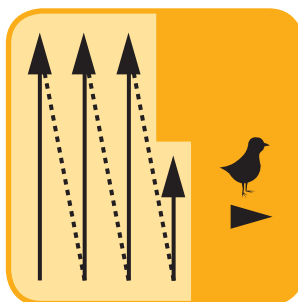
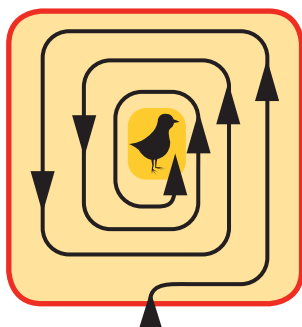
(d'après Andrews & Rebane, 1994)

En fauchant de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle, la faune se trouve piégée au centre.

1 Faucher la parcelle en bandes, d'un bout à l'autre. Les pointillés indiquent un déplacement en marche arrière.

2 Commencer par faucher une bande centrale, puis faucher autour de cette bande vers l'extérieur de la parcelle.

3 Faucher directement vers le centre de la parcelle puis poursuivre la fauche autour de ce point central vers l'extérieur.





Valoriser la biomasse sans impacts négatifs

Chaque année, d'importantes quantités de déchets végétaux sont générées par l'entretien des dépendances vertes autoroutières ou ferroviaires, notamment au titre du débroussaillage et des coupes d'arbres obligatoires.

À ces volumes s'ajoute l'important « patrimoine » naturel mis en gestion au titre de la compensation environnementale pendant la durée de concession de certaines infrastructures. Ces nombreux hectares, soumis à des cahiers des charges agro-environnementaux stricts, sont susceptibles de générer des déchets verts lors des opérations de gestion courante, ainsi que des ressources végétales secondaires non nécessaires pour les exploitants agricoles ou sylvicoles. Actuellement, la production de produits de fauche inutilisable par le bétail serait évaluée à environ 5 tonnes à l'hectare.

Aussi, compte tenu de l'évolution constante des techniques et technologies relatives à la valorisation de tout ou partie de la biomasse sans impact écologique négatif, Eiffage s'implique aujourd'hui dans la recherche de développement de filières vertes à partir des différents gisements de biomasse identifiés.

La Direction du Développement Durable du groupe Eiffage, en lien avec APRR et AREA, a d'ores et déjà lancé, depuis avril 2009 une importante étude visant à recenser les types de filières de valorisation des déchets végétaux existantes, maîtrisées ou expérimentales. Il s'agit d'évaluer les « gisements » biomasse générés par les dépendances vertes des activités de concessions du

Groupe et par les zones de compensation environnementale, afin d'envisager l'approvisionnement de filières énergétiques vertes, dans le strict res-

pect des finalités environnementales qui prévalent, dans ce cas, sur toute autre finalité.

SUR LE TERRAIN



Rôle des Genêts (*Crex crex*).

À titre d'exemple, certaines mesures agro-environnementales nécessaires à la protection de l'avifaune nicheuse au sol, dans des prairies de fauche, ne sont compatibles qu'avec des pratiques de fauche revisitées : une fauche unique par an, réalisée de manière centrifuge et retardée (fin juillet - début août) permet de maximiser le taux de survie des oisillons. Cependant, cette période de fauche n'est pas toujours propice

à l'exploitation en vue de l'alimentation du bétail, soit parce que le foin qui en résulte est appauvri en éléments nutritifs, soit parce que les plantes invasives de type Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) ou Euphorbe Esule (*Euphorbia esula*), qui fleurissent en juillet, l'ont rendu inappétent pour le bétail. Ce cas est typiquement celui rencontré sur l'autoroute A406, qui relie l'A40 et l'A6 en contournant Mâcon par le Sud. La présence du Rôle des Genêts, oiseau nicheur au sol considéré par l'UICN comme espèce quasi menacée, requiert d'importantes superficies sur lesquelles les agriculteurs appliquent, par voie de convention, un cahier des charges agro-environnemental favorable à la biologie de l'animal.



Signature du Countdown 2010

De gauche à droite : Olivier de Guinaumont (A'Lienor), Jean Guénard (Eiffage Travaux Publics), Valérie David (Eiffage), Sebastian Winkler (UICN).

Signature par Eiffage de l'initiative internationale «Compte à rebours 2010 pour la biodiversité»

Conscient des impacts potentiels de ses activités sur l'environnement et sur la biodiversité, Eiffage a renforcé son action de précaution environnementale en s'associant à l'opération «Compte à rebours 2010» pour la biodiversité («Countdown 2010»).

Il s'agit d'un programme international de lutte contre les pertes nettes de biodiversité réunissant plus de 900 partenaires en Europe et dans le monde, dont des gouvernements nationaux et locaux, des organisations non gouvernementales et des acteurs économiques.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des engagements formulés en 2002 par les chefs d'État à l'occasion du sommet mondial sur le développe-

ment durable de Johannesburg, et vise à «réaliser, d'ici à 2010, une réduction significative du taux actuel de perte de la diversité biologique». Elle est pilotée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), première organisation mondiale de l'environnement notamment en charge de publier la liste rouge des espèces menacées.

Le Groupe était au moment de la signature, la seule entreprise de BTP

en Europe à avoir signé le Compte à rebours 2010, au titre duquel Eiffage s'est donné pour objectif de promouvoir les enjeux liés à la préservation de la biodiversité au travers des 4 engagements suivants :

- Partager les acquis et les savoir-faire d'Eiffage relatifs au traitement de la compensation environnementale à l'aune de ses expériences récentes dont l'autoroute A65 Pau-Langon (150 km d'autoroute, 1 372 ha de zones

INTERVIEW



JEAN GUÉNARD,
président d'Eiffage
Travaux Publics

Vous avez signé, en septembre 2009, l'initiative du « Compte à rebours 2010 pour la biodiversité » de l'Union internationale de la conservation de la nature. Pourquoi cet engagement ?

Après avoir mobilisé nos collaborateurs depuis plusieurs années sur l'économie de ressources et la réduction de gaz à effet de serre, nous franchissons une nouvelle étape du développement durable en

les sensibilisant à l'importance de la biodiversité. Nos métiers du BTP, qui impactent potentiellement l'environnement et la biodiversité, doivent montrer qu'ils ont su grandement évoluer en intégrant, dès la conception des ouvrages, les stratégies d'évitement et d'atténuation d'impact les plus audacieuses, ce qui constitue aussi pour nous un enjeu de savoir-faire. Encore faut-il que nous le fassions savoir à nos parties prenantes. Ainsi par exemple, sur l'autoroute A65, la biodiversité est et restera un enjeu primordial traité avec la plus grande volonté de répondre à un haut niveau d'exigence qui sera demain le standard en matière

de préservation de la biodiversité. L'initiative « Countdown 2010 » de l'UICN correspondait en tout point aux objectifs que nous nous sommes fixés sur l'A65 en matière de biodiversité : enrayer l'érosion de la biodiversité, préserver et, le cas échéant, restaurer les habitats naturels pour permettre à la biodiversité ordinaire et remarquable d'y prospérer dans la durée. J'ai signé cet engagement car, sur l'A65, les trois ingrédients essentiels d'une stratégie efficace de préservation de la biodiversité sont au rendez-vous : l'espace (près de 1 400 hectares sécurisés), la durée (55 ans) et un financement long garanti.

compensatoires pour lesquelles une gestion écologique sera mise en œuvre pendant une durée de 55 années) ;

- Communiquer et diffuser dans tout le Groupe et auprès des organisations professionnelles la Charte d'Eiffage en faveur de la préservation de la

Biodiversité et s'assurer de son application au sein du Groupe ;

- Finaliser le lancement et assurer le financement de la première Chaire d'entreprise post-master relative aux interactions entre la biodiversité, l'environnement et les grandes infrastruc-

tures (partenariat Eiffage/Université Paris I Panthéon-Sorbonne) ;

- Renforcer la communication sur la biodiversité et accompagner des actions telles que la publication du livre de l'UICN «La biodiversité dans l'espace francophone».

INTERVIEW



SEBASTIAN WINKLER
Secrétaire général
du Countdown 2010

La biodiversité sera-t-elle, tout comme le changement climatique, à l'ordre du jour des conseils d'administration en 2010 ?
Ce sera certainement le cas pour Eiffage qui est devenu

partenaire du Compte à rebours 2010 l'année dernière, aux côtés de 1 000 autres organisations qui ont décidé de jouer leur rôle pour aider les gouvernements à tenir leur promesse de stopper la perte de la biodiversité en 2010.

Conserver la biodiversité de la planète est profitable à long terme, mais requiert que le secteur privé fasse sa part. Les entreprises peuvent avoir d'importantes empreintes écologiques : changer leurs

modes de production et mettre en œuvre des mesures opérationnelles afin de réduire leur impact est crucial pour renverser la tendance à la perte de la biodiversité. Depuis son lancement, l'initiative « Compte à rebours 2010 » de l'UICN a toujours accordé une grande importance à s'engager avec les entreprises. Eiffage est un bon exemple de la manière dont la coopération avec le Compte à rebours 2010 peut être fructueuse.





Le chantier du **centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville** (74).

Le Crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce protégée rencontrée sur le chantier du centre hospitalier d'Annemasse-Bonneville.

La biodiversité d'un bout à l'autre des chantiers

Avant, pendant, après... La prévention de la biodiversité est une composante qu'Eiffage prend en compte à toutes les étapes d'un chantier, et ce dès la phase d'appel d'offres.

Chantier de l'A406 : une planification sur mesure

L'A406, contournement Sud de Mâcon, a le souci de s'intégrer au mieux dans l'environnement riche et fragile des

plaines humides de la Saône. Plusieurs mesures de préservation de la biodiversité ont été initiées lors de la préparation du chantier, pour mesurer finement les impacts réels de ce projet d'enver-

gure et pour planifier les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre.

Les opérateurs du chantier ont pris le parti de l'adapter aux besoins de la faune et de la flore, et non l'inverse. Ainsi, dans un souci de préservation du Râle des Genêts (*Crex crex*), oiseau migrateur rare et protégé faisant l'objet d'un plan national de restauration, Eiffage a retardé d'avril à août le montage du viaduc de la Saône, situé sur le contournement sud de Mâcon (A406). De son côté, APRR a apporté une attention particulière aux conditions de livraison de la chaux nécessaire au traitement des sols afin de réduire les envols de poussière nuisibles aux cultures et aux prairies. Ainsi, les entreprises ont adapté les manchons et chaussettes de dépotage, et des merlons de protection pouvant piéger les envols résiduels ont été réalisés.

Eiffage Construction : Aménager pour préserver

Sur le chantier de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville à Contamine-sur-Arve (74) réalisé par Eiffage Construction, de nombreux

Les carrières, l'atout biodiversité

Milieus ouverts et neufs, les carrières se révèlent des espaces particulièrement propices au développement naturel des espèces. On a ainsi pu observer des hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) nichant dans les stocks de sables (site de Corbigny - 58) ou encore un couple de Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*) ayant élu domicile sur un ancien front de taille de la carrière de Glageon (59), exploitée par la société Bocahut. Ces espèces font l'objet de mesures de

conservation et de suivi en partenariat avec des associations locales. Le réaménagement de ces sites d'exploitation est également l'occasion de créer des écosystèmes favorables à la biodiversité. La reconstruction d'une zone humide sur une ancienne aire de stockage de la carrière de Corbigny entre 2005 et 2007 a été récompensée par la colonisation de cet espace par des espèces faunistiques et floristiques caractéristiques.

APRR:

schéma de gauche :

Principe d'un passage supérieur aménagé pour la faune.

schéma de droite :

Principe d'un passage inférieur aménagé pour la faune.



aménagements ont été mis en œuvre pour préserver les espèces protégées identifiées, dont le Crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*): clôtures provisoires anti-batracien, réalisation de mares, d'ornières, aménagement de zones refuges... Un affichage et une identification sur site des espaces protégés renforcent le dispositif de protection.

teurs concernés avant le passage des engins, à la recherche d'indices d'occupation de nids identifiés.

Les passages à faune sont également des éléments phares en faveur de la préservation de la biodiversité. En 2009, APRR a publié un rapport sur

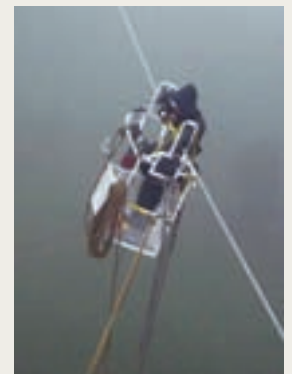
«L'utilisation des passages à faune de l'autoroute A39», sur la base d'une étude conduite pendant 5 ans sur un échantillon de 10 passages. Destiné à statuer sur l'efficacité des ouvrages mis en place, le rapport conclut à un avis très favorable.

Autoroutes : la biodiversité au cœur de l'exploitation

La richesse de la faune et de la flore des emprises autoroutières est souvent méconnue, alors qu'elle témoigne du phénomène de «zones refuges» que constituent parfois les 10 000 hectares de dépendances vertes des autoroutes exploitées par APRR et AREA. Les exploitants autoroutiers pratiquent une gestion différenciée de ces dépendances, selon les usages et les exigences de sécurité. Plus de 50% relève d'une gestion extensive dont l'objectif est de favoriser la colonisation par les espèces – faune et flore – naturelles. Dans ce contexte, le dégagement des emprises, et notamment le déboisement, est programmé hors période de nidification. Dans les rares cas où il existe un décalage de planning et un risque d'intervention en période de nidification, APRR demande à un ingénieur écologue d'inspecter les sec-

ENGAGEMENT

Un savoir-faire au service du plus grand vautour d'Europe



Développées spécifiquement par RTE sur le chantier 225 kV de Biescas-Pragnères, des balises d'effarouchement ont été posées par les équipes spécialisées de Forclum Énergie

Service sur les câbles de garde et sur les câbles conducteurs. Espacées de 8 m au maximum, elles permettent de rendre les câbles visibles. Le but est la préservation du Gypaète barbu

(*Gypaetus barbatus*, le plus grand vautour européen).

Des aménagements similaires sont prévus en 2010 pour de nouveaux chantiers.



Tunnel de Violay, mise en eau des bassins et essai de la **centrale Sotres** de traitement des eaux.

La maîtrise des autres impacts environnementaux

Toutes les filiales d'Eiffage partagent la même préoccupation : veiller à ce que l'empreinte de leurs activités sur le milieu ambiant soit minimisée.

Impacts sur les milieux et sur les hommes font l'objet d'analyses environnementales dans toutes les branches, selon des méthodes adaptées à la spécificité des métiers.

Rejets : les risques environnementaux sous bonne garde

Au cœur des plans d'actions, la préservation des nappes phréatiques et la maîtrise des rejets dans les sols et dans l'air sont des axes de travail constamment explorés.

Forclum : innover pour moins polluer

Forclum s'est illustrée en intégrant, dans les fonctions support auprès de ses cœurs de métier, la recherche d'une diminution de la pollution en milieu ambiant. Parmi les innovations expérimentées en 2009, citons le remplacement du sable lors de certains travaux de tranchées par un film géotextile et l'acquisition, par Forclum Rhône Isère Réseaux, d'une nacelle électrique pour la maintenance des

activités extérieures. Alimentée par des batteries dont l'autonomie équivaut à deux jours de travail, cette nacelle peut fonctionner moteur éteint, ce qui entraîne une diminution des émissions de GES et de particules. Par ailleurs, deux bacs de recyclage sont intégrés à la nacelle, permettant un tri sélectif efficace au plus près des travaux.

De plus, toutes les entreprises Forclum concernées ont obtenu en 2009 leur attestation de capacité pour la manipulation des fluides frigorigènes, accordée par Cemafroid. Cette attestation est désormais demandée par l'État à tous les manipulateurs de ces fluides et particulièrement le HFC (Hydrofluorocarbure), qui fait partie des 6 principaux gaz à effet de serre inscrits sur la liste du Protocole de Kyoto.

Eiffage Construction : le lavage des bennes en ligne de mire

Toutes les entreprises de construction sont aujourd'hui confrontées à la nécessité d'améliorer leurs processus de lavage sur site des bennes et des toupies. L'enjeu : éviter les dépôts de laitance, composée principalement d'eau et de matières en suspension (particules provenant des matériaux constitutifs du béton ou du ciment) et de traces d'additifs (accélérateurs ou retardateurs de prise, fluidifiants...), au PH basique.

Les différents sites d'Eiffage Construction se penchent aujourd'hui activement sur les systèmes de décantations. Outre le bien connu « podium Secanet » proposé par le fabricant de bennes Secatol, d'autres procédés sont expérimentés :



Concours **UNPG**.
Carrière SC113,
site de Montgrand.

- Un système de double décantation est développé chez Eiffage Construction Midi-Pyrénées. Il permet de recycler l'eau issue du second bac de décantation pour le lavage des bennes ou la fabrication du mortier.

- Plusieurs procédés proposant un bac de décantation enterré afin de maintenir la goulotte à l'horizontal sont testés (en Aquitaine, chez SUPAE Île-de-France...).

- Un nouveau bac intégrant une grille de métal associée à un ensemble géotextile filtrant, pompe et surpresseur est utilisé par les établissements d'Eiffage Construction d'Île-de-France Paris et Saint-Denis.

- Enfin, en Alsace, un système de poste de lavage en circuit fermé équipé d'une multi-benne, d'une nacelle de nettoyage et d'une lance à eau couplée à une pompe a été co-breveté avec Haemmerlin.

Eiffage Travaux Publics : une deuxième vie pour les eaux d'exhaure

Commencés à l'été 2009, les travaux de creusement du tunnel de Violay (42) sont un des temps forts du chantier de l'A89. Dès la phase d'appel d'offres, la problématique de la gestion de l'eau a été prise en compte. Pour préserver certaines espèces protégées, les eaux d'exhaure sont traitées dans deux stations d'épuration installées à chaque tête du tunnel et acheminées à 4 km de leur point de sortie dans des zones moins sensibles. Ces stations sont dimensionnées pour

traiter un débit nominal de 100 m³/h. Elles sont équipées d'un clarificateur circulaire pour traiter les matières en suspension, d'un séparateur à hydrocarbures, d'une cuve de traitement pH par injection de CO₂ et de filtres-presses pour la transformation des boues liquides en galettes. La quantité et la qualité des rejets sont contrôlées en permanence. Les bénéfices environnementaux de ces installations ne s'arrêtent pas au respect de la biodiversité : les eaux d'exhaure du tunnel sont réutilisées pour le fonctionnement du robot de forage. Au total, 10 380 m³ d'eau ont été ainsi économisés après seulement 500 m de creusement.

Préserver le confort des riverains

La réduction de l'empreinte environnementale d'un chantier ne se limite pas aux seules problématiques « carbone » et biodiversité. Les pollutions sonores et olfactives sont également de mieux en mieux prises en compte.

APRR : les autoroutes ouvrent la voie

Parce qu'il a des impacts non négligeables sur la santé (troubles du sommeil, augmentation des fréquences cardiaques et respiratoires, troubles auditifs...), le bruit fait l'objet de nombreuses mesures réglementaires qui se

ENGAGEMENT

Un prix pour Eiffage Travaux Publics

La société des Carrières de la 113 a été primée au troisième concours Développement durable de l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG), dans la catégorie « meilleures pratiques opérationnelles » pour

l'économie de la ressource en eau (réduction de 75 % des prélèvements en eau dans le milieu) sur ses sites de Montgrand (carrière) et de la Plaine (station de lavage), situés dans l'Aude.

renforcent au fil des ans. Les exploitants autoroutiers s'efforcent depuis longtemps de limiter les nuisances sonores, qui proviennent essentiellement des contacts pneumatiques-chaussée et du bruit émis par les moteurs. Pour protéger les riverains, de nombreuses actions peuvent être mises en œuvre à la source : enrobés acoustiques, écran anti-bruit, merlon paysager...

Ainsi, plus de 18 km de protections phoniques ont été installées par APRR en 2009 sur l'A36 entre Belfort et Montbéliard (plus de 40% du linéaire de la section), avec un objectif commun : ramener les nuisances sonores pour les riverains en dessous des seuils réglementaires (soit 65 dB (A) en moyenne pour l'exposition le jour).

Les solutions apportées ont été modulées en fonction de la nature des zones traversées, qu'elles soient urbaines, semi-urbaines, industrielles ou naturelles : écrans transparents inclinés de 12° vers l'extérieur pour dévier le bruit vers le haut, écrans de béton de bois avec des cannelures horizontales côté chaussée, écrans « clôtures » dotés d'un soubassement en béton surmonté d'un panneau de bois côté riverains et d'un panneau en métal côté route, sans oublier des merlons de terre (talus végétalisés).

Eiffage Travaux Publics : Hyères Enrobés soigne ses émissions

Les pollutions olfactives sont une des sources de nuisance sur l'environnement les plus gênantes pour la population. L'exemple du poste d'Enrobage Hyères Enrobés, dans le Var, est symptomatique de la crispation née du rejet d'odeurs jugées nauséabondes par les riverains, regroupés depuis 2006 au sein d'une association de défense de leur qualité de vie. Pour répondre à leurs attentes, plusieurs plans d'actions ont été mis en place par les exploitants de la centrale d'enrobage : communication régulière des résultats de mesures des rejets, participation à des réunions publiques d'information, certification environnementale du site. Parallèlement, des mesures opérationnelles ont été déployées pour limiter l'impact olfactif : la cheminée a été allongée, le fuel lourd a été abandonné au profit du gaz naturel et des produits masquant les odeurs en sortie d'installation ont fait leur apparition. Depuis septembre 2009, la centrale a recours au Shell Bitufresh. Ce nouvel additif permet de détruire les odeurs à la source et non plus de les masquer : son fonctionnement repose sur la création d'une réaction chimique avec les molécules odorantes dispersées.

À la clé : une meilleure efficacité en terme de réduction d'odeurs, que ce soit spatialement ou temporellement. Actuellement en phase de test, les résultats en termes de perception interne par les équipes de production et d'application sont d'ores et déjà très encourageants. Si cette tendance positive devait être confirmée, la Direction du Matériel prévoit de déployer cet additif sur les autres unités industrielles du Groupe. Pour l'avenir, la stratégie de déploiement des EBT® sur ce poste d'enrobage est actée : la diminution de la température d'enrobage s'accompagnera d'une diminution de la pollution olfactive.

Dépollution : des engagements concrets

En 2008, Eiffage intensifiait son engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la dépollution. Aujourd'hui, les initiatives sont en phases opérationnelles et les compétences s'organisent.

Eiffage Construction : les sites dépollués

En 2008, Eiffage Construction initiait une démarche portant sur le traitement des sols : après l'inventaire de ses activités sur l'ensemble des parcs matériels et la mesure de son passif environnemental lié à l'historique des

ENGAGEMENT

Forclum acteur de la filière de recyclage des déchets électriques

À la demande notamment du syndicat de l'Éclairage, Forclum participe à l'expérimentation menée sur la région Rhône-Alpes par Recylum en vue de la mise en place d'une filière de recyclage des déchets électriques

professionnels. Cette démarche a pour objectif de mettre à disposition des entreprises un dispositif gratuit de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) adapté à leurs contraintes sectorielles.

Ce test sur la région Rhône-Alpes a permis de juger de la pertinence du dispositif opérationnel et de préparer le déploiement national de la filière prévu pour le premier semestre 2010.

activités pratiquées, des campagnes de prélèvements d'eau et de sols étaient entreprises selon un maillage défini avec le bureau d'études Antea. 2009 a vu la poursuite de cette dynamique : les sites qui nécessitaient des traitements ont été dépollués pour être mis en conformité avec un usage dépourvu de risques pour ceux qui y travaillent, pour les nappes phréatiques en sous-sol ainsi que pour les riverains. Dans le même temps, la mission confiée à Antea a été complétée par le suivi de la qualité des eaux souterraines de certains sites.

Eiffage Travaux Publics : compétences intégrées pour la dépollution

Eiffage Travaux Publics cumule les principales composantes de la filière «activité de dépollution des sols» et l'applique à ses propres chantiers. Pour ce faire, la branche peut s'appuyer sur de multiples expertises internes: diagnostic, détection, identification et qualification des polluants et, bien entendu, traitement. Cette dernière compétence est plus particulièrement portée par trois entreprises:

Boutte Société Normande de Démolition et Travaux Publics, Gauthey (spécialisée dans l'excavation et le traitement hors site des matériaux, le démantèlement des friches industrielles, le tri mécanique, les travaux de confinement, le traitement des eaux) et l'entreprise allemande Wittfeld, qui a notamment mené à bien le traitement (excavation, assainissement, réinjection) de 100 000m³ de sols victimes d'une forte contamination aux hydrocarbures.

SUR LE TERRAIN

Protection du Grand Duc d'Europe



Localisation

Carrière de Glageon (Nord - 59) exploitée par la société Bocahut

Thème

Préservation d'une espèce remarquable pendant l'exploitation de la carrière.

Enjeu biodiversité

Le Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*) est un hibou nicheur peu commun en France en dehors de la région méditerranéenne. L'espèce est inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux et figure sur la liste rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine.

Bonne pratique

Le Grand Duc d'Europe habite généralement aux abords de falaises et escarpements rocheux ou dans des zones de montagne, parfois dans des boisements moins élevés avec versants abrupts ou en terrains steppiques. En hiver, il fréquente des terrains plus plats.

En 2008, il a été inventorié dans la carrière par l'association ornithologique «Aubépine», suite à la découverte d'un couple nichant dans la paroi d'un ancien front de taille.

Afin de maintenir l'espèce sur le site, des mesures conservatoires ont été prises en partenariat

avec l'association «Aubépine» :

- conservation de son habitat ;
- absence d'activité dans le secteur de nidification afin d'éviter tout dérangement pouvant conduire à l'abandon du site ;

- sensibilisation

du responsable d'exploitation à ces mesures de protection.

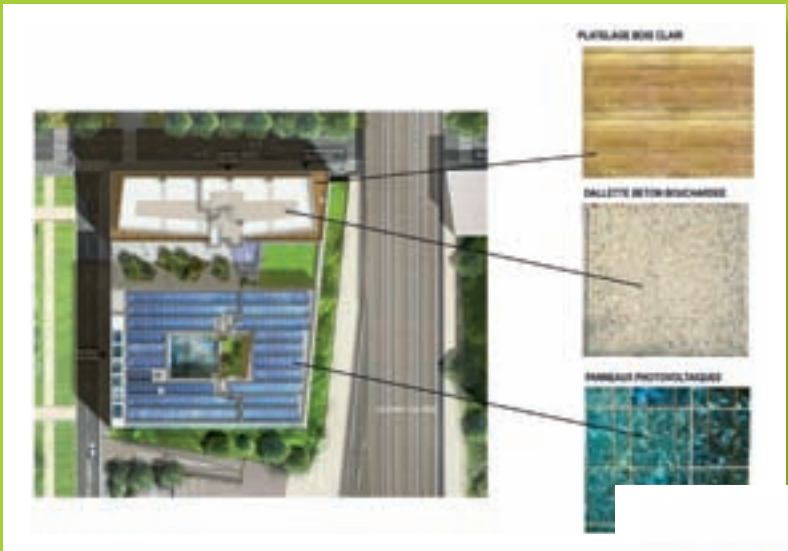
La société Bocahut a conclu un partenariat avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) et l'association «Aubépine», afin de confier à cette dernière les écoutes annuelles du Grand Duc dans la carrière.

L'association peut accéder librement au site (en respectant les consignes de sécurité) afin d'effectuer le suivi ornithologique de l'espèce (observations, surveillance du site de nidification...).

Association Aubépine : <http://www.aubepine-avesnois.fr>

constru





ire
durable

Conception, choix des matériaux, procédés et produits innovants, énergies renouvelables, économies de la ressource... Pour tous ces éléments clés du « Construire durable », Eiffage est à même de fédérer ses savoir-faire d'ensemblier et les expertises de toutes ses branches. Le Groupe apporte ainsi des réponses pertinentes à chaque étape du cycle de vie d'un ouvrage tout en les articulant dans le cadre d'une réflexion en coût global, inhérente au principe de construction durable.

Techniques et produits exclusifs

la force de l'innovation durable

Eiffage développe des pratiques et des procédés toujours plus respectueux de l'environnement. Avec un temps d'avance sur la réglementation, les différentes filiales du Groupe ont continué à déployer, en 2009, des solutions durables qui allient performances, maîtrise des coûts et réduction de l'impact environnemental.

Des enrobés remarquables

Développés par Eiffage Travaux Publics, les enrobés à basse température [EBT®] sont fabriqués à moins de 100 °C et mis en œuvre jusqu'à 75 °C, contre 160 °C pour un enrobé classique à chaud. À performances comparables, ils permettent de réduire la consommation d'énergie (- 50%) et les émissions de gaz à effet de serre (- 50%). Ils génèrent une moindre gêne aux usagers et aux riverains du fait de leur grande rapidité d'application. Cette innovation avait été distinguée en 2007 par le prix mondial du développement durable de l'Association mondiale de la route (AIPCR). Entre 2006 et 2009, le tonnage d'EBT® produit en France par Eiffage Travaux Publics a été multiplié par 4. L'année 2009 a vu des réalisations majeures, à l'exemple d'un chantier de plus de

22 000 m² au pied du Pic Saint Loup, dans l'Hérault.

En Haute-Garonne, le Conseil général a souhaité tester EFEME®, un EBT® contenant un très fort taux d'agrégats d'enrobés recyclés, sur la RD 817. Cette expérimentation a permis d'en confirmer tout l'intérêt. Du côté de la production, le poste d'enrobage Touraine Enrobés a inauguré en 2009 de nouvelles installations. Elles permettent d'atteindre un taux de recyclage d'enrobés de 50%, au lieu de 10% auparavant.

Une seconde vie pour les chaussées

Recycler les enrobés permet de réduire à la fois les coûts, l'impact sur les ressources naturelles et le transport routier. En 2008, Eiffage Travaux Publics avait obtenu le prix du développement

durable du Comité français de l'AIPCR pour sa centrale d'enrobage à haut pouvoir de recyclage (HPR®). Entrée en service au cours de l'année 2009, elle permet de fabriquer des enrobés à très fort taux de recyclés (65% et plus). Polyvalente, elle peut produire tous les types d'enrobés, à chaud comme à basse température, avec ou sans recyclés, à haute cadence (400 t/h à 50% de recyclés). Hypermobile, elle se monte en moins d'une semaine au plus près des chantiers, limitant ainsi le transport des matériaux recyclés et la pollution atmosphérique locale. La centrale HPR® génère à la fois économie d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre.



L'ARC 700.



Les enrobés à basse températures (EBT®) d'Eiffage Travaux Publics sur le lido de Sète-Marseillan.

L'ARC 700® pour recycler les chaussées

L'ARC 700® est un atelier de retraitement de chaussées qui revalorise le gisement de granulats constitué par l'ancienne chaussée, en traitant les matériaux avec un liant hydraulique ou bitumineux, ou les deux à la fois, avec éventuellement un apport de granulats. Depuis sa conception, il n'a cessé de se perfectionner pour devenir l'outil le plus performant de sa catégorie dans le domaine du recyclage en place des chaussées.

À Parcé-sur-Sarthe, pour 1 200 m de chaussée, cet atelier d'envergure a permis d'éviter la fabrication de près de 2 500 tonnes de grave bitume chauffées à 170 °C et les dégagements de CO₂ associés. Sur le plan du transport, ce sont 90 semi-remorques en moins qui ont circulé sur les routes.

En Bretagne, sur 7 km entre Josselin et le Roc-Saint-André, la route a été également refaite, et le recyclage a permis d'économiser 2 000 tonnes de matériaux (gravats...) par kilomètre. Parallèlement, le 1^{er} octobre près de La Ferté-Macé, une importante opération coordonnée Arc® 700/EMF 200 (Enrobeuse Mobile à Froid) a été menée: la RD 916 a été rabotée, puis retraitée à l'Arc® 700 avant d'être revêtue d'une nouvelle couche de liaison

avec celle de roulement. Les fraisats rabotés ont été remis en œuvre avec l'EMF 200 sur la RD 56: une «nouvelle» première en termes de revalorisation optimisée des matériaux et une belle avancée en matière de développement durable.

La diode électroluminescente (LED) trace son chemin

Chez Forclum, la LED a tout d'un produit durable et économique: absence de mercure, durée de vie jusqu'à 100 000 heures, consommation divisée par 10, sécurité optimale, haute résistance aux chocs, absence d'émission

de rayonnements infrarouge et ultraviolet, allumage instantané, indice de rendu des couleurs (IRC) maximal et maintenance réduite. Forclum l'utilise depuis plusieurs années sur ses chantiers d'éclairage public. En 2009, Forclum a doté la place Churchill, à Châtelleraut, de lanternes équipées de LED. À Paris, le remplacement des ampoules classiques des illuminations de Noël sur les Champs-Élysées par des LED a permis de diviser la consommation énergétique par vingt.

SUR LE TERRAIN

La preuve par la mesure pour les EBT®

En 2009, le laboratoire central des Ponts et Chaussées a mené plusieurs campagnes de mesures qui ont permis de comparer l'ensemble des indicateurs de pression environnementale des enrobés EBT® et des enrobés classiques,

lors de leur fabrication et de leur mise en œuvre. Elles ont confirmé les prévisions des études théoriques avec notamment, pour la campagne de mesure la plus documentée, une réduction d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 50 %.



Poste d'enrobage, **Touraine Enrobés**.



Illumination des **Champs-Élysées**.

Forclum a également développé une dalle lumineuse de plafond à LED. Destinée aux bureaux, elle remplace avantageusement les traditionnels tubes fluorescents en produisant une lumière uniforme et homogène. En 2009, Forclum a engagé la production en présérie de ces dalles et vérifié leur conformité, avant de lancer leur production commerciale au dernier trimestre.

Luciole®, et la lumière s'intègre

Fruit de trois années de recherche et développement menée par Eiffage Travaux Publics, Forclum Électronique et Forclum Ingénierie, Luciole® est un procédé breveté particulièrement économe en énergie (5,5W/m³). Une description en est disponible au chapitre «Trophées de l'innovation Eiffage».

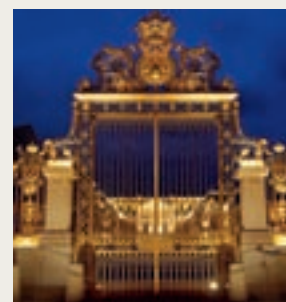


ENGAGEMENT

La LED sublime, à coût énergétique réduit

En 2009, Forclum a reçu le prix Photo Lumière du salon de Lumiville, pour son travail de mise en lumière à base de LED des grilles du château de Versailles. À Saint-Ouen, Forclum a également conçu et fabriqué des bornes intégrant des LED pour éclairer les œuvres

du sculpteur Guy Ferrer. Elles répondent en tout point au cahier des charges : s'intégrer au paysage, résister à un environnement difficile, éclairer juste, limiter la pollution visuelle et consommer le moins d'énergie possible.



Eau

économiser et traiter

L'eau est une ressource particulièrement limitée, menacée tant par l'épuisement des nappes phréatiques que par la pollution. Face à cette situation, les différentes branches d'Eiffage se mobilisent, chacune à son niveau.

Forclum : une solution clé en mains pour la consommation d'eau

La Direction régionale Nord de Forclum commercialise depuis 2009 un procédé de comptage et télérelève qui permet à ses clients de mieux maîtriser leurs dépenses de ressources naturelles. La mesure et le comptage de l'eau est l'un des atouts phares de cette offre très accessible (environ 4 000€). Le procédé «Clip Flow» a été retenu : associé à une antenne émettrice reliée à un micro-serveur, il est équipé d'un système de détecteur de fuites qui coupe l'arrivée d'eau et déclenche une alarme en cas de problème. Un avantage qui n'a rien d'anodin, dans la mesure où on estime qu'en France, les fuites représentent 30% de l'eau potable consommée.

Initiatives locales

Plusieurs sites du groupe Eiffage ont décidé de s'équiper de cuves de récupération d'eaux pluviales, réutilisées pour l'arrosage des pelouses (bâtiments Volta et Hélianthe construits par Eiffage Construction) ou pour le lavage des engins de chantier (agence d'Amilly (45) de Roland - Eiffage Travaux Publics).

Traitement de l'eau : moins de pollution, plus de confort

Ouvert en 2009, le parc aquatique de Chartres Métropole est le plus grand complexe aquatique d'Europe, avec 3 400m³ d'eau. Forclum assure le traitement de l'eau de l'ensemble des équipements. Au lieu du traditionnel recours au chlore, le choix de Forclum s'est porté sur une purification à l'ozone, qui présente l'avantage de ne pas laisser de traces d'oxydant ou de produits dérivés sur les produits traités.

Avec le rachat de GER2I Ensemblier en octobre 2009, Eiffage enrichit sa proposition commerciale d'un procédé de traitement écologique des odeurs, notamment des composés organiques volatils (COV). Développé par la société irlandaise Bord Nà Mona, le Monashell est un biofiltre qui repose sur l'utilisation de coquilles (huîtres et moules) comme support à un élevage de bactéries

qui se nourrissent des polluants. Ce procédé présenté au Salon Pollutec 2009 a déjà conquis plus de 400 utilisateurs en Europe. Particulièrement adapté au traitement des eaux usées, Monashell est aujourd'hui utilisé par le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne).

SUR LE TERRAIN

Seine aval sur la toile



Le 28 septembre 2009, en présence de nombreuses personnalités, la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Chantal Jouanno, a été accueillie sur le site de la station d'épuration Seine aval dans les Yvelines, par Maurice Ouzoulias, président du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap).
L'occasion pour le ministre de découvrir deux chantiers d'Eiffage Travaux Publics : l'unité de nitrification-

dénitrification livrée en 2007 et la mise aux normes européennes de la station selon la directive ERU (Eaux résiduaires urbaines). Cette dernière, réalisée en conception construction, compte trois bâtiments rentrant dans le processus toujours plus performant de traitement de l'eau, un poste haute tension, des canaux d'amenée et de rejet des eaux ainsi que des voiries et réseaux associés.
Démarrés fin mars 2009, les travaux, qui mobiliseront, au plus fort de l'activité, pas moins de 350 compagnons et 17 grues à tour, font intervenir dès à présent toutes les composantes métiers d'Eiffage Travaux Publics et assurent à la région une activité soutenue jusqu'à la fin de l'année 2010.

Engranger des savoir-faire

Il y a deux ans, Eiffage décidait de profiter des synergies naturelles entre ses différents corps de métier pour saisir les opportunités proposées par le Grenelle de l'Environnement. Les réalisations menées à bien en 2009 confirment la pertinence de cette stratégie.

Depuis le 31 juillet 2008, soit un an avant l'entrée en vigueur de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, les constructions d'Eiffage, pour lui-même et ses concessions, répondent à la norme BBC (bâtiment basse consommation) avec une consommation limitée à 50 kWhep/m² an pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Les constructions à haute performance énergétique sont désormais une nouvelle signature pour le Groupe et les immeubles de bureaux réalisés pour ses propres besoins sont de véritables concentrés des savoir-faire de la profession et des vitrines attractives des opportunités offertes par le Grenelle de l'Environnement en termes d'incitation à l'innovation.

Trois bâtiments inaugurés en octobre et novembre derniers sont particulièrement représentatifs de cet engagement :

■ À la Plaine Saint-Denis (93), le Volta est le nouveau siège de Forclum. Cet ouvrage certifié «NF Bâtiments tertiaire démarche HQE» dispose d'une attestation de conformité au label Haute Performance Énergétique délivré suite à un audit du 22/01/10 et vise une consommation annuelle en énergie primaire de 69 kWhep/m².

■ Implanté dans le quartier d'affaires Lyon Confluence (69), Hélianthe abrite les directions régionales du Groupe présentes en Rhône-Alpes. Certifié «NF Bâtiments tertiaire démarche HQE», ce bâtiment vise par ailleurs l'obtention des labels BBC (Bâtiment Basse Consommation) et THPE EnR (Très Haute Performance énergétique, énergies renouvelables) avec une consommation annuelle en énergie primaire de 32 kWhep/m².

■ Situés à Neuilly-en-Thelle (60), les locaux d'Eiffage Travaux publics limitent leur consommation annuelle en énergie primaire à 45 kWhep/m².

Fort de ces expériences en interne, Eiffage met également ses savoir-faire au service de ses clients. Ainsi, à la rentrée 2009, deux établissements d'enseignement secondaire ont ouvert leurs portes avec des performances énergétiques remarquables. Le lycée professionnel Eric Tabarly à Olonne-sur-Mer (85) répond aux critères du label BBC en maintenant sa consommation annuelle en énergie primaire en dessous du seuil de 50 kWhep/m². Quant au lycée Kyoto de Poitiers (86), c'est le premier établissement scolaire 100% à énergie positive avec une consommation annuelle en énergie primaire de 10 kWhep/m².

Éviter, réduire, compenser

Pour mener à bien ces réalisations ambitieuses, les différentes branches du Groupe peuvent s'appuyer sur un programme de recherches multidisciplinaires qui s'articule autour de trois axes :

■ **éviter de consommer**, en isolant le bâtiment du froid comme du chaud (façade double peau limitant l'effet «paroi froide», isolation par l'extérieur, brises soleil et stores mécaniques...). D'autres technologies visent également à récupérer l'énergie du bâtiment, à

l'instar des échangeurs de chaleur qui captent les calories de l'air extrait du bâtiment avant de les réinjecter avec un rendement proche de 80% ;

■ **réduire la consommation** en optimisant les besoins, par exemple en mettant en place des détecteurs de présence, des sondes de détection d'utilisation pour les salles les moins utilisées, des éclairages dont la puissance s'adapte à la luminosité extérieure. Une autre piste de travail consiste à mettre en œuvre des techniques peu énergivores : diodes électroluminescentes (LED), poutres froides à induction pour la distribution d'air chaud et froid, climatisation chaud/froid à eau, chaudières à condensation...

■ **Compenser**, en favorisant le développement des énergies renouvelables. Parmi les expérimentations mises en œuvre dans les différents bâtiments livrés en 2009 : des éoliennes à axe vertical, des capteurs photovoltaïques utilisés en brise-soleil sur les façades sud des bâtiments, des pompes à chaleur qui peuvent assurer jusqu'à 80% des besoins de chauffage et de rafraîchissement, capteurs solaires ou thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire...

INTERVIEW



GÉRARD COLLOMB,
Sénateur-Maire de Lyon,
Président du Grand Lyon

En s'installant à la Confluence, le groupe Eiffage a fait le choix d'un territoire d'exception : celui d'un quartier en plein essor qui incarne une nouvelle urbanité, un nouvel art de vivre et de travailler en ville. Un quartier à forte exigence environnementale. Le groupe Eiffage a donc signé ici son engagement

en faveur d'un développement responsable de ses activités et répondu à l'ambition de l'agglomération lyonnaise de bâtir la métropole durable du XXI^e siècle. En atteste, Hélianthe, lauréat 2008 du trophée « Constructéo » qui récompense la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

ENGAGEMENT

Hélianthe, un condensé de nouvelles technologies

À l'extérieur

L'éolienne à axe vertical

73 000 kWh/an, pas de nuisance visuelle. Implantée sur le toit du bâtiment, cette éolienne urbaine de 8,3 m de diamètre peut fournir environ 73 000 kWh/an pour une moyenne de vent d'environ 11 m/s. Son axe vertical lui permet de ne pas avoir d'orientation, elle produit de l'énergie même avec des vents faibles.



Les panneaux photovoltaïques

200 000 kWh/an, réduction des besoins en chauffage et climatisation

Le bâtiment est pourvu de 1 250 panneaux installés en brise-soleil sur la façade sud et en terrasse, totalisant plus de 1 650 m² de surface exposée. L'installation laisse passer les rayons solaires dans le bâtiment en hiver (le soleil est bas sur l'horizon). En été, elle procure de l'ombre (le soleil est au zénith).

Renforcement des isolations pour le confort d'hiver / Brises-soleil et stores pour le confort d'été

Une Ubât de 0,960 W/m² K

Pour réduire les consommations d'énergie mais également pour améliorer le confort des usagers, l'isolation du toit des murs et des parois vitrées a été renforcée. L'Ubât du bâtiment est de 0,960 W/m² K. Le confort en période chaude est assuré à l'aide de brises-soleil doublés de stores manuels sur la façade sud, et de stores automatiques sur les façades est et ouest.

À l'intérieur

Les luminaires faible consommation (LED)

Meilleur éclairage, faible consommation, longue durée de vie.

Ces dispositifs innovants sont installés à titre expérimental dans les salles de réunion.

Les dalles lumineuses sont composées de 25 diodes qui permettent d'apporter la lumière suffisante pour une pièce de 15 m² avec seulement 180 W de consommation électrique.

L'éclairage intérieur est gradué en fonction de la lumière extérieure, via un capteur embarqué sur le toit. Les diodes ont une très longue durée de vie (50 000 h).

Des détecteurs de présences permettent en outre de n'éclairer que les pièces nécessaires. L'éclairage par LED est également expérimenté dans les bureaux

(équipés de 4 blocs de 14 W, d'une télécommande et d'une sonde de luminosité extérieure), au niveau des zones de circulations (éclairées par des luminaires de 2 x 26 W commandés par détecteurs de présence et capteur crépusculaire) et des blocs de secours.

Les poutres froides

Température homogène, absence de condensation, de sensation de courant d'air, de nuisance sonore et de raccordement électrique

La poutre froide est un échangeur de grande longueur (3 m) intégré au faux plafond. L'air monte, aspiré vers les poutres grâce à de petites tuyères, et crée un appel d'air secondaire dans la pièce.

Les 4 tubes d'eau intégrés à la poutre réchauffent l'air en hiver (35° à 45°) et le rafraîchissent en été (14° à 17°). Les flux sont

exclusivement générés par la température et le système ne nécessite pas de ventilateurs.

Les pompes à chaleur géothermiques

50 % d'économies de la consommation électrique générées

Le principe consiste à échanger l'énergie du bâtiment avec un corps extérieur (air, eau, sol).

L'installation comprend 4 puits, 2 pour récupérer l'eau du sous-sol et 2 pour le rejet.

2 pompes à chaleur réversibles installées en amont de la nappe phréatique permettent de chauffer en hiver et de refroidir en été, sans groupe froid. La profondeur de la nappe permet une température de l'eau relativement constante qui induit un calcul précis de machines et une optimisation de leur rendement.

La ionisation

Économies d'énergie sur le renouvellement de l'air

Principe : récupération de l'air et des calories générées dans les bureaux, ionisation (suppression des impuretés) puis réinjection dans les locaux.

Le free cooling

En été, Le « free cooling » consiste à refroidir un bâtiment par ventilation en utilisant l'énergie gratuite de l'air extérieur lorsque sa température est inférieure à celle de l'air intérieur.

La centrale de traitement d'air double flux avec récupération d'énergie par échangeur rotatif

Ce traitement d'air double flux permet un rendement de 80 %.

ENGAGEMENT

De nouveaux projets en cours

- Le nouveau siège d'Eiffage Construction à Vélizy (92) dont la livraison est prévue pour 2011 sera conforme à la future RT 2012. Objectif de consommation annuelle en énergie primaire : 28 kWhep/m²
- Le futur siège international d'Adeo à Ronchin (59) fait l'objet d'un chantier HQE.

C'est également un projet innovant de bâtiment BBC qui utilisera le procédé « Night Cooling » (système de ventilation naturelle qui remplace le système de climatisation). Objectif : demander le label Passivhaus® pour la partie neuve et BBC pour la partie réhabilitée. Sa livraison est programmée pour septembre 2011.



Le Volta une vitrine du savoir-faire d'Eiffage

Après 34 ans passés au Blanc-Mesnil, Forclum a quitté son siège social fin juillet pour s'installer à Saint-Denis dans un bâtiment flambant neuf : le Volta. Le bâtiment, moderne et lumineux, se situe au cœur d'un quartier d'affaires en pleine expansion. Les collaborateurs profitent du confort d'un bâtiment HQE® tertiaire répondant aux critères les plus exigeants en termes de maîtrise de la demande énergétique.

Eiffage Construction a assuré l'exécution des travaux en entreprise générale. Elle a confié à Goyer (filiale d'Eiffel) la mise en place d'une façade double peau, dispositif des plus efficaces en matière d'économie d'énergie. Forclum Île-de-France s'est chargé de l'installation des courants forts et faibles. Dans chaque bureau, les luminaires sont équipés de cellules photoélectriques pour adapter l'éclairage à la luminosité extérieure. Des détecteurs de présence permettent de gérer au mieux les besoins énergétiques. Les travaux de climatisation ont été effectués par Forclim Île-de-France. Les différentes parties de l'immeuble bénéficient de groupes frigorifiques associés à des aérorefrigérants secs, des ventiloconvecteurs réversibles et des planchers chauffants.

TTE Transel, également filiale de Forclum, s'est vu confier l'installation téléphonique et Forclum Infra Nord a réalisé l'ensemble du cloisonnement intérieur.

Les filiales rattachées au siège et les services fonctionnels se partagent dorénavant un espace rationalisé et chaleureux aux portes de Paris.

Quelques éléments de technique

Label BBC

Le bâtiment a obtenu le Label BBC 2005 : sa consommation énergétique primaire est < à 50% de la valeur référence, soit < 69 kWhep/an/m². Les 188 m² de panneaux solaires situés sur le toit produisent produire 6,99 kWhep/an/m². Depuis le début d'année, un indicateur de production électrique est visible de tous à l'accueil du bâtiment.

Nappe phréatique

Le Volta est situé sur une nappe phréatique. Des capteurs de battements de nappe sont installés au 3^e sous-sol.

Eaux pluviales

Pour limiter le risque de rejets des eaux pluviales dans les égouts en cas

de fortes pluies, une rétention d'eau a été installée, comprenant en amont un bassin de rétention destiné à l'arrosage des espaces verts et en aval un système d'écoulement lent vers le réseau d'eaux pluviales de la ville. Pour limiter l'arrivée d'eau dans la rétention, des terrasses végétalisées sont implantées sur le toit.

Eaux usées

Les eaux usées sont raccordées aux égouts de la ville.

Les eaux de ruissellement ou de lavage des parkings sont équipées de déboueurs/séparateurs à hydrocarbures de classe 1 (résiduels < 5 mg/l d'hydrocarbure). Un système automatique le supervise (alerte, maintenance nécessaire...)

Production de chaleur et d'eau glacée

La production de chaleur est assurée par une sous-station d'échange raccordée au réseau urbain de la Ville. Les besoins en froid sont assurés par une production d'eau glacée autonome.

Des aérorefrigérants (en circuit fermé traité avec un glycol vert), de type drycoolers disposés en toiture assurent le système de refroidissement des



Fiche technique du chantier

Maître d'ouvrage : Eiffage Immobilier IDF (SNC Saint Denis Landy Sud)

Architecte : Cabinet BDVA

Maître d'œuvre d'exécution : BETOM

Entreprises : Eiffage Construction, Forclum, Forclim, Goyer

Assistance à la maîtrise d'ouvrage HQE : Space Environnement

Bureau d'études : Novelli-Rocca - GLH - Auxitec

Surface SHON : 7 500m²

Date de livraison : Fin 2009

Budget : 23 millions d'euros HT

Profil environnemental du Volta

	Cible	Performance		
		B	P	TP
1	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat			
2	Choix intégré des procédés et produits de construction			
3	Chantier à faible impact environnemental			
4	Gestion de l'énergie			
5	Gestion de l'eau			
6	Gestion de déchets d'activité			
7	Maintenance - Pérennité des performances environnementale			
8	Confort hygrothermique			
9	Confort acoustique			
10	Confort visuel			
11	Confort olfactif			
12	Qualité sanitaire des espaces			
13	Qualité sanitaire de l'air			
14	Qualité sanitaire de l'eau			

B : base, P : performant, TP : très performant.

groupes. Le circuit fermé «Change Over» alimente les étages.

L'installation est conforme aux exigences du dossier ICPE réalisé.

Éclairage

Le bâtiment est construit pour recevoir au maximum l'éclairage naturel.

L'appoint est donné par des tubes basse énergie de 2 x 14 W avec compensation automatique/lumière du jour.

SUR LE TERRAIN

Une «Maison de Vie» à Carpentras

La première pierre de la Maison de vie a été posée en mai 2009 par la princesse Stéphanie de Monaco en présence du maire de Carpentras, Francis Adolphe. L'établissement, destiné à accueillir les personnes atteintes du VIH, est réalisé par Eiffage Construction Monaco pour le compte de l'association Fight Aids Monaco (FAM). Associées à Eiffage Immobilier Azur, les équipes ont travaillé en étroite collaboration avec

l'association monégasque présidée par la princesse Stéphanie de Monaco et les architectes Fabrice Notari et Ysabelle Roustan, agence Archytecta. Il s'agit de la première structure de ce type à voir le jour en Europe. Elle se compose de deux bâtiments, l'un destiné à l'accueil et à la restauration, l'autre à l'hébergement des résidents. Cette opération intégrera de nombreux critères environnementaux :

Surface :
1 000m²

Capacité d'accueil :
25 personnes

monomur à base de pierre ponce, eau chaude sanitaire solaire et pompes à chaleur. Les eaux usées seront traitées dans une micro-station propre au bâtiment avant d'être rejetées. Un projet totalement en phase avec les valeurs d'Eiffage et son engagement en faveur du développement durable, de l'insertion, et de la diversité.



ENGAGEMENT

Le Fonds stratégique bois



Alors que la France dispose de la troisième forêt européenne, la balance commerciale de la filière bois était déficitaire de 6,3 milliards d'euros en 2008. La filière creuse son déficit commercial depuis plus de 10 ans et souffre d'un handicap majeur à l'international : la structure des entreprises qui la composent.

Pourtant, le bois représente, d'une part, un matériau de construction attractif qui répond parfaitement aux exigences de la construction durable tant en neuf qu'en rénovation et, d'autre part, une source d'énergie renouvelable encore largement sous exploitée en France.

La biomasse est en effet censée apporter d'ici 2020 le tiers de l'effort national en matière de progression de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du pays. C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en place du Fonds stratégique bois, l'une des mesures annoncées le 19 mai 2009 à Urmatt (67) par le président de la République, à la suite du rapport Puech sur la mise en valeur de la forêt française et le développement de la filière bois. Le FSB, créé le 25 septembre 2009, dispose d'une dotation initiale

de 20 millions d'euros, apportés à part égale par quatre acteurs : l'Office national des forêts, le Crédit Agricole, le Fonds stratégique d'investissement (Caisse des Dépôts) et le groupe Eiffage.

Outil financier de structuration et de consolidation financière des entreprises de la filière bois, ce fonds commun de placement à risques a pour objectif principal l'émergence d'un tissu d'entreprises de taille suffisante, plus robustes et mieux organisées pour consolider la filière bois et être capable de répondre à l'augmentation de la demande en produits du bois.

Le Fonds investit en fonds propres ou quasi-fonds propres sous forme de participation minoritaire dans les sociétés exerçant les activités suivantes : scierie, fabrication de placages et de panneaux en bois, de parquets assemblés, d'emballage en bois, de charpentes et d'autres menuiseries, construction de maison à ossature bois, production de plaquettes forestières, de pellets et de combustibles à base de bois, logistique d'approvisionnement des installations de production d'énergie...

Promodul - Eiffage

un partenariat au service de la rénovation énergétique



Les acteurs

Promodul est une association loi de 1901 créée en 1997, dont l'objet consiste à promouvoir la maîtrise énergétique dans l'immobilier et à s'impliquer concrètement dans la création et la promotion de formations et d'outils adaptés à l'atteinte d'une performance énergétique globale des bâtiments neufs et anciens.

Promodul concourt ainsi à l'atteinte des objectifs nationaux du plan climat, en particulier ceux relatifs à la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effets de serre dans l'immobilier, secteur qui représente en France 46% de l'énergie finale consommée.

À cet effet, Promodul développe, entre autres, un logiciel informatique de diagnostic et de simulation de la rénovation énergétique dans les bâtiments tertiaires existants, publics et privés.

Eiffage, dont le domaine de compétence comprend la globalité des métiers de la construction et de l'exploitation, encourage la prise en compte des aspects environnementaux du développement durable dans sa R & D et dans son offre commerciale.

Le partenariat

Les deux acteurs se sont donc entendus, le 28 septembre 2009, sur les termes d'une convention de partenariat novatrice, par laquelle Promodul équipe les directions régionales des branches Eiffage Construction et Forclum de son logiciel de calcul et

d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments tertiaires, intitulé «BAO* Tertiaire version Eiffage». Cet outil permettra ainsi à chaque Direction régionale de proposer à ses clients :

- un premier bilan énergétique et gaz à effet de serre de leurs bâtiments tertiaires existants ;
- les scénarii travaux de rénovation

énergétique les plus efficaces au regard de la performance énergétique visée par le propriétaire après les travaux ;

- une enveloppe financière indicative du coût des travaux choisis.



INTERVIEW



MICHEL DUBÉZY
Délégué général
Promodul

Quelle est la valeur ajoutée d'une Association comme Promodul dans la création d'outils informatiques de pointe qui pourraient être commercialisés par une entreprise privée spécialisée ?

Depuis sa création, l'Association Promodul se positionne comme un véritable créateur de liens entre tous les acteurs de la filière de l'Acte de Bâtir. Grâce à son tour de table composé à la fois d'industriels, d'énergéticiens, de distributeurs, de concepteurs de logiciels,

de représentants du monde de l'assurance et de la finance, les différents outils que nous proposons sont le fruit de consensus communs et, je pense, de savoirs uniques. Ainsi, nous répondons aux réelles attentes des acteurs de la construction tout en intégrant sans cesse l'innovation industrielle dans les bases de données proposées aux utilisateurs. C'est la raison pour laquelle Eiffage a souhaité se rapprocher de nous et que des objectifs communs ont été trouvés. Nos outils, dénommés BAO, adaptés aux fonctions et aux besoins des utilisateurs, permettent à la fois de réaliser de véritables audits énergétiques, de simuler tous types de travaux, de mesurer l'impact énergétique et

de CO₂ avant et après travaux, d'évaluer le coût des travaux, d'effectuer les contrôles réglementaires, de conduire l'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie tout en prenant en compte les différents labels HPE et BBC rénovation, voire de vérifier l'accès aux Eco-prêts à taux zéro. Pour finir, ces outils simulent tous types de financements souhaités en optimisant les temps de retour sur investissement. Nous avons, en complément, créé un Centre de formation afin de faciliter la prise en mains de ces outils tout en offrant des formations, sur mesure, pour accompagner les acteurs de la filière à acquérir de nouvelles compétences pour la réussite du Grenelle de l'Environnement.

*BAO : Boîte A Outils



Usine de liants de Flers (Orne).

Des procédés économes à l'échelle industrielle

Le groupe Eiffage développe et industrialise des procédés innovants qui conjuguent l'efficacité énergétique au présent. Plusieurs d'entre eux sont entrés en phase de commercialisation en 2009.

Les branches, quant à elles, s'efforcent d'optimiser leurs process afin de réduire les consommations d'énergie de leurs sites industriels.

Développer des procédés industrialisés pour le résidentiel

Une salle de bains à haute valeur ajoutée

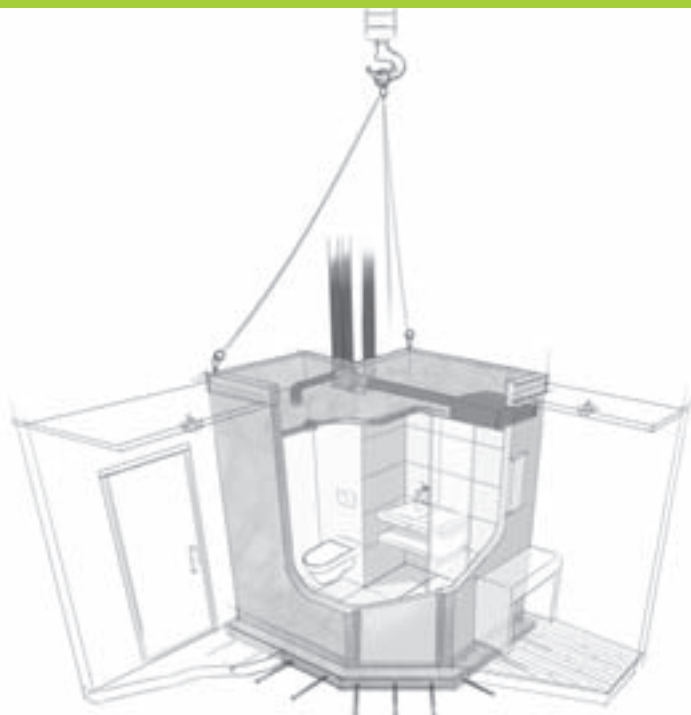
Commercialisées fin 2008, les salles d'eau HVA Concept™ d'Eiffage Construction allient les avantages de la pré-fabrication à ceux d'une conception traditionnelle. Leur structure peut être 100% en béton, ou associer un fond béton à des parois en plaques de plâtre ou en Hydropanel. Traditionnels, les matériaux utilisés répondent aux critères normatifs et environnementaux des produits du bâtiment, dont le caractère recyclable. La configuration

est décidée par l'architecte du projet de logements collectifs. Une série de salles d'eau sur mesure est ensuite produite à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe), puis transportée sur le site, où deux raccords suffisent à la mise en service de chaque cabine. Au rang des atouts de ce concept figurent une qualité et une longévité comparables au traditionnel et bien meilleures que ses équivalents en résine, la réduction des délais d'exécution du chantier et une qualité constante d'une salle d'eau à l'autre. En 2009, plusieurs projets immobiliers ont intégré des cabines HVA Concept™, parmi lesquels la Cité sanitaire de Saint-Nazaire, la résidence étudiante des Cateliers à Rouen ou

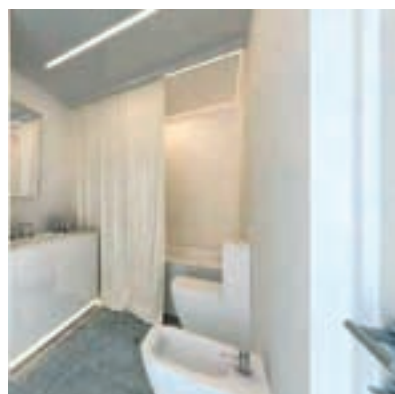
encore l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Masseube (Gers).

Une pompe à chaleur 3 en 1 pour un appartement

Là où une pompe à chaleur classique n'assure que le chauffage, la PAC.R²® cumule trois fonctions : chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire. Elle récupère des calories à la fois de l'air extérieur et de l'air vicié du logement, pour réchauffer l'air ambiant et l'eau sanitaire. Fruit des travaux de R & D d'Eiffage Construction, ce concept a fait l'objet d'une marque déposée en novembre 2009. Il est unique sur le marché où ne sont dispo-



HVA - Concept™



HVA - Concept™ : validation architecturale.

nibles que des pompes à chaleur pour une maison ou pour l'ensemble d'un bâtiment de logements collectifs. PAC.R²® entraîne une réduction de 50% de la consommation d'électricité ou de gaz pour un appartement de 3 à 4 pièces. Cette pompe à chaleur innovante a été proposée, fin 2009, aux organismes HLM dans le cadre d'appels d'offres, avant de l'être aux promoteurs de logements collectifs du secteur privé. Son installation est également possible dans le cadre d'une rénovation.

Une clim' mobile pour améliorer le confort

Dans certains bâtiments (bureaux, hôtels...), la climatisation n'est qu'une nécessité passagère. Eiffage Construction a développé pour eux un système de climatisation baptisé Climadaire. Simple à utiliser, il comporte des climatiseurs mobiles individuels, à raccorder, via une prise murale, à un réseau intégré.

Réduire les consommations des sites

Une usine de liants à la consommation optimale

En 2005, la consommation d'énergie totale de l'usine d'Eiffage Travaux publics de Flers (Orne) atteignait 145 kWh par tonne de liants routiers produite. En 2009, elle s'élevait à 122 kWh seulement, soit une baisse de près de 16%. Clé de ce progrès, la mise en œuvre d'une série de mesures d'optimisation portant à la fois sur les process, les plannings, les cycles de travail, et allant jusqu'à la concertation avec les clients. Un premier volet d'amélioration a concerné les volumes chauffés au gaz et à l'électricité, avec notamment l'arrêt total de toute la zone de fabrication des bitumes fluxés en hiver, et la réduction des stocks en été. Un deuxième volet a porté sur les températures de chauffe: limitation à 160 °C de la température du fluide

caloporteur en période hivernale, vérification des consignes de température des cordons chauffants et diminution des températures de consigne de 60 °C à 40 °C au niveau du chargement des émulsions en période estivale. La durée de chauffe a également été optimisée, tant pour les bitumes que pour les émulsions.



Siège de l'Ademe à Angers.

Énergies renouvelables une longueur d'avance sur un secteur en pleine croissance

Au-delà de la préservation de la planète, la prise de conscience collective et des décisions politiques fortes font des énergies renouvelables un marché très important pour les entreprises du pôle Énergie d'Eiffage, qui ont pour ambition d'être présentes et reconnues dans ces métiers. Éolien, photovoltaïque, solaire thermique, biomasse et pompes à chaleur sont autant d'activités où le Groupe s'impose grâce à ses compétences techniques.

L'éolien

Installateur de la première centrale éolienne française, à Dunkerque en 1994, Eiffage Énergie fait figure de précurseur sur un marché où elle se distingue aujourd'hui par un savoir-faire unique et reconnu.

Comme tous producteurs d'électricité, les détenteurs de parcs éoliens sont désormais tenus de mettre en place les équipements nécessaires pour participer à la régulation du niveau de tension sur le réseau RTE. Dans ce contexte, Forclum Énergies Services a conçu, pour EDF EN, un système de «selfs» permettant d'absorber l'énergie réactive (jusqu'à 20 MVar) pour maintenir le bon niveau de tension au point de raccordement de la centrale éolienne d'Espiers à Fresnay-l'Évêque (Eure-et-Loir) avec le réseau RTE. Un automate calcule instantanément la puissance à

absorber ou à fournir, et les batteries de «selfs» à enclencher ou à déclencher. Depuis septembre 2009, toute intervention humaine est superflue, le système, unique sur le marché, étant totalement automatisé.

Par ailleurs, l'association d'Eiffage Travaux Publics et de Forclum permet à Eiffage de proposer une maîtrise d'œuvre complète, illustrée par la réalisation d'un parc de 15 éoliennes (2MW chacune) à Chervey (Aube). Pour ENEL ERELIS, filiale française de l'électricien italien, TPAM a créé l'ensemble des voiries d'accès au site (54 000 m²), les massifs en béton (17 000 m³) supportant les éoliennes, ainsi que les réseaux électriques (12 km) et de fibres optiques (8 km) reliant les équipements entre eux.

Enfin, Eiffage occupe désormais le marché des éoliennes à axe vertical.

À Lyon Confluence, Forclum Réseau Nord a en effet installé pour le bâtiment Hélianthe qui abrite les bureaux des directions régionales du Groupe, sur le toit du bâtiment Eolis voisin, la première éolienne «à plat». Elle tourne à la façon des girouettes d'anémomètres et exploite le moindre souffle d'air, quelle que soit sa direction. Totalement silencieuse, elle assure de multiples fonctions (autoconsommation, charge de batterie, chauffage d'eau...) et ne nécessite qu'une maintenance réduite. Particulièrement adapté au milieu urbain, ce «petit éolien» a pour applications potentielles les installations de 6 à 20 kW sur bâtiment, le support de publicité, les éoliennes pour l'éclairage public mais aussi les installations isolées de petite puissance.



La gare de péage d'Arlay (Jura).



Le solaire

Très présentes sur le créneau du photovoltaïque, les équipes d'Eiffage Énergie se distinguent et obtiennent régulièrement la reconnaissance de leurs compétences uniques.

Le siège de l'Ademe équipé en panneaux photovoltaïque

À Angers (49), Forclum Val-de-Loire a installé 135 panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Mise en service en mai 2009, l'installation affiche une puissance de 24 300 Wc. Sa production d'électricité est entièrement revendue.

Un gymnase devenu BEPOS

Pour la mairie d'Arques, dans le Pas-de-Calais, Forclum Infra Nord a posé 1 200 m² de panneaux photovoltaïques (194 kWc) en toiture d'un nouveau gymnase, susceptible d'accueillir certaines épreuves des JO de Londres. Les panneaux combinent des cellules monocristallines et des cellules amorphes, afin d'optimiser le rendement dans une région où l'ensoleillement n'est pas toujours au rendez-vous. La forme des cellules, en nid-d'abeilles, limite les pertes d'espace sur les panneaux. Cette nouvelle salle de sport produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme et est donc cataloguée BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive).

S'associer avec un fabricant de matériaux pour optimiser l'offre

Filiale du groupe Sora, Solar Composites a déposé le brevet d'un procédé original de pose de panneaux solaires photovoltaïques. Les panneaux sont collés sur des bacs qui viennent se poser directement sur les chevrons de la charpente et forment ainsi une toiture parfaitement étanche. Les équipes lavalloises de Forclum Anjou-Maine ont installé 400 m² de ces bacs (568 unités) sur la toiture de

l'usine de production SPPP du groupe Sora située à Meslay-du-Maine, en Mayenne.

APRR et le photovoltaïque, une première !

Construit en partenariat avec le Conseil général du Jura, le diffuseur de la RD 120 à Arlay, situé sur l'autoroute A39, a été mis en place pour favoriser le développement économique et touristique du secteur de Blettrons. APRR l'a inauguré en septembre 2009. Au cahier des charges

SUR LE TERRAIN

Les énergies renouvelables : un réseau dédié

Si Forclum a toujours innové et fait figure de pionnier sur l'ensemble de ces domaines localement, la volonté de développement des énergies renouvelables nécessite désormais une organisation adaptée, afin de renforcer un maillage d'expertises et de compétences d'envergure nationale. Depuis 2009, la Direction générale de Forclum

organise le partage de connaissances, mutualise les retours d'expériences et renforce l'échange de bonnes pratiques lors des Journées dédiées aux énergies renouvelables, participant ainsi à l'effort de déploiement des ENR et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre auxquels Eiffage s'est engagé.



Le CHSF, vue nocturne depuis la Francilienne.

de l'architecte figurait une demande d'intégration des aspects environnementaux et développement durable. L'étude de faisabilité a démontré que la future gare était susceptible d'accueillir un générateur photovoltaïque. Pour la première fois, un auvent d'une gare de péage a été entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques (190 m²), permettant de produire l'équivalent du tiers des besoins en électricité de l'ensemble de la gare (21 000 kWh par an).

Cette production pourrait alimenter 8 foyers français **. Elle évite le rejet dans l'atmosphère de 1 300 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 8 200 km parcourus par une voiture particulière.

L'adaptation aux ressources locales

Grâce à ses multiples implantations en France, Eiffage Énergie a la capacité de prendre en compte les ressources locales pour trouver des solutions d'énergies renouvelables adaptées.

La géothermie pour Hélianthe

Les études énergétiques et la conception du bâtiment Hélianthe ayant été pensées simultanément, le bâtiment bénéficie d'une alimentation en énergie par les ressources locales : la géothermie *via* la nappe phréatique. Le bilan est remarquable puisque le bâtiment affiche une consommation de 32 kWh/m²/an.

Le recours aux cultures oléagineuses dans le Gers

Les équipes de Forclim Sud-Ouest ont conçu un brûleur mixte fioul/huile de colza, mis en place depuis à plusieurs reprises lors de l'installation de chaudières fioul.

Imaginée pour contrer le prix élevé du fioul et développer le secteur agricole du département du Gers, cette technique est parfaitement reproductible, génère moins de gaz à effet de serre et s'avère économique à l'utilisation. Elle est souvent couplée à des installations photovoltaïques ou à des pompes à chaleur.

Le chauffage biomasse

Après avoir subi, dans son histoire récente, une certaine désaffection dans son utilisation, la biomasse apparaît aujourd'hui comme incontournable pour atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics en matière d'énergies renouvelables.

Son principe repose sur la production d'énergie à partir de matières organiques, soit directement par combustion (bois énergie), soit après transformation (biogaz et biocarburants). Le bois utilisé comme combustible provient des

On estime à 4 710 Mt le stock de bois disponible en France (croissance de 47 Mt/an), ce qui représente un potentiel brut de 118 TWh de chaleur et 39 TWh d'électricité.

forêts, de plantations dédiées, des déchets de l'industrie du bois, de la papeterie et de rebuts (palettes, bois de démolition, poteaux...). La France est le premier producteur européen de Bois Énergie.

La biomasse est particulièrement intéressante à grande échelle, pour les réseaux urbains ou les grands ensembles tertiaires (hôpitaux...) dans le cadre d'une production de calories et de frigories, avec ou sans production complémentaire d'électricité. Son déploiement fait l'objet d'aides redistribuées par l'État aux investisseurs (FEDER, Fond Chaleur) et Forclum accompagne ses clients dans le montage de leurs dossiers.

Tri-génération et biomasse pour le Centre hospitalier du sud-francilien (CHSF)

Dans le cadre du BEH (Bail emphytéotique hospitalier) du sud-francilien, d'une durée de 30 ans, Eiffage a été retenu concernant le financement, la conception, la construction et la maintenance/exploitation du futur site du CHSF situé sur les communes d'Évry et de Corbeil-Essonnes.

La livraison de l'hôpital est prévue le 17 janvier 2011.

Le contrat intègre la fourniture des énergies nécessaires au site. Afin de répondre à cette exigence, une zone de production est aménagée sur site. Sa conception/exécution a été assurée par Forclum Grands Travaux Tertiaires. Le process de

** Source Ademe, base de consommation d'électricité par foyer de 2 500 kWh/an, hors chauffage électrique et ECS électrique



Hélianthe : pompes à chaleur géothermiques.

BEH : procédure permettant de réduire la durée globale d'un projet (7 ans du programme fonctionnel à la mise à disposition du nouvel hôpital, contre 11 ans en procédure classique, sans aléa). Le BEH assure également au CHSF la maintenance et l'exploitation technique de l'hôpital, tout au long de la durée des contrats.

tri-génération, constitué d'une chaudière biomasse de 3,5 MW, d'un turbo-générateur et d'un groupe froid à absorption, assurera la production d'eau chaude, d'eau glacée et d'une partie de l'électricité consommée par l'hôpital (550 kW).

La tri-génération assurant 80% des besoins annuels, des équipements complémentaires seront mis en service en cas de nécessité. Ils comprennent 4 groupes froids électriques et 2 chaudières mixtes gaz/fuel. Afin de satisfaire à l'obligation de redondance des moyens de production, ces équipements pourront également assurer la production de chaud et de froid lors d'un arrêt technique.

SUR LE TERRAIN

Les couleurs d'Eiffage sur le chantier de la plus grande centrale biomasse de France



La centrale biomasse située à Facture (Gironde) entrera en service dès septembre 2010. Elle consommera chaque année plus de 500 000 tonnes de bois broyé, provenant des chablis consécutifs à la tempête Klaus et des résidus des industries papetières voisines. La vapeur fournie alimentera deux turbines respectivement de 20 et 40 MW. La première produira du 13,5 kV destiné à la papeterie distante de 500 mètres. L'électricité

13,5 kV issue de la seconde turbine sera élevée à 63 kV, puis injectée sur le réseau RTE. La régénération en 63 kV constitue une première. En cas de perte d'alimentation EDF, toute l'électricité produite sera dirigée vers la papeterie. Les branches Construction et Travaux Publics d'Eiffage assurent le génie civil, Crystal gère les lots process turbines et chaudières de secours et Forclum est chargée de toute la distribution.



Le centre hospitalier

d'Anemasse-Bonneville en chiffres :

- 53 000 m² SHON sur une emprise de 9 ha située sur la commune de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie)
- 397 lits hospitaliers, 28 places en hôpital de jour, 32 lits pour les soins critiques, 16 postes de dialyse
- 1 bloc opératoire de 8 salles
- 1 crèche de 30 places et des logements pour le personnel
- 5 MW en électricité
- 1 chaudière bois (2,5 MW), 2 centrales fuel/gaz (2,5 MW)
- 90 m² de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire

L'approvisionnement en combustible biomasse sera assuré par un groupement solidaire conjoint momentané baptisé GLB (Groupement local biomasse). Le contrat d'approvisionnement conclu entre Forclum et GLB intègre notamment la fourniture d'environ 9 000 tonnes de plaquettes par an (soit 27 GWh/an), la garantie de disponibilité du combustible sur 10 ans au minimum, la gestion des déchets (cendres, suies et fines de cuve) et le bilan carbone® de la prestation de fourniture.

Le combustible répond à un cahier des charges dans lequel Forclum a précisé ses attentes sur la qualité, la granulométrie et l'hygrométrie du combustible. Il comprend un mélange de plaquettes forestières (2/3), issues de bois déchiqueté, et de plaquettes de recyclage de cribles (1/3) qui proviennent du compostage de bois propre de classe A (bois d'élagage, rémanents forestiers...) collectés en Essonne. Les mélanges seront stockés sur une plate-forme située sur l'éco-site de Vert-Le-Grand, à 10 km du CHSF, qui accueillera aussi en décharge les déchets issus de la tri-génération.

Une centrale biomasse pour le futur Centre hospitalier intercommunal d'Anemasse-Bonneville (CHIAB)

La construction du CHIAB a été confiée en partenariat public-privé (PPP) à Eiffage. La livraison est prévue pour juillet 2011, après 9 mois d'études et 31 mois de travaux. La société Hanvol SAS, filiale d'Eiffage à 100% et attributaire, a confié la conception et la construction de l'ouvrage à Eiffage Construction Rhône-Alpes (mandataire), à Eiffage Travaux Publics (terrassements, VRD), à l'architecte Groupe 6 et à Forclum (lots techniques).

La quadri-énergie

Produire 40 m³/jour d'eau chaude sanitaire, à très bas coût, en utilisant des énergies gratuites et non polluantes, avec un investissement rapidement rentabilisé, Forclum a rendu ce projet possible grâce à la quadri-énergie.

Installé en Touraine, le Moulin du Couvent transforme des poissons crus (saumon, anguille de Loire, flétan...) en poissons fumés. Pour produire dans

les meilleures conditions financières et énergétiques les 11 044 m³ d'eau chaude sanitaire (ECS) nécessaires sur l'année (40 m³/jour) à l'atelier de fumage, Forclum Val-de-Loire a mis au point une solution innovante de quadri-énergie. Elle couple, sur une même installation, le chauffage solaire, la récupération de chaleur sur le groupe de production frigorifique et la pompe à chaleur sur les équipements de VMC, l'appoint se faisant par achat d'électricité réseau.

Le bilan de l'installation, livrée en mai 2008, est exceptionnel (voir interview de Lionel Hodimont).

Parfaitement reproductible, ce processus à forte efficacité énergétique est applicable à tous les consommateurs d'ECS réguliers. De ce fait, en 2009, d'autres réalisations en ont adopté les principes: la maison de retraite Debrou à Joué-les-Tours et la résidence Plauderie à Tours.

La cogénération

Utiliser la chaleur issue de la production électrique, habituellement dissipée dans l'environnement, comme source thermique ou mécanique pour couvrir des besoins de chauffage ou de process industriel proches de la source de production, telle est le principe de la cogénération. La limitation des émissions de CO₂ qu'elle autorise permet de l'assimiler à une énergie renouvelable.

À travers cette réalisation originale, économique et respectueuse de l'environnement, Forclum Val-de-Loire atteste à la fois de sa maîtrise des nouvelles technologies et de sa capacité d'innovation.

Quand le déplacement des poids lourds génère de l'électricité...

APRR envisage de produire l'électricité en plaçant des « micro » éoliennes au bord de ses autoroutes sur des sites naturellement ventés, afin d'utiliser les déplacements d'air liés aux vents terrestres (pour 80%) et aux déplacements des poids lourds (pour 20%). La difficulté réside essentiellement dans l'implantation et le calibrage de ce nouveau type d'éolienne en flux perturbé.



Dans le cadre des contrats de rachat d'électricité, EDF incite les producteurs d'énergie indépendants à améliorer le rendement de leurs installations en investissant dans leurs équipements. Ainsi, un marché important de rénovation de centrales de cogénération, souvent

assortie de contrats de maintenance, s'ouvre actuellement. Forte de sa maîtrise en domaine, Forclum propose la réalisation de centrales clés en main de groupes électrogènes secours et/ou EJP (Effacement jour de pointe), de cogénération au gaz naturel, de pro-

duction électrique avec valorisation de gaz spéciaux, ainsi que leur exploitation. Dans ce contexte, la branche s'est vue confier par Energia les travaux de rénovation de la centrale de Publier (74), qui alimente une papeterie en vapeur et en eau chaude.

INTERVIEW



LIONEL HODIMONT,
responsable
de la maintenance
chez Forclum Val-de-Loire

Lionel HODIMONT, vous êtes le concepteur/réalisateur de la quadri-énergie. Pourquoi une telle démarche ? N'était-il pas plus simple d'avoir recours au tout électrique pour l'installation du Moulin de Couvent ?

Le Moulin du Couvent nous a contactés pour produire leur ECS dans une optique de respect de l'environnement et à un coût le plus bas possible. Nous sortions d'une affaire réussie en

tri-énergie, nous avons relevé le challenge et commencé l'étude.

L'étude a forcément débouché sur des investissements conséquents à réaliser pour maîtriser les différentes sources d'énergies. Comment les justifier auprès du client ?

L'installation (ballons, panneaux, canalisations, PAC...) a été chiffrée à 60 000 €. Nos calculs nous amenaient à proposer un retour sur investissement au client inférieur à 3 ans. Le client a accepté.

Les engagements ont-ils été respectés ?

Au-delà de nos espérances. L'installation du client est aujourd'hui amortie et cela en moins de 2 ans ! Avec la quadri-énergie,

le coût de production de l'ECS est aujourd'hui de moins de 2 € contre 5 € pour une solution tout électrique et nous évitons annuellement le rejet de 16 tonnes de CO₂. Le client a même valorisé sa démarche en labellisant écologiquement sa gamme saumon fumé !

Quels ont été les facteurs clés du succès et les difficultés ?

Fournir en continu 40 m³/jour d'ECS à partir d'énergies qui ne sont pas forcément disponibles au moment où l'on en a besoin nécessite une analyse détaillée des besoins du client et la maîtrise de l'ensemble des techniques de transferts et de stockages énergétiques.

À quand la quinte-énergie ?

Dès que l'occasion se présentera !



Le moulin de la Roche (Commer - 53).

L'eau

L'énergie hydroélectrique peut provenir d'autres réalisations techniques que les barrages. Elles nécessitent des compétences pointues, mais présentent un impact environnemental faible au regard de l'utilité apportée. C'est ainsi que le marché de la microcentrale se développe, dans le cadre de réhabilitations de friches industrielles et d'infrastructures inexploitées (moulins, minoteries, scieries, briqueteries...).

Forlum Anjou-Maine s'est positionnée sur ce type de réalisations et a installé 25 microcentrales de production d'énergie sur rivière de faible débit, dont 19 sur la Mayenne pour Shema (Société hydraulique d'études et de missions d'assistance), filiale à 100% du groupe EDF dédiée à la petite hydraulité en métropole.

Les opérations comprennent :

- l'aménagement tous corps d'état de l'intérieur des moulins : isolation, faux plafond, peinture, éclairage, utilités ;

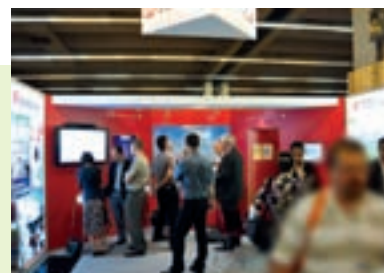
- l'installation des équipements électriques : armoires de distribution et contrôle commande ;

- le raccordement de la centrale jusqu'au réseau EDF le plus proche, avec travaux en plongée pour le passage de câble en fond de rivière.

Les turbines utilisées sont de type VLH (*very low head turbine*) tournant à faible vitesse (37 tours/mn). Leur mode de fonctionnement est proche de celui d'une éolienne. Elles sont raccordées au réseau 20 kV par le biais d'un transformateur élévateur.

Le Sireme

Forlum et Eiffage Construction se sont mobilisées pour participer à la deuxième édition du Sireme (Salon International des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Énergie), les 24, 25 et 26 juin 2009.



Rendez-vous d'échange, de business et de débats autour d'expertises en matière d'énergies renouvelables et de performance énergétique du bâti, le salon a accueilli plus de 200 exposants et 11 000 visiteurs en trois jours. Seul grand groupe de BTP présent sur le salon, Eiffage a présenté ses projets et produits innovants, promouvant l'utilisation de nouvelles formes

d'énergies non polluantes, inépuisables et locales : Phosphore I (étude d'une gare multimodale, expérimentation de solutions novatrices en matière de développement durable), Luciole® (dalle lumineuse innovatrice combinant bitume et LED) et solutions de luminaires à faible consommation, photovoltaïque, solaire thermique, grand et petit éolien, pompes à chaleur,

géothermie, poutres froides, biomasse, cogénération et trigénération, quadri-énergie, puits canadien, plafond rayonnant, free-cooling ou surventilation nocturne, centrale de traitement d'air double flux avec récupération d'énergie par échangeur rotatif. Le salon a été très influencé par le photovoltaïque (vente de panneaux, installation, location de terrain et de toits...).



Le pont polaire de l'EPR d'Olkiluoto est en place
Construction d'un des ponts polaires de Taishan qui s'inscrivent dans la lignée de celui d'Olkiluoto en Finlande, avec des difficultés supplémentaires telles que la prise en compte d'effets sismiques importants.

Et le nucléaire ?

La France, pays du nucléaire par excellence, produit environ 80% de son électricité à partir de l'atome. Ce mode de production d'énergie, moins directement émissif en gaz à effet de serre, n'est cependant pas neutre sur ce point (la filière nucléaire envisagée dans son ensemble rejette des volumes de CO₂ non négligeables liés au cycle de vie des réacteurs et de leur combustible, et à la nécessité de recourir à des centrales thermiques à flamme lors des pointes de consommation), ni sans dangers, et il génère par ailleurs des déchets dont la gestion pose encore actuellement question.

Eiffage participe à l'effort de sécurisation des processus et des sites par ses interventions, axées sur la qualité des prestations réalisées.

Une exigence d'excellence

Trois réacteurs de nouvelle génération EPR sont actuellement en construction : Flamanville (France), Olkiluoto (Finlande) et Taishan (Chine). En 2009, Eiffage a été retenue pour contribuer à ces trois chantiers d'exception, où seul le «zéro défaut qualité» est acceptable.

La branche a fabriqué les deux groupes sècheurs surchauffeurs de la future centrale de Flamanville. Ces cylindres gigantesques (21 m de long, 170 tonnes) permettent l'entrée et la sortie de vapeur d'eau à des pressions de 90 bars. Ils ont fait l'objet de contrôles draconiens avant et après avoir subi une épreuve hydraulique.

Elle a également construit le pont polaire de l'EPR d'Olkiluoto. Cette pièce maîtresse s'intègre au dôme métallique du bâtiment qui abritera le réacteur. La mobilisation et l'implication des équipes d'Eiffage ont permis d'atteindre les objectifs requis par Areva et par le client final (TVO), particulièrement contraignants.

Enfin, en ce qui concerne la centrale de Taishan, Eiffage a obtenu le contrat de fabrication de deux ponts polaires.

De la construction jusqu'à la maintenance

Pour leur part, Eiffage Construction et Forclum ont réalisé, en partenariat, le laboratoire souterrain de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) à Saudron (Haute-Marne).

Ce nouveau centre, situé à 500m de profondeur, a nécessité 2 ans de travail. Entièrement dédié à la présentation de solutions innovantes et totalement sécurisées en vue du stockage en profondeur des déchets radioactifs, il a ouvert ses portes au public fin 2009.

Les équipes d'Eiffage Construction ont réalisé le gros œuvre, celles de Forclum se sont vues confier la réalisation de deux lots techniques particulièrement exigeants pour ce milieu sensible : la totalité de l'alimentation électrique du site (courants forts et courants faibles) et les prestations de chauffage, ventilation, climatisation.

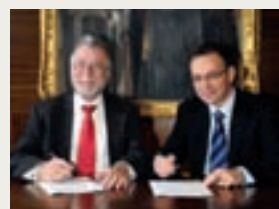
Cependant, la construction n'est pas tout, et pour répondre aux exigences pointues des activités de maintenance, Forclum dispose de 150 salariés capables d'intervenir, en toute sécurité, en milieu ionisant et en centrales nucléaires.

En avril 2009, le «Label fournisseur Areva», a récompensé la qualité de ses interventions et la réponse à plus de 25

critères de qualité, de respect des valeurs liées au développement durable, de compétitivité, de capacité d'innovation et de sécurité.

ENGAGEMENT

Préparer demain



En octobre 2009, Eiffage Travaux Publics a signé un accord de partenariat avec l'entreprise britannique Carillion. Les deux sociétés apporteront des réponses conjointes aux appels d'offres de construction des centrales nucléaires de nouvelle génération au Royaume-Uni.

Des achats durables

De la sélection des fournisseurs à la prise en compte du poids carbone des activités du Groupe, les équipes Achats sont en première ligne pour décliner la politique développement durable d'Eiffage. Remplir ce rôle au mieux passe par la professionnalisation des Achats, thème de leur deuxième convention, début 2009.

Fournisseurs : Les critères d'un choix responsable

Les achats comptant pour plus de 56% du chiffre d'affaires du Groupe, les fournisseurs d'Eiffage ont une incidence importante sur ses résultats, mais aussi sur sa capacité à faire face à ses obligations en matière de développement durable. Dans cette perspective, les directions des Achats des branches cherchent à nouer des partenariats de longue durée avec les fournisseurs les plus engagés.

Fin 2008, Eiffage s'est adjoint les services d'une entreprise reconnue, Achat Concept Eco, afin qu'elle lui apporte, à travers un outil dédié, son expertise dans l'évaluation RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et Métier des fournisseurs. Le principe repose sur deux questionnaires proposés aux fournisseurs. Le questionnaire RSE, commun à tous, identifie leur niveau de prise en compte du développement durable. Le questionnaire Métier cible les questions liées à leur activité (négoce de matériaux, location de matériel...) Ces deux évaluations aboutissent à une notation, mise à disposition des acheteurs du Groupe.

Achats Concept Éco a développé un portail nommé ACESIA. Testé depuis novembre 2009, il donne à ce jour accès à 15 référentiels Familles d'achats et 20 questionnaires Métiers.

En attendant la mise à disposition du portail définitif, les achats Eiffage ont mis en place un portail fournisseurs (www.fournisseurs-eiffel.com). Outre les renseignements classiques (administratifs, déclaration...), les fournisseurs d'Eiffage peuvent y répondre à un questionnaire RSE. Cette procédure simple permet d'attribuer à chacun, selon son score, un profil type: «inactif», «retardataire», «engagé» ou «tête de liste». Plus de 400 fournisseurs ont ainsi été évalués en 2009.

Pour sa part, APRR a testé les questionnaires RSE et Métier (en version papier) à l'occasion d'un contrat d'imprimerie. Parmi la trentaine d'imprimeurs consultés, une dizaine a répondu aux questionnaires. Les deux fournisseurs ayant les meilleures évaluations ont été retenus pour la négociation finale.

Dans un autre registre, chez Eiffage Construction, l'équipe des Achats accompagne celle de l'Environnement dans la collecte d'informations sur les

produits utilisés dans la branche. En 2009, leur collaboration a permis de compléter les évaluations environnementales des produits du second œuvre. Ainsi, plus de 80% des 2 752 références du catalogue ont été évaluées.

Contribuer à limiter le poids carbone : une priorité

Les Achats contribuent à réduire le poids carbone des activités du Groupe via la mise en œuvre de la politique voyages d'Eiffage. Du processus d'achat, entièrement dématérialisé, aux conditions strictes de déplacement (train obligatoire pour tout trajet inférieur à 2h30 ou lorsqu'une ligne TGV existe, avion uniquement en cas d'urgence), elle encourage la réduction des émissions de CO₂ générées par les déplacements.

Par ailleurs, le déploiement d'un service de web conférence progresse sur les sites. Eiffage Construction en compte 29, Eiffage Travaux Publics 8, et Forclum en a équipé son siège. La promotion de ce service par les directions Achats et Développement Durable a permis, en 2009, aux collaborateurs d'Eiffage Construction de tenir 247 web conférences, totalisant 948 heures de réunions.

Sur les grands chantiers, Forclum et Clemessy installent, avec la collaboration des fournisseurs, des «magasins d'approvisionnement» où peuvent être commandés tous les produits nécessaires. Ces magasins évitent de nombreux déplacements, des fournisseurs comme des collaborateurs.

Agir sur le parc de véhicules

Eiffage compte près de 20 000 véhicules en France, dont 70% d'utilitaires. Chaque année, 20% de cette flotte est renouvelée, l'occasion d'opter pour des véhicules plus respectueux de l'environnement.

INTERVIEW



CLAUDE HENRION,
Dufenco

Le portail fournisseur Eiffage simplifie le référencement de mon entreprise.

J'ai été agréablement surpris en recevant le mail me communiquant mes identifiants et le mode d'emploi du portail. En seulement 4 écrans très clairs, j'étais en mesure de transmettre l'ensemble

des renseignements demandés, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer de documents papier. Je sais que mon acheteur référent a été informé dès que j'ai rempli mon espace d'information et cela me rassure : nouer des relations commerciales durables est autant dans mon intérêt que dans celui d'Eiffage.

Ciblé sur des véhicules à faible taux d'émission de CO₂, le parc renouvelé en 2009 a permis d'économiser 167 tonnes de CO₂ pour les véhicules particuliers, et 350 tonnes de CO₂ pour les véhicules de société et les fourgons 2 places.

Repérer les innovations durables

Pour tout appel d'offres où cela est possible, les fournisseurs sont invités à proposer une liste de produits non spécifiés par Eiffage. Le service Achats s'engage à prendre connaissance de ces produits et à en assurer le suivi avec les services Environnement et Innovation des branches.

Mutualiser les bonnes pratiques via un portail métier

Les Achats Eiffage ont lancé leur portail de partage de bonnes pratiques en février 2009. Dénommé Agora, il a été développé pour accompagner la diffusion de standards au sein de la communauté Achats du Groupe. Les acheteurs collaborent à ce portail au

quotidien, via les forums. Agora est devenu, en 2009, leur outil de référence. Au 1^{er} janvier 2010, il comportait déjà plus de 650 contrats négociés par les services Achats des branches.

Eiffage Construction Grand Est utilisait depuis quelques années une huile biologique pour le décoffrage des banches, mais souhaitait trouver un produit encore plus « vert ». Le service Achats a identifié une huile à base de composants végétaux, dont la transformation chimique n'induit aucun rejet de COV (composé organique volatil) ni de dérivés pétroliers. La branche s'apprête à la tester sur deux chantiers. APRR souhaitait doter son personnel « Péage et Accueil » d'une nouvelle collection de vêtements. Soucieux des conditions de travail des 1 500 collaborateurs de cette filière, la branche a choisi le fournisseur qui proposait la membrane bio céramique Reflect'Line, qui apaise les douleurs musculo-squelettiques, améliore l'équilibre et permet une meilleure récupération après l'effort.

INTERVIEW



CATHERINE ROMEAS,
acheteuse Eiffage
Industrie

Le portail fournisseur Eiffage me permet de gérer ma famille d'achat.

Parce qu'il automatise tous les rappels d'informations et m'offre une vue générale de tous les fournisseurs dont je m'occupe, je peux me concentrer sur les aspects à valeur ajoutée de la relation fournisseurs. Grâce aux accès « utilisateurs » les acheteurs ne sont pas les seuls à avoir accès aux informations des fournisseurs, les responsables d'affaires pouvant eux aussi visualiser et contribuer à la construction des évaluations. Ce partage de l'information génère une optimisation de nos panels fournisseurs et, au final, nous permettra de sélectionner ceux avec lesquels nous déciderons de nouer des partenariats à long terme.

Une politique Achats responsables bientôt formalisée

2009 a été une année d'expérimentations et de préparation à l'intégration homogène et concertée des enjeux du développement durable dans les pratiques Achats du Groupe.

2010 va voir la concrétisation de nombre d'actions initiées fin 2009. La politique Achats responsables, qui englobera la sous-traitance, les fournitures et les services, sera formalisée afin d'assurer l'homogénéité des exigences dans le domaine des Achats responsables. Chaque branche la déclinera dans son métier. Cette politique structurante comportera un volet « conduite du changement », qui se traduira par une formation aux achats responsables. En partie testée fin 2009, elle sera dispensée en 2010 et 2011.

ENGAGEMENT

Une charte nationale de bonne conduite

Interpellée par la Médiation du crédit, la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF) a été sollicitée pour rédiger une Charte des bonnes pratiques destinée à régir la relation entre grands donneurs d'ordre et PME.

La Coordination des Achats d'Eiffage s'est engagée très en amont dans cette démarche, contribuant largement à la rédaction de la Charte. Le Groupe en a été l'un des premiers signataires, le 11 février 2010.



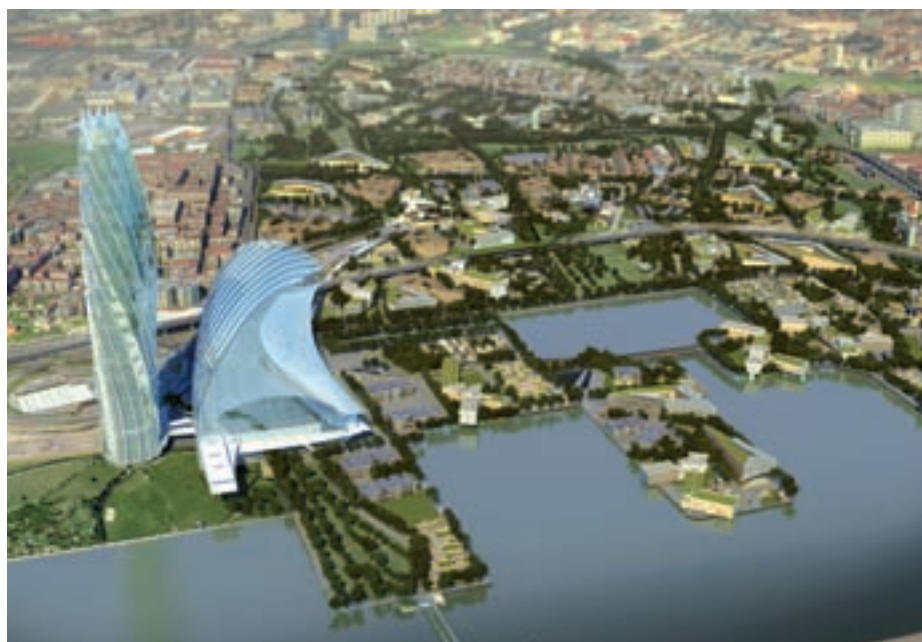
prépare



r

l'avenir

Comment vivrons-nous demain ? Comment gérer et freiner des consommations qui risquent d'obérer les générations futures ? Comment anticiper le changement climatique ? Corollaire indispensable de toute démarche durable, la réflexion prospective est au cœur de la vision d'Eiffage.



Phosphore II

la ville 2030 s'invente en 2010

Dès 2007, Eiffage décidait de préparer ses métiers aux conséquences vraisemblables des pressions climatiques et énergétiques fortes que nos sociétés affronteront d'ici 2030.

Des ingénieurs d'Eiffage issus de toutes les branches du Groupe, construction, travaux publics, énergie, métal et concessions autoroutières, travaillent donc depuis plus de deux ans sous maîtrise d'ouvrage de la Direction du développement durable, au sein du laboratoire de prospective en développement durable Phosphore, suivant une feuille de route particulièrement contraignante, proscrivant le recours aux énergies fossiles et exigeant une gestion ultra-rigoureuse de toute ressource naturelle (eau, air, biodiversité).

Les objectifs de ce laboratoire sont multiples :

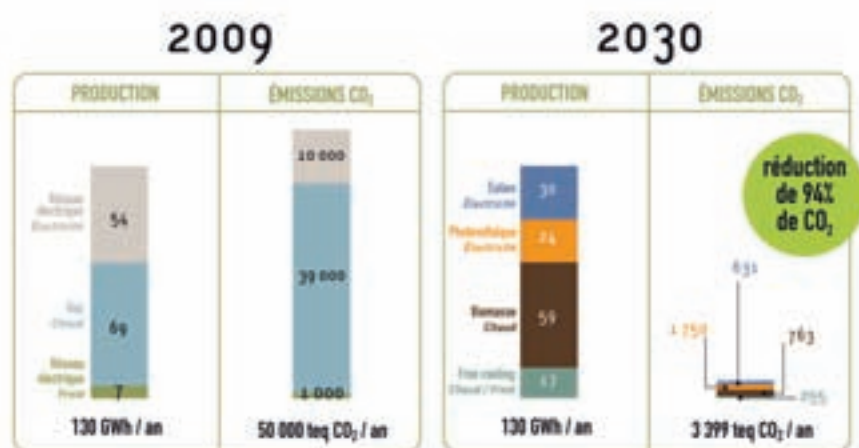
- accroître la synergie entre les départements de R&D des différentes branches du Groupe sur les sujets liés aux développements techniques, technologiques et énergétiques durables,
- prioriser les pistes de R&D les plus crédibles dans un contexte de proscription à venir de toute émission de gaz à effet de serre,
- fertiliser la réflexion des experts du Groupe par l'intelligence collective issue d'autres disciplines, en particu-

lier les sciences sociales telles que la sociologie, l'économie des transports, les sciences politiques appliquées à l'urbain et au « vivre ensemble ».

Pour virtuel qu'il soit, ce projet d'aménagement urbain durable se déroule sur un terrain d'expérimentation bien réel : la zone d'Arenc à Marseille, dont un diagnostic poussé – climatique, géographique, géologique, mais également historique et culturel - a préalablement été réalisé.

Après une première phase (2007-2008) centrée sur la conception d'une gare

Comparaison des émissions de gaz à effet de serre : scénario conventionnel/scénario Phosphore 2



multi-modale et d'une tour de services efficaces sur le plan énergétique, la deuxième tranche des travaux de Phosphore s'est achevée en septembre 2009, proposant la conception d'un pan de ville de 170 ha accueillant 32 000 habitants et répondant aux critères de Haute Qualité de Vie®, nouveau référentiel interne né des travaux en urbanisme durable de Phosphore. Comme au cours de la première phase, les contributeurs du projet se sont attachés à réinterroger systématiquement les pratiques actuelles. Ainsi, les procédés brevetés par les équipes R&D (EBT®, Luciole®, Unibridge®, modules HVA Concept™...) ont pu trouver de nouvelles applications et démontrer toute la pertinence de leur développement à une échelle industrielle, tout en éprouvant la solidité de principes constructifs ou d'avancées technologiques actuels tels que les façades double-peau, l'éolien urbain, la biomasse...

La méthodologie suivie s'est articulée autour de trois axes :

1. le déploiement d'un bouquet énergétique 100 % renouvelable, sans recours aux énergies fossiles, au profit de l'éolien (grand éolien déporté et petit éolien intégré au bâti), du solaire thermique et photovoltaïque, des chaudières à biomasse et du freecooling exploitant toute l'année l'eau de la Méditerranée à une température constante de 13° comme source directe de chaud ou de froid. Associé aux principes bioclimatiques visant à améliorer la performance thermique des bâtiments, ce bouquet décarboné permet de mettre en œuvre le concept de solidarité énergétique® initié dans Phosphore 1. Au final, 94 % des émissions de GES liées au bâti sont évitées.

INTERVIEW



RÉMI FEREDJ,
Directeur du patrimoine RATP

Vous avez assisté à la présentation complète du projet Phosphore II relatif à la conception virtuelle d'un écoquartier zéro carbone en 2030. Quels éléments ont semblé d'intérêt pour une entreprise publique de transport comme la RATP confrontée au quotidien aux enjeux d'un développement durable et partagé ?

La RATP, première entreprise de transport public multimodale au monde, est naturellement engagée en

faveur d'un développement urbain pérenne. Aussi ai-je suivi avec un vif intérêt la présentation des travaux prospectifs d'Eiffage en matière de conception des villes durables. Il s'agit à mes yeux d'un projet mais aussi d'une ambition. Au titre du projet, c'est notamment l'approche systémique de la ville comme espace dense qui m'a interpellé. Le mariage entre les différentes infrastructures de transport, le choix résolu de la densité, de l'évolutivité des formes bâties et des usages recouvrent en effet mes préoccupations quotidiennes de transporteur conscient des « déséconomies » de l'étalement urbain. On peut évidemment y ajouter le parti pris de mixité, tant sociale que fonctionnelle et c'est là que nous rejoignons

l'ambition : dans Phosphore, comme dans les projets que la RATP conduit autour de ses infrastructures, la ville n'est plus un espace de ségrégation mais elle crée, bien au contraire, par ses espaces publics et leur gestion, une solidarité retrouvée des citoyens dans toute leur variété. Ainsi, tournant le dos au pur exercice d'ingénierie, Phosphore me paraît ouvrir la voie de véritables retrouvailles avec la cité, promesses et enjeux qu'il faudra bien que nos sociétés défrichent et assument. Enfin, au-delà des aspects métiers mis en scène par Phosphore, le caractère très mobilisateur de ce projet pour les équipes a trouvé beaucoup de résonance dans notre entreprise. Ce n'est pas la moindre de ses qualités.

PHOSPHORE

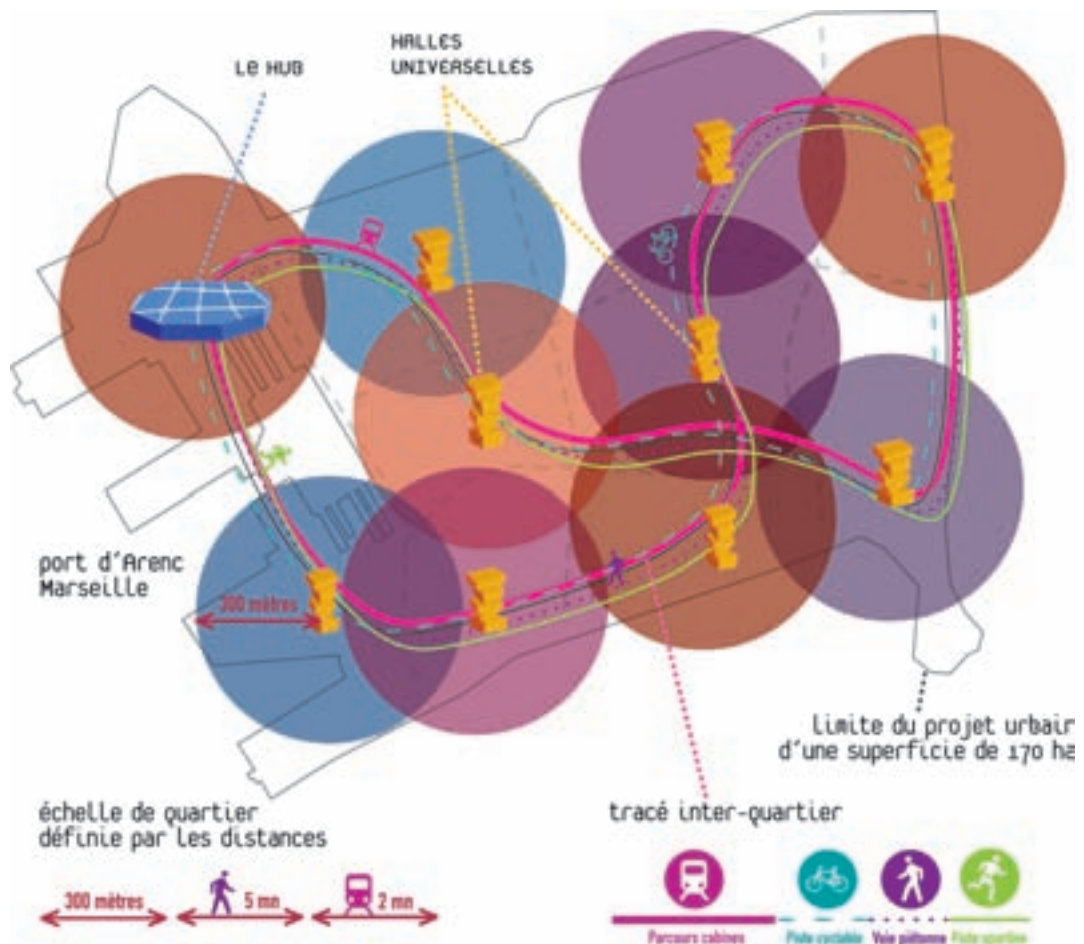


2. l'organisation de l'éco-mobilité des personnes et des marchandises.

Phosphore a rapidement démontré que la conception de l'éco-quartier nécessitait de traiter en préalable la question de la mobilité. L'usage de véhicules thermiques au sein de l'éco-quartier étant proscrit, le hub urbain organise cette rupture de charge et

offre une palette de modes de transports doux adaptés aux usages de chacun et desservant de manière fine l'éco-quartier : il s'agit ici de permettre aux habitants de trouver au maximum tous les 300 mètres une offre de transport doux (vélos, transports hectométriques, moyen-porteurs électriques multi-usages...), afin de décongestion-

ner l'espace urbain, favoriser l'intermodalité et la mobilité diffuse tout en privilégiant un espace public vivant et partagé, notamment à travers le concept de Rue Nue® à organisation évolutive en fonction des heures de la journée.





La Rue Nue® : **matin...**

... midi

... soir

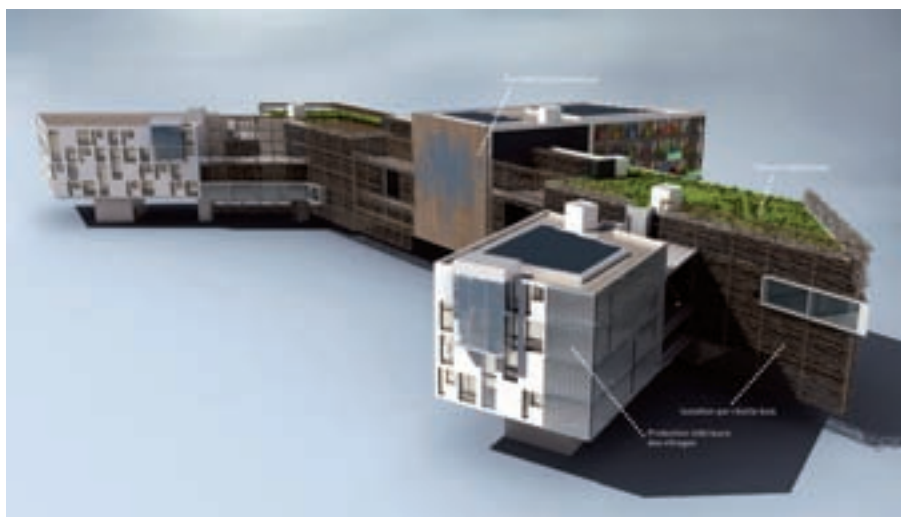
3. la création de bâtiments bioclimatiques, hybrides et évolutifs. Il s'agit ici de favoriser la mixité et la vitalité urbaine. Les typologies proposées, qu'elles soient à patio central, « multi-patios » ou arborescentes, intensifient l'usage des bâtiments en intégrant les différentes fonctionnalités possibles, logements, bureaux, commerces, restauration, ... Les structures des bâtiments font l'objet d'une programmation innovante afin qu'ils puissent s'adapter

aux mutations sociologiques en cours, telles la variabilité croissante de la structure familiale (monoparentale, recomposée), le développement du télétravail et du nomadisme professionnel et le vieillissement de la population. Ces quelques exemples plaident activement pour des conceptions évolutives des logements, qui devront être transformables à moindre coût et à confort égal, par exemple pour l'accueil d'une aide à domicile ou d'une per-

sonne dépendante, l'accueil des enfants le week-end, ou l'affectation d'une pièce à une activité professionnelle à domicile...

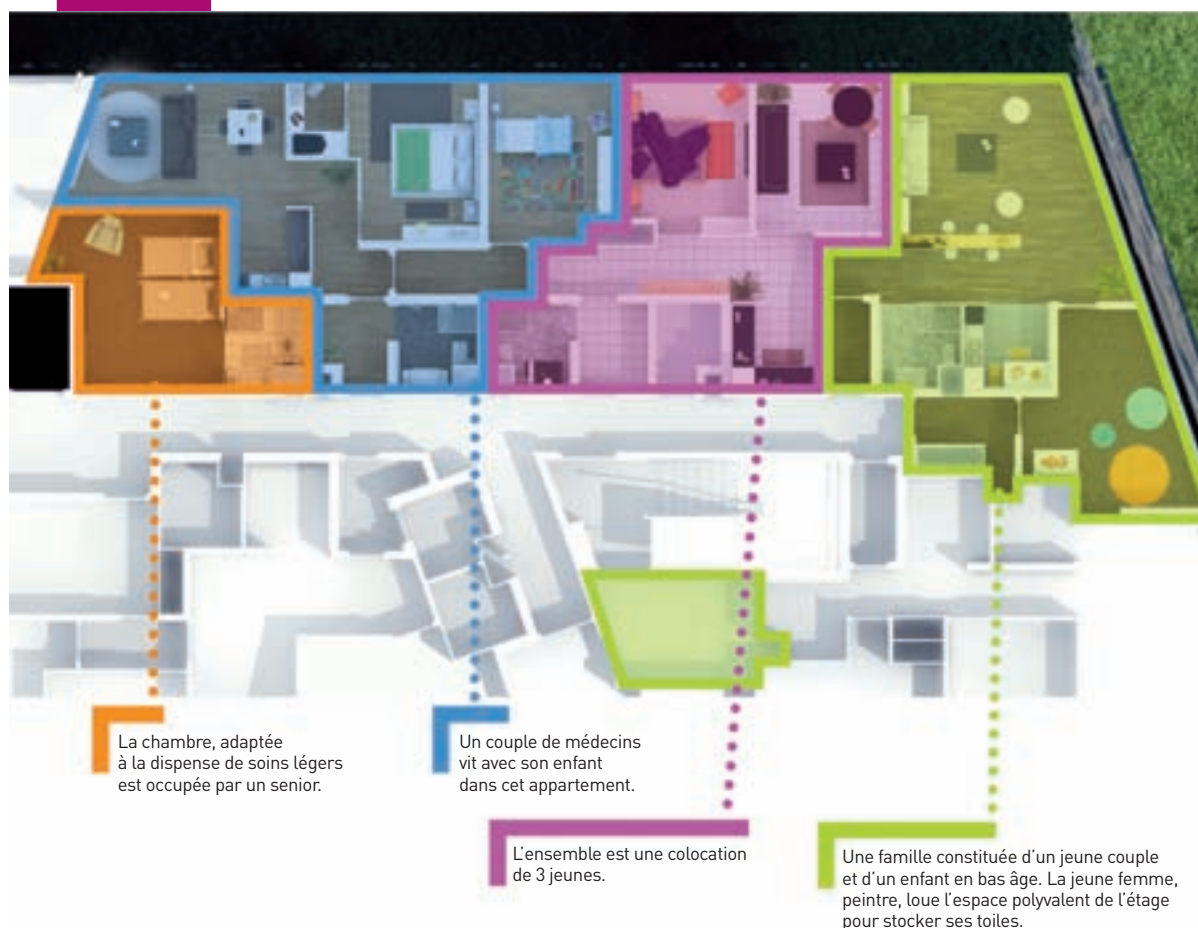
L'éco-quartier Phosphore II est librement accessible sur le site internet d'Eiffage, comme contribution du Groupe au débat national sur les éco-quartiers.

www.eiffage-phosphore2.com

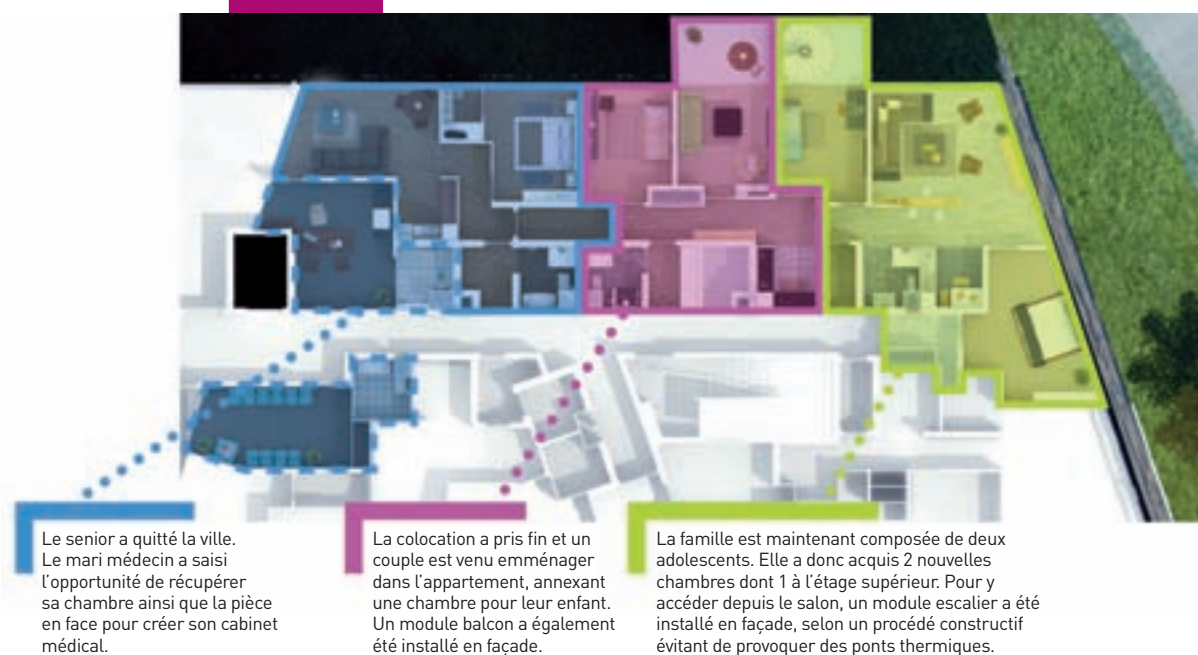


Bâtiment durable : structure modulaire et évolutive

2025



2037



HQVIE®

La Haute Qualité de Vie®

La Haute Qualité de Vie® constitue un apport méthodologique de premier plan visant à favoriser la prise en compte et l'intégration de toutes les composantes du développement durable au sein d'un projet urbain.

Initiée au sein du laboratoire de recherche en développement urbain durable baptisé Phosphore, l'élaboration de ce standard a mobilisé, sur un an, une trentaine d'ingénieurs réunissant les compétences d'ensembliser d'Eiffage aux côtés d'expertises extérieures «parties prenantes» de la ville.

Un état de l'art de la recherche ainsi qu'un comparatif de cinq éco-quartiers en France et en Europe ont été réalisés. Une étude approfondie des systèmes d'évaluation qualitative du bâti, parmi lesquels figurent LEED®, BREEAM® ou HQE®, a été menée afin d'évaluer leur concordance par rapport aux enjeux du développement durable.

Fort de ce retour d'expérience, Eiffage a défini les contours du standard Haute Qualité de Vie®, visant une approche systémique dans la conception de projets urbains.

Il se décline en six principes interdépendants et solidaires, applicables

quels que soient la nature, l'échelle et le positionnement du projet.

Présenté pour la première fois dans le cadre de l'offre du Stade du Havre en juin 2009, il a été intégré dans des offres de contrat de performance énergétique, de construction d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou d'hôpital.

L'avenir de la HQVie®

La première voie d'application repose sur le déploiement de la Haute Qualité de Vie® dans l'offre commerciale pour caractériser l'implication d'Eiffage et sa vision différenciée en matière de développement durable. Dans ce sens, plusieurs solutions techniques innovantes proposées sont évaluées et développées pour répondre aux principes de la Haute Qualité de Vie®.

À titre d'exemples, la «Rue Nue®» et les «bâtiments évolutifs», imaginées

au sein du projet Phosphore, sont des concepts HQVie® :

- La rue nue® est un espace où la signalisation verticale est gommée, les zones de franchissement effacées, pour laisser place à un marquage au sol constitué de LEDs (diodes électroluminescentes) incrustées dans le revêtement. Baptisé Luciole®, ce procédé est utilisable pour, d'une part, animer et faire varier la programmation d'un espace, et pour, d'autre part, renforcer ou se substituer à la signalisation ;

- Les bâtiments évolutifs, construits en mutualisant les contraintes réglementaires associées à plusieurs usages (logement, bureau, dispense de soins légers, restauration, etc.), permettent une modularité des espaces et une affectation en fonction des besoins des usagers, sans nécessiter de travaux gros œuvre et en limitant ceux de second œuvre.

Principes méthodologiques : HQVie®

	Principe	Définition
A	Respect du génie du territoire	Prise en compte des spécificités physiques, naturelles et culturelles du lieu dans la définition, la composition architecturale, le dimensionnement et le positionnement des ouvrages, des équipements et des espaces. Simplicité et/ou douceur des transitions entre la ville, les ouvrages, les équipements et les espaces.
B	Sobriété et gestion raisonnée des flux	Approche systémique de la gestion des flux et des rejets associés contribuant à réduire et à valoriser les externalités négatives inhérentes. Compensation systématique des impacts résiduels.
C	Sobriété et efficacité énergétique	Définition et calibrage optimal des procédés de construction et d'exploitation dans le but de réduire au maximum les consommations du site en ressources et en énergie, pour un service rendu optimal.
D	Intensification, permanence des usages et adaptabilité	Procédés conceptuels et constructifs appliqués aux ouvrages, aux équipements et aux espaces, visant à garantir leur durabilité, leur évolutivité et leur adaptabilité à court et à long terme, et leur affectation à différents usages couvrant des périodes de temps complémentaires.
E	Confort, bien-être et accessibilité à tout public	Ensemble de procédés permettant de répondre aux attentes et aux besoins de tout usager.
F	Prévention et maîtrise des risques	Procédés et procédures visant, d'une part, à réduire systématiquement la vulnérabilité des ouvrages, des équipements et des espaces aux différents aléas et, d'autre part, à les gérer sans conséquence préjudiciable.



Grand Stade Lille Métropole, un concentré d'innovations.

La R & D pour préparer l'avenir

La Recherche et Développement (R & D) est un élément essentiel à la croissance et au développement des entreprises, notamment par la conception et la maîtrise de techniques innovantes. Eiffage s'y est investi, en 2009, en créant ou consolidant des structures dédiées dans les branches.

La Direction Stratégie et Développement d'APRR/AREA

La Direction S & D conduit une politique active de veille et d'innovation permettant à APRR et AREA de rester à la pointe des évolutions technologiques et d'améliorer leur compétitivité dans leurs divers métiers, tout en répondant aux attentes nouvelles des clients. Elle anime notamment un réseau d'une dizaine de correspondants innovation issus de différents métiers et de différentes entités géographiques.

APRR et AREA participent également aux programmes de développement de systèmes de transport intelligents en Europe, notamment dans le cadre du

programme Easy Way (2007-2013) dont l'objet est de réduire à la fois la congestion et les émissions de CO₂.

L'entité R & D de la Direction IRD² d'Eiffage Construction

IRD² R & D concrétise l'engagement d'Eiffage Construction à décliner par anticipation les exigences du Grenelle de l'environnement.

Ses principales attributions sont la contribution au projet Eiffage Phosphore, en apportant une vision prospective de l'évolution de ses métiers.

La DRI d'Eiffage Travaux Publics

Développement de produits et de procédés, participation au maintien et à l'accroissement des connaissances, dépôt de brevets et formation des jeunes ingénieurs par la recherche sont les principaux axes de travail de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) d'Eiffage Travaux Publics.

Les sources d'émergence des thématiques de recherche sont multiples : expression des besoins dans les services et les régions, Comité Innovation Matériel (créé en 2009), appels d'offres, projets nationaux, appels à projets de l'Agence nationale de la recherche



Viaduc de **la Grande Ravine** sur l'île de la Réunion.

(ANR), chartes ASFA et Innovation routière, recherche professionnelle (URSIF, FNTP). La Direction générale de la branche valide les axes de travail.

Les moyens propres de l'entreprise sont utilisés (laboratoires, ingénieurs, techniciens, thésards, stagiaires) et des partenariats externes, rassemblant savoir et expertise autour de projets communs, sont recherchés, notamment avec des écoles et des universités (ENTPE de Lyon, INSA de Toulouse, école des Mines de Douai, écoles de Chimie de Rennes et Mulhouse, ESTP), le laboratoire des Ponts et Chaussées, les acteurs des projets de l'ANR, et des industriels (BP, Total, CECA, Arizona Chemical).

Venant s'ajouter au financement direct, le Crédit Impôt Recherche, dispositif structurant, permet de recenser et financer les actions de recherche de la branche, y compris les actions de normalisation et la gestion des brevets.

En 2009, 41 sujets ont été retenus dans le cadre du Crédit Impôt Recherche.

La DTS de Forclum

Forclum s'est récemment dotée d'une Direction Technique et Scientifique (DTS), compétente en électrotechnique, informatique et génie thermique.

La DTS s'est entourée d'un réseau de compétences externes: laboratoires universitaires, grands laboratoires nationaux, experts indépendants dans

les domaines du ferroviaire, de la sécurité, de l'éclairage, de l'optique, de la plasturgie, de l'électrochimie et de la régulation industrielle. Elle assure la veille technologique et normative, la recherche appliquée, le développement de solutions et d'offres nouvelles, la définition et la mise en place d'outils communs.

Interface entre Forclum et les projets fédératifs d'Eiffage, elle travaille, sur les projets transverses, en coordination avec le Comité Scientifique du Groupe, la Direction du développement durable et les Directions techniques des autres branches.

La transversalité avec les filiales, disposant également de compétences en développement ciblées sur les domaines plus spécifiques du tissu local, est assurée par des réseaux de correspondants (communication, commercial, qualité environnement, ressources humaines...), animés par les directions fonctionnelles du Siège.

Eiffel

La politique R&D de la branche est ouvertement orientée vers :

- Les innovations destinées à optimiser les projets des clients (méga poutre du stade de Lille). Les innovations sont concentrées sur les méthodes et les techniques mises en œuvre (viaduc de la Grande Ravine sans appui).
- La modernisation et l'automatisation des outils de production. La culture de

l'innovation se retrouve dans la conception, le développement ou l'adaptation de machines ou d'outils par les équipes de maintenance et d'entretien, avec le concours des opérationnels (machine à Profilé Reconstitué Soudé).

- Le développement de nouveaux produits et services, tels la commercialisation de l'Unibridge SA du procédé Unibridge®, ou la proposition d'offres de maintenance clef en main intégrant le mesurage des équipements.
- De nouveaux axes de recherche liée au développement durable dans le domaine de l'efficacité énergétique, en voie de développement depuis 2009.



Trophées de l'innovation 2009

reflet du dynamisme créatif du Groupe

Tous les deux ans, les Trophées de l'innovation Eiffage distinguent des projets exemplaires nés de collaborations internes. L'objectif des Trophées est d'entretenir l'esprit d'innovation dans tous les métiers du Groupe en valorisant la dynamique créative, tant celle des collaborateurs pris individuellement que celle des équipes métier constituées.

INTERVIEW



ADÉLAÏDE FÉRAÏLLE

Chercheuse à l'Unité de recherche Navier de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Les Trophées de l'innovation ont été remis lors du Carrefour des jeunes. Quel jugement portez-vous sur la signification et l'attractivité d'un tel événement vis-à-vis de jeunes recrues ?

Ces trophées ont été une occasion de prendre conscience de la place de l'innovation au sein d'Eiffage. Derrière le mot trophées, la notion de compétitivité est sous-jacente. La compétition, qui sert l'innovation et qui donc s'inscrit dans une perspective applicative, me semble être de nature à motiver les jeunes recrues qui représentent l'un des viviers de la créativité. La créativité est le fondement de l'innovation, et l'encourager indirectement par ces trophées est une démarche motivante auprès de ces jeunes. Ils sont, de par leur nouveau statut, probablement les plus à même d'apporter à l'entreprise un regard neuf ainsi que les compétences nécessaires au développement des technologies de demain. L'innovation est également synonyme de mouvement vers l'avant et cela peut signifier pour eux l'appartenance à une entreprise qui recherche constamment l'évolution. Par ailleurs ces trophées ont été l'occasion de récompenser des démarches innovantes, et ils ont ainsi donné aux jeunes recrues l'opportunité de découvrir les domaines clés de l'entreprise sur ce terrain.

Le jury était composé pour moitié de personnalités extérieures :

- Mme Adélaïde Féraïlle, chercheuse à l'Unité de recherche Navier de l'École Nationale des Ponts et Chaussées ;
- M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris ;
- M. Alain Maugard, ancien président du Conseil scientifique et technique du bâtiment, président de Qualibat.

1. Cœur de métier

Dans cette catégorie, les Trophées 2009 ont récompensé la solution imaginée par les ingénieurs d'Eiffage pour les poutres principales du grand stade de Lille. Celles prévues dans le permis de construire auraient visuellement écrasé le stade du fait de leur massivité. Le bureau des méthodes a imaginé une alternative, basée sur un assemblage par brochage, associé à la mise en place de précontraintes. Cette innovation a permis d'obtenir des poutres à la fois plus fines et plus faciles à mettre en œuvre.

2. Environnement

Le Prix de l'innovation environnementale a distingué la calculatrice ACV produits. Développé par Eiffage Construction, cet outil simple utilise les données des fiches de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) pour comparer la qualité environnementale de produits de construction, sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Pour chacune

de ces étapes, toutes les matières premières, énergies et consommations induites par le produit sont calculées, ainsi que tous les rejets (eau, air, sol, déchets...)

3. Initiative sociale/sociétale

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'A31 en Bourgogne, et en dehors de toute obligation réglementaire, APRR a décidé d'installer 120 gîtes pour les chauves-souris à proximité des ouvrages hydrauliques et des bassins. Pour les fabriquer, APRR a fait appel à un centre d'aide par le travail local. Une initiative récompensée par le Prix de l'innovation sociétale des Trophées 2009.

4. Fonction support

Le Prix de l'innovation a été remis aux équipes d'AREA pour la mise au point d'un système d'intervention à distance sur les équipements de péage. Il permet aux techniciens d'établir un diagnostic et d'agir à distance (bureau, astreinte à domicile...) sur les équipements de péage. Cette innovation réduit le temps d'indisponibilité de l'équipement et les coûts de maintenance. Il améliore également la sécurité du personnel.

5. Amélioration technique terrain

Eiffage Concessions (APRR et AREA) : le projet « bascule de chaussée » repose sur une application Excel qui matérialise

INTERVIEW

le schéma du basculement de chaussée. Il simplifie les tâches d'organisation et améliore la sécurité des clients et des intervenants. Autre innovation primée, un panneau motorisé télécommandé permet un balisage plus rapide et plus sécurisé, pour neutraliser de façon temporaire les voies sur autoroutes.

Eiffage Construction : le Prix de l'innovation a été décerné à une technique de décoffrage des mannequins de grande dimension. Elle améliore la sécurité des ouvriers, optimise le temps sur chantier et maintient la qualité des mannequins.

Eiffage Travaux Publics : pour protéger du feu les câbles de ponts à haubans, le département Grands Travaux a imaginé un système, adapté aux travaux neufs comme à la maintenance, de protection en deux couches autour des câbles.

Eiffel : la machine de soudage de petites poutres reconstituées soudées (PRS), conçue et réalisée en interne, permet d'assembler et de souder des poutrelles de hauteur inférieure à 2 mètres en une seule et même opération automatisée.

Forlum : le Prix de l'innovation est revenu à un procédé de fabrication de gaines techniques pré-équipées pour les hôtels, ou les maisons de retraite. Préparées en atelier, elles permettent des gains en conformité, en productivité et en confort de travail lors du montage.



YOUSSEF DIAB,
Professeur des Universités,
Université Paris Est
Directeur Scientifique
de l'École des Ingénieurs
de la Ville de Paris.

Les innovations présentées lors des Trophées étaient de nature et de degré variés afin d'impliquer toutes les catégories de personnel. Si les innovations sont différentes, comment définiriez-vous l'esprit d'innovation ?

L'innovation au sein de

l'entreprise est une démarche incrémentale et progressive plutôt que radicale. Elle doit apporter un avantage concurrentiel. Cette idée nouvelle peut avoir plusieurs origines : économique en ouvrant un nouveau marché ; technologique comme l'introduction d'un nouveau mode ou outil de production ; organisationnelle pour améliorer le fonctionnement et les performances économiques, sociales ou environnementales de l'entreprise.

Lors des Trophées de l'innovation Eiffage, j'ai pu observer qu'elle était aussi de plus en plus collective.

Elle cherche à valoriser de nouvelles connaissances et de nouveaux enjeux, comme le changement climatique, l'environnement et la sécurité, dans les différentes phases des projets de développement urbain, en allant de la conception à la réalisation et à l'exploitation des projets.

Tous les projets retenus ont une volonté de répondre à des enjeux de la société moderne, qui vont de l'économie d'énergie à la qualité de vie, la qualité architecturale et technique, la qualité environnementale et à l'amélioration de la sécurité.



Gare Saint-Sauveur à Lille.

ENGAGEMENT

Le Grand prix Eiffage 2009 a été décerné aux modules lumineux Luciole®.

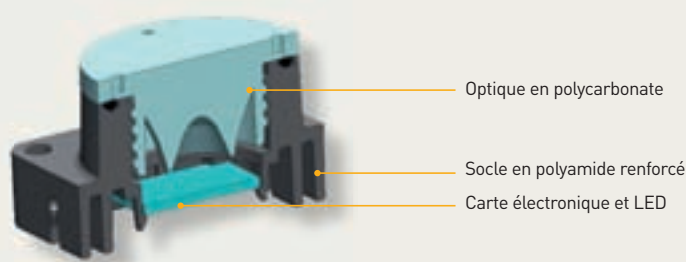
Forlum et Eiffage Travaux Publics ont conçu un procédé qui associe des modules lumineux à base de LEDs intégrables dans plusieurs matériaux : asphalte coulé, enrobés, bétons autoplacants, BEFUP/BSI®, résines...

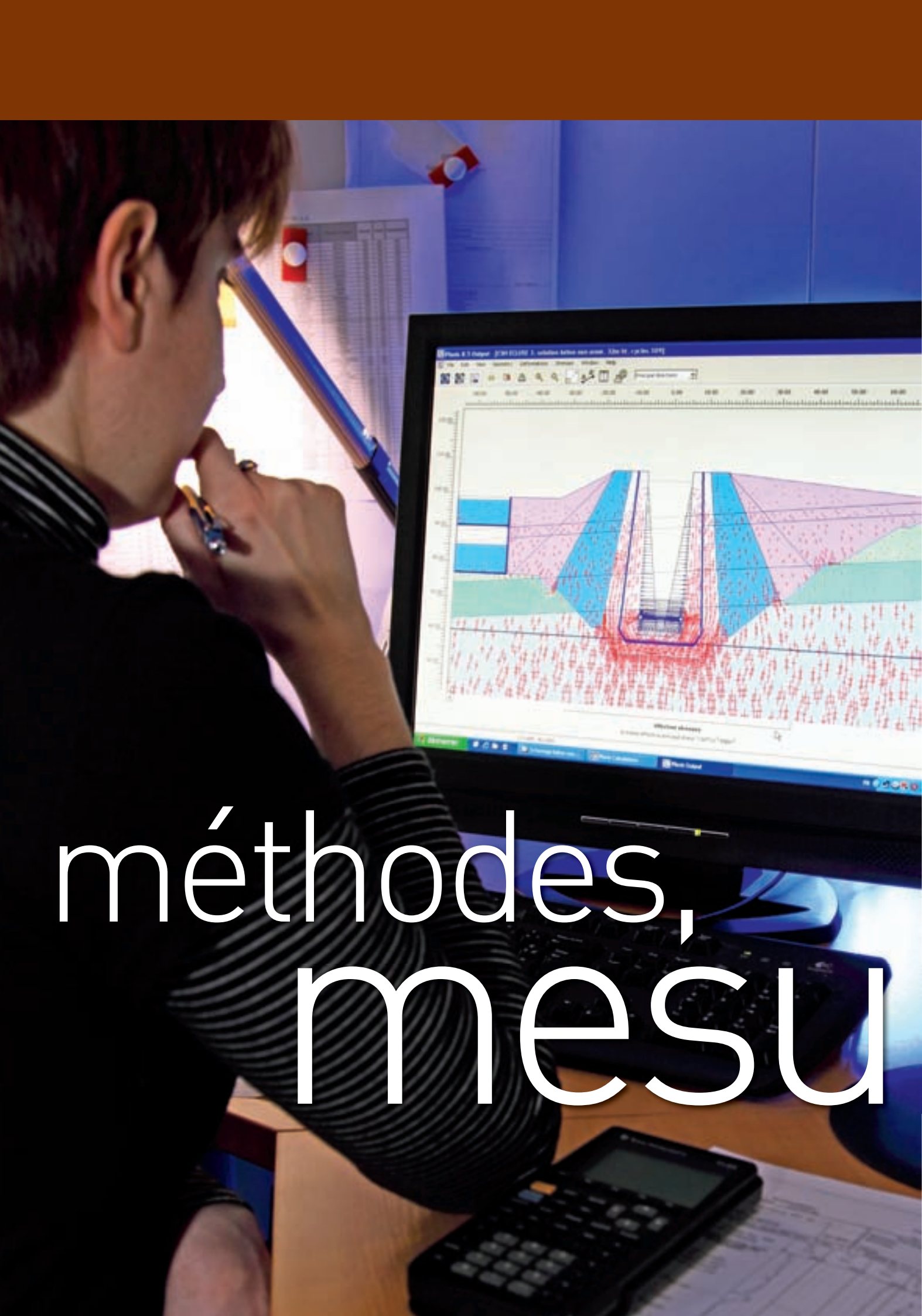
Le marché ne propose aujourd'hui que des modules à encastrer qui requièrent une intervention sur la structure, ce qui peut générer, à terme, divers défauts potentiels (étanchéité, fissures...)

L'idée a été de concevoir des modules lumineux, câblés, posés sur un guide et ainsi intégrés (3 cm) dès la coulée au matériau de construction inhibant la majorité des risques structurels de la solution encastrement.

Cette solution innovante permet d'apporter des solutions pérennes en matière de signalisation (passages piétons, pistes...) et de décoration (logos d'entreprise, parcs...), solutions

appréciées par les architectes et les paysagistes. L'assemblage à la demande permet de réaliser n'importe quelle forme pour la mise en valeur des sites.





méthodes,
mesu



res et contrôles

GEODE

(Gestion opérationnelle de l'environnement),

l'outil de maîtrise environnementale du Groupe

La dimension environnementale des activités pèse de plus en plus lourd sur le management des entreprises, tant en termes d'augmentation des contraintes réglementaires qu'en termes de prise de conscience des directeurs des filiales, des clients et du public.

Maîtriser ses impacts sur l'environnement, respecter la réglementation, développer une démarche de certification ISO 14001, optimiser un système en place sont à l'heure actuelle des axes incontournables du management responsable.

Dans ce contexte, la Direction Qualité Environnement de Forclum a développé en 2005, en collaboration opérationnelle avec son réseau Environnement, un outil permettant aux entreprises d'encadrer leur réponse opérationnelle, d'une part à la maîtrise de leur problématique environnementale (et plus particulièrement réglementaire), et d'autre part à la satisfaction des exigences de l'ISO 14001 (notamment en termes de suivis et d'enregistrements).

Mis à la disposition des entreprises Forclum en septembre 2005, le logiciel était opérationnel sur toutes les entreprises mi-2006. Il a parallèlement «essaimé» dans d'autres branches

d'Eiffage, en y subissant, à cette occasion, quelques adaptations aux métiers.

L'idée de déployer l'outil sur toutes les branches d'Eiffage, dans une version web base de données, s'est imposée fin 2008, pour finalement être acceptée par consensus général mi 2009.

La nouvelle version permet d'accroître la fiabilité et l'homogénéité des informations, la traçabilité, l'interactivité et la consolidation des données saisies.

Points fédérateurs

- Une méthode complète et éprouvée, basée sur l'opérationnel et reconnue comme performante par les auditeurs tierce partie.
- Une base de travail commune à toutes les branches, prenant en compte les problématiques de chacune.
- Une gestion optimisée d'exigences réglementaires européennes, nationales et locales (textes régionaux,

départementaux, municipaux, règlements divers) très lourdes, incluant le suivi de la conformité, la mise à jour systématique et automatique des textes et les alertes relatives aux pertes de conformité.

- Un accès immédiat et interactif à un documentaire adapté et régulièrement mis à jour (FDS, cycle de vie des matériaux, nomenclatures des ICPE, des IOTA, des déchets...)

- Une administration flexible des données par les utilisateurs sur les sites, permettant la consolidation aux différents niveaux de l'organisation (filiale, région, branche, Eiffage).

- Un outil de travail collaboratif permettant aux différents niveaux de l'organisation d'échanger des documents, d'enrichir le documentaire et de déclencher et suivre des plans d'action (la gestion opérationnelle reste de la responsabilité des correspondants sur les sites).

GEODE : quelques fonctionnalités

- Réaliser et tracer l'analyse environnementale des sites permanents et des activités génériques des chantiers, selon une méthodologie propre à chacune des branches.
- Identifier les situations d'urgence et leur associer les réponses de l'entreprise, ainsi que sa capacité à réagir.
- Déterminer et tracer les régimes ICPE et IOTA auxquels sont soumis les activités et produits, et évaluer les conformités administrative et technique de l'entreprise par rapport aux obligations qui en découlent.
- Recenser tous les produits dangereux utilisés et stockés dans l'entreprise et en noter les caractéristiques (phrases de risques, données nécessaires au zonage ATEX, données relatives à l'élimination des déchets comportant des éléments radioactifs, possibilités de substitution...)
- Recenser les déchets de l'entreprise (code nomenclature déchets, code ONU pour le transport des marchandises dangereuses...), valider la conformité réglementaire de la gestion et de la traçabilité des déchets (suivi du déchet de sa production jusqu'à son élimination, définition des filières d'élimination), et établir le registre réglementaire des déchets et le registre des déchets non dangereux.
- Tracer l'évaluation des risques relatifs aux atmosphères explosives.

Sextant

le média d'une gestion optimale des ressources humaines

Clés de progrès majeurs pour la fonction RH et les décideurs de toutes les branches du Groupe, le système d'information RH «Sextant», né en 2007, a bénéficié au long de l'année 2009 de nouvelles applications.

Ce nouveau SIRH devient un véritable levier d'évolution de la fonction RH : il s'agit de passer du traitement et de la mise à disposition d'informations aux opérationnels à une fonction de conseil et d'accompagnement au travers du partage de données fiables et faciles d'accès, pour une amélioration du pilotage à tous les niveaux.

Les applications suivantes ont été mises à disposition courant 2009 et seront successivement déployées dans toutes les branches jusqu'en 2012 :

■ **Sextant-Mobilité recrutement** permet à la fois aux collaborateurs d'accéder aux

offres de postes à pourvoir en interne, et aux responsables RH de proposer aux managers les candidats les plus adaptés à leurs besoins, et ce dans les meilleurs délais.

■ **Sextant-Pilotage RH** est un outil de reporting qui offre aux responsables RH et aux opérationnels l'accès à des tableaux de bord et à des indicateurs partagés sur les effectifs, les mouvements de personnel ou les risques professionnels.

■ **Sextant-Intérim**, expérimenté par plusieurs sites en 2009, a été conçu pour conforter la maîtrise du recours au travail temporaire.

■ **Sextant-Contrats**, outil de production des contrats de travail, a été testé avec succès dès février 2009.

■ Enfin, le premier lot de **Sextant-Formation et compétences certifiées** a été mis en œuvre en fin d'année 2009. Cette application clé du développement professionnel vise à placer la formation au cœur du management et des processus RH, mais aussi à optimiser les moyens mis en œuvre au service d'une politique de formation en adéquation avec les cibles stratégiques du Groupe.

REPORTING

Loi NRE

Les données présentées ci-dessous concernent uniquement le périmètre France, hors Clemessy et Crystal.

Loi NRE – Compte rendu social

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Total
1. RESSOURCES HUMAINES								
Effectif total								
2009	77	4 008	11 736	326	18 507	3 725	14 743	53 122
Nombre embauches CDD								
2007	0	87	564	45	925	35	610	2 266
2008	14	145	513	4	599	228	614	2 117
2009	81	131	354	46	639	175	434	1 860
Nombre de CDI								
2007	0	126	1 577	76	2 155	109	1 337	5 380
2008	1	122	1 201	2	1 941	398	1 306	4 971
2009	6	112	499	71	1 006	268	612	2 574
Nombre jeunes -30 ans recrutés								
2007	91	nc	1 334	22	1 583	129	1 092	4 251
2008	13	133	1 105	0	1 559	415	1 178	4 403
2009	69	91	559	33	1 092	230	679	2 753
Nombre licenciements								
2007	0	44	304	10	534	9	220	1 121
2008	1	35	347	16	565	63	221	1 248
2009	2	47	352	9	476	62	190	1 138
Effectif moyen intérimaires sur l'année								
2007	NC	272	2 428	5	2 102	302	2 501	7 642
2008	0	232	2 374	3	1 214	968	2 238	7 028
2009	0	219	1 886	5	1 251	714	1 832	5 907
HEURES SUPPLÉMENTAIRES								
2007		1,30%	2,10%	0,00%	2,20%	4,20%	3,00%	2,00%
2008		1,40%	2,30%	0,00%	2,80%	2,60%	0,20%	1,90%
2009		1,39%	3,07%	0,00%	4,30%	2,10%	0,11%	2,52%
2. ABSENTÉISME								
Maladie								
2007	NC	4,9	3	0	4,8	3,8	3,9	NC
2008	4,11	4,84	4,69	2,23	4,97	4,57	4,57	NC
2009	2,13	4,83	4,42	1,49	4,52	5,51	3,87	5,89
Accidents du travail								
2007	0	0,4	1,5	0	1	0,8	1,4	NC
2008	0	0,29	1,06	0	0,84	0,75	0,63	NC
2009	0	0,29	0,99	0,06	1,25	0,68	0,55	0,91
Global								
2007	NC	7,6	8,7	0	10,1	6	7,1	NC
2008	7,14	7,33	8,77	3,06	10,89	12,15	7,47	NC
2009	4,94	6,75	8,98	2,25	10,26	8,34	6,56	11,62
3. RÉMUNÉRATIONS								
Salaires moyen mensuel chargé Cadres								
2008	10 372	6 986	8 037	7 151	7 540	6 823	6 535	7 058
2009	9 506	7 760	7 958	9 756	7 056	6 775	6 027	NC
Salaires moyen mensuel chargé Etam								
2008	2 478	3 774	3 840	2 875	3 929	3 836	3 512	3 319
2009	2 754	4 024	3 877	4 541	3 936	3 926	3 417	NC
Salaires moyen mensuel chargé ouvriers								
2008	50	3 230	3 039		2 872	2 913	2 843	2 733
2009	50	3 855	3 004	50	2 960	3 037	2 840	NC
Taux de charge moyen								
2008	1,4	1,45	1,7	1,92	1,68	1,54	1,65	1,65
2009	1,48	1,47	1,71	1,68	1,68	1,50	1,65	NC
4. ÉGALITÉ HOMME / FEMME								
Taux de femmes cadres dans l'effectif cadres								
2007	27	NC	13,89	28,18	10,31	9,05	9,87	NC
2008	48,05	43,42	9,79	16,48	7,50	8,08	9,99	11,63
2009	53,25	42,49	9,80	27,91	7,58	8,62	10,24	11,71
Taux de femmes cadres dans l'effectif total								
2007	41,60	NC	14,00	28,24	10,13	7,67	10,15	
2008	46,15	26,76	14,3	15,64	11,11	10,77	10,3	NC
2009	35,71	26,69	14,38	25,81	11,53	11,84	11,03	13,76

Loi NRE – Compte rendu social

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Total
5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ								
Taux de fréquence des accidents du travail								
2007	0	9,63	27,74	0	28,46	25,26	17,58	NC
2008	0	10,61	25,68	0	23,68	12,42	14,72	NC
2009	0	11,71	24,74	0	19,76	11,94	15,33	NC
Taux de gravité annuel								
2007	0	0,26	1,04	0	0,97	1,14	0,47	NC
2008	0	0,26	1,01	0	0,73	0,46	0,44	NC
2009	0	0,33	1,04	0	0,65	0,49	0,56	NC
Taux de gravité réglementaire								
2007	0	0,48	1,96	0	1,54	1,47	0,93	NC
2008	0	0,39	1,89	0	1,32	0,93	0,72	NC
2009	0	0,41	1,51	0	1,24	1,28	0,82	NC
Taux de fréquence des intérimaires								
2009	0	20,11	40,61	0	26,35		39,17	NC
6. FORMATION								
% Coût formation Hygiène & Sécurité								
2007	NC	NC	0,73	0,04	1,20	0,54	0,60	NC
2008	0,12	NC	0,88	0,07	0,85	1,06	1,55	NC
2009	0,10	1,07	0,90		0,79	0,95	1,06	NC
% Coût global formation								
2007	3,80	NC	2,43	1,54	2,59	2,10	2,75	NC
2008	0,59	3,90	2,41	4,23	1,75	2,22	2,76	NC
2009	0,56	4,06	2,40		1,64	2,12	2,85	NC
7. HANDICAPÉS								
Nbre de handicapés (DOETH case C)								
2008	1,22	68,34	307,68	1	619,4	141,56	320,45	1 459,65
2009	1,22	75,99	318,44	1,00	418,14	144,84	355,76	1 315,39
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTU ou ESAT (DOETH case D)								
2008	0,55	3,13	8,82	0,02	58,07	3,19	26,38	110,06
2009	0,55	2,20	8,42	0,18	12,62	9,92	20,40	54,29
Effectif manquant minoré des ECAP (DOETH Case H2)								
2009	1,77	54,09	157,37	3,60	599,89	43,58	186,50	1 046,80
Indemnités payées (DOETH Case N) (en euros)								
2008	4 285	299 749	287 355	45 871	447 126	140 883	788 412	2 013 681
2009	4 285	284 927	363 834	50 518	383 196	163 634	738 646	1 989 040
8. ŒUVRES SOCIALES (en %)								
2008	1,33%	4,89%	2,69%		2,14%	3,43%	3,70%	3,04%
2009	1,82%	4,77%	1,98%	SO	1,40%	2,30%	2,98%	2,26%
9. SOUS-TRAITANCE								
Part de sous-traitance Hors groupe (en %)								
2007	0%	0,59%	41,60%	0,00%	10,00%	26,30%	9,90%	
2008	0,00%	0,59%	40,98%	SO	7,69%	14,19%	10,92%	NC
2009	0,00%	0,00%	30,86%	SO	2,54%	29,96%	9,38%	NC

Note : Les chiffres en italique indique une correction par rapport aux publications précédentes.

Loi NRE – Compte rendu environnemental

	Concessions	APRR	Eiffage Construction	Holding	Eiffage Travaux Publics	Eiffel	Forclum	Total	
1. CONSOMMATION DE RESSOURCES									
Consommation Eau (en m ³)									
2007	NC	481 966	446 316	7 800	1 620 027	17 403	57 103	2 630 615	
2008	7 250	479 240	532 955	4 075	1 306 384	30 450	46 516	2 406 870	
2009	8 839	500 100	500 156	6 139	1 538 959	46 706	48 001	2 648 900	
Consommation électricité (en GWh)									
2007	NC	62,9	60,9	2,9	90	8,8	22,2	247,7	
2008	1,5	69,6	61,9	2,8	85,8	16,4	19,7	256,5	
2009	1,5	78,6	60,9	3,4	91,9	15,4	19,1	270,80	
Consommation Fuel FOD (en L)									
2008	16 000	1 252 128	780 613	0	46 961 718	386 030	1 260 071	50 656 560	
2009	16 500	1 177 602	650 206	0	55 718 986	600 483	1 311 419	59 475 196	
Consommation Fuel lourd (en L)									
2008	0	0	39 799	0	14 825 089	59 892	12 109	14 936 889	
2009	0	0	15 841	0	10 489 379	0	19 686	10 524 906	
Consommation Gaz (kWh)									
2008	0	7 070 279	1 485 594	0	391 655 119	16 242 457	7 933 786	424 387 235	
2009	0	6 083 380	2 194 073	7	516 488 438	18 809 335	7 935 273	551 510 506	
Consommation GO, Essence et Kérosène (en L)									
2008	29 000	5 807 167	8 346 225	38 000	46 747 123	2 097 122	21 704 686	84 769 323	
2009	27 800	5 827 857	7 558 462	74 436	36 389 961	1 671 325	19 767 032	71 316 873	
Consommation totale carburant (en L)									
2008	45 000	7 059 295	9 166 637	38 000	108 533 930	2 543 044	22 976 866	150 362 772	
2009	44 300	7 005 459	8 224 509	74 436	102 598 326	2 271 808	21 098 138	141 316 976	
Consommation totale de granulats (en tonnes)									
2008	SO	SO	SO	SO	35 411 163	SO	SO	35 411 163	
2009	SO	SO	SO	SO	32 065 442	SO	SO	32 065 442	
2. DÉPENSES PRÉVENTIVES									
Montant des Investissements préventifs environnement (en euros)									
2008	0	15 459 798	955 048	0	3 407 018	530 886	543 891	20 896 641	
2009	0	12 948 794	508 955	0	6 759 693	219 714	212 363	20 649 519	
Montant dépenses préventives de fonctionnement environnement (en euros)									
2008	0	18 709 427	1 002 679	0	1 654 695	163 743	1 113 767	22 644 311	
2009	-	15 793 276	1 008 476	0	4 557 554	149 657	1 298 600	22 807 563	
Dépenses préventives fonctionnement (en %)									
2008	0%	1,02%	0,04%		0,08%	0,03%	0,07%	NC	
2009	0,00%	0,85%	0,05%	SO	0,14%	0,02%	0,07%	NC	
3. CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENT, QUALITÉ, SÉCURITÉ									
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (en %)									
2007	SO	NC	15,80%	SO	15,00%		17,51%	NC	
2008	SO	0,00%	66,32%	SO	17,68%	0,00%	46,36%	NC	
2009	SO	74,10%	69,90%	SO	24,02%	8,47%	71,53%	NC	
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001 (en %)									
2007	SO	76,00%	90,00%	SO	95,00%	51,54%	70,55%	NC	
2008	SO	100,00%	95,86%	SO	85,07%	18,76%	82,01%	NC	
2009	SO	100,00%	90,97%	SO	91,00%	64,70%	83,37%	NC	
Chiffre d'affaires certifié Sécurité (en %)									
2007	SO	NC	NC	SO	NC	NC	NC	NC	
2008	SO	0,00%	44,10%		8,38%	10,14%	28,46%	NC	
2009	SO	0,00%	47,77%	SO	6,88%	50,31%	33,63%	NC	
4. PROCÉDÉS SPÉCIAUX									
ARC 700 ou similaire en m ²					533 248				
EMF 200 en m ²					113 566				
EBT en tonne					72 054				
5. DÉCHETS									
Déchets dangereux (en T) en 2009		0	200	454	SO	19 535	265	785	21 239
Déchets non dangereux (en T) en 2009		6	6 395	22 678	SO	62 436	2 670	94 458	188 643
Déchets inertes (en T) en 2009		0	0	34 669	SO	1 782 283	192	161 591	1 978 735
Dépenses déchets (en €) en 2009		600	3 305 454	11 287 128	2 326	4 702 101	338 801	1 571 474	21 207 884
6. PROVISIONS ET CAUTIONS ENVIRONNEMENT									
Provisions environnement en 2009		0	0	387 810	0	3 095 385	0	63 500	3 546 695
Caution financières environnement en 2009		0	324 000	17 940	0	13 870 778	0	0	14 212 718

CONTRÔLES

Rapport d'examen de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs de développement durable publiés dans le rapport annuel 2009 de la société Eiffage

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes d'Eiffage, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs de développement durable relatifs à l'exercice 2009 présentés dans la partie développement durable du Rapport Annuel 2009 du Groupe.

Les indicateurs de développement durable sélectionnés sont les suivants :

Indicateurs sociaux

- TF – Taux de Fréquence de l'ensemble du personnel (accidents du travail),
- TGR – Taux de Gravité Réglementaire de l'ensemble du personnel (accidents du travail),
- Nombre de bénéficiaires manquants minoré au titre de la part des ECAP-Emplois exigeants des Conditions d'Aptitudes Particulières - (case H2 de la DOETH – Déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés),
- Nombre d'handicapés embauchés dans l'année,
- Taux de femmes cadres dans effectif cadres,
- Taux de femmes dans l'effectif total.

Indicateurs environnementaux

- Consommation d'électricité,
- Consommation totale de carburant,
- Consommation de gaz,
- Consommations d'eau.
- Produits spéciaux : surfaces traitées ou quantités utilisées de ARC 700, EMF 200 et EBT.

Ces indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction du développement durable du groupe Eiffage, conformément aux procédures de reporting internes du groupe Eiffage, disponibles sur demande au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

- Nous avons examiné l'organisation mise en place par le Groupe, les procédures de reporting existantes au regard de leur cohérence, leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible, ainsi que les outils de reporting associés.

Ces travaux ont été réalisés sur la base d'entretiens et de tests de cohérence afin de vérifier la bonne compréhension et la correcte application de ces procédures, que nous avons conduits :

- au siège du groupe Eiffage :
- avec les représentants de la Direction Développement Durable,
- dans les entités du Groupe avec les correspondants en charge du reporting développement durable au sein de chacune des branches du groupe incluses dans notre revue : Eiffage Construction, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Concessions, Eiffel, Forclum et APRR.

- Concernant les indicateurs sélectionnés, nous avons revu leur cohérence et leur réalité au regard de l'organisation mise en place et des procédures existantes, des documents disponibles et des outils de reporting utilisés.

Ces travaux ont consisté en des entretiens, des tests de cohérence et des tests de détail pour vérifier les calculs et rapprocher les données avec les pièces justificatives, que nous avons conduits :

- en ce qui concerne la collecte des données, dans les établissements du Groupe avec les correspondants en charge du reporting développement durable de :

Pradeau et Morin, Eiffage Construction Saint-Denis, Eiffage Construction Gestion Développement Vélizy, Bocahut Avesnes sur Helpe, Eiffage Travaux Publics Postes mobiles Méditerranée, Eiffage Travaux Publics Enrobés Rhône-Alpes Auvergne minoritaire, Eiffel Camom – Saint Symphorien d'Ozon, Eiffel Fos-sur-Mer, Forclum Méditerranée – Marseille, Forclum Alpes du Sud – Gap, Forclum Alpes du Sud – Barcelonnette, Forclum Méditerranée – Nice, Forclum Lorraine – Heillecourt, Forclum Gestion Développement – Siège Social, APRR Saint-Apollinaire – Siège, APRR Direction Régionale Rhône – Genay, Eiffage Concessions – viaduc de Millau ;

- en ce qui concerne la validation des données, dans les Directions Opérationnelles – DOP – avec les correspondants en charge de la validation des informations développement durable de : Eiffage Construction Île-de-France, Eiffage Travaux Publics Carrières Nord, Eiffage Travaux Publics Enrobés Méditerranée, Eiffage Travaux Publics Enrobés Rhône-Alpes Auvergne, Eiffel Camom, Forclum PACA, Forclum Lorraine, Forclum Gestion Développement, APRR Siège, APRR Direction Régionale Rhône, Eiffage Concessions.

- en ce qui concerne la consolidation des indicateurs, au siège du Groupe : avec les représentants de la Direction développement durable.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les indicateurs examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting internes du Groupe Eiffage applicables à l'exercice 2009.

Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2010

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Yan Ricaud
Associé
Commissaire aux comptes

Thierry Raes
Associé
Département Développement durable

Document édité par la Direction du développement durable d'EIFFAGE.

Conception et réalisation : **eurokapi** - Crédit photos : © AIA/Atelier de la Rize - Balloide-photo - O. Baumann - T. Beaucaup - M. Bédard - Alex Béraud - L. Bessol / cNature - J. Capdevielle/cNature - J. Chrétien - C. Cruels - Elisa Malode & Pistre architectes, Pierre Ferret atelier d'architecture - EPA/Graphies - Jacob pour Tendance Floue - Léonard de Serres - A. M. Loubens/cNature - J. A. Mayet/cNature - Meyer pour Tendance Floue - B. Michou - K. Miette/ Tandem - Musée du Louvre - L. Spanneut/cNature - G. Tordjman- P. Tourneboeuf pour Tendance Floue - 3e œil studio/Pierre Gautier Architecture -
Remerciements à l'Office national des forêts - © Tous droits réservés.

Photothèques : Eiffage, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Sénégal, Eiffel, Goyer, Forclum, Clemessy, APRR, AREA, D.R.

Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.



LE GROUPE EIFFAGE,
DES COMPÉTENCES EN SYNERGIE



163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 41 32 80 00 – Télécopie : +33 (0)1 41 32 80 10
Capital Social de 360 000 000 euros (90 000 000 actions de 4 euros)
RCS Nanterre 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – Code APE 7010 Z

www.eiffage.com